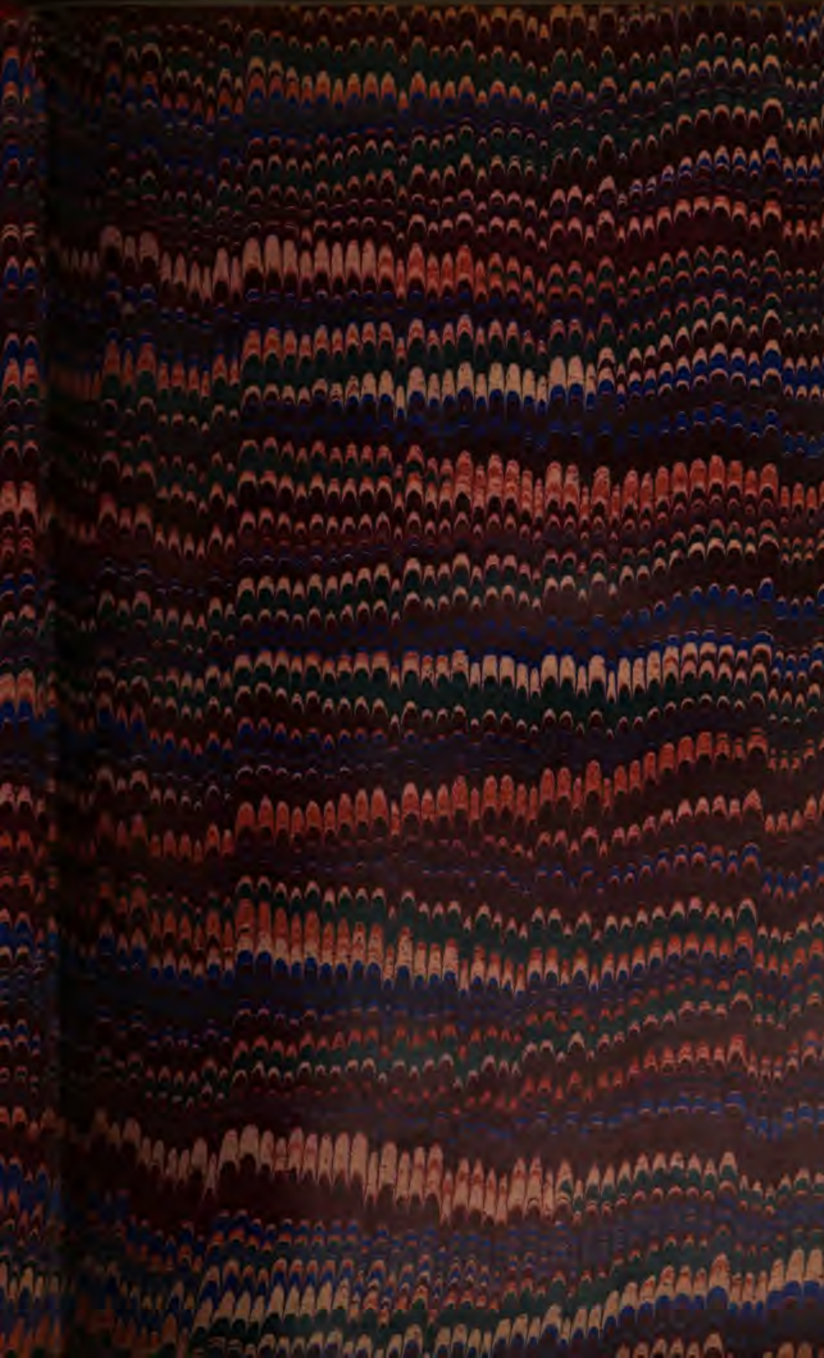

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



ŒUVRES COMPLÈTES DE P.-J. PROUDHON

TOME XVII

MÉLANGES

ARTICLES DE JOURNAUX

1848-1852

PAR

P.-J. PROUDHON

PREMIER VOLUME

ARTICLES DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE. - ARTICLES DU PEUPLE

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Cie, ÉDITEURS

A Bruxelles, à Leipzig & à Livourne

1868

MÉLANGES

ARTICLES DE JOURNAUX

I

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE

(1848)

(N° 20. — 20 avril.)

LA SITUATION (1)

Ce que nous avions prévu, ce que nous avions prédit arrive. La révolution tourne à la démocratie bourgeoise et doctrinaire : le gouvernement provisoire, composé d'éléments hété-

(1) Le 24 février 1848 avait vu sombrer, en France, la monarchie constitutionnelle. Un Gouvernement provisoire avait été acclamé. Il se composait de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Fr. Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie, auxquels furent adjoints presque aussitôt MM. Armand-Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et l'ouvrier Albert. Jamais hommes de plus de probité, de zèle et de dévouement ne se trouvèrent placés à la tête d'une nation. Jamais, devant leur propre conscience, aucuns chefs d'État ne furent animés de plus loyales intentions. Mais toute conscience est plus ou moins éclairée; elle participe des erreurs comme des lumières de l'intelligence, ainsi que des habitudes et des préjugés de l'éducation. Celle du Gouvernement provisoire ne comprit pas assez que la réforme politique inaugurée par la chute de la monarchie et l'avénement de la République n'était, dans la pensée du peuple, que l'instrument de la réforme sociale, et qu'il était dans la nature même des choses que celle-ci devînt, non pas l'œuvre de quelques-uns, mais bien l'œuvre de tous, entreprise et continuée par tous, sous l'égide de la liberté. Sauvegarder la liberté : voilà donc à quoi se réduisait, en définitive, la tâche du Gouvernement de février. Malheureusement, de tous ceux qui le composaient, aucun ne savait interpréter, aucun ne représenta la Révolution. De là toutes les fautes de ce Gouver-

rogènes, vient d'opérer sur lui-même une sorte d'épuration. Les hommes restent; les principes sont éliminés. Des fautes graves ont accéléré ce résultat, d'ailleurs inévitable. Nous allons les relater en quelques lignes : ce sera comme le préambule de notre profession de foi.

nement, ses timidités et ses contradictions. Assailli, d'un côté, par les exigences d'une plèbe nombreuse, à qui le régime monarchique avait interdit toute initiative, et que son ignorance exposait sans défense aux séductions, aux impulsions d'ambitieux meneurs, en même temps que son instinct et ses souffrances l'incitaient au désordre, le Gouvernement s'immisça dans des questions qui ne le regardaient pas, et pour la solution desquelles il n'avait et ne pouvait avoir ni mission ni capacité. Il se laissa emporter à des promesses et à des mesures aussi dangereuses pour le peuple, qu'elles abusaient, que pour lui-même, parce qu'elles autorisaient à mettre en doute sa sincérité. Inquiété, d'un autre côté, par les réclamations, quelquefois même par les menaces des anciens partis, hostiles à la République, il essaya de les apaiser par d'imprudentes concessions; il les caressa, il rechercha leur appui. Il aurait voulu, à bonne intention sans doute, mais assurément avec peu de sagesse, accorder les théories les plus contraires, concilier les plus extrêmes divergences. Nous l'avons vu, pendant deux mois, dépenser vainement à cette tâche impossible une prodigieuse activité et d'incroyables efforts.

Dès le 24 février il avait dû, sous la pression de la multitude, proclamer tout d'abord la République. Une foule de décrets avait suivi. La peine de mort était abolie en matière politique; le drapeau tricolore était maintenu contre le drapeau rouge, dans lequel, bien à tort, on avait cru voir le symbole et la menace d'un nouveau terrorisme; le droit au travail était reconnu; les heures de travail étaient réduites; une *Commission de gouvernement* ouvrait, au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Louis Blanc, d'oiseuses conférences sur l'organisation du travail; des ateliers nationaux étaient créés. En même temps qu'il convoquait une assemblée nationale, qui serait chargée d'élaborer une constitution, le Gouvernement décrétait encore le suffrage universel et direct, l'abolition de tout cens d'éligibilité, l'admission de tous les citoyens dans la garde nationale sédentaire, l'institution d'une garde nationale mobile, la complète liberté de la presse, la liberté religieuse, l'abolition du serment politique, la suppression des titres de noblesse, l'émancipation des esclaves dans nos colonies, le droit de réunion, le droit d'association, la réforme des impôts jugés les plus onéreux au travail et aux travailleurs, etc., etc.

Les élections générales à l'Assemblée constituante avaient été fixées d'abord au 9 avril. Cédant à certaines exigences, qui provenaient à la fois et des hommes et des choses, le Gouvernement provisoire, par un décret du 26 mars, les avait reportées au 23 avril, jour de Pâques, et il avait fixé au 4 mai la réunion de l'Assemblée nationale. Ce délai, dont la réaction se plaignit beaucoup, ne profita qu'à elle seule.

Quelques journées de sinistre présage s'étaient déjà levées sur le berceau de la jeune République.

Au 16 mars, une partie de la garde nationale, mécontente plus encore

La victoire du 24 février avait amené au pouvoir trois partis différents, renouvelés de nos anciennes luttes : le parti girondin ou thermidorien, représenté par *le National*; le parti montagnard, représenté par *la Réforme*; le parti socialiste-communiste, représenté par Louis Blanc.

La monarchie étant exclue, ces trois partis embrassaient la totalité de l'opinion.

de la révolution qui venait de s'opérer que de la suppression des compagnies de grenadiers et de voltigeurs, récemment décrétée par le Gouvernement provisoire, se porta, menaçante, à l'Hôtel-de-Ville, siége du Gouvernement. Cette manifestation ne parut que ridicule : on l'appela la *Journée des bonnets à poil.* Mais, le même jour, — fait beaucoup plus grave, parce qu'il devait aliéner les paysans au nouvel ordre de choses, — un décret était rendu, par lequel, sur la proposition de M. Garnier-Pagès, qui avait succédé à M. Goudchaux au ministère des finances, un impôt extraordinaire de 45 centimes était établi sur les quatre contributions directes.

Le lendemain, 17 mars, en réponse à la manifestation *bourgeoise* de la veille, les ouvriers organisèrent une contre-manifestation : ils s'y trouvèrent au nombre de 150,000; mais parmi eux s'étaient glissés d'obscurs conspirateurs, séïdes d'Auguste Blanqui, prêts à profiter de toute occasion qui leur serait offerte pour entraîner cette multitude, *épurer* le Gouvernement provisoire, prendre la place des exclus et instituer une dictature. L'occasion leur fit défaut : ce fut partie remise.

Enfin éclata la journée du 16 avril. Le Gouvernement provisoire n'ignorait pas les complots tramés contre lui : il savait, en particulier, que Blanqui rêvait pour lui-même une dictature qu'il comptait partager avec Louis Blanc et Ledru-Rollin, soupçonnés, non sans motif, de prêter l'oreille à ses propositions. Instruit des forces dont pouvaient disposer les conspirateurs, le Gouvernement se croyait arrivé à son dernier jour et se préparait à tomber, en faisant tête à l'orage, avec grandeur et fermeté. Il triompha cependant, et cela sans une goutte de sang répandu, grâces à un généreux retour de la part de Ledru-Rollin, grâces aussi à l'empressement des légions de la garde nationale, qui accoururent en foule se presser autour de l'Hôtel-de-Ville, et déconcertèrent ainsi le plan des conjurés. Mais le soir, lors du défilé des gardes nationaux devant le Gouvernement provisoire, aux cris de : *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!* se mêla soudainement celui de : *A bas les communistes!* Ce cri était une menace à l'adresse de toutes les sectes socialistes, confondues dès-lors dans une commune réprobation; il était la négation du caractère social de la révolution accomplie au 24 février. La journée du 16 avril devint ainsi le commencement du triomphe de la bourgeoisie réactionnaire : elle contenait en germe les funèbres journées de juin et le coup d'État du 2 décembre, qu'il ne nous est pas permis de qualifier.

M.-L. B.

(Voir, pour les détails, l'*Histoire de la Révolution de* 1848, par Garnier-Pagès, et celle de Daniel Stern.)

MÉLANGES

—

ARTICLES DE JOURNAUX

prouvent aux moins clairvoyants que la France est sincèrement républicaine, mais qu'elle ne supporterait pas une dictature; que, par révolution, elle entend conciliation; qu'elle repousse également le doctrinarisme, le jacobinisme et l'utopie; que si cependant, après avoir protesté contre chacune des fractions qui composent le gouvernement provisoire, elle maintient tel qu'il est ce gouvernement, c'est qu'elle ne veut plus souffrir de questions de personnes, et que ses gouvernants ne sont, à ses yeux, que les ministre de ses volontés.

Telle est, selon nous, la vraie situation des choses; la position du gouvernement provisoire est admirable, et sa force immense; mais aussi les difficultés qu'il a à vaincre sont infinies. Elles se résument toutes dans cette formule, qui exprime à la fois son rôle et sa règle : concilier la divergence des intérêts par la généralité des mesures.

Mais, comme l'arbre tombe toujours du côté où il penche, la tendance du gouvernement provisoire est actuellement dans le sens de la protestation anti-socialiste du 16 avril. Les encouragements à entrer dans cette voie, les conseils officieux ne lui manquent pas. Bien des gens s'imaginent, parce que la question sociale a été embrouillée au Luxembourg, que c'en est fait de la question sociale; que désormais le capital est dispensé de compter avec le travail. Sous l'impression de cette idée, il est inévitable que le gouvernement provisoire marche à une restauration bourgeoise, au prix de quelques sacrifices accordés à la ferveur des idées sociales.

C'est ce que décèlent déjà, et les réflexions hypocrites des journaux réactionnaires sur la difficulté, l'incertitude, l'impossibilité d'une solution, et les décrets par lesquels le gouvernement provisoire, en même temps qu'il réduit ou supprime les impôts sur le sel, la viande, les boissons, établit d'autres impôts sur les domestiques, les chiens, les vins de qualité, les loyers au-dessus de 800 fr., etc.

L'abolition de l'impôt sur le sel, la viande et les boissons, n'est qu'une exagération philanthropique qui coûtera cher à l'État, sans améliorer le sort des travailleurs.

L'établissement d'impôts somptuaires est une fantaisie socialiste qui coûtera cher aux travailleurs, sans emplir les coffres de l'État.

Les décrets du gouvernement provisoire déplacent la misère, comme la banqueroute déplace les capitaux : ils ne remédient à rien. La pression révolutionnaire, aveugle et ignorante, est satisfaite par ces décrets; mais, par ces décrets mêmes, le peuple est mystifié. En échange d'un sacrifice apparent, nous

avons une restauration réelle : Peuple, tu t'en apercevras bientôt.

Pour nous, bien que nous soyons aussi peu satisfaits du 16 avril que nous l'avions été du 17 mars, nous acceptons le fait accompli. Nous aimons les positions nettes. La triple essence du gouvernement provisoire nous embarrassait. A présent, nous savons à qui parler. C'est la démocratie doctrinaire qui règne et qui gouverne. Nous avions toujours pensé que le prolétariat devait s'émanciper sans le secours du gouvernement ; le gouvernement, depuis le 16 avril, pense de même.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement !...

(N° 22. — 23 avril.)

COMMENT LES RÉVOLUTIONS SE PERDENT

L'économie politique du gouvernement déchu conduisait fatalement le Peuple, par une série d'impossibilités, à la misère.

L'économie politique du gouvernement provisoire conduit également le Peuple, par une autre série d'impossibilités, à la misère, et la République à la banqueroute.

Voilà deux mois que le Peuple ne travaille pas, qu'il ne produit pas, qu'il ne fait point d'échange, qu'il n'acquiert rien. Le Peuple ne vit plus de son travail ; le dernier décret du gouvernement provisoire nous apprend que le Peuple va entamer son épargne. Encore trois mois de ce régime, et nous nous trouvons sans argent, sans produits, sans capitaux. *Imus, imus præcipites!* Nous courons au précipice avec une vitesse accélérée à chaque minute par l'impulsion des vieux préjugés philanthropiques, par nos hallucinations révolutionnaires, par l'impéritie du gouvernement.

Nous venons de relire le décret par lequel, en attendant l'impôt progressif, une contribution de 1 pour 100 est établie sur les créances hypothécaires. Les journaux de la Révolution n'ont pas manqué d'applaudir à ce décret, arraché par la terreur au gouvernement provisoire, et dans lequel les patriotes se plaisent à trouver un *engagement* pour l'avenir.

Pour nous, nous n'approuvons de ce décret rien, pas même l'intention, et nous nous demandons si les journaux plus ou moins compétents qui s'en félicitent sont les compères des réacteurs.

Le gouvernement provisoire s'est fait ce raisonnement :

La somme des créances hypothécaires passe 12 milliards. Or, si je frappais une contribution de 1 pour 100 seulement sur ces 12 millards, cela me produirait une recette de 120 millions, qui comblerait le déficit laissé au Trésor par l'abolition des droits sur la viande, les boissons, etc.

Cet impôt serait équitable et juste : il épargnerait le pauvre, il tomberait sur le riche. « Jusqu'ici les producteurs, les consommateurs, les propriétaires, ont eu la charge exclusive des grands sacrifices. La justice veut que cette inégalité cesse. Lorsque tous les éléments de la richesse sont atteints, il ne faut pas épargner celui de tous qui est le plus puissant. »

Tels sont les calculs, telle est la politique du gouvernement provisoire.

Calculs d'enfants et politique de Gérontes !

Comment le gouvernement provisoire établit-il l'assiette de cet impôt ? Comment prétend-il en opérer le recouvrement ? Car, c'est par le mode du recouvrement que nous allons apprécier l'utilité de la mesure.

« Les propriétaires d'immeubles grevés d'hypothèques ou priviléges sont tenus de déclarer, dans le délai de quinze jours, au greffier de la justice, les diverses créances existant sur leurs immeubles. »

Rien de plus simple, en apparence, que cela : *Les débiteurs dénonceront leurs créanciers.*

Mais les débiteurs ne dénonceront personne et ne feront aucune déclaration :

1° Parce qu'ils n'y ont aucun intérêt. Que leur importe que le quart ou le cinquième des intérêts qu'ils payent pour leurs créances hypothécaires, au lieu d'aller dans la poche de leurs créanciers, aille dans la caisse du receveur général ?

2° Parce que la déclaration ordonnée par le gouvernement provisoire n'est rien de moins qu'une délation, et, qui pis est, une délation gratuite, et que la délation répugne à nos mœurs. Que n'ajoutiez-vous, citoyen ministre, dans votre exposé des motifs, que la délation, dans ce cas, serait considérée comme un acte de civisme ?

3° Parce que les débiteurs ne voudront pas faire savoir à tous que leurs biens sont hypothéqués, et s'exposer de la sorte à perdre leur crédit. Plutôt que de faire une pareille

déclaration, la plupart préfèreraient payer un pour cent de plus à leurs créanciers. A Paris, il est possible que quelques déclarations soient faites : là, tout passe inconnu dans la foule. En province, c'est autre chose; le paysan, le petit industriel gardera le silence; vous le tuerez plutôt que de le faire parler.

4° Parce qu'il y a réciprocité de crédit et de débit entre une multitude de citoyens. Or, passez-moi la rhubarbe et je vous passerai le séné : donc, point de déclaration.

5° Parce que le débiteur qui ferait une semblable déclaration se verrait aussitôt refuser crédit par le capitaliste, ou ne l'obtiendrait plus qu'à un taux usuraire. Or, il n'est pas d'entrepreneur d'industrie, de propriétaire agricole, etc., qui, placé dans l'alternative ou de faire faillite par sa déclaration, ou de déterminer la banqueroute de l'État par son mutisme, ne préfère son intérêt à celui de l'État.

6° Parce qu'enfin le décret, en frappant les créances antérieures au 15 avril et exceptant celles contractées ultérieurement, est injuste. Il est injuste encore pour les petits rentiers qui ne subsistent que d'un modique revenu, acheté par de longues épargnes; pension légitime d'une vie consumée en labeur. Il est injuste à l'égard des créanciers qui ne sont pas même payés de leurs rentes, et Dieu sait si, dans ces temps déplorables, le nombre en est grand! Il est injuste enfin, parce qu'il est exorbitant pour certaines créances résultant de jugements ou arrêts, et qui, par l'enchaînement des obligations se rapportent, comme une lettre de change, à une série de souscripteurs. Exemple :

Par arrêt de la Cour de Lyon, la compagnie l'Union a pris hypothèque sur la compagnie Méridionale pour une somme de 100,000 francs, soit 5,000 francs à payer au Trésor. — De son côté, la compagnie Méridionale, par son recours en garantie, a pris hypothèque sur Taffe, expéditeur à Marseille; soit 5,000 fr. à payer encore pour cette hypothèque. — D'autre part, la compagnie l'Union, rendue responsable elle-même par la ville de Colmar et condamnée à 100,000 francs de dommages-intérêts pour retard de transport, est hypothéquée pour 100,000 francs; donc, 5,000 francs à payer de nouveau à l'État.

Si vous épuisez la série, il ne reste rien aux créanciers hypothécaires.

Si vous voulez ne frapper que le créancier définitif, vous trouverez, au lieu d'un créancier, un commettant qui a souffert préjudice : alors point d'impôt, ce qui constituera une exception. Mais une exception en amène une foule d'autres, dont l'ensemble aboutit à ce résultat, que la loi est absurde.

Ainsi donc, pas d'assiette, pas de recouvrement possible pour une pareille contribution. Créanciers et débiteurs s'entendront pour nier la réalité des créances : quand ce relevé des inscriptions accusera 12 milliards, les déclarations des débiteurs répondront : zéro.

Ferez-vous publier le registre des hypothèques? Mettrez-vous la conflagration dans le pays par cette révélation universelle, plus terrible pour les débiteurs que la trompette du dernier jugement? Si le gouvernement provisoire tient à se rendre impopulaire, qu'il en essaie!

Admettons maintenant que l'impôt soit praticable; que toutes déclarations soient faites; que l'assiette soit établie; que le fisc encaisse ses 120 millions. Que résultera-t-il de cet impôt?

D'abord une hausse générale de l'intérêt. Donc, en définitive, ce sera toujours sur le producteur, sur le pauvre, que retombera l'impôt. — Êtes-vous jamais allé au théâtre de Guignoles? Avez-vous vu Polichinelle essayant d'assommer le diable? Il prend ses mesures, il ajuste son coup, il lève son bâton : puis, quand il croit écraser la tête de l'ange des ténèbres, le diable s'esquive et disparaît. C'est l'emblême du riche poursuivi par l'impôt.

Supposons enfin, car il faut aller jusqu'au bout, que le capitaliste, atteint par l'impôt, se résigne débonnairement à payer, et n'élève pas le taux de ses intérêt. Alors, c'est la source de l'épargne qui est tarie.

Dans une société constituée sur les principes de la propriété, du prêt à intérêt, du travail et du commerce libre, les capitaux ne se forment que par l'épargne. La nation n'a pas d'autres économes que ses rentiers. Une partie des rentes est consommée chaque année, sans doute; mais une autre partie, et la plus forte assurément, est convertie en nouveau capital, servant à son tour d'instrument de production au travail, et produisant intérêt.

Là est la condition fondamentale du progrès de la société.

Or, l'impôt sur les créances hypothécaires, assisté bientôt de l'impôt progressif, arrête la formation des capitaux, arrête le progrès. A ce point de vue, l'impôt établi par le décret du 20 avril est la pire espèce d'impôt. Il place la société tout entière dans la même situation que l'État; il la réduit à ne pouvoir plus aller en avant, à ne joindre, comme on dit, que les deux bouts; il la fait vivre au jour la journée, sans avance, sans richesse, sans développement, sans avenir. Une nation arrivée à cet état est une nation perdue.

Avant deux ans, à supposer que nous puissions vivre deux

années dans une situation pareille, l'expérience aura démontré à tous :

1° Que l'impôt progressif, l'impôt somptuaire, l'impôt sur les créances hypothécaires, et toute espèce d'impôts sur le revenu, est destructif de la richesse publique, absurde en principe, funeste dans ses résultats;

2° Qu'en conséquence, ceux qu'on appelle riches sont inattaquables par l'impôt, à peine de péril pour la République et d'aggravation de misère pour le pauvre ;

3° Et pour conclusion, que le paupérisme est aussi nécessaire à la société que la richesse et le progrès !

Alors le paupérisme, alors le prolétariat, sera, ainsi que la féodalité mercantile, regardé comme la condition d'existence des nations; la misère sera chose inviolable et sacro-sainte; la Révolution de février sera, dans toutes ses fins, convaincue d'erreur, et la bourgeoisie restaurée sifflera sur le tombeau de la République.

(N° 28. — 29 avril.)

LA RÉACTION

La question sociale est ajournée. Le 16 avril a mis au néant les candidatures socialistes. La cause du prolétariat, dénoncée avec tant d'éclat dans les barricades de Février, vient d'être perdue en première instance, dans les élections d'avril. A l'enthousiasme du peuple a succédé la consternation : c'est la bourgeoisie qui réglera, comme auparavant, la condition des travailleurs.

Tout le mal est venu de l'insuffisance du Luxembourg et de la faiblesse du ministère de l'intérieur, nous le disons pour la dernière fois.

Que MM. Blanc et Ledru-Rollin se pardonnent à eux-mêmes comme nous leur pardonnons ! Ils ont laissé ruiner la France et vendre le prolétariat. Mais ils sont à bas; par conséquent ils sont des nôtres. Après la bataille de Cannes, lorsque Varron eut perdu la dernière armée de la République, le Sénat lui vota des remercîments pour n'avoir pas désespéré de la patrie. Que MM. Blanc et Ledru-Rollin nous disent qu'ils ne désespèrent

pas de l'émancipation du prolétariat, et nous sommes prêts à leur adresser nos félicitations fraternelles.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de bien juger de la situation.

Depuis quelque temps on commence à se douter, dans les journaux du gouvernement provisoire, que la révolution de Février n'a été jusqu'ici, pour ses représentants, qu'une sorte de revue rétrospective de la première révolution. Les deux partis qui divisent le pouvoir s'attaquent, se menacent sous les dénominations de *girondins* et de *montagnards*. On s'accuse réciproquement, en haut lieu, de restauration et de contre-révolution. La conscience de leurs hallucinations rétrogrades arrive peu à peu à nos *moniteurs* improvisés. Rien de plus instructif, de plus significatif que leurs récriminations mutuelles. Si la réaction lève la tête, c'est au sein du gouvernement. S'il se trame des complots contre le gouvernement sorti des barricades, c'est dans les antichambres des ministres. Si le pouvoir, tiraillé dans tous les sens, et par ses manifestes communistes, et par ses inclinations doctrinaires, fait fuir les capitaux, tue le crédit, inquiète les ouvriers, désole la propriété; si l'*organisation du travail* fait que toute la France se croise les bras, la faute en est à cette démocratie à double face, qui règne et gouverne. Tout le chemin que, depuis deux mois, nous avons fait en arrière, nous l'avons fait sous l'inspiration des souvenirs contraires de l'ancienne république. C'est 93, avec toutes ses dissensions, qui nous régit; quant à 1848, c'est encore le livre fermé de sept sceaux.

Il y a là un phénomène de psychologie sociale qui vaut la peine d'être approfondi. Ce phénomène s'est produit à toutes les époques révolutionnaires; c'est ce qui en a suscité tous les périls et déterminé les catastrophes.

Les démocrates de 93, faisant de la république avec leurs souvenirs de collége, après s'être dévorés les uns les autres, ont retardé la révolution d'un demi-siècle. Certes Robespierre n'eut à se reprocher ni l'ambition et la vénalité de Mirabeau, ni les hésitations de La Fayette, ni la faiblesse de Péthion, ni l'insouciance de Vergniaud, ni les vices de Danton, ni le fanatisme de Marat. Mais Robespierre était Spartiate : c'est lui qui décida la contre-révolution.

Les démocrates de 1848, faisant de la république avec leurs souvenirs parlementaires, ont fait également reculer la révolution d'un demi-siècle. Je n'accuse ni leur patriotisme, ni leur bonne volonté, ni leur désintéressement. Tout leur tort

est de n'être que des imitateurs; ils se sont crus hommes d'État parce qu'ils copiaient de vieux modèles!

Quelle est donc cette préoccupation étrange qui, en temps de révolution, fascine les esprits les plus fermes, et, alors que leurs aspirations ardentes les portent vers l'avenir, leur fait constamment évoquer le passé? D'où vient que le Peuple, au moment même où il rompt avec les institutions établies, se replonge et s'enfonce plus avant dans la tradition? La société ne se répète pas; mais on dirait qu'elle marche à reculons, comme le cordier qui file sa corde. Ne saurait-elle regarder du côté où elle va?

Ce n'est point ici le lieu de traiter à fond ce problème difficile, qui touche aux profondeurs de notre nature, et relève immédiatement des principes les plus abstraits de la métaphysique. Bornons-nous à dire, d'après les travaux récents de la philosophie, que le phénomène dont il s'agit a sa source dans la constitution de notre entendement, et qu'il s'explique par la loi d'identité des contraires, loi qui est la base de la création, aussi bien que de la logique. Et cela posé, revenons au fait.

Pour organiser l'avenir, règle générale et constatée par l'expérience, les réformateurs commencent donc toujours par regarder le passé. De là, la contradiction qui se découvre perpétuellement dans leurs actes; de là aussi l'immense danger des révolutions.

Ainsi, le jour où le Peuple renverse une royauté, tout aussitôt il la remplace par une dictature. Il y a là tout à la fois souvenir, souvenir déduit de plus loin que la royauté renversée; et contradiction, puisque c'est l'absolutisme pris pour sauvegarde contre l'absolutisme.

Le reste à l'avenant. La Convention eut ses proconsuls, Napoléon ses préfets. Le gouvernement provisoire a ses commissaires. Rien n'est changé dans les choses : nous n'avons qu'une mutation de personnages. Chacun peut voir aujourd'hui ce que nous coûte cette comédie restaurée. Les commissaires du gouvernement provisoire, précisément parce qu'ils n'étaient que des souvenirs, ont donné le signal de la réaction : ils avaient reçu le mot d'ordre de leurs chefs.

C'est aux chants de la *Marseillaise* et des vieux hymnes républicains qu'a été faite la Révolution de février. Souvenir encore, et de plus contradiction.

Contradiction, dis-je; car, remarquez cela, la Révolution de 1848 n'a point inspiré de poëte. L'idée sociale, anti-lyrique, à ce qu'il semble, a été obligée de se produire sous le rythme de

l'idée politique. C'est que l'épopée est finie pour nous, quoi qu'on ait dit; et, si trivial que cela paraisse, nous sommes condamnés à faire une besogne, non de héros, mais de commis. Les princes de la nouvelle République ne seront point gens d'épée, mais gens de plume. La Révolution de 1848, révolution économique, est ce qu'il y a de plus bourgeois. C'est l'atelier, le comptoir, le ménage, la caisse, les choses du monde les plus prosaïques, et qui prêtent le moins à l'énergie révolutionnaire et aux grandes paroles. Comment exprimer en vers et mettre en musique la participation de l'ouvrier aux bénéfices, l'association du travail et du capital, l'équilibre entre l'importation et l'exportation? Organiser la circulation et le crédit, augmenter la production, creuser le débouché, déterminer les nouvelles formes de sociétés industrielles, tout cela ne comporte pas le tempérament de 1793; bon gré, malgré, il faut nous résigner à n'être que des pékins.

La *Marseillaise* jure avec l'idée qu'elle représente; elle froisse nos inclinations les plus intimes; au lieu d'éclairer les citoyens, elle les étourdit. Ce contre-sens coûte à la République des sommes énormes, sans parler de la sécurité. Chanter la *Marseillaise*, c'est faire en même temps de la réaction et de la provocation.

Parmi les causes qui ont accéléré la chute de la monarchie constitutionnelle, il faut compter en première ligne la fatigue, le dégoût des débats parlementaires. Eh bien! la catastrophe était à peine consommée, le corps-de-garde du Palais-Royal fumait encore, que déjà la France se couvrait de clubs. La fièvre parlementaire, au lieu de s'éteindre, est devenue générale. Pour une tribune, nous en avons dix mille, et quelles tribunes! Jamais on ne vit pareille confusion du don des langues. Les pavés des barricades, comme les pierres de Deucalion, sont devenus des orateurs. Tout le monde parle comme Démosthènes; il est vrai qu'on raisonne comme La Palisse. J'ai vu, dans une réunion de cinq cents citoyens, décider en cinq minutes, avec des tonnerres d'applaudissements, les plus formidables questions d'économie politique, des questions auxquelles je suis sûr que personne dans l'honorable assemblée n'entendait mot. J'ai vu les motions les plus folles accueillies d'enthousiasme; des propositions puériles passer à l'unanimité. Le gouvernement provisoire ne pouvait manquer d'y faire droit. Plusieurs ont été sanctionnées par ses décrets.

Contradiction et réminiscence! On joue aux petits parlements, comme aux petits ateliers et à la petite guerre. Mais, ô travailleurs! ce n'est pas dans les clubs qu'il faut livrer bataille

à la propriété; c'est dans vos ateliers, c'est sur le marché. Nous étudierons bientôt avec vous cette stratégie nouvelle. Laissez aux bourgeois la politique et l'éloquence. La rhétorique des clubs ne peut rien vous apprendre. Tout ce verbiage est une offense à la raison pratique, à la gravité du travail, au sérieux des affaires, au silence de l'étude, à la dignité de l'esprit. Souvenez-vous que sous Napoléon, cet homme qui par la guerre symbolisait le travail, on ne faisait point de discours. Les clubs ne sont ni de notre siècle, ni de notre génie, ni de nos mœurs. Cette agitation factice tombera d'elle-même par l'ennui et la désertion; s'il en était autrement, les maux qui en résulteraient pour vous sont incalculables.

Un des premiers actes du gouvernement provisoire, celui dont il s'est applaudi le plus, est l'application du suffrage universel. Le jour même où le décret était promulgué, nous écrivions ces propres paroles, qui pouvaient alors passer pour un paradoxe : « Le suffrage universel est la contre-révolution (1). »

On peut juger, d'après l'événement, si nous nous sommes trompés. Les élections de 1848 ont été faites, à une immense majorité, par les prêtres, par les légitimistes, par les dynastiques, par tout ce que la France renferme de plus conservateur, de plus rétrograde. Cela ne pouvait être autrement.

Était-il donc si difficile de comprendre qu'il existe dans l'homme deux instincts, l'un pour la conservation, l'autre pour le progrès; que chacun de ces deux instincts n'agit jamais que dans le sens des intérêts de l'autre, qu'ainsi chaque individu, jugeant les choses au point de vue de son intérêt privé, entend par progrès le développement de cet intérêt; que, cet intérêt étant en sens contraire de l'intérêt collectif, la somme des suffrages, au lieu d'exprimer le progrès général, indique la rétrogradation générale ?

Nous l'avons dit et nous le répétons : la République est la forme de gouvernement dans laquelle, toutes les volontés demeurant libres, la nation pense, parle et agit comme un seul homme. Mais, pour réaliser cet idéal, il faut que tous les intérêts privés, au lieu d'agir en sens contraire de la société, agissent dans la direction de la société, ce qui est impossible avec le suffrage universel. Le suffrage universel est le matérialisme de la République. Plus on emploiera ce système, jusqu'au jour où la révolution économique ne sera pas un fait accompli, plus on rétrogradera vers la royauté, le despotisme

(1) Voir *Solution du problème social*, t. VI des *Œuvres complètes*.

et la barbarie, et cela d'autant plus sûrement que les votes seront plus nombreux, plus raisonnés, plus libres.

Vous accusez l'impéritie, l'indifférence du prolétaire ! Mais c'est justement ce qui condamne votre théorie. Que diriez-vous d'un père de famille qui remettrait à ses enfants mineurs la libre disposition de ses biens, et puis qui, ruiné par eux, accuserait l'inexpérience de leur jeunesse ? Et quel argument contre vous que l'indifference du prolétariat !

Parce qu'il ne s'est pas trouvé un grain de sens commun dans tout le gouvernement provisoire ; parce qu'on s'était flatté de soutenir la fantaisie révolutionnaire par la raison du grand nombre, nous voilà en pleine réaction bourgeoise ! Il va être sursis pendant cinquante ans à l'émancipation du prolétariat ! Nous payons cher notre engouement pour des romanciers et des harangueurs. Et si nous n'étions les premiers coupables, je dirais que des ministres qui, sans principe, sans nulle raison de droit, abusant d'une dictature temporaire, ont livré le salut du peuple aux hasards de ce monstrueux scrutin, devraient être déchus de leurs droits civiques.

D'un côté, le gouvernement provisoire établit des impôts de luxe ; de l'autre, il donne au peuple la comédie gratis. Souvenir et contradiction.

L'impôt somptuaire diminue le travail du pauvre de tout ce qu'il ôte à la consommation du riche ; et il diminue la recette de l'État de tout ce qu'il ôte au travail du premier et à la jouissance du second. Triple déficit, triple misère, voilà le résultat de l'impôt de luxe.

Les spectacles gratuits, précisément parce qu'ils sont gratuits, font tort au travail et à la moralité du peuple ; de plus, ils sont un piége à sa bonne foi, puisque l'argent que le spectateur ne donne pas au bureau, il le portera au receveur des contributions, qui payera les comédiens ! La ruine, toujours la ruine.

Un jour, un arrêté, émané de la préfecture de police, ordonne de changer les noms des rues et des monuments. Le lendemain, une pétition, signée dans les clubs, demande que les restes d'Armand Carrel et de Godefroi Cavaignac soient déposés au Panthéon. Contradiction et plagiat !

A des noms historiques on substitue des noms historiques ; à des hommes d'autres hommes ; à des idoles d'autres idoles. C'est toujours, avec la même idolâtrie, le même vandalisme. Qui donc a le droit de détruire les monuments nationaux ? Pères Loriquets du jacobinisme, apprenez à vos électeurs à

écrire leurs bulletins, et laissez le Palais-Royal s'appeler le Palais-Royal !

On l'a dit, et avec raison : les farces rétrospectives du gouvernement provisoire nous ont plus fait perdre en deux mois que les invasions de 1814 et 1815.

Que sera-ce donc, quand de la farce nous en serons venus à la tragédie ? La bourgeoisie va venir irritée, résolue d'en finir avec le socialisme. L'œuvre de la réaction, commencée par le parti radical, va se continuer en sens diamétralement opposé, et avec une énergie égale, par le parti bourgeois. Nous avons eu notre 21 janvier, notre 31 mai, notre 9 thermidor : nous aurons notre 2 prairial. La masse prolétaire est prête à marcher ; la garde nationale, aidée de l'armée, à faire résistance. Tous les acteurs sont à leur poste, tout pleins de leur rôle. Les Romme, les Goujon, les Duquesnois, les Soubrany, sont prêts pour le sacrifice. Ce sont MM. Ledru-Rollin, Flocon, Albert, Louis Blanc. Le Boissy-d'Anglas est tout trouvé : c'est M. de Lamartine ; M. de Lamartine, qui, tout plein de son histoire, fut d'abord avec la Montagne, et qui, toujours fidèle à ses dramatiques récits, se tourne maintenant du côté de la Gironde.

L'idée vague d'une nouvelle et inévitable terreur circule dans l'air et agite les âmes. Les ouvriers se disent que la révolution est à recommencer ; et qui peut prévoir comment la révolution recommencée finira ? Le gouvernement, par ses lois de finance, qui démolissent la propriété sans aucun avantage pour le prolétariat, que l'Assemblée nationale ne pourra pas laisser subsister sans danger pour le pays, et qu'elle ne pourra pas abolir sans provoquer une insurrection, le gouvernement provisoire semble s'attacher à rendre la terreur inévitable.

La terreur, en 93, n'avait pour cause que la résistance d'une minorité aristocratique imperceptible. L'existence de la société, d'ailleurs garantie par les riches conquêtes de la révolution et par l'insolidarité générale des existences, n'avait rien à redouter de la terreur. En 1848, la terreur aurait pour cause l'antagonisme des deux classes de citoyens, l'une plus forte par le nombre, plus redoutable par la pauvreté ; l'autre supérieure par la richesse et l'intelligence. Toutes deux ne subsistant que par la circulation des produits et la mutualité des rapports, il est infaillible que dans un pareil conflit la société périsse.

Que les premiers actes de l'Assemblée nationale révèlent des desseins de réaction ; qu'un vote imprudent allume la colère du peuple ; qu'une prise d'armes ait lieu ; que la Représentation nationale soit violée, et puis, que sous la pression

d'une autre dictature le mouvement cesse tout à fait, la France sera comme une ruche enveloppée de flammes, où les abeilles étouffées, brûlées, s'entre-tuent de leurs aiguillons.

Alors, quand le gouvernement sera sans ressources;

Quand la nation aura dévoré son avance;

Quand le pays sera sans production et sans commerce;

Quand Paris affamé, bloqué par les départements, n'expédiant plus, ne payant plus, restera sans arrivages;

Quand les ouvriers démoralisés par la politique des clubs et par le chômage des ateliers nationaux, se feront soldats pour vivre;

Quand un million de prolétaires sera croisé contre la propriété;

Quand l'État requerra l'argenterie et les bijoux des citoyens pour les envoyer à la Monnaie;

Quand les perquisitions domiciliaires seront l'unique mode de recouvrement des contributions;

Quand le paysan, faute de numéraire, payera l'impôt en nature;

Quand, par la rareté des denrées, on aura supprimé les barrières et porté le dernier coup à l'industrie nationale;

Quand des bandes affamées parcourront le pays et organiseront la maraude;

Quand le vagabondage sera devenu la condition commune;

Quand le paysan, le fusil chargé, gardant sa récolte, abandonnera la culture;

Quand les ouvrières, domptées par la faim, se seront toutes livrées;

Quand la prostitution, le chagrin, la misère, les auront rendues furieuses;

Quand des troupeaux de femmes, suivant les colonnes des gardes nationaux mobiles, célèbreront les fêtes de la République par d'horribles bacchanales;

Quand la première gerbe aura été pillée, la première maison forcée, la première église profanée, la première torche allumée, la première femme violée;

Quand le premier sang aura été répandu; quand la première tête sera tombée;

Quand l'abomination de la désolation sera par toute la France;

Oh! alors vous saurez ce que c'est qu'une révolution provoquée par des avocats, accomplie par des artistes, conduite par des romanciers et des poëtes!

Néron, jadis, fut artiste, artiste lyrique et dramatique, amant

passionné de l'idéal, adorateur de l'antique, collecteur de médailles, touriste, poëte, orateur, bretteur, sophiste, un Don Juan, un Lovelace, un gentilhomme plein d'esprit, de fantaisie, de sympathie, en qui regorgeait la vie et la volupté. C'est pour cela qu'il fut Néron !...

Réveillez-vous de votre sommeil, Montagnards, Girondins, Feuillants, Cordeliers, Muscadins, Jansénistes et Babouvistes ! Vous n'êtes pas à six semaines des événements que je vous annonce. Criez : Vive la République ! A bas les masques ! — Puis tournez-vous et marchez !

(N° 29. — 30 avril.)

MYSTIFICATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Comment se fait-il que ceux-là mêmes qui, il y a trois mois, appelaient de tous leurs vœux le suffrage universel, aujourd'hui n'en veuillent plus.

Et comment ceux qui, il y a trois mois, n'avaient point assez de colères contre le suffrage universel, osent-ils aujourd'hui s'en prévaloir ?

La même absence de principes, la même mauvaise foi explique cette double contradiction. Les uns se plaignent d'une loterie à laquelle ils ont perdu le pouvoir ; les autres admirent une mécanique qui leur rend leurs priviléges. La belle chose, vraiment, et morale, et grande, que la politique !...

Pour nous qui, bien avant la loi Cormenin, protestions contre cette vieille puérilité du suffrage universel, nous avons droit de nous en plaindre, et de la réduire à sa juste valeur.

Le suffrage universel, disions-nous, est une sorte de théorie atomistique par laquelle le législateur, incapable de faire parler le peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête, *viritim*, absolument comme le philosophe épicurien explique la pensée, la volonté, l'intelligence, par des combinaisons d'atômes. Comme si de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages pouvait jamais sortir l'idée générale, l'idée du peuple !...

Le moyen le plus sûr de faire mentir le peuple est d'établir le suffrage universel. Le vote par tête, en fait de gouverne-

ment, et comme moyen de constater la volonté nationale, est exactement la même chose que serait, en économie politique, un nouveau partage des terres. C'est la loi agraire, transportée du sol à l'autorité.

Parce que les auteurs, qui les premiers se sont occupés de l'origine des gouvernements, ont enseigné que tout pouvoir a sa source dans la souveraineté nationale, on a bravement conclu que le mieux était de faire voter, de la voix, du croupion, ou par bulletin, tous les citoyens, et que la majorité, absolue ou relative, des suffrages ainsi exprimés, était adéquate à la volonté du peuple. On nous a ramenés aux usages des barbares, qui, à défaut de raisonnement, procèdent par acclamation et élection. On a pris un symbole matériel pour la vraie formule de la souverainé. La poussière des suffrages a été considérée comme l'essence de la raison populaire !...

Aussi, voyez le mécompte. Je prends pour exemple les élections de Paris.

Plus de 400,000 citoyens avaient droit de suffrage dans le département de la Seine. 300,000 à peine ont déposé leurs bulletins.

Pour qui compteront les 100,000 qui se sont abstenus ?

En les regardant comme s'ils n'existaient pas, vous les faites, par cela seul, profiter aux candidats élus, tandis qu'il y a tout autant à parier que, s'ils avaient voté, ils auraient fait pencher la balance du côté contraire, ou du moins qu'ils auraient modifié notablement le résultat du vote.

Autre contradiction :

Sur les 300,000 suffrages recueillis, 13 candidats seulement ont réuni plus de la moitié; les autres, au nombre de 21, n'ont été nommés qu'à des majorités relatives de 144,000 à 104,000 voix.

Comment ces élus de la minorité électorale peuvent-ils se dire représentants du peuple ? Quoi ! il a 200,000 électeurs qui protestent contre la candidature de M. Lamennais; mais parce qu'ils ne se sont pas accordés pour dire quel homme ils voulaient à sa place, M. Lamennais passe malgré eux ! Il se pourrait ainsi, et la loi a prévu le cas, qu'un candidat exclu par 298,000 voix et porté par 2,000 fût député ! Et ce député se dirait élu par le suffrage universel ! quelle dérision !

Encore, si les fabricateurs de cette merveilleuse loi électorale avaient su, en faisant appel aux suffrages populaires individuellement exprimés, poser convenablement la question ! S'ils avaient dit aux citoyens :

La classe travailleuse entend participer à tous les avantages

de la classe bourgeoise. Cette classe, la plus nombreuse et la plus pauvre, par conséquent la plus forte, est maîtresse du pouvoir.. Bourgeois, travailleurs, il s'agit de procéder, d'un commun accord, à une réforme économique intégrale. Vous avez donc à choisir les hommes les plus capables, par leur spécialité, leur modération et leur dévouement, de régler les intérêts de tous.

Il est hors de doute que la question ainsi posée devant les électeurs aurait amené un résultat tout autre.

Au lieu de cela, qu'a fait le gouvernement?

D'abord, par ses manifestes, par ses démonstrations, ses décrets et ses commissaires, il a posé le *casus belli* entre les deux castes qui sont censées diviser le peuple, la bourgeoisie et le prolétariat. Ce que voyant, l'immense majorité des citoyens a commencé à se mettre sur la défensive : le commis sans emploi et le banquier en faillite; l'artisan sans travail comme le propriétaire sans revenu, tout le monde s'est fait bourgeois, personne n'a voulu se ranger dans la catégorie des prolétaires. Dès ce moment, il a été facile de prévoir dans quel sens seraient faites les élections.

Ce n'est pas tout.

Le gouvernement provisoire, avec ses déplorables oscillations, tantôt vers le communisme, tantôt vers les idées conservatrices, provoque tout à coup, le 16 avril, un soulèvement de toutes les opinions, et la question électorale se trouve posée de nouveau entre la propriété et la communauté.

Ce fut partie perdue pour la réforme sociale. La masse des citoyens, qui l'aurait acceptée de grand cœur, vient, ou peu s'en faut, de la rejeter, sous le nom du communisme.

La négation du communisme, telle est la vraie signification des élections de 1848. Nous ne voulons point de la communauté du travail, ni de la communauté des femmes, ni de la communauté des enfants ! Les 260,000 voix données à M. de Lamartine ne veulent pas dire autre chose. Est-ce une adhésion aux théories de l'illustre poëte, ou une épigramme ?

Vienne donc la nouvelle Assemblée nationale, avec son mandat équivoque. Nous saurons, pour notre part, ramener les citoyens représentants à la question.

La France, leur dirons-nous, ne veut pas de la communauté? qui en doute? Nous n'en voulons pas plus que vous.

Mais, est-ce que cela touche en rien à la question sociale?

Est-ce qu'il suffit de protester contre la communauté pour éteindre la misère ?

Est-ce que le *privilége* de propriété est aboli?

Est-ce que les bourgeois sont devenus travailleurs?

Est-ce que les travailleurs sont devenus bourgeois?

Est-ce que nous en avons moins une dette publique de six milliards, un budget de deux milliards, — car il sera de deux millards, — plus douze milliards de créances hypothécaires?

Est-ce que la crise est à sa fin?

Est-ce que la circulation est rétablie?

Est-ce que, par l'organisation du travail, le pain est assuré au dedans et au dehors?

Est-ce que nous sommes libres?

Est-ce que nous sommes égaux?

Est-ce que nous sommes frères?

Bonnes gens, qui avez peur qu'on vous démarie, regardez-y à deux fois avant de vous conjouir dans votre commune insignifiance. Si vous vous imaginez n'être venus que pour appuyer une négation, vous n'avez pas compris votre mandat. Nous n'avons que faire de vos lumières. Allez-vous-en!

(N° 33. — 4 mai.)

AUX PATRIOTES

Demain est le jour de l'ouverture de l'Assemblée nationale.

Comment nous arrivent les élus des départements?

Comment le peuple de Paris va-t-il recevoir les représentants de la France?

La méfiance et la dérision seules répondent. Je cherche des frères, et je ne rencontre partout que des conspirateurs! La guerre civile n'est déjà plus dans les prévisions; elle est un fait. Elle n'est plus redoutée comme le plus horrible des maux; elle est acceptée comme une nécessité. A la campagne comme à la ville, on fabrique de la poudre, on fond des balles, on apprête les armes. Les chefs donnent le mot d'ordre et lancent leurs manifestes. Vous n'entendez proférer de toutes parts que cette parole de mort : *Il faut en finir!*

Le bourgeois est résolu d'en finir avec le prolétaire, qui, de son côté, est résolu d'en finir avec le bourgeois. Le travailleur veut en finir avec le capitaliste, le salarié avec l'entrepreneur, les départements avec Paris, les paysans avec les ouvriers.

Dans tous les cœurs, la colère et la haine; dans toutes les bouches, la menace. Quelle est donc la cause de cette discorde? Les élections.

Le suffrage universel a menti au Peuple.

La Révolution de février avait été faite par l'opposition de tous les partis au gouvernement déchu, par le dégoût général d'une royauté couronnée d'infamie, par le concours de tous les esprits dans l'idée d'une réforme à la fois politique et sociale. La Révolution de février, résultat de dix-huit années de querelles parlementaires, de protestations réformistes, de critiques économiques, concluait nécessairement à une organisation républicaine, à une fusion plus intime des différentes classes de la société. On comptait, et l'on avait droit de compter, que la nouvelle représentation nationale serait l'expression de l'idée révolutionnaire : c'est le pandémonium de toutes les idées contre-révolutionnaires. Le bon plaisir d'une majorité électorale veut faire rebrousser chemin aux événements; des hommes, qui jamais sans la République n'auraient eu le droit de suffrage, au nom de la République et en vertu de leur droit de suffrage, demandent un roi!...

Le signal de cette rétrogadation est parti du gouvernement provisoire. Les listes du *National* sont là qui l'accusent.

Ils avaient une telle inintelligence de la révolution, un tel effroi du peuple, ces républicains amateurs, ces gentilshommes de la démocratie, qu'à peine arrivés au pouvoir, ils ont fait appel à toutes les médiocrités du pays. Le pays leur a envoyé ses médiocrités. Le succès passe leur espoir et déjà les dévore d'inquiétude. Ils sentent que leur rôle est fini. Quel parti ne les dédaigne? Ils sont si petits, si minces, si équivoques, qu'entre le despotisme et la République, l'œil le plus perçant ne les distingue pas. Je ne crois même point qu'on les haïsse; et pourtant ils ont enchaîné les destinées de la France!...

C'est à vous, patriotes sans intrigue, demeurés tels après février que vous étiez avant février, c'est à vous que je m'adresse. De la résolution que vous allez prendre dépendra peut-être la vie ou la mort de dix millions d'hommes.

Votre colère est juste, votre indignation est légitime. J'ai versé, comme vous, des pleurs de rage à la vue de cette réaction perfidement commencée, et qui à l'escobarderie ajoute le massacre. Mais, citoyens, ce n'est pas par des représailles sanglantes que vous vengerez la mémoire de vos frères : la passion ne doit point entrer dans les décisions de l'homme d'État. Car, dans l'anarchie universelle où nous sommes, en l'absence de pouvoirs réguliers, de principes reconnus, je dis, citoyens,

que chacun de vous doit se considérer comme homme d'État.

Considérez d'abord quelle est la situation du pays.

La France, depuis soixante-dix jours, ne travaille pas. Savez-vous ce que cela signifie, pour une nation, ne pas travailler? Figurez-vous un homme qui ne mange plus, qui ne boit rien, qui ne digère pas; en qui le sang a cessé de circuler, le cœur de battre, le poumon de se soulever, la chaleur de renaître; un homme en qui le foyer vital est éteint. Cet homme n'existe plus, il est mort!

Voilà l'image de notre patrie! — Pour nous plus de travail, plus de production, plus de circulation, plus de consommation. La vie collective ne se renouvelle plus; l'impôt ne rentre pas; le pouvoir n'est plus écouté; la force publique se démoralise; le lien social se relâche : encore quelques jours de cet état funeste, et le mouvement s'arrêtera, le corps du peuple tombera en dissolution.

La Pologne et l'Italie, que nous avons juré de défendre; la Pologne et l'Italie, ces deux sœurs de la France, maintenant écrasées sous les armes de leurs bourreaux, en vain nous tendent leurs mains désolées. Nous n'irons point au secours ni de l'Italie ni de la Pologne.

Savez-vous pourquoi? C'est qu'il nous faudrait, avec cent mille soldats, cent millions de francs, et que nous n'avons pas cent mille centimes dont nous puissions équiper et approvisionner une armée. Nous ne pourrions plus même nous défendre, si une coalition de rois venait, comme il y a soixante ans, s'abattre sur nous. Savez-vous encore pourquoi? C'est que nous ne produisons plus en travaillant de quoi subsister jusqu'au jour où il nous faudrait mourir en combattant.

Patriotes, que la réaction irrite, voudriez-vous assassiner la patrie? Voudriez-vous poignarder votre mère?... C'est pourtant ce que vous allez faire, si vous recommencez les barricades. Encore 70 jours d'immobilité, et c'en est fait de la Révolution, c'en est fait du peuple.

Ayez pitié de la France, ayez pitié du prolétariat, ayez pitié de cette bourgeoisie elle-même, dont vous ne pouvez concevoir les tortures. Ne voyez-vous pas que c'est sa ruine qui la rend furieuse? la ruine, la banqueroute, la hideuse banqueroute, et puis la honte, et puis la misère : voilà ce que la bourgeoisie exaspérée poursuit dans le sang du prolétariat.

Voulez-vous donc, pour venger 150 de vos frères (1), faire

(1) Allusion aux événements récents de Rouen. A la suite des élections générales, et de l'échec d'un candidat populaire, M. E. Deschamps, une

promener l'ange exterminateur sur tout le pays? Les funérailles de la patrie! Est-ce là l'indemnité que vous réservez aux parents des victimes?...

Telle ne doit pas être votre politique, citoyens. Tuer des hommes est la pire méthode de combattre des principes. C'est par l'idée seulement que nous pouvons triompher de l'idée. Or, l'idée, vous la portez en vous-mêmes, comme vous possédez en vous-mêmes les moyens de la réaliser.

Quoi! vous savez vous compter, vous savez vous organiser pour le combat, et vous ne savez pas vous organiser pour le travail!

Quoi! vous vous donneriez rendez-vous, au nombre de cent mille, pour attaquer le gouvernement, et vous ne sauriez vous donner rendez-vous, au nombre de cent mille, pour attaquer le privilége!

Vous n'avez d'attraction que pour détruire; vous êtes sans sympathies, dès qu'il s'agit de créer!...

Citoyens, la patrie est en danger!

Je propose qu'un comité provisoire soit institué pour l'organisation de l'échange, du crédit et de la circulation entre les travailleurs;

Que ce comité se mette en rapport avec des comités analogues, établis entre les principales villes de France;

Que, par les soins de ces comités, une représentation du prolétariat soit formée à Paris, *imperium in imperio*, en face de la représentation bourgeoise;

Qu'une société nouvelle soit fondée au milieu de la société ancienne;

Que la charte du travail soit immédiatement mise à l'ordre du jour, et les principaux articles définis dans le plus bref délai;

Que les bases du gouvernement républicain soient arrêtées, et des pouvoirs spéciaux délégués aux représentants des travailleurs.

Citoyens, la République est aux abois; le gouvernement ne peut rien pour vous. Mais vous pouvez tout pour vous-mêmes : j'en fais serment devant Dieu et devant les hommes!

Jusqu'à ce que nous ayons épuisé les moyens économiques, je proteste contre les moyens de violence. Que le sang inutilement versé retombe sur la tête des agitateurs!

insurrection avait eu lieu : elle avait été comprimée par la force, après une lutte sanglante.

(N° 34. — 5 mai)

SÉANCE D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale s'est constituée au bruit du canon, du tambour, des fanfares, entourée de toutes les pompes guerrières.

Dans ces jours où l'imagination est séduite par les sens, le cœur entraîné par l'imagination, la raison absorbée par le sentiment; où l'esprit se croit infini parce qu'il est vide, l'âme n'a plus d'attrait que pour les épanchements de la sensibilité, pour les illusions de l'espérance. La réflexion semble avoir perdu ses droits, le jugement dépose son autorité C'est l'heure des baisers Lamourette, c'est l'instant des réconciliations perfides.

Mais bientôt l'enthousiasme s'apaise; le sentiment s'évanouit comme une caresse : à la place des idées sympathiques, la raison revient poser ses questions redoutables.

Eh bien! que va-t-elle faire, cette Assemblée nationale, si laborieusement éclose, si impatiemment attendue, et sur qui reposent tant d'espérances contraires? Nos députés sont-ils franchement républicains? sont-ils socialistes? ont-ils la ferme résolution de renouveler de fond en comble le vieil édifice social? Le gouvernement provisoire, qui vient de remettre entre leurs mains ses pouvoirs, a-t-il eu crédit de les transfigurer au soleil de la révolution?

Pourquoi ne leur a-t-il pas fait prêter serment?...

Vous demandez ce que fera l'Assemblée nationale?

D'abord elle vérifiera ses pouvoirs, nommera son président, composera ses bureaux, répondra par une adresse à un discours de la couronne, blâmera, approuvera, reprochera, récriminera! Que ne puisse-t-elle abroger en masse, d'un seul coup, et sans exception, tous les actes du gouvernement provisoire, et remettre les choses au point où elles étaient le 25 février! Ce serait la marche la plus sûre, la plus simple, la plus expéditive, la plus rationnelle, la seule utile. Mais la censure de l'Assemblée nationale ne sera pas de cette force.

Puis l'Assemblée nationale s'occupera de la Constitution.

Elle parlera présidence, *veto*, responsabilité, division des pouvoirs, centralisation, municipalités, etc. — Puisse-t-elle encore être assez bien inspirée pour voter, après lecture, sans discussion, sans amendement comme un seul homme, d'em-

blée et d'enthousiasme, la première constitution venue qui lui sera proposée. Pour ce qu'une pareille constitution durera, et pour ce qu'elle vaudra, l'Assemblée nationale ne saurait aller trop vite. Les représentants coûtent 25 francs par jour, et le peuple ne travaille pas!

Après cela, l'Assemblée nationale causera d'affaires.

C'est-à-dire que, sous le nom d'économie politique, elle s'occupera d'économie domestique, d'économie de boutique appliquée à l'État, comme on en fait en Angleterre, en France, partout depuis quarante siècles. Elle distribuera des terres, en Algérie et ailleurs; elle créera des banques agricoles; elle légiférera sur les marques de fabrique; elle remaniera l'impôt, les assurances, les mines, etc., etc.; elle se livrera à toutes sortes de spéculations obscures, embrouillées, scabreuses et vilaines. — Puissent les représentants de la République passer sur ces discussions comme sur braise! Les questions d'affaires sont mortelles à la conscience du député : souvenez-vous des chemins de fer!...

Enfin l'Assemblée nationale s'occupera de philanthropie.

Crèches, tours, salles d'asile, hôpitaux, hôtels des invalides du peuple, taxe des pauvres, caisses d'épargnes, récompenses à la vertu, encouragements aux artistes, fermes modèles, systèmes pénitentiaires, banques de crédit pour les travailleurs, écoles industrielles, professionnelles, commerciales, agricoles, seront l'objet de ses préoccupations les plus respectables. Pour prouver au peuple toute sa bonne volonté, elle ira jusqu'à créditer M. Considérant de 4 millions et d'une lieue carrée de terrain pour l'essai d'un phalanstère. Quel bonheur, si la République pouvait, à ce prix, être quitte du socialisme!...

Mais la question sociale! direz-vous; la vraie question sociale! les représentants de la révolution auraient-ils la pensée de l'écarter? Qu'y a t-il de commun entre le phalanstère et la question sociale?

La question sociale!

Je vous conseille d'en faire tout d'abord votre deuil. La question sociale ne sera pas à l'ordre du jour dans l'Assemblée nationale.

Est-ce que cette assemblée oserait regarder en face le privilége?

Est-ce qu'elle est de force et de taille à porter la main sur l'arche sainte?

Est-ce qu'elle aurait le courage d'abolir la dernière des royautés, celle dont l'abolition seule rendra les dynasties impossibles, la royauté de l'or?

Est-ce qu'elle se déciderait, l'Assemblée nationale, à prononcer la liquidation de l'ancienne société?

Est-ce qu'elle pourrait comprendre, après ses immenses travaux politiques, économiques et philanthropiques, que la réforme sociale est l'abolition de la politique? — que l'économie politique est le contraire de l'économie domestique? — que la philanthropie est un corollaire de la misère?

Non, l'Assemblée nationale ne peut rien, ne veut rien, ne sait rien!

Elle ne peut devenir quelque chose, et faire œuvre de révolution, qu'autant qu'elle y sera sollicitée, provoquée, forcée, par une puissance en dehors d'elle, qui prenne l'initiative et donne le branle.

Une assemblée législative *statue* sur des faits; elle ne les *produit* pas.

En d'autres termes, l'organisation du travail ne doit pas partir du pouvoir; elle doit être SPONTANÉE.

C'est pourquoi nous reproduisons ici la proposition que nous avons faite hier :

« Qu'un comité provisoire soit institué à Paris, pour l'organisation de l'échange, du crédit et de la circulation entre les travailleurs;

« Que ce comité se mette en rapport avec des comités semblables établis dans les principales villes;

« Que par les soins de ces comités, une représentation des travailleurs soit formée, *imperium in imperio*, en face de la représentation bourgeoise;

« Que le germe de la société nouvelle soit jeté au milieu de la société ancienne;

« Que la charte du travail soit immédiatement mise à l'ordre du jour, et les principaux articles définis dans le plus bref délai;

« Que les bases du gouvernement républicain soient arrêtées, et des pouvoirs spéciaux accordés à cet effet aux mandataires des travailleurs. »

C'est ainsi seulement que nous ferons tête à la réaction; que nous procurerons le salut de la République et l'émancipation du prolétariat.

(N° 38. — 9 Mai.)

Paris, 8 mai.

RÉSUMÉ DE LA QUESTION SOCIALE. — MÉTHODE DE SOLUTION. — IDENTITÉ DE LA QUESTION POLITIQUE ET DE LA QUESTION ÉCONOMIQUE.

PREMIER ARTICLE

Le privilége se défend à outrance. Il nous envoie ses menaces du Midi et du Septentrion, de l'Orient et de l'Occident; il appelle la vengeance sur nous des quatre points cardinaux. Il y a une heure pour le pardon, nous crie-t-il d'un ton de prophète, il y aura une heure pour le châtiment.

A merveille, messieurs, nous cherchions la guerre, nous l'aurons rude et décisive. Que le privilége se défende, s'il peut; c'est le seul moyen pour lui de conquérir notre estime. Nous serons des premiers à lui applaudir. Mais qu'il n'espère pas nous intimider : ses baïonnettes ne nous font pas plus de peur que ses calomnies.

Que ceci soit donc bien entendu. Nous poursuivrons le privilége, quelque nom qu'il se donne, quelque respectable, traditionnel et providentiel qu'il se fasse, jusqu'à extermination. Pendant que l'Assemblée nationale, sans idée et sans projet, véritable nuée sans eau, perdra le temps à la politique, nous organiserons la sape et la mine sous la citadelle propriétaire. Le travail ira vite, et le succès est certain. Jadis les gladiateurs qui allaient aux combats du cirque s'arrêtaient en passant devant la loge de l'empereur, et lui disaient avec un héroïsme à la fois touchant et horrible : « César, ceux qui vont mourir te saluent, *Morituri te salutant.* » Les temps sont bien changés, les rôles intervertis. Le travail a vaincu le capital; gladiateur victorieux, je puis dire aujourd'hui, en haussant l'épée devant la reine du monde : *Morituram saluto;* Propriété, salut à toi! Tu passeras par mes mains!

Mais que dis-je? A quoi bon désormais la menace. Changeons plutôt de langage : c'est un contre-sens d'effrayer encore le propriétaire. Le jour où commencera l'œuvre d'abolition de la propriété; le jour, où au droit personnel sera substitué le droit commutatif, sera le jour de salut pour tout

le monde, bourgeoisie et prolétariat. Si le travailleur gagne à la révolution en raison de la misère qu'il secoue, le bourgeois gagne en proportion de la propriété qu'il abandonne. En échange de l'égalité, de la sécurité et de la richesse, le premier cède son indigence, le second son despotisme. Quand, après une négation universelle, nous concluons à une augmentation de liberté, de garanties et de bien-être pour tout le monde, il est absurde de semer l'épouvante. Que les privilégiés, au lieu de charger leurs fusils, laissent donc un peu reposer leur sang, et nous écoutent avec calme. Si nous sommes inflexibles dans nos définitions, ils nous trouveront tout à l'heure bien conciliants dans nos théorèmes. Nous allons leur parler chiffres et affaires. Mais il faut, au préalable, que nous leur parlions principes.

(Voir la suite aux *Œuvres complètes*, t. VI, p. 168, § III, *Identité de la question politique et de la question économique. — Méthode de solution.*)

(N° 40. — 11 mai 1848.)

Paris, 10 mai.

RÉSUMÉ DE LA QUESTION SOCIALE. — BANQUE D'ÉCHANGE

DEUXIÈME ARTICLE

On parle fort, dans le monde, du futur Président de la République. C'est l'idée de M. de Lamennais, appuyée de l'opinion de M. de Lamartine. L'argument décisif est l'exemple des Américains. Nous avons reçu la féodalité des Barbares, la monarchie constitutionnelle des Anglais; nous prendrons la démocratie présidentielle à l'Amérique. Pourrions-nous faire quelque chose qui fût français!

D'autres sont d'avis de former un directoire, une régence polycéphale. Cette idée, qui n'a rien non plus de neuf, paraît venir du *National*, à qui nous n'en ferons, pour notre part, ni compliment ni reproche. Puissent seulement *le National*, et tous ceux qui l'aiment, faire partie de la direction!

Quelques-uns préféreraient un consulat décennal ou à vie, transition obligée au titre monarchique. Je soupçonne le mi-

nistre de la justice, auteur de l'abolition du serment, d'être le chef secret de ce parti, que la foi jurée (*more judaico*) n'embarrassera plus.

Ainsi donc l'autorité, toujours l'autorité! Voilà ce qui préoccupe l'Assemblée nationale. De quelque côté qu'elle se tourne, elle ne rêve qu'autorité et pouvoir, autorité vigoureusement constituée et pouvoir fort! Vive la République! pour nos constituants, est la même chose que Vive le gouvernement! — Comprenez-vous enfin, hommes de la Révolution, que votre démocratie n'est qu'une monarchie qui n'ose pas s'avouer, une monarchie de mauvaise foi? Comprenez-vous que l'idéologie politique ne sert absolument de rien pour créer l'égalité, même politique; qu'aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé, par la science économique, la pondération des intérêts, on n'aura pas davantage la pondération des pouvoirs et la pondération des libertés, et qu'on sera forcé d'organiser, au-dessus des libertés et des intérêts en lutte, une autorité toujours plus concentrée, c'est-à-dire toujours plus personnelle, toujours plus arbitraire, pour contenir, réprimer, trancher, pour en finir avec tout intérêt qui réclame et toute liberté qui resiste?

On dit aussi que MM. de Rothschild sont en ce moment réunis à Paris pour rétablir et consolider le crédit européen. Remarquez la coïncidence!...

Les Juifs donc, encore les Juifs et toujours les Juifs! Sous la République, comme sous Louis-Philippe, comme sous Louis XIV, nous sommes à la merci des Juifs. Or, si les Juifs se chargent de rétablir le crédit, il en sera de la question sociale comme de la question politique. Le crédit continuera d'être un mensonge; le prolétaire continuera d'être exploité par le bourgeois : la prétendue organisation du travail ne sera qu'une restauration du capital. Féodalité politique et féodalité mercantile, voilà, en trois mots, ce que sera devenue la Révolution!

Les contre-révolutionnaires, les connaissez-vous, à présent, citoyens?

(Voir la suite aux *Œuvres complètes*, t. VI, p. 180, § IV *Banque d'échange*.)

(N° 43. — 14 mai.)

QUESTION ÉTRANGÈRE

Notre diplomatie est sans idée, notre politique extérieure sans principe, sans but, sans moyens. Nos hommes d'État seraient incapables de prendre une résolution, autant que de la motiver. Ils ne sauraient dire, dans cette foule de questions de droit international qui surgissent, ni de quel côté se trouve l'intérêt de la France, ni en quoi consiste cet intérêt; ce qu'apporte, ce qu'impose au système européen la dernière révolution. Comme ils ne comprennent pas le peuple, ils n'ont rien à communiquer au peuple. Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que, fussent-ils en mesure de définir le nouveau droit, ils sont dépourvus des moyens de le défendre. La parole de la France est nulle dans les conseils de l'Europe, et son épée brisée n'est redoutée de personne.

Que sont, je le demande, et les formules de l'enthousiasme, et les figures de l'éloquence, devant la gravité matérielle des événements? Que nous importe le talent d'un Lamartine, là où il faudrait le positivisme, oserai-je le dire, d'un Talleyrand? Et la grande devise : *Liberté*, *égalité*, *fraternité!* tirez de là, je vous prie, une solution diplomatique !...

Avez-vous le droit, ou ne l'avez-vous pas, d'exiger de l'Autriche qu'elle retire ses soldats de l'Italie, et qu'elle abandonne ses prétentions à la suzeraineté de ce pays? Quels motifs, quels arguments produisez-vous?... Il ne suffit pas de dire : L'Italie nous est sympathique, l'Italie est la sœur de la France, l'Italie doit être libre comme nous sommes libres. Tout cela, souffrez que je le dise, est du mysticisme, et de la pire espèce de mysticisme, car c'est du mysticisme révolutionnaire, comme la corruption des meilleures choses est la pire des corruptions. — Je demande quel est, dans la question italienne, votre principe, votre droit, votre intérêt, en un mot, vos motifs? Et quand vous aurez exposé des motifs, je demande quels sont vos moyens? Pas de divagations : des faits, des raisons, des titres. L'ancien gouvernement ne voulait pas intervenir en Italie : pourquoi ce qui pouvait être toléré hier ne peut-il plus l'être aujourd'hui? Et s'il ne vous est pas possible de le souffrir, êtes-vous en mesure de l'empêcher?...

La Révolution de février, je le sais, a changé toute la poli-

tique : droit civil, droit public, droit des gens, reposent désormais sur de nouveaux principes. Pour intervenir en Italie, il vous plaît de dire que l'Italie est notre alliée : comment cela? Qu'est-ce qui fait une alliance? comment, à quel titre, pour quel objet, réel, immédiat, déterminé, sommes-nous, par le fait d'une insurrection, les alliés d'un peuple?

Et, reprenant la question de plus haut, quelle est, en politique, la règle des alliances?

Suivant les uns notre alliée naturelle est l'Angleterre; suivant les autres c'est l'Allemagne. Pourquoi pas la Russie? pourquoi pas l'Espagne, le Piémont, la Suisse, la Belgique, qui gravitent autour de nous comme une couronne de satellites?... Quels sont, enfin, nos alliés naturels? Qu'est-ce qu'un allié *naturel?* Et les peuples qui ne sont pas nos alliés naturels, que seront-ils vis-à-vis de nous? des étrangers? autant vaut dire des ennemis!... Nous avons donc pour ennemis naturels tous les peuples qui ne sont pas nos alliés naturels! Quelle confusion! Quelle discorde! M. de Lamartine prophétisait en 1840 que l'Orient pouvait seul nous donner la clef du problème européen : eh bien! qu'est-ce que le mystérieux, le fabuleux Orient révèle aujourd'hui à M. de Lamartine?

La question des alliances internationales n'est jamais sortie de la routine. Les caprices princiers, les convenances dynastiques, l'ambition et la vanité des chefs de gouvernements, le fanatisme des opinions, l'engouement des masses, voilà ce qui gouverne la politique des nations. La diplomatie est une des formes du commerce anarchique, voleur et faussaire : à part le style, c'est le même charlatanisme, le même esprit de chicane, la même hypocrisie, la même mauvaise foi.

Figurez-vous un épicier de la rue Saint-Martin écrivant à son correspondant de Marseille :

« Il y a retard de vingt-quatre heures dans le transport de vos caisses de savon (elles devaient être rendues en temps moral). J'ai retenu le tiers de la voiture (il se monte à 300 fr.).

« Je vous laisse pour compte vos riz, cafés et sucres, attendu que j'ai constaté du déficit sur les *quantités* (et que je n'en ai plus l'emploi).

« Je n'acquitterai pas votre mandat, parce qu'il est dans mes habitudes d'obtenir remise de 4 pour 100 sur toutes mes commandes, et que vous avez omis de me faire jouir de cette remise (dont il n'avait pas été question).

« Je recevrai vos huiles, mais sous bonification de 10 pour cent (d'autant que, depuis ma demande, cette marchandise a baissé sur la place de 10 pour 100). »

Voilà tout l'esprit de notre diplomatie. Traduisez cela dans la prose poétique de M. de Lamartine ou dans le style philosophique de M. Guizot, et vous aurez un chef-d'œuvre de diplomate.

Aurons-nous la paix? aurons-nous la guerre? — Question insoluble, impénétrable mystère à nos hommes d'État.

La paix? elle est impossible, car elle est sans racines, sans garanties. La paix est comme le crédit : pour se soutenir, elle a besoin d'hypothèques et non pas d'hypothèses; elle demande des gages, non des châteaux en Espagne. La paix n'est point affaire de convenance et de tempérament : c'est, de toutes les choses humaines, la plus substantielle, celle qui, par conséquent, exige au plus haut degré des raisons de fait et de droit, des éléments réels et positifs.

Où donc sont nos gages de paix avec l'Europe? Quelle communauté d'idées, d'inclinations, d'intérêts, se rattache à nous? Quelle obligation nécessaire, entre les puissances européennes, remplace pour elle le pacte de 1815?... Notre paix est plus fragile qu'une toile d'araignée. Je veux croire que le gouvernement déchu est pour beaucoup dans cette destruction des éléments de la paix. C'était la politique du vieux roi de spéculer sur la confusion et le désordre. Mais il s'agit de réparer l'œuvre de M. Guizot : or quelles sont à cet égard les idées de ses successeurs? Croient-ils avoir fort avancé l'alliance de la Prusse, de l'Allemagne et de l'Italie, parce qu'ils nous les montrent — en peinture — qui se donnent la main?...

La guerre? elle nous est aussi impossible que la paix.

Ce n'est pas tout que d'avoir des hommes, des chevaux, des munitions, de l'argent, — et nous n'en avons pas, — pour faire la guerre : il faut à la guerre, comme à la paix, des principes, des motifs, une idée, un intérêt. Autrement la guerre est immorale, et ne tarde pas à tourner en défaite par la démoralisation. Nos pères, en 93, savaient pourquoi ils faisaient la guerre, et ils ont vaincu; mais nous, pourrions-nous dire pourquoi nous la ferions? Il se peut que l'idée, le motif, l'intérêt; il se peut que le fait et le droit existent; mais quels sont-ils? Qu'on les définisse, qu'on les publie. J'interroge l'opinion, je consulte les actes du gouvernement: au lieu de motifs, à la place d'un interêt sérieux et réel, je ne vois que le trouble de nos pensées, le désespoir de la situation.

Ce n'est pas un motif suffisant, à mes yeux, pour déclarer un peuple notre allié, et commencer à son profit une guerre de propagande, que la similitude des révolutions, l'analogie du gouvernement et des appétences, le point d'honneur des na-

tionalités. Ce sont là des sujets d'appréciation dont il est bon de tenir compte; ce ne sont pas des motifs. Pourquoi, au point de vue de notre intérêt, de l'intérêt français, présent, positif, immédiat, devons-nous soutenir l'Italie contre l'Autriche, la Pologne contre la Russie? En quoi cela nous touche-t-il? quel est notre intérêt dans ces conflits de peuples étrangers? Qu'y pouvons-nous gagner? qu'y pouvons-nous perdre? Car, songez-y : si nous n'avons qu'un intérêt de sympathie; si nous ne pouvons motiver notre intervention que sur le vain sentiment de l'égalité et de la fraternité humanitaire, nous sommes sans intérêt véritable, et notre intervention est injuste. Je crois, pour ma part, et je me hâte de le déclarer, que la ruine de la nationalité polonaise et la compression de la liberté en Italie compromettent l'intérêt le plus positif de la France. Mais cet intérêt, il faut, avant d'agir, le mettre en lumière, le démontrer à tous les regards, en faire le sujet de tous vos manifestes. Or rien, dans les actes du gouvernement, ne fait connaître cet intérêt, sans lequel cependant toute intervention armée de notre part dans les affaires de l'Europe serait d'avance frappée d'immoralité, et suivie infailliblement d'une honteuse déroute. Allons-nous donc jouer, gratuitement et pour la satisfaction des utopistes humanitaires, le rôle de dons Quichottes de la civilisation?...

Ainsi, dans l'absence totale de principes, dans l'ignorance profonde où nous sommes de nos intérêts, la paix et la guerre nous sont aussi impossibles l'une que l'autre, et nous offrent un égal danger.

Dans cette paix véritablement absurde, car tout ce qui n'a ni principes, ni idées, ni gage de conservation, ni élément de durée, est absurde; dans cette douloureuse expectative des événements, la France, incertaine d'elle-même, se consume dans son inertie, comme un glaçon au soleil de juillet. Nous mourons de fièvre lente; nous ne produisons plus; nous n'échangeons pas; nous écoulons notre capital par la contrebande; encore quelques mois de cette léthargie, et nous nous dévorerons les uns les autres. Est-ce pour échapper à la famine que nous irons nous jeter sur l'étranger?

Quant à la guerre, aussi longtemps qu'un principe joint à un grand intérêt ne viendra pas lui donner la moralité qui lui manque, elle ne peut aboutir, quelle que soit la fortune des bataillons, qu'à un résultat funeste. Vainqueurs, elle nous rapporte, pour solution du problème social, le gouvernement militaire; vaincus, elle nous attire, avec l'étranger, une restau-

ration. Est-ce pour Napoléon II ou Henri V, que nous aurons fait des barricades ?...

Cependant la Pologne immolée crie vengeance; l'Italie est foulée aux pieds de ses bourreaux: le roi de Piémont s'arrête, le pape recule, l'empereur d'Autriche intrigue, le roi de Prusse marchande, l'Angleterre étend sur l'Europe le réseau de sa marchandise, et la France regarde! L'Amérique et la Grande-Bretagne enlèvent à vil prix ce qui nous reste de produits, et se pourvoient pour des années; le chômage, l'importation forcée qui en est la suite, donnent le coup de grâce à notre industrie. Sur tous les points la liberté succombe, là-bas par la guerre, ici par la grève!

Pour mettre fin à cette situation déplorable, la vieille routine révolutionnaire a décidé de faire, quoi ? une manifestation pour la Pologne!

Une manifestation! Et qu'est-ce qu'elle prouvera, cette manifestation ? Quel sera son programme, son idée, son moyen, sa formule, sa solution ? Qu'apprendra-t-elle aux représentants ? Quelle conviction, quelle foi fera-t-elle passer dans leur âme ?

Patriotes, je vous le dis pour la seconde fois : les circonstances ont fait de vous tous des hommes d'État. Il ne vous est pas permis de parler comme de fades humanitaires, ni d'agir comme des clubistes sans cervelle.

Revenons aux principes.

Pour faire la guerre, de même que pour conserver la paix, il faut des *motifs*.

Les motifs, vous les connaîtrez par les *moyens*.

Quels sont les moyens de la guerre ? Quels sont les moyens de la paix ?

La richesse, les capitaux.

Or, les capitaux se forment par le travail;

Le travail, divisé et engrené comme il l'est dans l'économie des sociétés modernes, a pour base la circulation;

La circulation a pour condition le crédit réciproque.

Organisez la circulation par la réciprocité du crédit, et vous aurez le travail et les capitaux; vous aurez les instruments de la paix et de la guerre.

Vous serez invincibles dans la paix; vous n'aurez rien à craindre ni de la concurrence au dehors, ni de la stagnation au dedans; parce que la concurrence organisée sur le principe de réciprocité vous ouvre en vous-mêmes un débouché infini; qu'ainsi votre production devient infinie, et votre capitalisation infinie.

Vous serez invincibles à la guerre : 1° du côté des moyens, parce que, votre capital se formant par la circulation collective et non plus par l'épargne individuelle, et la circulation augmentant toujours, votre richesse sera inépuisable ; — 2° du côté des principes, parce qu'en organisant chez vous la circulation par la réciprocité du crédit et l'égalité de l'échange, vous résolvez, par là même, la question du commerce international, et vous vous créez, par cette solution, un intérêt positif dans les affaires de l'étranger, comme vous créez à l'étranger un intérêt positif dans les vôtres.

Et quand tous les États, entraînés par votre exemple, forcés par la nécessité, plus puissante que le canon et les protocoles, auront organisé chez eux la circulation et, par le fait, créé à votre exemple la liberté et l'égalité entre leurs citoyens ; — quand, par cette organisation, ils seront devenus, ainsi que vous, inattaquables dans leurs pays, invincibles à la paix et à la guerre, alors l'ALLIANCE sera universelle, la paix sera incorruptible, et la guerre impossible.

(Nᵉ 57. — 28 mai.)

CE QUE LA RÉVOLUTION DOIT A LA LITTÉRATURE

Il y a à peu près deux mois, lorsque la révolution, aujourd'hui livrée à l'intrigue, était au plus fort de l'utopie, une députation de la Société des gens de lettres fut à l'Hôtel-de-Ville trouver M. Buchez, remplissant alors les fonctions de maire, et lui tint ce discours : La Société des gens de lettres demande que la République organise les hommes d'intelligence.

— C'est bien, répondit M. Buchez ; les hommes d'intelligence seront organisés.

Les honorables écrivains qui s'avisèrent de cette étonnante pétition, n'appartenaient point à la haute littérature ; je dis haute littérature, comme on dit haute finance, entendant par là cette catégorie d'écrivains en privilége de corrompre la raison et les mœurs publiques, aux émoluments annuels de 10 à 100,000 fr. C'étaient de braves travailleurs, aussi déshérités de la renommée que de la fortune, mais qui comprenaient vaguement que, sachant lire et écrire, ils pouvaient, dans une Répu-

blique socialiste, être bons à quelque chose. Ce n'étaient pas des roués, à coup sûr; c'étaient des littérateurs de bonne foi.

Aujourd'hui, MM. Alexandre Dumas et Victor Hugo, qui savent mieux que personne à quoi s'en tenir sur la valeur de la spécialité littératuriste, et qui n'augurent rien de bon de l'organisation de la littérature, s'en viennent, sous le masque républicain, à l'aide de calomnies ramassées dans les égouts de la liste civile, protester contre toute espèce d'organisation. Envoyer les socialistes à Charenton, c'est la moindre chose pour MM. les notables de la phraséurgie. A propos de patrie, de famille, de propriété, ces grands patriotes, ces types du père de famille, ces parangons de modestie, après nous avoir signalés aux balles citoyennes, nous vouent à l'exécration de la postérité.

N'est-ce pas le cas de se demander ce qu'il y a de commun entre la révolution et la littérature, ce qu'a fait pour la République, et de quelle utilité peut être à la société, dans l'avenir, cette espèce de parasites vulgairement appelés *gens de lettres?*

Et d'abord, qu'est-ce que la littérature au temps où nous sommes? N'est-il pas vrai que la vogue dont elle jouit encore, elle la doit à nos mœurs traditionnelles, à notre culte des souvenirs? La littérature est découronnée. Ce n'est plus ce sceptre porté autrefois par les âmes poétiques, c'est un brevet depuis longtemps tombé dans le domaine public, dédaigné de tous les hommes d'intelligence positive, mais exploité par quelques chevaliers d'industrie qui s'efforcent de faire croire à la supériorité de leur talent, par cette considération qu'ils ne sont propres à rien.

Sous peine d'ignorance et de grossièreté, tout le monde sait écrire, tout le monde est littérateur. Aussi, en y regardant de près, trouve-t-on que les notabilités littéraires n'ont d'admirateurs que parmi les illettrés ou les imbéciles. Eux-mêmes n'ont garde de se prendre au sérieux. Trouvez-moi des littérateurs qui s'estiment. Demandez à MM. Guizot et Thiers, historiens positifs, cherchant avant tout la philosophie et la fidélité dans l'histoire, ce qu'ils pensent des histoires de MM. Michelet et Lamartine? à V. Cousin ce qu'il pense de Lamennais? à Ponsard ce qu'il pense de Hugo? à Sainte-Beuve quel cas il fait de J. Janin? à Scribe quelle est son opinion sur A. Dumas?...

Ces messieurs ne se font entre eux compliment, quand par hasard cela leur arrive, que dans l'intérêt de la corporation. Mais n'est-il pas temps que nous ne soyons plus dupes de ces mimes? Est-ce que le métier de *gens de lettres* n'est pas de tous

celui qui exige le moins d'apprentissage? Et, pour quiconque en a essayé, n'est-il pas vrai que dans cet exercice le développement intellectuel est en raison inverse de l'habileté phrasière? Mettez-vous bien cela là, travailleurs : il faut cent fois plus d'intelligence pour construire une machine à vapeur que pour écrire cent chapitres de *Balsamo;* et tel patron du Rhône qui ne sait pas lire dépense plus d'esprit en faisant une course, qu'il n'y en a dans toutes les *Orientales.*

La littérature n'est que l'art d'agencer des mots et des périodes. Par elle-même, elle ne possède ni idée ni puissance; c'est un instrument incapable, à lui seul, de produire quoi que ce soit, Je ne connais à la littérature, comme à l'art oratoire, qu'un genre de mérite : c'est de donner de l'effronterie dans une assemblée. Aussi est-il remarquable que tous les littérateurs qui ont eu la bonne foi de reconnaître le vide de l'art d'écrire se sont tous jetés, qui dans l'histoire et les chroniques, qui dans la philosophie, qui dans l'économie politique. Il n'y a pas un honnête homme, aujourd'hui moins qu'autrefois, qui estime la profession d'homme de lettres.

De studieux ouvriers, dans ces derniers temps, ont cru faire merveille de prouver que le travailleur était capable de littérature autant que d'industrie. Le peuple cite avec orgueil les Poncy, les Reboul, les Savinien Lapointe et une foule d'autres, dont les récréations poétiques valent, à mon gré, les chefs-d'œuvre des maîtres. Si ces Muses prolétaires n'ont eu d'autre prétention que de prouver l'insignifiance de la littérature, j'applaudis de tout mon cœur à leurs efforts; mais si l'on entend que la capacité littéraire soit le sommet de l'intelligence, je proteste contre cette indigne prostitution. Qui travaille de ses mains, pense, parle et écrit tout à la fois; et si, dans la république de l'esprit, il existe des places réservées pour les intelligences supérieures, l'homme de style doit céder la place à l'homme d'action.

Je voudrais bien que l'on me définisse la valeur, soit d'utilité, soit d'échange, et en dehors des idées qu'il doit exprimer, d'un artiste de style. Qu'est-ce qu'un écrivain, je dis de premier ordre, qui, en politique, ne sait exprimer rien de positif et d'immédiat; qui, en économie politique, ne sait ni compter ni se rendre compte, et met partout de brillantes analogies à la place des faits; qui, en histoire, ne réussit qu'à vous émouvoir, et qui, à force d'émotions, vous fatigue et vous blase; qui, en philosophie, ne vous donne que des phrases sonores au lieu de lois réelles, déduites de l'observation et de l'analyse; qui, en matière d'art, ne juge que sous l'inspiration de la fantaisie,

sans pouvoir jamais comprendre que la fantaisie elle-même doit toujours se ramener à l'idée?

On distingue, pour échapper à la rigueur des conséquences, la littérature *sérieuse*, dont les produits ne trouvent en général pas d'écoulement, d'avec la littérature de pacotille, seule capable d'enrichir ses exploitants. On demande pour la première les gratifications de l'État; on abandonne l'autre aux entrepreneurs de journalisme.

On ne voit pas que cette distinction est la négation même de la littérature. Qu'est-ce que la littérature sérieuse, en effet? c'est l'histoire, la philosophie, la morale, les sciences naturelles, la politique, l'économie sociale, la jurisprudence, l'archéologie, la grammaire; c'est tout ce que la raison humaine agite et découvre; tout, dis je, hormis la littérature. Jadis, quand la raison, tirant son savoir d'elle-même au lieu de le demander à l'expérience, pullulait de préjugés et d'erreurs, la forme dominant sur le fonds, la littérature était souveraine. Aujourd'hui, le monde a tourné; la raison subjugue l'imagination; le fonds l'emporte en tout sur la forme; la littérature est traitée en courtisane. La sévérité de la science ne souffre plus cette parure de langage, ces finesses de diction et toutes ces merveilles de l'art oratoire, qui firent les délices des Grecs et des Latins, et dont on abrutit la jeunesse de nos écoles.

Et voilà pourquoi la littérature, expulsée par les hautes sciences, déchue de la plus belle partie de son domaine, a été forcée de descendre aux choses triviales et ignobles; pourquoi elle cherche de nouvelles ressources dans les détails de ménage, dans la cuisine, le boudoir, la prison, l'orgie, le bagne, le mauvais lieu. Ce que quelques-uns déplorent comme l'abaissement et la corruption de la littérature n'est que la preuve de fait de sa nullité.

Ainsi, ce que la littérature a la prétention d'ajouter à la science, la science le dédaigne; ce qu'elle fait pour relever l'objet de ses nouvelles prédilections achève de la dégrader. L'histoire romantique, mystique et sophistique, est aussi méprisée que le roman historique, magnétique et philanthropique. On ne comprend plus rien à l'histoire depuis qu'elle est écrite par des rimeurs et des dramaturges; on ne comprend plus rien à la société depuis que les feuilletonistes et les romanciers en ont entrepris la description.

Voilà un siècle et demi que la littérature oscille du genre *descriptif* au genre *passionnel*, s'enfonçant toujours plus dans le bavardage. Elle n'ose devenir logicienne et savante : elle serait quelque chose, elle ne serait plus. Aussi voyons-nous

que les femmes excellent en littérature, à mesure qu'elle perd en réalité et en profondeur. Pour prolonger sa misérable existence, cette littérature efféminée appelle à son aide le paradoxe et le scandale; elle se roule dans l'horrible, l'impur et le faux; elle fouille les mystères tour à tour obscènes et atroces de la Ligue, de la Régence, de Louis XV, de 93, de 1840. Elle cherche des effets factices en transformant les mots, renversant les idées, retournant les proverbes, confondant les caractères, associant les contraires, unissant l'impiété à l'Évangile, Fénelon à Voltaire, Gassendi à Descartes, la chair à l'esprit. Les littérateurs de bonne foi crient à la décadence, à la profanation, à l'abus. Ils protestent contre les *novateurs* en faveur de la vieille religion du Parnasse. Pauvres gens de lettres! qui ne voient pas que ces prétendus novateurs ont bien plus qu'eux l'instinct de conservation : car c'est pour conserver la littérature qu'ils la font servir d'expression à tout ce que l'humanité présente de plus dégoûtant.

Quand la société avait peu d'idées, que la somme des idées était, pour ainsi dire, égale à cette des vocables, la littérature était l'expression, j'ai presque dit la législatrice de la société. Maintenant que la somme des idées surpasse à la fois et le nombre des mots, et celui des combinaisons graphiques ou syntaxiques auxquelles ils peuvent donner lieu, la littérature ne peut plus servir à exprimer de la société que sa nudité, à en montrer que la turpitude.

Je prends pour exemple la révolution de février.

Est-ce la littérature qui a préparé cette révolution ?

Est-ce la littérature qui en exprimera le but, les tendances, la loi ?

Est-ce la littérature qui viendra la justifier, qui la vengera de ses ennemis ?

Quand est-ce que M. Victor Hugo a pris la défense des droits du travail ?

Quand est-ce que M. Alexandre Dumas s'est fait connaître par ses idées, par ses mœurs républicaines ?

Qu'ont-ils fait l'un et l'autre pour la révolution, sinon de calomnier les révolutionnaires ? — Et qu'est-ce qu'ils nous veulent aujourd'hui, ces aligneurs de rimes, ces enfileurs de dialogues ?

La science sociale a été, depuis vingt ans, étudiée par d'autres qu'eux ;

La révolution a été faite malgré eux ;

Le droit du travail est revendiqué en ce moment contre eux ;

La famille n'a pas encore lavé les impuretés dont ils l'ont couverte.

Et ils viennent nous parler de patrie, de famille, de travail, de propriété!...

Reconnaissons, à cette suprême vilenie, la moderne littérature! A force de broyer la corruption, elle a fini par corrompre les littérateurs. Montrez-moi quelque part des consciences plus vénales, des esprits plus indifférents, des âmes plus pourries que dans la caste lettrée? Combien en connaissez-vous dont la vertu soit restée hors d'atteinte? Qui est-ce qui, depuis trente ans, nous a versé à pleins bords le relâchement des mœurs, le mépris du travail, le dégoût du devoir, l'outrage à la famille, si ce n'est la gent littéraire? Qui a puisé avec le plus d'impudeur à la caisse des fonds secrets? Qui a le plus séduit les femmes, amolli la jeunesse, excité la nation à toutes les sortes de débauches? Qui a donné le spectacle des apostasies les plus éhontées? Qui a délaissé le plus lâchement les princes, après en avoir mendié les faveurs? Qui se rallie avec le plus d'empressement, aujourd'hui, à la contre-révolution? Des littérateurs, toujours des littérateurs!

Que leur importent la sainteté de la religion, la gravité de l'histoire, la sévérité de la morale? Ils passent, comme des filles perdues, de la légitimité à l'usurpation, de la monarchie à la république, de la politique au socialisme, de l'athéisme à la religion. Tout leur va, pourvu qu'ils en retirent de la vogue et de l'argent. Quelle soif de distinction! quelle fureur de jouir! mais surtout quelle hypocrisie! Nommez-les, Parisiens, nommez-les pour vos représentants. Flagorneurs du peuple, flagorneurs de la bourgeoisie, flagorneurs des rois, flatteurs de tous les pouvoirs, toujours prêts à saluer l'amphitryon où l'on dîne, ce qu'ils vous demandent, au nom de la patrie, du travail, de la famille, de la propriété, c'est de l'or, du luxe, des voluptés, des honneurs et vos femmes.

(Nos 60, 61 et 65. — 31 mai, 1er et 5 juin.)

PROGRAMME RÉVOLUTIONNAIRE

AUX ÉLECTEURS DE LA SEINE

Citoyens,

Puisque mes amis politiques et socialistes le veulent, je consens de nouveau à tenter la fortune des élections, et je vous adresse ma profession de foi. Elle résumera sans équivoque, et d'une façon intelligible à tous, mes idées sur la Révolution; mes espérances pour l'avenir. Vous ne me nommerez pas, citoyens : ni vous, dont je sollicite en ce moment le suffrage, n'avez encore eu le temps de me connaître; ni le gouvernement, qui peut-être aurait dû appuyer ma candidature, n'a le loisir de me comprendre. Mais, électeurs de Paris, vous n'en êtes pas moins le premier jury de la terre; et ce que votre prudence n'accordera pas à une première vue, je ne désespère pas, à un second examen, de l'obtenir de votre sagesse.

La révolution de février a mis en question toute la société. Dans un moment aussi solennel, toute profession de foi, pour être sincère, doit être complète; il ne suffit même pas qu'elle soit complète, il faut qu'elle soit motivée. Vous excuserez donc, citoyens, la longueur de ces explications. Je ne suis pas de ceux pour qui une profession n'est qu'un acte diplomatique, où, avec des formules générales, on paraît promettre beaucoup, tandis qu'en réalité l'on ne promet rien du tout.

Le système social, qu'il s'agit de réformer et de refondre, embrasse trois ordres d'idées :

La famille,

L'économie publique,

La forme du gouvernement.

Je vais, sur chacun de ces points, vous dire ce que je pense.

I. — LA FAMILLE

J'écrivais, il y a deux ans, parlant des rapports de la famille et de la propriété :

« C'est surtout dans la famille que se découvre le sens profond de la propriété. La famille et la propriété marchent de front, appuyées l'une sur l'autre, n'ayant l'une et l'autre de signification et de valeur que par le rapport qui les unit.

« Avec la propriété commence le rôle de la femme. Le ménage, cette chose tout idéale et que l'on s'efforce en vain de rendre ridicule, le ménage est le royaume de la femme, le monument de la famille. Otez le ménage, ôtez cette pierre du foyer, centre d'attraction des époux, il reste des couples, il n'y a plus de familles. Voyez, dans les grandes villes, les classes ouvrières tomber peu à peu, par l'instabilité du domicile, par la pauvreté du ménage et le manque de propriété, dans le concubinage et la crapule ! Des êtres qui ne possèdent rien, qui ne tiennent à rien et vivent au jour le jour, ne se pouvant rien garantir, n'ont que faire de s'épouser : mieux vaut ne pas s'engager que de s'engager sur le néant. La classe prolétaire est donc vouée à l'infamie : c'est ce qu'exprimait au moyen âge le droit du seigneur, et chez les Romains l'interdiction du mariage aux prolétaires.

« Or, qu'est-ce que le mariage, par rapport à la société ambiante, sinon tout à la fois le rudiment et la forteresse de la propriété ? Le ménage est la première chose que rêve la jeune fille ; ceux qui parlent tant d'attraction, et qui veulent abolir le ménage, devraient bien expliquer cette dépravation de l'instinct du sexe. Pour moi, plus j'y pense, et moins je puis me rendre compte, hors de la famille et du ménage, de la destinée de la femme. Courtisane ou ménagère (ménagère, dis-je, et non pas servante), je n'y vois pas de milieu : qu'a donc cette alternative de si humiliant ? En quoi le rôle de la femme, chargée de la conduite du ménage, de tout ce qui se rapporte à la consommation et à l'économie, est-il inférieur à celui de l'homme, dont la fonction propre est le commandement de l'atelier, c'est-à-dire le gouvernement de la production et de l'échange ? » (*Système des Contradictions économiques*, tome II, chap. X.)

La famille est en progrès dans l'humanité, comme l'industrie, l'art, la science, la morale, la philosophie. Elle s'élève de la communauté ou promiscuité des sexes, condition primitive de la société, à une polygamie déjà exclusive ; puis de cette polygamie au mariage monogame, dont les caractères fondamentaux, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, sont la perpétuité et l'inviolabilité. La mort, et certains cas graves, dont la détermination est ce que la philosophie morale présente de plus délicat et de plus difficile, peuvent seuls rompre le mariage.

La révolution de 1848 n'atteint donc pas la famille, ne peut pas l'atteindre. Toute son influence à cet égard consiste à procurer de plus en plus l'idéal de la famille, en réformant la base économique sur laquelle elle repose.

Je protesterais donc contre toute loi, civile ou fiscale, qui aurait pour objet de restreindre ou limiter la puissance paternelle, le principe d'hérédité, la faculté de donation et de testament. L'égalité et la fraternité n'ont pas besoin, selon moi, de telles sauvegardes. Le budget peut et doit se procurer d'autres ressources. Et quant au divorce, je ne crois pas, dans la corruption présente de nos mœurs, qu'il nous convienne de rien préjuger sur cette matière scabreuse ; je regarderais toute loi sur le divorce comme un encouragement au libertinage et un pas rétrograde.

II. — L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

Je suis, vous ne l'ignorez pas, citoyens, l'homme qui a écrit ces paroles : *La propriété, c'est le vol!*

Je ne viens point me rétracter, à Dieu ne plaise! Je persiste à regarder cette définition brûlante comme la plus grande vérité du siècle. Je n'ai nulle envie non plus d'insulter à vos convictions : tout ce que je demande, c'est de vous dire comment, partisan de la famille et du ménage, adversaire de la communauté, j'entends que la négation de la propriété est nécessaire encore à l'abolition de la misère, à l'émancipation du prolétariat. C'est par les fruits qu'on doit juger une doctrine : jugez donc de ma théorie par ma pratique.

Lorsque je dis : *La propriété, c'est le vol!* je ne pose pas un principe, je ne fais qu'exprimer une conclusion. Vous comprendrez tout à l'heure l'énorme différence.

Or, si la définition de la propriété telle que je l'énonce n'est que la conclusion, ou plutôt la formule générale du système économique, quel est donc le principe de ce système, quelle en est la pratique, quelles en sont les formes?

Mon principe, cela va vous paraître étonnant, citoyens, mon principe, c'est le vôtre, c'est la propriété elle-même.

Je n'ai pas d'autre symbole, pas d'autres principes que ceux de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : La *liberté*, l'*égalité*, la *sûreté*, la *propriété*.

Comme la Déclaration des droits, je définis la liberté, le *droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.*

Comme la Déclaration des droits encore, je définis, provi-

soirement, la propriété, le *droit de disposer librement de ses revenus, des fruits de son travail et de son industrie.*

Voilà tout mon système : liberté de conscience, liberté de la presse, liberté du travail, liberté du commerce, liberté de l'enseignement, libre concurrence, libre disposition des fruits de son travail et de son industrie, liberté à l'infini, liberté absolue, la liberté partout et toujours!

C'est le système de 89 et 93; le système de Quesnay, de Turgot, de J.-B. Say; le système que professent tous les jours, avec plus ou moins d'intelligence et de bonne foi, les divers organes de nos partis politiques, le système des *Débats*, de la *Presse*, du *Constitutionnel*, du *Siècle*, du *National*, de la *Réforme*, de la *Gazette*; c'est votre système à vous, enfin, électeurs.

Simple comme l'unité, vaste comme l'infini, ce système se sert à lui-même et aux autres de critérium. D'un mot il se fait comprendre, et il force les adhésions; personne ne veut d'un système où la liberté souffrirait la moindre atteinte. D'un mot il se fait reconnaître et éloigne toute erreur : quoi de plus aisé que de dire ce qui est ou n'est pas de la liberté?...

La liberté donc, rien de plus, rien de moins. Le *laissez faire, laissez passer*, dans l'acception la plus littérale et la plus large; conséquemment la propriété, en tant qu'elle découle légitimement de cette liberté, voilà mon principe. Pas d'autre solidarité entre les citoyens que celle des accidents résultant de force majeure : pour tout ce qui regarde les actes libres, les manifestations de la pensée réfléchie, insolidarité complète, absolue.

Ce n'est pas là du communisme, certes;

Ce n'est pas le gouvernement de Méhémet-Ali;

Ce n'est pas de la dictature;

Ce n'est pas l'intervention de l'État dans toutes les fonctions civiles, et jusque dans la famille;

Ce n'est ni du Babeuf, ni du Saint-Simon, ni du Fourier.

C'est la foi de Franklin, de Washington, de La Fayette, de Mirabeau, de Manuel, de Casimir Périer, d'Odilon Barrot, de Thiers. Cela vous paraît-il rassurant ou compromettant?

Mais, direz-vous, à ce point de vue, comment résoudre le problème posé par la révolution de février?

Cela revient à dire : Qu'est-ce qui, dans l'ordre des faits économiques, gêne encore l'exercice de la liberté, de la liberté individuelle, comme de la liberté générale?

Ma réponse sera franche et catégorique. Je dirai quelles sont les entraves dont il s'agit, selon moi, de débarrasser la

liberté, car il est évident que nous ne nous sentons pas libres, et quels sont les moyens d'y parvenir : ce que je proposerais de faire, si j'étais représentant du peuple ; ce que je ferais si j'étais ministre ; ce que je prendrais pour système de politique au dedans et au dehors, si j'étais gouvernement ; ce que je conseillerais au peuple de demander à l'Assemblée nationale, la première fois qu'il ira la visiter, si mes conseils pouvaient prévaloir auprès du peuple ; ce que j'engage enfin tous les amis du peuple à étudier, discuter, développer et répandre, et dont je ne cesserai de poursuivre l'application, jusqu'à ce que l'on me fasse voir que je me trompe, et qu'il existe d'autres moyens, plus directs, plus opportuns, plus spécifiques, plus décisifs, plus révolutionnaires, de nous tirer de l'abîme.

Et d'abord, ne faisons pas comme les médecins étiologistes, qui, à force de rechercher la cause des maladies, finissent par oublier les maladies elles-mêmes, et laissent mourir leurs malades. Ne remontons pas la chaîne sans fin des causes et des effets ; considérons le fait en lui-même et disons : La cause du mal, c'est le mal. La cause de la crise, c'est la crise. Le travail est suspendu, les ateliers sont fermés, les magasins restent pleins, le débouché n'appelle plus le produit, le capital fuit, le numéraire se cache, le commerce tombe, l'impôt ne rentre plus, l'État approche de la banqueroute, l'ouvrier à jeun se tord dans le désespoir ; en un mot, la CIRCULATION est nulle : voilà la crise.

La société ne vit plus, comme autrefois, sur la propriété individuelle ; elle vit sur un fait plus générique, elle vit sur la circulation. Toutes les maladies qui affligent aujourd'hui le corps social peuvent se rapporter à une cessation, à un trouble de la fonction circulatoire. Si donc la circulation se fait mal, si elle est entravée, s'il suffit du moindre accident politique pour la faire cesser tout à fait, c'est que l'appareil est mal établi, c'est que la circulation est gênée dans ses mouvements, c'est qu'elle souffre dans son organisme.

Sur quoi repose la circulation dans l'économie de la société ? — Sur le numéraire, sur l'argent.

Quel en est le moteur ? — L'argent.

Qui ouvre et qui ferme la porte du marché aux produits ? — L'argent.

Qui est le roi des échanges, l'étalon du commerce, le type des valeurs ? — L'argent.

L'argent est donc nécessaire, indispensable à la circulation ?

La routine, à cette question, dit oui, la science dit non.

Les produits s'échangent contre les produits, dit la science économique. C'est-à-dire que l'échange doit être libre, direct, immédiat, égal.

Les produits s'échangent contre de l'argent, dit la routine. C'est-à-dire que l'argent n'est qu'un intermédiaire, un instrument d'agiotage, une entrave à la liberté des échanges. De plus, comme l'argent ne fonctionne pas pour rien, la circulation, dans ce système, est sujette à une déperdition continuelle de valeurs, ce qui entretient tout à la fois la consomption et la pléthore dans les diverses parties du corps social.

L'argent est donc un obstacle à la circulation, une entrave à la liberté du commerce et de l'industrie, et par lui-même, comme organe superflu, comme fonction parasite, et par ce qu'il coûte, comme cause de déperdition.

Se passer de numéraire, supprimer l'intérêt du capital circulant, telle est donc la première entrave à la liberté que je propose de détruire par la constitution d'une Banque d'Échange.

J'ai exposé ailleurs, fort au long, les principes et la théorie de cette Banque, dont la formule ou l'idée-mère est la généralisation de la lettre de change. J'ai dit quel serait, dans le nouveau système de crédit, l'agent de circulation, quel en serait le mode, le gage et la garantie. J'ai prouvé que l'économie qui en résulterait pour le pays, rien que sur les escomptes, serait d'au moins 400 millions. Je ne reviendrai pas sur ce projet, sur lequel je ne demande pas mieux que de voir s'exercer toutes les sévérités de la critique.

Mais la Banque d'Échange ne peut exister que par la volonté de tous les citoyens, comme elle emprunte sa puissance de leur libre adhésion. Or, cette libre adhésion de tous les producteurs et consommateurs, ce consentement mutuel de 35 millions de citoyens, qu'aucune propagande ne parviendrait peut-être en vingt ans à déterminer, il dépend du gouvernement de l'obtenir en une semaine; il dépend, dis-je, du gouvernement de terminer en une semaine la Révolution.

Que le gouvernement rende, au nom du peuple, les décrets suivants :

1er DÉCRET. — *Réforme banquière.*

« Attendu que l'échange direct, sans numéraire, sans intérêts, est de droit naturel et d'utilité publique;

« 1. La Banque de France joint à ses attributions celles de Banque d'Échange.

2. La commission d'escompte, pour tous négociants, entrepre-

neurs, etc., qui adhèreront aux statuts de la Banque d'Échange, est fixée provisoirement à 1 pour cent.

3. La commission, intérêt compris, pour tous négociants, etc., qui préfèreront l'ancien mode d'échange et circulation sous la garantie du numéraire, est et demeure fixée à 5 pour cent. »

Est-ce créer un papier-monnaie? Est-ce forcer le cours de billets sans gage? Est-ce du communisme, de l'expropriation, de la confiscation, de la banqueroute? Cela ne vaut-il pas mieux cent fois que les comptoirs de garantie, et la conversion frauduleuse des dépôts faits à la caisse d'épargne en rentes sur l'État, et l'ajournement des bons du Trésor, et les prolongations d'échéances, et l'impôt somptuaire, et la confiscation des successions collatérales, et toutes ces lois d'extorsion et de spéculation financière, dont notre gouvernement conservateur s'est rendu coupable depuis le 24 février?

Les détenteurs de numéraire garderont leurs écus : nous ne les leur prendrons pas, nous n'en voulons point. Qu'ils en disposent à leur gré; qu'ils les vendent, les échangent, les fondent; personne n'y trouvera à redire. C'est le fruit de leur travail et de leur industrie! Mais comme le commerce est libre, que la République ne reconnaît pas de droits féodaux, que la concurrence est le remède naturel au monopole, les capitalistes pourraient-ils trouver mauvais que les producteurs s'abstinssent de leur entremise? Nous ne les empêchons pas d'exercer leur industrie; nous ne défendons pas le prêt à intérêt; nous ne supprimons point l'usage de la monnaie; nous ne portons atteinte ni à la liberté, ni à la propriété. Nous demandons seulement que la concurrence soit ouverte entre le principe monarchique et individualiste représenté par la monnaie, et le principe républicain et mutuelliste, représenté par la Banque d'Échange. Nous demandons que ceux qui ne veulent plus payer tribut aux capitalistes pour la circulation de leurs produits, ne soient pas forcés de le payer, quand ils peuvent faire autrement.

2e DÉCRET. — *Conversion et remboursement de la dette.*

L'État réprésente la totalité des citoyens.

En outre, au point de vue du budget, l'État est l'administrateur d'une partie notable de la fortune publique.

Il y a donc obligation pour l'État de chercher, dans l'intérêt des citoyens qu'il représente, les moyens de gouvernement les plus économiques, comme aussi d'opérer sur ses dépenses toutes les réductions possibles.

Or, l'État trouvant à la Banque d'Échange, sur ses titres d'emprunt, des valeurs qui ne lui coûteraient rien d'intérêt, il est de son devoir d'aviser au remboursement de la dette publique, ou tout au moins à la conversion des rentes, dont le montant dépassera bientôt 400 millions. D'un autre côté, il ne serait pas juste que, tandis que les capitalistes, qui avaient leurs capitaux engagés dans le commerce, en perdent le revenu, ou du moins sont forcés, par la concurrence de la Banque d'Échange, d'abaisser le taux de l'intérêt à 1 pour 100 et même au-dessous, les prêteurs de l'État, par un privilége sans motifs, continuassent de recevoir 3, 4, 4 1/2 et 5 pour 100.

Il y a donc ici pour l'État nécessité d'économie et nécessité de justice de mettre les rentes sur l'État d'accord avec le taux des escomptes, en attendant le remboursement définitif.

Je voudrais, en conséquence, que le gouvernement rendît encore le décret suivant, qui n'est qu'un corollaire du premier :

« Attendu que, par l'organisation de l'échange direct des produits sans l'intermédiaire de l'argent et sans intérêt, l'État, comme tout citoyen, a la faculté de se procurer des fonds, à 1 pour cent de commission, au maximum ;

« Considérant qu'il est juste de donner aux contribuables, dont les capitaux, jusqu'à présent engagés dans les opérations commerciales et industrielles, se trouvent désormais hors de service, une compensation légitime ;

« Attendu que la loi doit être égale pour tous :

« Les rentes servies par l'État aux divers taux de 3, 4, 4 1/2 et 5 seront converties en rentes 1 pour cent, taux de la Banque d'Échange, jusqu'à remboursement définitif.

« L'exécution du présent décret est confiée au ministre des finances. »

Je vous le demande de nouveau, électeurs, est-ce là de la banqueroute ? est-ce de l'expropriation, de la communauté, du phalanstère ? Êtes-vous bien sûrs que le gouvernement actuel, en s'obstinant dans la vieille ornière, au lieu de rembourser la dette ou tout au moins de réduire la rente, comme il en a la faculté et comme je le propose, n'arrivera pas à une banqueroute dans laquelle tout périra à la fois, le commerce, le capital, le travail et l'État ?

Les rentiers, les déposants à la caisse d'épargne, les communes, les porteurs de bons du Trésor, au lieu d'un intérêt à 5 pour 100, n'auront plus qu'un intérêt de 1 pour 100 !... Qui en doute ? et quel mal y a-t-il à cela ? Sommes-nous

donc obligés d'emprunter à 5, quand nous pouvons emprunter à 1? Devons-nous payer 5 pour 100 d'intérêts aux porteurs de livrets de caisse d'épargnes pour la peine que l'État se donne de garder leurs économies? Et puisque, par l'organisation de l'échange, sans intermédiaire et sans intérêt, nous nous trouvons dans la position d'un emprunteur à qui deux capitalistes offriraient leurs fonds, l'un à 5 pour 100, l'autre à 1 pour 100, pouvons-nous être taxés d'injustice parce que nous donnons la préférence au meilleur marché?

Que les rentiers, les déposants de la caisse d'épargnes, les porteurs de bons du Trésor, et tous les créanciers de la dette flottante, soient remboursés, intégralement remboursés, nous le pouvons sans nous faire tort : loin de là, par ce remboursement, nous nous enrichissons. Qu'on ne fasse aucune retenue; que la propriété soit respectée, mais que le travail soit libre.

3e DÉCRET. — *Crédit foncier.*

Si l'État, si la totalité des citoyens a le droit incontestable de s'exonérer de ses dettes, voire même de changer de créanciers, quand il y trouve avantage, chaque citoyen qui se trouve dans le même cas a aussi le même droit.

Ajoutons, comme précédemment, que, les capitaux prêtés à l'État et ceux engagés dans le commerce ne devant plus produire, après l'établissement de la Banque d'Échange, qu'un intérêt de 1 pour 100, il est de toute justice que les capitaux engagés dans l'industrie et l'agriculture, et prêtés sur hypothèques, soient ramenés au même taux. Ce qui serait injuste, ce serait que, les créanciers hypothécaires jouissant comme tous les citoyens du bénéfice obtenu par la réduction du taux des escomptes et l'allégement de l'impôt, ils ne donnassent, à leur tour, aucune compensation sur leurs propres revenus.

Je proposerais donc encore de rendre le décret suivant :

« Attendu que la propriété est sacrée et inviolable;

« Attendu que la banqueroute doit être rayée du vocabulaire français;

« Considérant que le taux de l'escompte et celui des rentes de l'État ont été fixés provisoirement, en maximum, à 1 pour cent; — que ce chiffre doit être considéré comme taux légal de l'intérêt, jusqu'à réduction nouvelle; — qu'une immense amélioration en doit résulter pour le commerce et la consommation; — que les prêteurs sur hypothèques jouissent, comme tous les citoyens, de cette importante amélioration; — qu'il est juste, par conséquent, qu'ils contribuent pour leur part à la fortune publique,

« L'État garantit à tous créanciers hypothécaires le remboursement de leurs capitaux.

« Ce remboursement sera effectué, soit par annuités de 5 pour cent, soit intégralement en une fois, à la convenance de l'emprunteur.

« Jusqu'à parfait remboursement, il sera payé au créancier, chaque année, à titre d'intérêt, 1 pour cent sur la somme due.

« L'exécution du présent décret est confiée aux soins des citoyens grevés d'hypothèques, qui adhèreront aux statuts de la Banque d'Échange. »

La conversion des créances hypothécaires en créances remboursables par annuités, et sauf intérêt de 1 pour 100, produirait pour tout le pays une économie de plus de 1 milliard 200 millions.

Eh bien ! y a-t-il là ombre d'injustice? Les créanciers auraient-ils le droit de se plaindre? Les débiteurs seraient-ils des gens de mauvaise foi? Pouvons-nous, producteurs, être condamnés à subir éternellement la suzeraineté du numéraire? à payer à tout jamais l'aubaine du capital?... Par la Banque d'Échange, l'échange, affranchi de tout péage, fait lui-même fonction de capital, fonction de numéraire. Or, la concurrence est libre, depuis 1789, non-seulement entre les industriels, mais entre les capitalistes : quelle loi, divine ou humaine, pourrait nous enlever le bénéfice de cette concurrence? Et lorsque cette bienfaisante concurrence, comme une découverte inattendue, comme un moteur dont la puissance serait infinie et la dépense nulle, vient changer toutes les conditions de la production et de l'échange, et bouleverser l'économie de la société; au nom de quel principe nous ferait-on perdre, pendant une seule minute, le bénéfice de l'invention?

Comparez maintenant, dans sa moralité et dans ses effets, le décret que je propose ici avec celui rendu par M. Garnier-Pagès sur les créances hypothécaires. M. Garnier-Pagès a agi précisément comme le voulait Barbès : il a entrepris de frapper une contribution sur les riches; il n'a fait que prouver son incapacité par une sottise et une injustice. Le riche, en tant que capitaliste, est invulnérable à l'impôt : cela est désormais connu de tous les économistes. Mais il n'y a plus de riches, et, en organisant la délation entre créanciers et débiteurs, M. Garnier-Pagès n'a réussi qu'à démoraliser les consciences, rendre plus introuvables les capitaux, et frapper au hasard les créanciers malhabiles à se soustraire au recensement. Cependant M. Garnier-Pagès est au pouvoir, et Barbès, le loyal Barbès, est en prison ! (1)

(1) Barbès, impliqué dans les troubles du 15 mai, avait été enfermé au donjon de Vincennes.

Comparez encore l'effet que produirait sur la population des campagnes la conversion des créances hypothécaires au moyen de la Banque d'Échange, avec celui obtenu par un autre décret du même Garnier-Pagès, je veux parler de celui qui augmentait de 45 centimes la contribution foncière. L'hostilité des paysans à l'égard de la République est là pour répondre. Et puis, remarquez la contradiction. C'est dans le temps même que l'on s'occupe de crédit agricole que l'on augmente l'impôt agricole !...

Et M. Garnier-Pagès, cet élu de la bourgeoisie, ce routinier de la finance, qui a, plus que personne, plus que les théories de M. Louis Blanc, plus que les circulaires de M. Ledru-Rollin, désorganisé la République, discrédité la Révolution, compromis la propriété, accéléré la banqueroute, M. Garnier-Pagès est un conservateur ! Et nous, qui ne songeons qu'à rembourser la propriété, nous sommes des partisans de la loi agraire, des communistes !...

4e DÉCRET. — *Échéances et remboursements.*

La Banque fait l'escompte en numéraire, au taux de 5 pour cent ; — en bons d'échange, à 1 pour cent.

En conséquence, et par les mêmes considérations, précédemment développées, tout adhérent à la Banque d'Échange devrait jouir sur tous payements et remboursements d'obligations par lui souscrites antérieurement à l'existence de la Banque, d'une remise égale à la différence entre l'intérêt stipulé au profit du créancier et la commission perçue par la Banque d'Échange, pour tout le temps qui se serait écoulé jusqu'au terme de l'obligation, depuis l'installation de la Banque.

Il arrive ici précisément la même chose que dans le cas d'une réduction de droits. Supposons qu'un décret de gouvernement abolisse tout à coup, comme cela a eu lieu en 1847 pour les céréales, les droits de transit à la frontière, de navigation, de circulation, tous les droits de régie, en un mot. Tout consommateur aurait le droit, quels que fussent ses engagements avec l'entrepreneur et le fabricant, d'obtenir une réduction proportionnelle sur le prix des produits et services.

L'organisation de la Banque d'Échange est un événement en dehors des prévisions des parties, qui vient faire baisser partout la redevance du capital, et qui, par conséquent, doit profiter immédiatement à tous les citoyens loueurs de capitaux, acquéreurs de numéraire, acheteurs à terme, même spéculateurs sur les fonds publics, etc. Où donc serait l'injustice ? En

quoi la propriété serait-elle violée? En quoi la liberté compromise? En quoi la famille, la morale publique outragée?

Pour l'exécution de ce décret s'en rapporter à la diligence des débiteurs.

Si le gouvernement de Février, en prenant possession du pouvoir, avait trouvé dans les caves de l'Hôtel-de-Ville, dans les souterrains des Tuileries, dans les casemates de Vincennes et du mont Valérien, un capital de 100 milliards;

Si, avec le secours de ce capital, il avait créé une Banque où toutes les valeurs du commerce, portant deux signatures et représentant une valeur réelle, acceptée et livrée, auraient été reçues à l'escompte au taux de 1 pour 100, intérêt et commission compris;

Si, non content de restaurer le commerce et l'industrie, menacés de périr par la désertion des capitaux et la trahison du numéraire, il avait remboursé la dette de l'État et dégrevé le budget de 400 millions de rentes annuelles;

Si, se mettant ensuite aux lieu et place des créanciers hypothécaires, il avait remboursé leurs 14 millards de créances, fondé sur de nouvelles bases le crédit agricole, et réduit l'intérêt des prêts sur hypothèques, comme celui des escomptes, à 1 pour 100;

Si, par cette fortune inespérée, faisant baisser sur tous les points le loyer des capitaux, il avait ordonné qu'il serait fait remise à tous débiteurs, par leurs créanciers, sur les obligations et remboursements à échoir, de la différence d'intérêt, du jour d'institution de la Banque d'Échange jusqu'au terme des obligations;

Le gouvernement, par chacune de ces dispositions, aurait-il fait chose juste? Aurait-il compromis la fortune publique? Sa politique aurait-elle été imprudente ou déloyale? Et parce que, sans demander rien à personne, sans taxe extraordinaire, sans contribution exceptionnelle, sans emprunt, sans mesure coërcitive, sans confiscation, sans banqueroute, sans atteinte à la propriété, sans escobarderie gouvernementale, par le seul fait de la découverte d'un trésor immense, il aurait répandu à pleines mains, dans la nation, la richesse, le bien-être, la sécurité et la liberté; parce qu'il aurait détruit la féodalité mercantile, l'aristocratie financière, le bon plaisir de l'argent; parce qu'il aurait affranchi le travail, débarrassé la circulation de ses entraves, nivelé, à force de richesse, toutes les fortunes, serait-on en droit de l'accuser de communisme, de terrorisme et d'anarchie?

Or, telle est précisément la situation dans laquelle je pro-

pose de mettre le gouvernement par l'institution de la Banque d'Échange.

L'organisation de l'échange agit sur les relations économiques exactement comme ferait un capital qui s'augmenterait d'autant plus qu'on lui emprunterait davantage. L'échange est, comme le travail, un mode de créer de la richesse avec rien. C'est pour cela que l'échange est le rival du capital, en ce qui concerne la circulation, la commandite et toutes les opérations de crédit.

Organiser l'échange, c'est organiser la baisse indéfinie, jusqu'à extinction, sur le loyer des capitaux; c'est organiser la victoire du travail sur le capital, quelque forme qu'il prenne, capital monnaie et capital instrument, capital mobilier et capital immobilier, capital matériel et capital moral ou métaphysique.

Et comme l'organisation de l'échange dans l'ordre économique entraîne une organisation analogue des fonctions dans l'ordre politique, il s'ensuit que la forme du gouvernement résulte encore de la forme du crédit, en sorte que, organiser le crédit, la mutualité, l'échange, c'est organiser la République.

La Révolution est là tout entière. Et la ruine de l'ancien système est si complète, nous sommes arrivés si bas dans cette chute, qu'on peut hardiment défier qui que ce soit de relever le crédit sur son ancienne base, et de sauver le pays par les moyens connus.

J'ai dit comment, par la Banque d'Échange, la circulation était à l'instant même rétablie, la rente convertie ou remboursée, le crédit agricole fondé, les intérêts des débiteurs, pour leurs obligations à échoir, sauvegardés.

Poursuivons cette série de réductions, et en contemplant les bienfaits du principe qui a vaincu en février, apprenons à défendre la Révolution, apprenons à aimer la République.

Aux décrets, dont j'ai donné l'analyse, je proposerais donc d'ajouter les suivants :

5e DÉCRET. — *Intérêts et dividendes des sociétés par actions.*

« Considérant que les capitalistes-actionnaires, faisant partie de sociétés anonymes et en commandite pour l'exploitation des diverses branches du commerce et de l'industrie, profitent, comme les autres citoyens, de la diminution des impôts, et du dégrèvement des charges qui pesaient auparavant sur l'agriculture et le commerce; — qu'il est juste, par conséquent, qu'ils contribuent pour leur part à ce dégrèvement, par une réduction analogue sur l'intérêt des actions qu'ils ont souscrites; — qu'agir

autrement, ce serait créer, en faveur desdits actionnaires, un privilége sans droit; — qu'au surplus rien ne serait plus facile, dans beaucoup de cas, que d'établir, à côté de ces sociétés, des entreprises rivales, commanditées par la Banque d'Échange;

« Attendu la connexité et l'identité des espèces;

« Les interêts et dividendes sont réduits, dans toute société par actions, à 1 pour cent, ensemble, du capital versé, et seront acquittés à ce taux, s'il y a lieu, jusqu'à remboursement définitif.

« Le présent décret, applicable à toutes entreprises formées par actions pour l'exploitation des mines, canaux, chemins de fer, transports, messageries, constructions, salines, produits chimiques, filatures, verreries, etc., etc., est confié pour l'exécution à la diligence des directeurs, gérants, comptables, associés, et porteurs d'actions industrielles desdites compagnies. »

Je vous le demande de nouveau, lecteurs, et je vous le demanderai jusqu'à la fin, où est ici la spoliation? où est le communisme? Est-ce là ce système d'absorption et d'exploitation par l'État, dont la menace était une folie, dont la réalisation est impossible? Faire jouir les entreprises par actions des bienfaits de l'échange direct, du crédit mutuel, sans numéraire et sans intérêt; dégrever la grande et la petite industrie, le haut et le bas commerce, des tributs qui les écrasent, et sous forme d'escomptes, et sous forme d'impôts, et sous forme d'agiotage; donner l'essor au travail et la vie aux fabriques, en réduisant sans cesse les frais fixes de la production, n'est-ce pas la vraie formule du progrès, la vraie théorie de la liberté?

6e DÉCRET. — *Loyers de maisons.*

La loi civile a distingué les biens en meubles et immeubles.

L'économie politique, qui considère les biens, non dans leur forme extérieure, mais au point de vue de la production, les confond tous dans la même catégorie, sous le nom de capitaux.

L'identité des capitaux, comparés entre eux au point de vue de la production et du droit qu'ils donnent au propriétaire d'en tirer un revenu, est sensible, notamment entre les maisons et les actions de la société en commandite. — Une société par actions se forme pour la construction d'une rue, de tout un quartier, et pour la location et exploitation des bâtiments. D'après l'article 518 du Code civil, ces bâtiments sont immeubles par nature, et chaque propriétaire peut et doit, en conséquence, être réputé propriétaire d'immeubles. Mais d'après l'article 529, l'action, qui est ici le titre de propriété, est meuble

aussi par nature, en sorte que le même propriétaire peut, à bon droit, et relativement au même objet, être considéré comme propriétaire de meuble et d'immeuble.

Le Code civil contient donc, au moins dans l'espèce qui nous occupe, une distinction fâcheuse, contre laquelle le Code de commerce proteste en vain. La Banque d'Échange vient à propos faire cesser ce malentendu :

« Attendu, dirait le gouvernement, qu'il y a identité entre les actions d'une société formée pour l'exploitation d'une mine et les actions d'une société pour la construction d'un bâtiment; entre le capital engagé dans des machines et le capital engagé dans des maisons;

« Attendu que la construction d'un édifice n'est autre chose qu'un acte d'échange entre les architectes, tailleurs de pierres, maçons, charpentiers, menuisiers, plâtriers, ferblantiers, briquetiers, vitriers, serruriers, etc., et le capitaliste qui achète leurs services;

« Attendu qu'au moyen de la Banque d'Échange, tous producteurs peuvent et doivent se considérer comme capitalistes; qu'il leur est ainsi facultatif d'acquérir, individuellement ou collectivement, moyennant crédit sur caution, avances sur consignations, escompte de leurs factures, etc., le travail des ouvriers constructeurs, et de se procurer des habitations commodes et à bas prix;

« Considérant que la réduction de l'intérêt sur l'instrument de circulation a entraîné successivement une réduction équivalente sur la rente de l'État, sur les obligations hypothécaires et les actions de commandite; qu'une réduction analogue sur l'intérêt des capitaux engagés dans les propriétés bâties en est la conséquence nécessaire; qu'il y aurait injustice à ce qu'il en fût autrement;

« Par ces motifs :

« Le prix des loyers, sur tout le territoire de la République, est réduit à 1 pour cent de la valeur actuelle des maisons, déduction faite de l'amortissement des frais d'entretien et des contributions.

« Une expertise sera faite, par les agents-voyers, architectes et ingénieurs des villes et des départements, accompagnés des maires, et en présence des propriétaires, à l'effet de reconnaître la valeur des propriétés bâties, en l'état qu'elles se trouvent; d'en fixer le revenu légal, et d'assigner à chaque compartiment sa valeur locative.

« L'intérêt ou loyer ainsi fixé sera payé par le locataire jusqu'à liquidation et remboursement intégral de l'immeuble : après quoi il sera pourvu par l'État, sur nouveau plan, à sa restauration définitive.

« Les baux échus sont prolongés de deux ans, à la convenance des locataires.

« Le présent décret sortira son effet à partir du 24 février 1848. Son exécution est confiée à la diligence des locataires, qui tous devront justifier de leur adhésion à la Banque d'Échange, à peine d'être déchus du bénéfice que leur assure le présent décret.

« Les propriétaires qui n'auront point adhéré aux statuts de la Banque d'Échange, outre qu'ils ne pourront exiger de loyers supérieurs à ceux fixés par les procès-verbaux d'expertise, ne pourront non plus exiger le

payement en numéraire de leurs termes que jusqu'à concurrence de la moitié.

« Il sera fait état aux locataires des sommes qu'ils auront payées en trop pour les jours de location écoulés depuis le 24 février 1848 jusqu'à la promulgation de la présente loi. »

Ce décret parle de lui-même et n'a pas besoin de justification.

Sur 400,000 négociants, marchands, fabricants, ouvriers, producteurs de toute espèce, voyageurs, rentiers, etc., qui habitent le département de la Seine, les propriétaires ne sont pas 15,000; pas 1 sur 30. S'il était question de sacrifices à faire à l'intérêt général, certes, on ne pourrait accuser le décret de frapper le plus grand nombre au profit de quelques-uns, comme il arrive si souvent en matière budgétaire. Loin de là, ce serait une minorité imperceptible sacrifiée à l'intérêt de l'immense majorité.

Mais il ne s'agit point ici de sacrifice, il ne s'agit que de justice.

La propriété bâtie, au lieu de continuer son jeu de pompe aspirante sur la production, ne prélève plus que son propre amortissement. Les loyers baissent partout de 25 à 30 pour 100, la population entière est déchargée d'un poids énorme; et le propriétaire n'a point à se plaindre, pas plus que le capitaliste, pas plus que le rentier, pas plus que le porteur d'actions. Il profite, comme tout le monde, du bon marché général; il doit subir, par conséquent, comme tout le monde, et pour ce qui le concerne, les effets de la concurrence que l'échange fait au capital.

Pensez-vous, citoyens, que vos affaires en iraient plus mal, si demain le législateur, en même temps qu'il vous rouvrirait le crédit et le débouché, en même temps qu'il vous ferait jouir d'une immense réduction sur le prix de toutes choses, vous apprenait qu'à partir du 24 février, au lieu de douze mois de loyer que vous avez à payer chaque année, vous n'en aurez plus que huit? Cette réduction vous arrivant comme un rafraîchissement à un malade ne serait-elle pas pour vous, dans cette crise affreuse, d'un immense soulagement? Vous croiriez-vous en communauté de ménage avec les Icariens, les Phalanstériens, les Égalitaires, parce que vous jouiriez comme eux d'un dégrèvement sur votre loyer? Diriez-vous que c'est la ruine de la France, le signal de la banqueroute et de la détresse du pays? Préfèreriez-vous, à cette munificence de la Banque d'Échange, une augmentation de votre patente, de votre con-

tribution personnelle, mobilière, locative, avec toutes les angoisses d'une restauration dynastique? Croyez-moi : ceux qui nient la propriété, qui savent ce qu'ils nient et ce qu'ils affirment, ne veulent pas autre chose que la liberté du travail par l'abolition de l'intérêt du capital.

7e DÉCRET. — *Fermages ou rente foncière.*

Lorsque la réforme des taxes et péages qui grèvent la production, qui arrêtent la circulation, qui rendent impossible la consommation, aura été largement inaugurée : 1° par l'abaissement de l'escompte de 8 à 1 pour 100; 2° par le remboursement de la dette publique; 3° par l'extinction ou la conversion des créances hypothécaires; 4° par les remises sur remboursements à échéances; 5° par la fixation à 1 pour 100 des intérêts et dividendes des actions de commandite; 6° par la tarification des loyers : alors le moment sera venu de réduire aussi le prix des baux agricoles, d'éteindre la rente foncière, en un mot de racheter la terre, de rembourser la propriété.

Le remboursement de la propriété, telle est la conséquence légitime, inévitable, d'une institution de crédit fondée sur l'absence du numéraire et la nullité de l'intérêt.

Ni le fermier ne pouvait être laissé par le législateur économiste dans une pire condition que celle faite au commerçant et à l'industriel; ni le propriétaire foncier ne pouvait conserver un privilége désormais incompatible avec l'économie générale; ni le pays ne devait souffrir que l'agriculture fût abandonnée plus longtemps à la misère du métayage, au hasard de la petite culture, au bon plaisir de la routine.

Ainsi, sans rien préjuger sur l'organisation ultérieure de l'agriculture, et me renfermant exclusivement dans la période de transition, je proposerais de décréter par une loi :

Que le taux du fermage pour les terres, prairies, vignobles, etc., de toute qualité, fût réduit de 25 pour cent sur la moyenne des vingt dernières années;

Que les baux fussent prolongés de trois ans, à la convenance des fermiers;

Que la valeur des propriétés affermées fût calculée en prenant le fermage allouée comme x pour cent du capital;

Que lorsque, par l'accumulation des annuités, le propriétaire sera rentré dans la valeur de son immeuble, augmenté d'une prime de 20 pour cent, à titre d'indemnité, la proprité fît retour à la société centrale d'agriculture chargée de pourvoir, par la création de compagnies locales, à l'organisation agricole;

Que, l'obligation de cultiver étant la condition *sine quâ non* du droit de propriété, toute terre non cultivée ferait de même retour à l'État;

Que les fermages actuellement échus seraient acquittés moitié en billets d'échange moitié en numéraire, à la convenance des fermiers;

Qu'à l'expiration du remboursement, les propriétaires, et après eux les fermiers, auraient privilége de gestion et de direction sur la propriété;

Que l'exécution de cette loi fût confiée à la diligence des parties intéressées.

Qu'est-ce que cette opération de rachat, rendue inévitable par l'immédiateté de l'échange et par les conséquences qui en résultent, la démonétisation de la monnaie, la dépréciation du numéraire, l'abolition des taxes prélevées par le capital, le remboursement de la dette publique, l'extinction de l'usure hypothécaire, le nouveau régime d'édilité; qu'est-ce, dis-je, que ce rachat du sol, dont l'unique but est de centraliser l'exploitation agricole et de rendre plus solidaires les diverses parties du territoire, sans rien ôter à la liberté et à la responsabilité du colon, — a de commun avec la communauté et la loi agraire? Qu'est-ce que la famille peut avoir à en redouter? Qu'est-ce que le principe d'hérédité, le droit de tester, en peuvent souffrir?

Voulez-vous que l'agriculture double ses produits? Voulez-vous donner à vos ouvriers le pain, la viande, le vin, tous les objets de consommation, en un mot, à bon marché?

Abolissez les taxes qui écrasent le paysan, organisez le crédit agricole par la Banque d'Échange, et centralisz l'exploitation du territoire par le rachat. Alors vous verrez les bras se reporter d'eux-mêmes vers l'agriculture : le paysan, assuré de vivre au grand air et au soleil, ne viendra pas chercher l'ombre de vos villes. Alors vous aurez l'équilibre entre les fonctions, l'équivalence entre les produits, l'égalité entre les fortunes. Vous comprendrez que la propriété, réduite ainsi à sa juste mesure, n'est pas autre chose que le *droit de consommation*; et sans être plus communistes que moi-même, vous direz avec moi que la propriété, le péage perçu au nom du capital, le dernier des droits féodaux, est un vol!

O vous, Montagnards, qui n'avez jamais eu que des intentions, et pas une idée, apprenez donc enfin votre métier de révolutionnaires! Vous cherchez la liberté, l'égalité, la fraternité! Vous voulez organiser le travail! Et vous n'avez d'instrument que la force, d'autorité que la dictature, de principe

que la terreur, de théorie que les baïonnettes!... Du 25 février au 23 avril, vous avez eu le pouvoir, et vous n'avez su l'employer que pour le perdre. Vous vouliez frapper le capital, et votre fiscalité routinière n'a su atteindre que le travail. Vous ne saviez pas par où il fallait prendre le capital. Vous étiez devant lui comme une meute altérée de sang en présence d'un hérisson. Fiez-vous-en, une fois, à un homme du métier. Organisez l'échange, l'échange direct, sans numéraire, sans intérêt : et tous ces péages qui arrêtent la circulation, toutes ces taxes qui, sous mille formes, aspirent au profit du parasitisme le plus pur de la richesse sociale, tombent sans retour. Au lieu d'attaquer le publicain dans son coffre-fort, attaquez-le dans son industrie. Abaissez les barrières, déliez les bras du travailleur, rognez les ongles au privilége, coupez les vivres au monopole, et puis laissez le producteur jouir de son produit, disposer à son gré du fruit de son travail et de son industrie. *Laissez faire*, *laissez passer*, faites place à la liberté : tout le reste vous sera donné par surcroît.

Est-il donc si difficile de comprendre que c'est par l'argent, par cette fatale chaîne du numéraire, que le travail est inféodé au capital, et la société matérialisée? qu'une fois le travail rendu libre comme la pensée par l'organisation de l'échange, toutes les causes d'inégalité, tous les priviléges, tous les monopoles disparaissent? que ce premier problème résolu nous donne la clef de tous les autres, depuis le problème de l'impôt jusqu'à celui de la valeur, depuis le problème de la souveraineté jusqu'à celui de la certitude?

Si, par une organisation que le bon sens appelle, que la théorie affirme, que l'expérience atteste, l'échange des produits contre les produits s'opérait d'une manière directe, sans intermédiaire et sans prélèvement, la mutualité du crédit opérant comme capital, comme capital inépuisable et gratuit, la circulation n'aurait pas à supporter une taxe de 400 millions sur ses escomptes, et l'usure financière serait impossible.

L'État, pouvant escompter gratuitement ses rentrées, ne serait pas dans la nécessité d'augmenter indéfiniment sa dette et de payer 400 millions de rentes, et l'usure budgétaire serait impossible.

L'industrie et l'agriculture, trouvant des fonds à 1 pour 100 au plus et tout frais compris, ne seraient pas écrasées sous une dette permanente et toujours croissante de 14 milliards, et l'usure hypothécaire serait impossible.

Les compagnies par actions, n'ayant à payer non plus pour tous intérêts et dividendes que 1 pour 100, prendraient

un nouvel essor et feraient jouir le pays de tous les bénéfices annoncés par leurs programmes, et l'usure commanditaire serait impossible.

Les habitants des villes et des campagues, grâce à la facilité des constructions, verraient diminuer leurs loyers de 50 à 80 pour 100, restaurer, embellir leurs habitations, et l'usure locative serait impossiblé.

Le fermier, mettant le marché en main au propriétaire que la loi obligerait d'exploiter ou de faire exploiter à peine de retrait de la propriété, obtiendrait une réduction du tiers, de moitié, de trois quarts, sur le fermage, et l'usure territoriale serait impossible.

Et comme l'abolition de l'usure serait commune à tous, au capitaliste banquier, au rentier de l'État, au créancier hypothécaire, au porteur d'actions, au propriétaire de maisons et de terres ; que chacun d'eux profiterait, comme tous les autres, du bon marché qui en résulterait sur tous les produits; que d'ailleurs la suppression des intérêts et péages établis sur la circulation impliquerait remboursement immédiat et par annuités de tous les capitaux prêtés ou loués à usure : la Banque d'Échange, en faisant jouir le travailleur de ses incontestables droits, ne ferait pas banqueroute au capitaliste, ne ruinerait personne.

Or, l'usure, soit la redevance payée au capital, ainsi abolie dans l'escompte, la rente, le crédit foncier, la commandite, les loyers et les fermages ; toute autre espèce de privilége, cumul, monopole, gros traitement, sinécure ou parasitisme, se trouve désormais sans prétexte et devient impossible.

La *douane*, par exemple, serait impossible, les 25 millions qu'elle coûte chaque année seraient épargnés, et la contrebande ne serait plus un délit, car il n'y aurait plus de contrebande. En effet, la production nationale étant dégrevée de plus de 3 milliards 200 millions pour frais généraux de circulation, prêts sur hypothèques, impôts, loyers, commandites et fermages, soit environ de 30 pour 100, elle n'aurait plus rien à craindre de la concurrence étrangère; dans tous les cas, nos importations devant toutes être payées en papier d'échange, c'est-à-dire en produits, notre capital n'aurait plus à craindre d'être entamé par l'usure du dehors, et son intégralité serait assurée. Le problème de la balance du commerce serait résolu. Du reste, les employés de la douane n'auraient rien à redouter pour leur existence de la réforme : le commerce, l'agriculture et l'industrie, plus prospères que jamais, les auraient bientôt absorbés.

Avec la douane, tous droits analogues, *de navigation*, *circulation*, *transit*, *octrois*, etc., devraient être également abrogés, ou du moins réduits dans une large mesure. Ce serait l'objet d'un 8ᵉ DÉCRET, que je voudrais confier, pour l'exécution, aux citoyens les moins suspects de mollesse à l'encontre de la douane, aux libres-échangistes.

9ᵉ DÉCRET. — *Traitements et cumuls.*

Le gouvernement, sous la République aussi bien que sous la monarchie, a toujours reculé devant les demandes réitérées de réduction de traitements de ses fonctionnaires; pourquoi cela? Parce qu'il ne serait pas juste, parce qu'il n'est pas possible que les fonctionnaires de l'État, chacun suivant son mérite et sa dignité, jouissent d'une existence inférieure à celle des ouvriers, commerçants, industriels et propriétaires, ayant des facultés égales et une position analogue. Autrement, personne ne voudrait servir l'État, et le gouvernement serait livré à des esclaves. Un facteur rural peut-il gagner moins qu'un tailleur? Un directeur des Postes, de Sèvres, de la Régie, des Gobelins, un préfet peut-il être moins payé qu'un directeur de compagnie de chemin de fer ou de mine? Un président de cour d'appel doit-il être au-dessous d'un avocat? Un ministre plus mal logé qu'un banquier?...

Dans le système actuel, les économies sur les traitements sont impossibles; avec la Banque d'Échange, ces considérations n'existent plus. Les capitalistes, rentiers, propriétaires, commerçants, industriels, et autres, qui tiraient la majeure partie de leurs revenus de l'intérêt de leurs capitaux, ne seraient plus un objet d'envie et un argument de l'ambition. Tout au contraire, ce seraient eux qui viendraient réclamer une compensation à leurs redevances perdues; et comme, cette fois, l'intérêt des bourgeois serait d'accord avec celui du Peuple, le gouvernement serait forcé de s'exécuter devant la volonté générale.

C'est en prévision de cet inévitable résultat de la Banque d'Échange, que je proposerais à l'Assemblée de rendre le décret suivant :

« Attendu que, par l'organisation de l'échange, les capitalistes ayant des fonds engagés dans le commerce, les rentiers de l'État, les prêteurs sur hypothèque, les porteurs d'actions et les propriétaires d'immeubles ont vu successivement diminuer et annihiler la productivité de leurs capitaux; — que tous ensemble ont été mis dans la nécessité d'exploiter et faire valoir eux-mêmes leurs propriétés, à peine de manger le fonds

et de perdre le revenu, ou même d'être déchus de leur titre; — que les entrepreneurs d'industrie ont été forcés, à leur tour, de baisser le prix de leurs produits par la concurrence de l'étranger; — que de cette réduction progressive des intérêts, rentes, loyers, fermages, dividendes et bénéfices, ainsi que du travail des capitalistes et propriétaires, il est résulté une augmentation considérable dans la richesse publique et dans le bien-être des particuliers; — que cette amélioration a profité aux fonctionnaires de l'État, comme à tous les citoyens; — qu'il est juste, par conséquent, que lesdits fonctionnaires y contribuent, d'autant plus que leurs fonctions sont essentiellement improductives :

« Le maximum de traitement des fonctionnaires de l'État est fixé à 10,000 francs.

« Les traitements inférieurs à 10,000 francs, existant à ce jour, seront réduits dans les proportions ci-après :

De 25 francs à 20 francs	par jour,	1/3
De 20 francs à 15 francs	—	1/4
De 15 francs à 10 francs	—	1/5
De 10 francs à 7 francs 50 centimes	—	1/6
De 7 francs 50 centimes à 5 francs	—	1/7
De 5 francs à 4 francs	—	1/8
De 4 francs à 3 francs 50 centimes	—	1/10
De 3 francs 50 centimes à 3 francs	—	1/12
De 3 francs à 2 francs 50 centimes	—	1/15
De 2 francs 50 centimes à 2 francs	—	1/20

« Les pensions seront réduites suivant la même échelle de proportion.

« Tout cumul d'emploi, lorsque la somme des traitements réunis dépassera 2,400 francs, est interdit.

« Le chiffre fixé pour chaque traitement et salaire ne pourra jamais être rehaussé.

« La réduction sur les salaires ne descendra provisoirement que jusqu'à 2 francs. Mais l'État ne garantit à ses employés aucun minimum : il admet en principe, et partout, avec l'égalité de l'échange, la libre concurrence, la sous-enchère et le marchandage, en un mot la réduction à l'infini. »

10e DÉCRET. — *Offices ministériels et tarifs.*

Réduire les traitements des employés de l'État, de même que diminuer les escomptes, les impôts, les intérêts de capitaux, les bénéfices de monopoles, c'est la même chose que diminuer les frais généraux de la production, et conséquemment augmenter la richesse publique. D'après ce principe, et par tous les motifs précédemment exprimés, l'État ou la société qu'il représente serait donc encore en droit de rechercher et d'exiger une économie analogue sur les honoraires, commissions et tarifs des offices ministériels, notaires, avoués, huissiers, greffiers, agents de change, courtiers de commerce,

commissaires-priseurs et autres emplois dont les titulaires, bien que personnellement responsables et indépendants de l'Etat, relèvent pourtant de l'État.

Par la même raison encore, l'État devrait imposer une réduction égale aux compagnies de chemins de fer, de crocheteurs, de modaires, à toutes corporations exerçant, par privilége, des services publics ou des fonctions libres. La chose est facile, et ce serait justice.

Je voudrais donc qu'il fût rendu décret portant réduction de 20, 25 et même 50 pour 100, suivant les cas, de tous ces tarifs; et j'ai la conscience que le gouvernement aurait fait chose utile, juste, et de bon exemple.

11e DÉCRET. — *Appointements et salaires.*

S'il est vrai que réduire les intérêts du capital et le budget de l'État ce soit diminuer les frais généraux de la production, et que diminuer les frais généraux de la production ce soit augmenter la richesse générale; il faut dire aussi, et c'est le corollaire de toutes les propositions précédentes, que, dans ce régime d'égalité de l'échange, où ni le capital, ni le privilége, ni le parasitisme ne prélèvent rien, où l'État est ramené au strict nécessaire, et l'impôt à sa plus juste et plus simple expression, où le producteur reçoit l'équivalent de son produit; dans cette situation, dis-je, il faut dire que plus le salaire diminue, plus le travailleur s'enrichit.

En effet, diminution de salaire est synonyme d'augmentation de travail : puisque, si vous exprimez par 5 francs ou par 5 shellings, ou par 80 batz, ou par 25 grammes d'argent, ou ce qui revient au même, mais qui est beaucoup plus exact et qui ne varie jamais, par dix heures de travail, la même quantité de drap, de toile ou de calicot, que vous exprimiez auparavant par 6 francs, ou 6 shellings, ou 40 batz, ou 30 grammes d'argent, ou douze heures de travail, il est clair qu'à cette réduction de la quantité qu'on appelle *salaire*, correspond une augmentation équivalente de cette autre quantité qu'on appelle *produit*. Et si la réduction a lieu pour tout le monde et sans exception, il est évident encore qu'à cette réduction générale des salaires correspondra une augmentation générale de la production collective; que si, par exemple, la somme des réductions ainsi opérées sur les salaires, est d'un milliard, l'accroissement du produit national sera d'un milliard.

Ce qui produit la misère n'est donc pas la baisse générale des salaires, c'est leur abaissement inégal et partiel. C'est en

ce sens qu'on peut dire que certaines classes d'ouvriers gagnent *trop*, tandis que d'autres gagnent *trop peu*; l'inégalité, ou pour mieux dire, le défaut de proportion qui résulte des priviléges, monopoles, agiotages, surproductions, etc., rendant les uns exploiteurs des autres, absolument comme le capitaliste est exploiteur de l'industriel.

C'est donc aux travailleurs que je fais appel en ce moment : c'est à leur justice, à leur patriotisme que je m'adresse. Eux, pour qui s'est faite la Révolution de février ; eux qui ont arboré l'antique bannière républicaine, avec la devise Liberté, Égalité, Fraternité, voudront-ils à leur tour devenir exploiteurs, et, par égoïsme, par hypocrisie, par mauvaise foi, et par un calcul stupide, voudront-ils arrêter la Révolution! Qu'ils le disent au plus vite, car de leur réponse dépend l'avenir de leurs enfants, l'avenir de la société; et j'atteste, pour ma part, que leur refus rendrait impossible toute amélioration de la classe ouvrière.

Je proposerais donc que la mesure indiquée par les deux décrets précédents, relativement aux employés de l'État, ainsi qu'aux officiers ministériels et aux corporations privilégiées, fût généralisée et étendue à toutes les classes de travailleurs ;

Qu'en conséquence, INVITATION fût adressée par le gouvernement à tous entrepreneurs, fabricants, commerçants, extracteurs, artisans, ouvriers, producteurs de toute espèce, de réduire spontanément leurs appointements et salaires, suivant l'échelle proposée pour les salariés de l'État.

Les salaires réduits ne pourraient jamais être rehaussés : la société admet en principe que la réduction du salaire, étant synonyme d'augmentation du produit, doit être irrévocable et indéfinie.

Il serait indispensable, pour le bon ordre et la bonne règle, que les ateliers, manufactures, établissements industriels, etc., publiassent l'état comparatif de leurs appointements et salaires, antérieurement et postérieurement au décret.

Faute par les manufacturiers, industriels, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs, artisans, commis, contre-maîtres, ouvriers de tout genre et de toute espèce, de se rendre à son invitation fraternelle, le gouvernement devrait déclarer la question sociale insoluble, et la Révolution de février non-avenue.

12e DÉCRET. — *Fixation des prix.* — *Marques de fabrique.*

Si, comme on n'en saurait douter, la classe ouvrière et ses chefs, actuellement les bourgeois, répondaient à l'appel du gouvernement sur la question des salaires, alors ce serait le cas de constater officiellement, par une tarification générale des prix, la remise à laquelle chaque citoyen et la société tout entière ont droit sur la vente des divers produits, par les réductions de salaires et d'intérêts qu'ils ont subies.

En termes techniques, il y aurait lieu, après avoir déterminé le *débit* de chaque citoyen envers la société, par la fixation des appointements et salaires, de déterminer son *crédit* par la fixation du prix des choses.

Nous touchons à la question la plus délicate de toute l'économie politique. Il s'agit d'exécuter sur le *prix* des marchandises la même opération de mutuellisme que nous avons faite sur leur *échange*.

Par la Banque d'Échange, par le principe de réciprocité qui en fait la base, nous avons organisé l'échange des produits, directement et sans frais. Mais ces produits, d'après les lois de la Banque, doivent être facturés, livrés, acceptés, et leur remboursement convenu de part et d'autre; c'est-à-dire que la valeur d'échange de ces produits, contradictoirement débattue, a dû recevoir son expression préalable et définitive. Sans cette fixation préalable du prix, le billet de commerce est non-avenu : conséquemment l'escompte et la circulation en est impraticable, par cette raison de droit que la vente, ainsi que l'échange, n'existe que *lorsqu'on est convenu de la chose et du prix.*

Actuellement, il s'agit, par une mesure de garantie mutuelle, de déterminer le prix des choses, de telle sorte que la réduction du prix à payer pour chaque objet assure une compensation au moins égale à la réduction opérée sur le salaire.

Je dis que l'État ne doit procéder ici qu'avec prudence et circonspection, ne rien exiger par contrainte, borner son initiative à éclairer les citoyens, les inviter à concourir librement à ses vues, en organisant eux-mêmes la vente et l'achat sur le principe de mutualité, attendre enfin, de la libre adhésion des producteurs, ou, à défaut, de leur concurrence dûment sollicitée, la production des faits nouveaux, qui devront servir de prémisses à la partie positive des réformes.

Voici, par aperçu, en quoi consisterait ce nouveau pacte

de mutualité, dont le décret devrait présenter *in extenso* les statuts.

Il serait formé une *Société mutuelle pour les ventes et achats* entre tous fabricants, artisans, entrepreneurs, ouvriers, directeurs de compagnies, gérants de société, producteurs quelconques, qui adhéreraient aux statuts de la société.

Les conditions d'admission dans la société seraient les suivantes :

1° L'associé s'engagerait à faire connaître le prix de revient de ses produits suivant leurs qualités et espèces, décomposé de la manière suivante :

a Matières premières. Indication de leur nature et de leur prix;

b Main-d'œuvre ou salaires, y compris les appointements de l'entrepreneur ;

c Frais généraux (impôts, commissions d'escompte, amortissement et entretien de machines et ustensiles, loyers, frais de bureaux, avaries, etc.);

d Retenue ou prime d'assurance pour incendie, intempérie, inondation, risques de navigation, grêle, gelée, épizootie, maladie, vieillesse, chômage, incapacité de travail, en un mot, tous accidents de force majeure quelconques.

Les économies obtenues par l'habileté personnelle, comme par les méthodes, procédés, inventions et applications particulières à l'exploiteur, resteraient en *dehors*.

Le tarif des prix, ainsi décomposés pour chaque produit, serait placardé dans les magasins de l'entrepreneur et chaque produit porterait une marque indiquant le nom du fabricant, le lieu de fabrication, la nature, la qualité et le prix de la marchandise.

2° Cette publication faite, le fabricant ou entrepreneur s'engagerait en outre à livrer, au prix de revient ainsi établi, à tous consommateurs faisant comme lui partie de la société mutuelle pour les ventes et achats, et à toute réquisition, ses produits et services : toute réserve faite, en faveur de l'exploitant, des bénéfices obtenus par son habileté et sa méthode particulière, et en faveur des co-associés, de donner la préférence à tous producteurs, faisant ou non partie de la société, dont les prix offriraient plus d'avantage.

Une loi spéciale réglerait, dans ce système, les droits et priviléges des inventeurs qui mettraient leurs découvertes à la disposition de la société.

Sans doute, après la réduction générale des intérêts de capitaux et salaires d'ouvriers, la baisse se ferait *naturellement* sur tous les produits, et l'on peut croire que la formation de la nouvelle société dont je parle n'ajoutera guère à la sécurité du public et des consommateurs. Mais je ferai observer qu'il ne suffit pas d'obtenir une réduction telle quelle du prix des produits, qu'il faut arriver sur ce point à une réduction exacte et officielle, comme nous sommes arrivés à une réduction officielle des salaires; que le but de la révolution sociale est de révéler la société à elle-même, en la forçant de se rendre compte de tout par poids et mesures; qu'il est temps de sortir du chaos mercantile, où le travailleur est aventuré comme dans un coupe-gorge, et qui ne profite qu'à l'agiotage et à la fraude.

J'ajoute que la légalisation du prix, ou la constitution de la valeur, expression la plus haute de la liberté et de la mutualité, forme la transition nécessaire entre les lois *négatives* et les lois *positives* de l'économie sociale. Ceci me conduit à la troisième partie de ce progamme, à la forme du gouvernement.

III. — FORME DE GOUVERNEMENT.

Cette profession de foi, ou ce programme révolutionnaire, que je regrette d'avoir fait si long, il ne tient qu'à vous, citoyens électeurs, d'y voir une charte économique.

Le premier décret proposé à vos suffrages, celui relatif à l'établissement de la Banque d'Échange, et qui, par ses conséquences, engendre tous les autres, serait, à ce point de vue, l'article *organique* de la nouvelle charte.

Les décrets suivants, depuis le n° 2 jusqu'au n° 12, qui tous impliquent réduction ou abrogation de quelque partie de l'ancien système économique, nous les appellerions articles *résolutifs*.

Le dernier de ces articles a, de plus, un caractère essentiellement *transitoire*.

Les décrets suivants seraient pour nous les articles *constitutifs*; il me suffira, pour aujourd'hui, d'en énoncer l'esprit général, le but et l'objet.

Qui ne voit que l'organisation mutuelliste de l'échange, de la circulation, du crédit, des ventes et achats, l'abolition des taxes et péages de toute nature qui grèvent la production et mettent l'interdit sur les marchandises, poussent irrésistiblement les producteurs, chacun suivant sa spécialité, vers une

centralisation analogue à celle de l'État, mais dans laquelle personne n'obéit ni ne dépend, et où tout le monde est libre et souverain?

La cause première de ce mouvement centralisateur est dans l'inégalité des facultés industrielles comme des moyens de production.

Ainsi, il est fatal que, la gratuité de l'escompte amenant l'extinction des créances hypothécaires, la réduction progressive des loyers, fermages et salaires, et finalement la liquidation des propriétés, la société tout entière, un être de raison, se trouve tout à coup, par le seul fait de l'affranchissement du commerce et de l'industrie, substituée aux anciens détenteurs de capitaux et propriétaires. L'économie publique inclinerait donc au communisme, soit à la dictature industrielle-agricole, si l'État, poursuivant son initiative révolutionnaire, développant toujours son principe de libre travail comme de libre échange, ne consolidait les résultats précédemment obtenus par une application supérieure du principe de mutualité.

Si, par exemple, l'État, en même temps qu'il procurerait aux agriculteurs l'extinction de leurs dettes, la réduction de leurs fermages, le remboursement du sol, exigeait de toutes les exploitations agricoles, privées ou corporatives, qu'elles s'assurassent mutuellement contre les inégalités de qualité du sol et contre tous les désavantages de culture, aussi bien que contre les accidents de la température et les ravages du feu, de l'eau et des insectes; s'il faisait de cette mutuelle assurance la condition des avantages qu'il offre par la Banque d'Échange; il est évident que, dans ce système, toutes les exploitations restant indépendantes et libres, la responsabilité étant complète, la solidarité n'existant que pour les inégalités de la nature et les accidents de force majeure, les salaires, appointements et bénéfices pourraient être uniformes sans que l'État intervînt dans l'exploitation, et que l'industrie agricole pourrait être aussi fortement centralisée que l'est aujourd'hui l'administration, mais avec cette différence, qu'ici la centralisation est encore hiérarchique, tandis que là elle serait de plein saut libérale, elle serait égalitaire.

Ce que je dis de l'agriculture aurait également lieu pour les autres industries, extractive, industrielle, commerciale. Le même mouvement, la même loi, gouverne toutes les formes de l'activité humaine.

On conçoit, d'après cela, ce que je veux dire, quand je propose de consigner au *Bulletin des Lois* les décrets suivants, dont

il ne s'agit plus que de développer les motifs, et de rédiger les articles :

13e DÉCRET. — *Centralisation de l'industrie extractive.*

14e DÉCRET. — *Centralisation de l'industrie manufacturière.*

15e DÉCRET. — *Centralisation de l'industrie commerciale.*

16e DÉCRET. — *Centralisation de l'industrie agricole.*

17e DÉCRET. — *Centralisation des sciences, lettres et arts.*

Chacune de ces grandes catégories nommerait son ministre, formerait son administration centrale, supporterait les frais qui lui seraient propres, et en serait débitée par la Banque, L'État lui-même n'aurait point à intervenir, il ne paraîtrait nulle part.

L'organisation, dans chacune de ces cinq grandes catégories, serait essentiellement démocratique; les nominations seraient faites à la majorité, soit relative, soit absolue, ou à des majorités plus fortes, suivant l'objet et les circonstances. Les appointements et salaires, depuis le salaire de l'apprenti jusqu'au traitement du ministre, seraient l'objet d'une révision incessante.

Restent maintenant à régler, par autant de lois spéciales, les objets d'utilité publique qui intéressent toute la nation et ne se rapportent, en particulier, pas plus à l'une qu'à l'autre des catégories industrielles.

Ces objets sont :

1° L'*enseignement*, que je voudrais libre, combiné avec l'apprentissage dont il n'est que l'auxiliaire, rendu moins abstrait par des applications constantes, et soumis à l'élection des citoyens.

2° Les *travaux publics*, où je demanderais plus de connaissance pratique, et surtout plus de responsabilité.

3° La *statistique*, qui existe à peine, sans laquelle l'État et la société n'ont qu'une existence instinctive, et, ne pouvant se rendre compte de rien, naviguent d'écueil en écueil, de naufrage en naufrage.

4° La *justice*, unique dans sa forme, et à deux degrés seulement de juridiction. La science économique prouve combien est fausse, et l'expérience combien funeste, cette distinction de justice civile, justice administrative, justice commerciale. Au lieu de vingt tribunaux différents, il suffirait, ce me semble, de deux, le tribunal d'instance et la cour de cassation. Aussi bien, avec la simplification économique de la

nouvelle charte, n'avons-nous que faire de ces variétés de la chicane.

En fait de justice criminelle, je repousserais l'abolition de la peine de mort.

5° Les *cultes*. — Je crois à la vérité du christianisme, comme à celle du bouddhisme et du mahométisme, ni moins ni plus. La religion est sortie des entrailles de l'humanité; elle est d'origine populaire, elle appartient au peuple. C'est le système des idées sociales présentées sous une forme symbolique, et dont quelques-unes échappent encore à notre intelligence. Tant que la religion aura vie dans le peuple, je veux qu'elle soit respectée extérieurement et politiquement. Je voterais donc contre l'abolition du salaire des ministres du culte. Eh! pourquoi, avec ce bel argument, que ceux-là seuls qui veulent de la religion n'ont qu'à la payer, ne retrancherait-on pas du budget social toutes les allocations pour travaux publics? Pourquoi le paysan bourguignon payerait-il les routes de la Bretagne, et l'amateur lyonnais les subventions de l'Opéra?... Je ne parle pas des considérations politiques, bien plus puissantes encore, et qui ne sauraient échapper à personne.

Mais, comme je ne veux point que le salaire affecté au culte soit un motif à l'hypocrisie, à l'imbécillité, à la paresse, je demanderais : 1° que tout ecclésiastique qui voudra contracter mariage et quitter les ordres soit admis au mariage civil; 2° que toute cure et succursale dont les paroissiens, à la majorité des quatre cinquièmes des citoyens et pères de famille, demanderaient la suppression, fût supprimée; 3° qu'aucun culte nouveau ne fût salarié par l'État.

6° La *santé publique*. — Je n'ai pas besoin de m'expliquer là-dessus. Il ne doit y avoir rien de commun, quant au salaire, entre le médecin et le malade, pas plus qu'entre le prêtre et le laïque, entre le professeur et l'élève. Soumettre les médecins à la générosité des malades, c'est en faire des assassins.

7° L'*armée*. — Abolition immédiate de la conscription et des remplacements; obligation pour tout citoyen de faire, pendant un ou deux ans, le service militaire; application de l'armée aux services administratifs et travaux d'utilité publique.

8° La *police* est la fonction qui, sans intervenir dans aucune autre, sans se mêler ni du budget, ni des dépenses, ni de la nomination des fonctionnaires, ni de l'administration publique ou des affaires extérieures, surveille, avertit, dénonce, poursuit et réprime. La police, c'est le ministère public, c'est

l'État. L'État, dans une société bien organisée, doit se réduire peu à peu à ne représenter plus que lui-même, à rien.

Pendant le temps des sessions de l'Assemblée nationale, en qui réside alors toute la souveraineté, l'État, représenté par ses avocats généraux, assiste à toutes les délibérations, et répond, comme mandataire intérimaire de l'Assemblée, à toutes les interpellations qui lui sont faites. Les hommes d'État ne traitent point d'égal à égal avec les représentants, ils ne sont que leurs fondés de pouvoir pour le temps où l'Assemblée n'est pas réunie, et tenus, par conséquent, de rendre compte de leur gestion et de présenter leurs rapports sur la marche des pouvoirs publics et des corporations industrielles.

Les crédits affectés à ces différents services sont votés par la nation ou par ses délégués, réunis en assemblée générale, et sur les états de dépenses fournis par chaque bureau ou ministère. Leur administration est organisée sur le principe démocratique et indépendante de l'État, qui doit se renfermer exclusivement dans ses attributions. Convergence et indépendance, telle est la loi universelle de la société, pour les fonctions d'utilité publique, comme pour les diverses catégories de la production et de l'échange.

Les députés à l'Assemblée nationale sont nommés par chaque catégorie de producteurs et de fonctionnaires, proportionnellement au nombre de leurs membres. L'élection par circonscription territoriale est supprimée. Elle ne peut servir que comme moyen d'arriver à la représentation corporative et professionnelle.

Il ne faut pas, comme on l'a dit, que le délégué à l'Assemblée nationale ne représente que le peuple ; cette représentation abstraite ne répondrait à rien de réel ; elle nous ferait retomber toujours dans l'aliénation de la souveraineté, dans l'aristocratie.

Le mandataire du peuple doit représenter un intérêt positif, il doit avoir spécialité et caractère.

C'est quand le mandataire du peuple sera l'expression du travail organisé, que le peuple aura une véritable représentation, une véritable élite. Hors de là, vous ne trouverez jamais que déception, impuissance, gaspillage, corruption, arbitraire.

Electeurs, gardes nationaux et bourgeois,

C'est le socialisme qui a fait la Révolution de février.

Le socialisme, en faisant cette révolution, a prouvé qu'il entendait l'opérer pacifiquement. Avant de renverser l'État de juillet, élu de la bourgeoisie, le socialisme a commencé par

étendre sa base d'opération et planter son drapeau sur toute l'Europe. La question sociale est posée à Paris, à Londres, à Rome, à Milan, à Genève, à Berlin, à Vienne, à Munich, à Breslau, à Cracovie; de Cadix à Moscou; sur la Seine, sur le Rhin, sur le Danube. Grâce au socialisme, vous n'aurez pas la guerre. Les vieux coalisés sont aux prises avec l'organisation du travail; le prolétariat, partout insurgé, ne laisse plus de chance à la guerre. Cette politique vaut bien celle de Guizot et de Talleyrand !...

(N° 66. — 6 juin 1848.)

Paris, 5 juin.

ADHÉSION A LA BANQUE D'ÉCHANGE

Ont adhéré au projet de constitution de la Banque d'Échange les citoyens :

Émile de Girardin, rédacteur en chef de la *Presse*;
Victor Considérant, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*;
Frédéric Bastiat, rédacteur du *Libre échange*;
Le *National*;
La *France libre*;
L'*Organisation du travail*;
La *Commune de Paris*;
La *Tribune nationale*;
Le *Représentant du peuple*.

Ont exprimé leur refus d'adhésion les citoyens :

Auguste Barbet, rédacteur du *Peuple constituant*, dont la vieille expérience n'approuve pas nos jeunes idées;
Chambolle, rédacteur du *Siècle*, qui a déclaré qu'il ne pouvait y avoir rien de commun entre lui et l'homme qui a écrit : *La propriété, c'est le vol*;
Michel Chevalier, rédacteur des *Débats*, qui sans doute fera plus tard connaître ses motifs.
Ne se sont point encore prononcés, parmi les rédacteurs de journaux désignés pour faire partie du comité, les citoyens :
Ribeyrolles, rédacteur en chef de la *Réforme*;

Marie Augier, économiste, rédacteur de la *Réforme*;
Thoré, rédacteur de la *Vraie République*;
Cabet, rédacteur du *Populaire*;
Merruau, rédacteur du *Constitutionnel*;
De Genoude, rédacteur de la *Gazette de France*.

Nous ne pensons pas que nos amis de la *Réforme*, de la *Vraie République* et du *Populaire*, dont les idées et les intentions nous sont connues, repoussent notre projet, et nous n'attribuons qu'aux vives préoccupations du moment le retard de leurs adhésions. Quant au *Constitutionnel* et à la *Gazette de France*, dont nous n'avons pas l'honneur de connaître personnellement les rédacteurs, le premier ne désavouera pas sans doute un système fondé sur les plus pures données de la science économique; le second n'oserait se faire le champion de l'usure, condamnée par tous les conciles...

Quoi qu'il en soit, nous remercions sincèrement ceux de nos confrères qui ont bien voulu nous faire connaître leur assentiment, et nous les prions d'agréer l'expression de notre vive reconnaissance. Mais nous croyons que le temps est venu d'agir, et qu'à la propagande des idées il faut joindre désormais l'autorité des actes.

C'est pourquoi nous dirons à M. Émile de Girardin :

Vous êtes l'esprit le plus positif, le plus pratique, le plus simplificateur, et par cela même le plus vaste de la presse parisienne; vous possédez à un degré supérieur la faculté essentielle de l'homme d'État, le bon sens. L'influence que vous exercez sur le public, à la campagne comme à la ville, dans l'atelier comme dans le salon, est énorme, et s'accroît incessamment du nombre même de vos contradicteurs et de vos ennemis. Si votre vie est un combat, en revanche le succès vient presque toujours couronner vos efforts. Aux qualités les plus éminentes de l'esprit, vous joignez cet autre avantage, tant estimé de je ne sais plus quel diplomate, vous êtes heureux. Tout-puissant sur l'opinion, comblé des faveurs de la fortune, que vous manque-t-il?... C'est ici, monsieur, que vous nous semblez vous-même avoir manqué d'intelligence et méconnu votre caractère. Il vous a manqué d'avoir conscience de votre mission; il vous manque d'être révolutionnaire. Avez-vous bientôt porté votre deuil dynastique? Est-ce pour nous dire, un jour, que *vous n'êtes pas républicain de la veille*; une autre fois, que vous êtes *réactionnaire*, et que vous vous en vantez? — Est-ce pour amuser le public de ces jeux de mots tout personnels, qu'il est aussi facile d'entendre de Louis-

Philippe que du *National?* — est-ce enfin pour assommer ces pauvres montagnards, déjà si meurtris, qu'il vous a été donné d'adresser tous les jours la parole à trois cent mille hommes? Qu'est-ce donc que vous devez à Louis-Philippe? Qu'avez-vous à envier au *National?* Quoi! les barricades ne vous ont rien appris? Une révolution s'est accomplie, et vous recommencez, contre Crémieux, Ledru-Rollin et Garnier-Pagès, la même guerre que vous faisiez à Guizot? Vraiment, on croirait que vous voulez être préfet de police ou président de la République!...

Soyez révolutionnaire, vous dirons-nous donc : c'est là votre vocation, que vous vous obstinez à ne pas comprendre. On ne veut de vous ni à l'Assemblée nationale, ni au ministère, ni dans le quintumvirat provisoire! Les girondins autant que les montagnards vous détestent. Le gouvernement, sous la démocratie représentative comme sous la monarchie constitutionnelle, n'a pas de place pour vous. Eh bien! conspirez avec nous la démolition du gouvernement, faites-vous révolutionnaire pour les ouvriers, qui demandent du travail et à qui personne ne sait donner de l'emploi; faites-vous révolutionnaire pour la transformation de l'Europe et du monde, et restez journaliste. Homme de spéculation autant qu'homme d'action, vous avez saisi d'un coup d'œil tout ce que renfermait de vérité économique et de puissance réformatrice l'idée d'une Banque d'Échange, et vous vous y êtes spontanément associé. Pourquoi donc ne saisissez-vous pas ce levier, plus puissant mille fois que l'autorité d'un portefeuille soumis tour à tour au contrôle du maître et aux pasquinades des valets? Quand vous le voudrez, la Banque d'Échange existera, et quand nous aurons la Banque d'Échange, nous irons vite dans la voie de la liberté et de l'égalité. Cela ne vaudra-t-il pas mieux, pour votre mémoire, que d'avoir passé par les étrivières d'une opposition parlementaire et laissé une réputation douteuse d'homme d'État?

Dites donc à cette classe moyenne, docile et timide, auprès de laquelle vous avez tant de crédit, et prouvez-lui par votre initiative, que la Banque d'Échange n'est point une vaine utopie; qu'elle est l'expression, le résumé de la pratique de tous les siècles. Et la classe moyenne, délaissant la politique et les hommes d'État, suivra ceux qui lui parleront travail, échange, liberté et bon marché; la classe moyenne, se remettant à travailler, achèvera la Révolution et se sauvera toute seule.

Nous dirons à M. Considérant :

Vous êtes le chef, toujours écouté, d'une école d'élite, qui compte aujourd'hui ses membres par mille et centaines de

mille. Vous parlez à des intelligences façonnées et disciplinées de longue main, à des cœurs dévoués à la réforme sociale. Quelles que soient vos idées sur la propriété et le capital, il est évident, et vous avez compris vous-même, que la distinction entre travailleur et capitaliste, et la différence d'intérêts qui en résulte, véritable fiction de la civilisation moderne, n'est nullement essentielle au système de Fourier; que la question de capital, en ce qui concerne les droits du capitaliste, n'est qu'une question de *répartition*, tandis que le système de Fourier a principalement en vue la *production*. Fourier l'a dit en maint endroit de ses ouvrages : La série de groupes contrastés est tout mon système. Or, la série de groupes contrastés n'a d'autre but, ne peut avoir d'autre effet, que de développer, chez les travailleurs, l'aptitude, l'émulation, l'attrait du travail, le talent et l'intelligence, et, par suite, de procurer sans cesse l'augmentation et le perfectionnement des produits. En tout cela, le rôle du capital, comme force productrice, est nul.

Si donc il était possible, par une combinaison purement économique, de procurer gratuitement à la série de groupes contrastés le capital qui doit servir de matière et de champ à ses opérations; d'identifier, dans la personne de chaque travailleur, à un même degré, les deux qualités jusqu'ici divergentes de travailleur et de capitaliste; d'affranchir, en un mot, le producteur de la redevance propriétaire, en quoi l'essor passionnel de la série serait-il comprimé? en quoi le système de Fourier serait-il atteint? en quoi la théorie passionnelle et les savantes ou ingénieuses analogies qui servent de principe à l'organisation phalanstérienne seraient-elles compromises?...

La question de système ainsi mise hors de cause, nous vous demanderons si vous ne jugez pas à propos de procéder de suite à l'émancipation du travailleur, de déblayer le terrain de la première commune modèle, et, puisque la République obérée ne peut rien faire pour nos utopies d'organisation, de créer par nous-mêmes le crédit et le capital qui nous sont nécessaires pour organiser? Le temps presse, la maison brûle, le scepticisme commence à gagner les masses et, à la suite du scepticisme, le désespoir. Nous comptons sur vos lumières et sur votre dévouement : quelques mots de vous, dans la *Démocratie pacifique*, nous apprendraient si nous pouvons compter aussi sur le concours de vos amis et sur la publicité de votre journal pour entreprendre, d'urgence et à bref délai, sans attendre les secours tardifs et insuffisants du pouvoir, la plus décisive des réformes.

Nous dirons enfin au *National* :

Nous ne disputerons pas avec vous. Nons rendons grâce au libéralisme de vos idées, à la bienveillance de vos sympathies; nous vous remercions de vos encouragements. Vous pouvez compter que, jusqu'à notre dernier souffle, notre propagande ne fera pas défaut aux idées sociales. Maintenant vous êtes édifiés sur la valeur spéculative de notre projet; l'application seule vous donne des inquiétudes et vous tient en défiance. Mais comment l'application pourrait-elle achever de vous convaincre, si l'application n'arrive jamais? et à quoi sert-il de la foi sans les œuvres? Sans doute il n'est pas permis à un gouvernement de s'aventurer à la légère dans de pareilles théories. Nous n'aimons pas plus que vous que le gouvernement se mêle de quoi que ce soit, excepté de la police. Mais il est des cas où l'initiative est un droit pour l'État, et l'exception un devoir; il est des circonstances où le salut public commande au dictateur d'user de la dictature. Où serait donc le danger pour le gouvernement et pour la fortune publique, si la Banque de France, en même temps qu'elle continuerait d'opérer sur l'ancien pied l'escompte en numéraire et à 5 pour 100, escomptait les valeurs commerciales aux citoyens qui adhèreraient aux statuts de la Banque d'Échange à 1 pour 100. N'aurait-elle pas toujours les mêmes garanties? Cesserait-elle de s'entourer des mêmes précautions? Ne conserverait-elle pas sa police secrète? Serait-elle obligée de dépasser, vis-à-vis de ses nouveaux clients, les limites ordinaires du crédit? Ne trouverait-elle pas des garanties toujours plus fortes, et dans les travaux de statistique agricole et commerciale qui devront être l'objet de l'une des plus importantes institutions de la République, et dans le mouvement de centralisation des diverses industries? N'est-il pas évident qu'une réforme ne va pas sans une autre, et qu'autant les relations commerciales sont anarchiques sous le despotisme du numéraire, autant elles auraient de convergence et d'unité sous celui de la Banque d'Échange?

Mais si vous craignez si fort pour le gouvernement une telle initiative, chargez-en une Compagnie spéciale, formée des hommes les plus recommandables, les plus compétents, et placée sous la surveillance immédiate de l'État. Vous connaissez nos statuts, notre projet de constitution. Qu'on le soumette à des arbitres, qu'on le refasse, qu'on le réforme. Qu'on nous demande une exposition détaillée de la marche que nous entendrions suivre pour chaque espèce d'opération; que le gouvernement préside lui-même à la mise en train de l'entreprise; qu'il nomme le caissier, le directeur et le chef de comptabilité; et puis, qu'on alloue à la Compagnie, sur le Trésor et

sous la caution des citoyens adhérents, un crédit d'UN MILLION. Un million seulement pour installer la nouvelle Banque, préparer la transition, fournir aux appoints, et faire concurrence à cinq cents comptoirs faisant le service d'une circulation de 20 milliards. Un million pour résoudre la question sociale!

Aussi bien vous ne pouvez pas reculer. Car, prenez note de ce que je vais vous dire :

Le crédit est mort, bien mort, et, nous ne déguisons pas nos espérances, le crédit, dans les conditions de l'ancien régime, ne se relèvera plus. Il faut une institution nouvelle.

Or, la Banque d'Échange, nous l'avons démontré, et nous le démontrerons de plus en plus chaque jour, c'est l'abolition de tous les péages qui affectent la circulation des produits, sous les noms divers d'intérêts, de rentes, de loyers, de fermages, dividendes, bénéfices, etc. Quand donc cette idée sera devenue populaire, quand elle aura saisi les imaginations, quand elle enflammera les consciences, quand les enfants et les vieilles femmes répèteront de tous côtés : « Il ne tient qu'au gouvernement d'augmenter la production nationale de 10 milliards par an, et le revenu de chaque père de famille de mille francs, et le gouvernement ne le veut pas!... » Quand on se dira que l'intérêt de l'escompte est injuste, mais que le gouvernement ne veut pas nous en délivrer, parce que ce serait abolir du même coup tous les droits du privilége, alors il suffit d'un mot, d'une étincelle pour faire courir par les villes et les campagnes cette parole de dissolution : On ne paye plus!

On ne paye plus de fermage, et le paysan trouvera cela juste.

On ne paye plus de loyers, et les locataires diront, comme le paysan : C'est juste.

On ne paye plus d'intérêt, et les débiteurs répèteront à leur tour : C'est juste.

On ne paye plus de dividendes, et les directeurs de Compagnies conviendront que c'est juste.

On n'acquitte plus de droits, on ne paye plus d'impôts, et le percepteur reconnaîtra lui-même que c'est encore juste.

On n'obéit plus à la justice, parce que, dira-t-on, la justice n'est pas juste.

On se moque des huissiers et des gendarmes, parce qu'ils ne représentent pas la justice, mais le privilége.

On ne fait plus le service militaire, parce que l'ordre est du désordre.

Quand, disons-nous, le peuple, se levant de sa léthargie, secouera ces millions d'insectes qui le dévorent, et que la dé-

bâcle capitaliste aura commencé, alors, hommes du pouvoir, vous reconnaîtrez, mais un peu tard, la nécessité d'organiser l'échange.

(N° 68. — 8 juin 1848.)

M. Émile de Girardin, vice-président du comité de constitution de la Banque d'Échange, a publié, dans *la Presse* de ce matin, sa réponse à nos interpellations d'hier. Il refuse de s'occuper davantage de notre projet. Nous constatons le refus de M. de Girardin de coopérer activement à notre œuvre, comme nous avons constaté et accueilli son adhésion. Mais puisque M. de Girardin a bien voulu nous donner les motifs de son refus, il trouvera bon que nous lui fassions connaître les motifs de notre blâme; car ce n'est rien de moins qu'un blâme qu'appellent de notre part les explications de M. de Girardin.

Avec cette vivacité d'esprit qui le caractérise, avec cette bonne foi prime-sautière des intelligences lucides, M. de Girardin avait d'abord souri à notre idée : il s'y était associé spontanément; il avait demandé à faire partie du comité de constitution; il avait témoigné le désir d'être vice-président de ce comité. Certes, un si petit honneur n'était rien pour M. de Girardin; mais moins la chose avait d'importance, plus l'adhésion d'un homme aussi haut placé dans la presse devenait considérable, plus la démarche était grave.

M. de Girardin, pressé par nous de mettre la main à l'œuvre, au lieu de répondre par un simple refus, comme il le pouvait faire, s'il ne jugeait pas à propos de s'expliquer, prend un chemin de traverse. Il s'enveloppe de calembourgs, d'équivoques, de personnalités, tout cela pour motiver un NON qui, étant essentiellement libre, n'avait pas le moins du monde besoin de motifs.

Serait-il donc vrai qu'en M. de Girardin le cœur n'est pas à la hauteur de l'intelligence? Nos lecteurs vont en juger.

Expliquons-nous donc; nous le devons à nos *lecteurs*, nous pourrions dire *électeurs*, car le rédacteur d'un journal est en réalité l'élu de ses abonnés.

Il les représente!

Je dirai à M. Proudhon :

Commençons d'abord par nous entendre sur ce mot : *révolutionnaire.* Il y a deux manières, selon moi, d'être révolutionnaire :

Par en haut : c'est la révolution par l'initiative, par l'intelligence, par le progrès, par les idées !

Par en bas : c'est la révolution par l'insurrection, par la force, par le désespoir, par les pavés !

Je fus toujours, je suis encore révolutionnaire *par en haut*, je n'ai jamais été et ne serai jamais révolutionnaire *par en bas.*

Je suis révolutionnaire dans mon cabinet, je ne le suis pas sur la place publique.

J'observe, je ne conspire pas.

J'aime le peuple, je n'aime pas la multitude.

Je crois en la puissance de l'isolement, je me méfie du danger de l'entraînement.

Je ne crois pas à la durée des révolutions faites par les peuples. L'ivresse que leur donne la victoire ne tarde pas à leur en faire perdre le fruit. Le despotisme est toujours au fond de la coupe qu'ils vident, la prenant pour celle de la liberté.

Toute révolution par en bas aboutit à la ruine, à la banqueroute, à la misère, à la guerre extérieure et civile, à l'impuissance, au désaveu d'elle-même et à la condamnation de ses aveugles auteurs.

Attendez, pour déclarer que je me trompe, la nouvelle épreuve dont la date remonte au 24 février.

Je ne crois qu'à la durée des réformes accomplies par les gouvernements qui sont à la hauteur de leur tâche. — Mais, me direz-vous, il est rare qu'ils y soient jamais. Je réponds : C'est là ce qui fait la légitimité des révolutions.

« Tout pour le peuple, sinon tout par lui, » c'est un mot admirable qui devrait toujours être présent à l'esprit des hommes d'État. Si M. Guizot n'avait pas oublié au pouvoir cette maxime, empruntée à l'un de ses livres, il ne serait pas à Londres ! La France serait heureuse et grande.

Tout pour le peuple, tout par lui, est une erreur funeste que des aveugles, des ignorants, des lâches ou des traîtres peuvent seuls ériger en système.

Le peuple, abandonné à lui-même, c'est la mobilité dans l'immensité : c'est l'Océan dont le reflux emporte ce qu'a apporté le flux.

Le peuple sait renverser, il ne sait pas fonder,

Si je me trompe, que M. Ledru-Rollin et ses collègues me le prouvent, il ne me coûtera rien d'avouer mon erreur.

J'ai foi dans les gouvernements, mais je n'en ai pas l'idolâtrie. Peu m'importent leurs formes ! Monarchique, oligarchique, républicain, aristocratique ou démocratique, si le peuple est heureux, s'il se croit grand, je dis que le gouvernement est bon.

Je ne hais que l'anarchie et l'arbitraire : je les hais également.

L'arbitraire, c'est l'anarchie dans le pouvoir.

L'anarchie, c'est l'arbitraire dans le peuple.

Vous me demandez si j'ai bientôt fini de porter le deuil dynastique ? Je vous réponds :

Je ne porte aucun deuil.

J'eusse donné, sans hésiter, ma vie pour sauver le dernier gouvernement, dès que je l'ai vu arraché à son fatal aveuglement : je n'eusse pas donné un cheveu pour le sauver au prix de la dernière de nos libertés.

Je suis dévoué à la République aux mêmes conditions, ni moins, ni plus. Qu'elle soit glorieuse, et je ne serai ni moins fier ni moins heureux de sa gloire que ceux qui prétendent que la République est exclusivement leur ouvrage.

Je me défends, je ne me vante pas, quand je déclare que je ne suis pas *républicain de la veille*, et que j'accepte le surnom de *réactionnaire*.

Qui a inventé ces titres de noblesse républicaine et de proscription révolutionnaire? Est-ce moi? Non assurément. J'ai pour les grands mots un trop profond mépris. Je juge les partis, non sur leurs principes, mais sur leurs œuvres; c'est à la récolte que j'estime la semence.

Convenez que la semence du 24 février donne, au 6 juin, assez peu d'espérances!

Convenez également que si j'en suis réduit à faire à MM. Ledru-Rollin et Garnier-Pagès la même opposition qu'à M. Guizot, ce n'est pas ma faute. Quel accueil M. Garnier-Pagès a-t-il fait à la lettre que je lui ai adressée le 20 mars dernier? Sous quel dédain superbe le *National* ne s'est-il pas hâté d'éteindre en moi toute étincelle, comme s'il y avait eu danger pour lui qu'elle l'embrasât? Il n'y avait pas de risques cependant que le feu prît à ses idées.

« On ne veut de moi, dites-vous, ni à l'Assemblée nationale, ni au ministère, ni dans le quintumvirat provisoire; » mais il me semble qu'on ne veut pas davantage de vous.

Pourquoi?

Je vous laisse à en chercher la cause.

« Les Girondins, ajoutez-vous, autant que les Montagnards me détestent. »

Ni les uns ni les autres n'ont tort, car je suis aussi éloigné des premiers que des seconds. Il y a autant de distance de la violence à la force que de la force à la faiblesse; — du poltron au brave que du brave au fanfaron.

Les Girondins ont peur;

Les Montagnards ont peur;

Telle est la seule différence que j'aperçois entre eux. Ils le savent et ils me détestent; c'est justice.

Alors vous m'adressez cette exhortation :

« Eh bien! conspirez avec nous la démolition du gouvernement; faites-vous révolutionnaire pour la transformation de l'Europe et du monde, et restez journaliste. »

Franchise pour franchise; je vous réponds :

Ne comptez pas sur moi pour conspirer jamais la démolition d'aucun gouvernement, mon esprit s'y refuserait; il n'est accessible qu'à une seule pensée : améliorer le gouvernement établi; le légitimer par le nombre de ses bienfaits; le glorifier par la grandeur de ses œuvres.

Un de ces jours, où j'aurai plus de place et plus de temps, je vous dirai, si vous continuez ce débat, comment j'entends la propagande de la France et la transformation de l'Europe. Le pouvoir est au journalisme ce qu'est un camp à une guérite, ce qu'est l'armée qui com-

bat à une sentinelle qui avertit. Je ne dédaigne pas mon poste, assurément, mais je ne m'en exagère pas l'importance. Dix ans de journalisme ne valent pas dix heures de pouvoir, croyez-le bien !

Quand vous aurez fait cent articles approfondis sur le mécanisme de votre Banque d'Échange, vous serez moins avancé le dernier jour que le premier. Savez-vous ce que l'on dira de vous? On dira : Oh ! il est insupportable avec son idée; c'est toujours la même. Mais si votre bagage ne se borne pas à une seule idée, ce sera pis encore, on dira : Que veut-il qu'on fasse de toutes ses idées ?

Le journalisme est une balance : or, le propre de la balance c'est d'abaisser ce qui pèse plus et d'élever ce qui pèse moins. Ainsi s'explique comment M. Duclerc est au ministère des finances, tandis que vous ne recueillerez pour votre projet de Banque d'Échange que des sympathies stériles, à commencer par les miennes. Je suis fâché de vous le déclarer, mais le bon sens exclut toute illusion. Or, vous l'avez dit, je suis un homme de bon sens.

Il ne me manque qu'une veste ; on ne croit pas au bon sens qui a des revers et des basques.

Émile de Girardin.

M. de Girardin est révolutionnaire *par en haut*; il ne l'a jamais été, il ne le sera jamais *par en bas*.

C'est-à-dire que M. de Girardin est de la pire espèce de révolutionnaires.

La Révolution *par en haut*, c'est l'intervention du pouvoir en toute chose, c'est l'initiative absolutiste de l'État, le pur gouvernementalisme de Méhémet-Ali et de Louis Blanc. La Révolution *par en haut*, c'est la négation de l'activité collective, de la spontanéité populaire, de laquelle il faut bien reconnaître cependant que tout vient, par laquelle tout subsiste et tout s'émeut, la royauté comme la démocratie, la religion comme le libre examen.

La Révolution *par en haut*, c'est la tyrannie par intérim, une solution de continuité dans le progrès. La Révolution *par en bas*, au contraire, est éternelle. Quelle révolution sérieuse et durable n'a été faite par en bas, par le peuple? Comment est arrivée la Révolution de 89? Comment s'est faite celle de Février?

La Révolution *par en haut* n'a jamais été que l'oppression des volontés *d'en bas* : nous repoussons la Révolution telle que l'entend M. de Girardin.

Conséquent avec cette première idée, M. de Girardin dit ensuite : « *Tout pour le peuple* (il n'en coûte jamais rien de donner tout au peuple), mais *rien par le peuple*. Tout par le peuple est une erreur funeste que des aveugles, des ignorants, des lâches ou des traîtres peuvent seuls ériger en système. »

M. de Girardin feint mal à propos de confondre le gouvernement républicain avec l'anarchie démagogique, aussi contraire à la souveraineté du peuple que le bon plaisir dynastique. M. de Girardin n'a pas besoin qu'on insiste avec lui sur la différence; pourquoi donc cherche-t-il à faire illusion? Le gouvernement républicain est celui où le législateur et le magistrat agissent de conformité avec les instincts et les tendances populaires; où la volonté populaire, authentiquement reconnue, est prise pour loi et pour règle. Et la plus parfaite des républiques est celle où chaque citoyen, ayant conscience de la volonté vraie du peuple, est de fait législateur et magistrat. Nous sommes donc de ceux qui veulent tout POUR le peuple, tout PAR le peuple et rien que PAR le peuple. Mais nous n'appelons pas volonté du peuple la première fantaisie qu'il plaît à un rhéteur de faire circuler dans la multitude : la volonté du peuple, selon nous, a d'autres enseignes. Interroger le peuple, lui faire exprimer et puis exécuter sa volonté intime et authentique, c'est, à nos yeux, toute la science du gouvernement; c'est ce que nous appelons l'abolition du gouvernement.

M. de Girardin croit faire un immense effort de libéralisme, en disant qu'il n'a pas l'idolâtrie des gouvernements : — « Peu m'importent les formes : monarchique, oligarchique, républicain, aristocratique ou démocratique; si le peuple est heureux, si le peuple est grand, je dis que le gouvernement est bon. »

C'est trop facile à dire pour contenter personne. Je dirai même que c'est escobarder. Je voudrais me marier, dit Sganarelle à Marphurius. — C'est possible. — Que me conseillez-vous de faire? — Ce qu'il vous plaira. — Sans doute, mais je voudrais votre avis. — C'est selon! — Ferai-je bien? — Par aventure. — Ferai-je mal? — Peut-être!

Ainsi fait M. de Girardin. Nous voulons l'égalité, la liberté, la fraternité, le bien-être. Pour atteindre ce but, quel chemin devons-nous suivre? La monarchie? — J'y consens, dit M. de Girardin. — La République? — D'accord. — Mais l'une est le contraire de l'autre. — Cela n'y fait rien, pourvu que vous ayez le bien-être, la liberté, l'égalité et la fraternité!...

M. de Girardin dit que le journaliste est l'*élu* de ses abonnés. Quels sont donc les *lecteurs* ou *électeurs* de M. de Girardin, pour qu'il ose ainsi les berner impunément?

Êtes-vous ou n'êtes-vous pas républicain? lui demanderons-nous. Il ne vous est pas permis de tergiverser. Répondez sans pyrrhonisme, sans équivoque. Vous n'êtes pas républi-

cain de la veille, soit. De votre aveu, vous n'étiez donc pas, le 22 février, indifférent à la République! Etes-vous républicain du lendemain? voilà ce qu'il faut dire. Et puisque vous vous qualifiez de *réactionnaire*, faites-vous de la réaction par amour de la République, ou par dégoût de la République?

M. de Girardin a trop de sens pour ne pas sentir qu'à des questions aussi nettes il puisse éviter de répondre. Aussi répond-il, et fort intelligiblement, pour quiconque sait ce que parler veut dire.

« Je juge les partis, nous dit-il, non sur leurs principes, mais sur leurs œuvres; c'est à la récolte que j'estime la semence. »

Eh bien! nous répliquerons à M. de Girardin que c'est là une détestable façon de juger. Et puisqu'il emploie la métaphore, nous lui dirons, en continuant la métaphore, que la meilleure semence peut donner une pauvre récolte, et de méchante qualité, si le terrain est mauvais, s'il est mal fumé, mal labouré, mal apprêté, si le cultivateur ne sait pas son métier, ou ne fait pas son devoir. N'est-ce pas ce que pensent MM. Thiers, Barrot, Dupin, et M. de Girardin lui-même, quand, malgré l'expérience de 92, malgré celle de 1830 et 1848, ils persistent à dire que la graine constitutionnelle était bonne, mais que ce sont les semeurs qui n'ont rien valu, Louis XVI, Charles X, et Louis-Philippe?

Et voilà aussi pourquoi nous, républicains, nous soutenons, malgré la Terreur, malgré le Directoire, malgré les fautes de MM. Lamartine, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin et Compagnie, que le principe républicain est excellent.

Les principes sont immortels, comme les germes; mais les rejetons peuvent être, suivant les circonstances, rachitiques et méchants. Nier les principes, c'est tomber dans le fatalisme, dans quelque chose de plus stupide encore que le fatalisme, dans l'empirisme ; car le fatalisme a au moins une idée, tandis que l'empirisme n'en a pas.

C'est à la récolte, dites-vous, que vous estimez la semence? — Mais il est au moins certain, si sceptique fussiez-vous, que, suivant la parabole de l'Évangile, on ne peut faire venir des figues sur des ronces; et, comme nous voulons la liberté, l'égalité et la richesse, nous vous poserons de nouveau la question : Pensez-vous que l'égalité puisse venir de la monarchie aussi bien que de la République? Êtes-vous, encore une fois, ou n'êtes-vous pas républicain?

« Convenez, observe là-dessus M. de Girardin, que la semence de Février donne peu d'espérance! »

Donc, vous ne voulez pas de la République! Pourquoi tant

tourner autour du pot, et ne pas dire tout de suite : Je ne veux pas de la République ?

M. de Girardin a ceci de commun avec les princes, que personne n'ose lui dire la vérité sur lui-même. Or, la plus grande vérité sur M. de Girardin, c'est que la dissimulation lui est impossible ; c'est, pour tout dire, qu'avec tout son esprit, son bon sens, ses rares facultés, en dépit de sa réputation, M. de Girardin n'est pas un homme adroit, et nous lui en faisons compliment. Il n'est personne, parmi les contemporains, d'une sincérité aussi grande que M. de Girardin. On voit clair dans son cœur comme à travers une glace. En lui les idées portent toujours des noms propres, et comme il fait la guerre aux personnes, il finit par la faire aux idées. M. de Girardin prend MM. Ledru-Rollin et Garnier-Pagès pour la *semence républicaine* jetée en Février ! Eux qui, la veille de la Révolution, n'étaient, comme M. de Girardin, que des bourgeois; eux dont on ne connaît pas encore les principes ; eux qui, par leurs actes réactionnaires et anti-socialistes, ont autant compromis la République que M. de Girardin lui a fait de blessures par sa polémique, voilà, pour M. de Girardin, la personnification des idées républicaines, voilà la semence de Février ; voilà la République ! Quel accueil M. Garnier-Pagès a-t-il fait à sa lettre du 20 mars ? Sous quel dédain superbe *le National* ne s'est-il pas hâté d'éteindre en lui toute étincelle ?

Ainsi, parce que la République est mal représentée ; parce que le gouvernement repousse M. de Girardin, M. de Girardin, nouveau Coriolan, tuera la République ! Quel raisonnement !

Mais M. de Girardin voudrait-il nous dire comment il accorde sa conduite réactionnaire avec les sentiments qu'il exprime un peu plus bas ?

« Ne comptez pas sur moi pour conspirer jamais la démolition d'aucun gouvernement : mon esprit s'y refuserait. Il n'est accessible qu'à une seule pensée ; *améliorer* le gouvernement établi, le *légitimer* par le nombre de ses bienfaits ; le *glorifier* par la grandeur de ses œuvres. »

Style de profession de foi qui n'en impose qu'aux niais.

Quoi ! vous ne conspirez pas, en ce moment même, la démolition de la République ! Vous ne cherchez pas, de tous vos efforts, à extirper cette semence, qui donne de si tristes espérances ! Eh ! que faites-vous donc alors ? Mais vous ne seriez pas d'accord avec vous-même, et le scepticisme que vous professez sur les principes nous est un sûr garant que vos sentiments secrets sont, à cet égard, tout à fait d'accord avec la personnalité de vos critiques.

Au surplus, vous n'ignorez pas que, dans notre pensée, le mot de *conspiration* a un tout autre sens que celui qui vous a inspiré ce beau mouvement. Quand nous parlons de *démolir le gouvernement*, nous avons en vue la constitution progressive de l'égalité, qui se développe et se réalise, suivant nous, en sens diamétralement inverse de l'extension et de la force des attributions données à l'État. Vous ne voulez tremper en rien dans cette conspiration : pour la quatrième fois nous vous surprenons en flagrant aveu de royalisme, est-ce vrai?

M. de Girardin termine par une boutade, qui n'eût jamais échappé à ce qu'on appelle un homme *habile*.

« Dix ans de journalisme ne valent pas dix heures de pouvoir, croyez-le bien! »

Voilà donc M. de Girardin dévoilé par lui-même.

Une plume! qu'est-ce que cela pour M. de Girardin? Ce qu'il lui faut, c'est le pouvoir. Le pouvoir pour un jour, pour une heure, et puis mourir! Comme les amants de Cléopâtre, qui voulaient être tués, s'ils possédaient une nuit la Circé des empereurs.

M. de Girardin croit à la puissance de l'homme, il ne croit pas à celle du peuple. C'est pour cela qu'il veut la Révolution *par en haut*, non la Révolution *par en bas*; — pour cela qu'il veut tout faire par l'autorité, et rien par la masse; — pour cela qu'il ne veut pas de la République de février, où l'on n'a point encore agréé ses services; — pour cela que, tout en conspirant la ruine de cette République, il veut le maintien du pouvoir. Il y a du Napoléon dans M. de Girardin. Et malheur à nous, s'il n'y avait qu'une douzaine d'hommes comme lui dans la République! nous serions bien sûrs d'être bonapartisés, monarchisés et tyrannisés. Heureusement nous avons des Napoléon par milliers.

« Le journalisme est une balance. Or, le propre de la balance est d'abaisser ce qui pèse plus et d'élever ce qui pèse moins. C'est pour cela que M. Duclerc est ministre... » et M. de Girardin rien du tout!... O bon sens de M. de Girardin, qu'êtes-vous donc devenu?

« On ne croit pas au bon sens qui a des revers et des basques. »

Ceci étant à l'adresse du bon sens en blouse, nous laissons aux *aimables faubouriens* le soin de relancer l'épigramme. Mais nous prévenons M. de Girardin que s'il s'attaque au peuple il n'aura pas le dernier mot.

Au résumé, M. de Girardin nous dit clairement et nous explique par sa réponse :

Qu'il est trop homme de gouvernement pour vouloir agir en dehors du gouvernement;

Trop dédaigneux de l'initiative populaire pour faire appel à cette initiative;

Trop amoureux de l'autorité pour chercher le triomphe de l'égalité;

Trop ennemi de la République pour s'occuper d'une institution qui, dans l'ordre du crédit, est le type de la République.

Pourquoi donc, dans quel but, à quelle fin M. de Girardin a-t-il d'abord adhéré à notre projet? Pourquoi l'a-t-il patronné? Pourquoi a-t-il voulu en être le représentant? N'en avait-il pas mesuré d'abord toute la portée, toutes les conséquences?...

Abandonner une idée au moment où elle appelle sa réalisation, c'est une apostasie. Que M. de Girardin y songe: celui qui se joue des principes périra par les principes. Nous avions cru cet athlète du journalisme avec nous; nous sommes forcés de déclarer aujourd'hui que nous nous sommes trompés: M. de Girardin est contre nous!

Nous respecterons toujours la personne de M. de Girardin; nous rendrons justice à ses rares talents, à la variété de ses connaissances, à l'infatigable activité de son esprit, à la fécondité de ses ressources. Mais, jugeant de ses intentions par ses explications, nous nous séparons entièrement de l'opposition de M. de Girardin.

M. de Girardin est l'ennemi de la République.

(N° 88. — 30 juin 1848.)

Au rédacteur du Représentant du peuple.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez eu l'obligeance de me faire parvenir un extrait de l'*Ère nouvelle*, journal du révérend père Lacordaire, et vous me demandez ce que je compte y répondre.

Citons d'abord le passage :

« M. le président lit à l'Assemblée un projet de proclamation adressée à la nation, et cette proclamation, rédigée dans

les termes les meilleurs, reconnaît les droits, rappelle les citoyens au devoir, condamne les théories qui ont pu préparer les malheurs dont nous gémissons, et adresse avec chaleur des remerciements bien mérités à l'armée, aux gardes nationaux, à la garde mobile, à tous ceux qui ont combattu pour l'ordre et pour la liberté.

« Le sentiment des grands principes gardiens de la civilisation y est à chaque mot exprimé; ils sont énergiquement flétris, ces hommes qui s'étaient levés pour détruire la société elle-même, qui la sapaient dans ses fondements, et pour qui *la famille n'était qu'un nom, et la propriété un vol.*

« A ces derniers mots, la salle entière a tourné ses regards vers le banc où siége M. Proudhon »

Ce que je compte répondre à cela, monsieur le rédacteur, c'est comme aux provocations qui me sont adressées depuis quinze jours de la tribune : rien.

Quand un journaliste, obligé par son métier de connaître les théories dont il parle, calomnie sciemment, froidement, bêtement ces théories, il ne mérite d'autre réponse que celle que Pascal faisait aux jésuites : *Mentiris impudentissime*, vous êtes un calomniateur.

Quand le président d'une assemblée représentative, parlant au nom de cette assemblée, tourne en personnalité contre l'un de ses collègues la pensée collective qu'il est chargé d'exprimer, il n'a plus droit à autre chose qu'à la pitié et au dédain.

Je n'ai point protesté contre la rédaction de M. Sénart, parce que c'eût été offenser l'Assemblée nationale que de paraître moi-même offensé.

Mais, seul, je ne me suis pas levé pour voter la proclamation, parce que je ne pouvais ni accepter par mon vote une condamnation qui semblait à mon adresse, ni applaudir à ce chef-d'œuvre de chauvinisme!...

J'entends donc ne pas répondre davantage à la dénonciation de l'*Ère nouvelle.*

Du moment qu'au lieu de discuter les principes on fait appel aux passions, je n'ai plus qu'à me taire, et je me laisserai fusiller avant qu'il m'échappe un mot de justification.

Et sur ce, monsieur le rédacteur, je vous prie d'annoncer, en insérant la présente, que je ne me cache point, que je sors sans armes, que je rentre souvent fort tard, et que, si les séides de l'*Ère nouvelle* ont résolu de me faire un mauvais parti, ils le peuvent sans courir le moindre danger pour leurs personnes.

Homme de discussion, de paix et d'ordre, et connu pour tel,

si je dois payer de mon sang de trop généreux paradoxes, je tiens avant tout à ne pas mourir en séditieux : je veux tomber victime d'un lâche assassinat.

Salut et fraternité.

P.-J. PROUDHON.

(N° 94. — 6 juillet.)

Au rédacteur en chef du Représentant du peuple.

Monsieur le rédacteur,

Je trouve dans votre numéro d'hier, parmi beaucoup d'excellentes choses, des paroles malheureuses auxquelles il m'est impossible de m'associer.

Vous dites, répondant au *Journal des Débats :*

« Et n'allez pas faire semblant de croire que nous essayons d'*excuser* l'insurrection ; nous déclarons, au contraire, cette insurrection *coupable*, parce qu'elle n'avait pas de motifs légitimes, parce que, etc. Donc le gouvernement a fait son devoir en *étouffant l'insurrection dès l'origine et sans ménagement aucun.* — Mais, tout en *condamnant* les insurgés, nous ne voulons pas être injustes, etc. »

De telles paroles, monsieur le rédacteur, dépassent la mesure du blâme que je crois possible de déverser sur les événements des 23, 24, 25 et 26 juin.

Il en est d'une insurrection comme d'un homicide. Elle peut, suivant les circonstances, être légitime ou criminelle ; mais elle peut aussi n'être ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire qu'elle peut être, pour parler comme la loi, excusable.

L'homicide commis à la guerre, pour la défense de la patrie, est un acte légitime qui honore même son auteur.

L'homicide commis dans un but de vengeance personnelle ou de cupidité est un crime que la loi punit de mort.

L'homicide qui arrive à la suite d'une provocation, dans le cas de légitime défense, etc., est excusable. La loi ni la morale ne l'approuvent : elles ne le poursuivent pas, elles le pardonnent.

C'est ainsi que je juge les derniers événements.

L'insurrection, dont tant de citoyens ont été de part et d'autre victimes, a-t-elle eu pour motif une violation flagrante, de la part du gouvernement ou de l'Assemblée nationale, du principe républicain? Non. Donc cette insurrection, qu'aucun motif suffisant ne justifie, n'était pas légitime. Voilà un premier point.

A-t-elle été le fait des instigations de l'étranger, conduite dans un but dynastique et dirigée contre la République? En ce cas, l'insurrection aurait été un crime, un attentat contre lequel il faudrait appeler la vindicte de la loi. Or, on ne sait pas encore que tel ait été le véritable caractère de cette déplorable collision.

Mais, si la révolte des 23, 24, 25 et 26 juin a surgi tout à coup comme un accident de la misère; si la lutte, soutenue pendant ces quatre malheureuses journées, n'a a été qu'un éclat du désespoir; si l'instruction prouve que, malgré l'or répandu, malgré les embauchements dynastiques, l'immense majorité des insurgés se composait d'ouvriers démoralisés par le chômage, égarés par la faim, déçus dans leurs espérances, irrités, à tort ou à raison, contre le pouvoir; s'il était vrai enfin que le gouvernement, que l'Assemblée nationale elle-même, trompés d'abord sur le véritable sens de l'émeute, eussent porté au comble, par une politique fatale, l'exaspération de ces hommes, dont le cri de ralliement était : *Du pain ou du plomb!* oh! alors, il faudrait reconnaître que la guerre civile qui vient d'ensanglanter le berceau de la République a été un affreux malheur, mais que, grâce au ciel! il n'y a point de coupables, qu'il n'y a que des victimes.

Un chômage de quatre mois s'est converti subitement en un *casus belli*, en une insurrection contre le gouvernement de la République : voilà, en quelques mots, toute la vérité sur ces funèbres journées. Mais, quoi qu'on ait dit, quoi que répande tous les jours encore l'égoïste et impitoyable calomnie, la générosité, la haute moralité des classes travailleuses n'ont point péri dans le fratricide. Le dénûment des insurgés, la misère des prisonniers, le respect des propriétés, qui, s'il faut en croire de nombreux rapports, n'aurait pas été toujours aussi grand du côté de la répression que du côté de l'émeute, sont là qui l'attestent.

Le prolétaire anglais vit noblement de la taxe du pauvre; le compagnon allemand, chargé d'argent et de nippes, ne rougit pas de mendier, d'atelier en atelier, le *viaticum*, la passade; le lazarille espagnol fait plus, il demande la *caritad* au bout de

son escopette. L'ouvrier français demande du travail, et si, au lieu de travail, vous lui offrez une aumône, il s'insurge, il vous tire des coups de fusil J'aime mieux l'ouvrier français, et je me glorifie d'appartenir à cette race fière, inaccessible au déshonneur.

De grâce, monsieur le rédacteur, ne répandons pas le sel et le vinaigre sur des plaies saignantes; ne portons pas le désespoir dans ces consciences assombries, dont l'égarement a été déplorable, mais qui, après tout, ne sont point criminelles. Ayons pitié de ces pauvres blessés, qui se cachent et meurent sur la paille, en proie à la gangrène, soignés par des enfants sans pain et des épouses folles de misère. Demain, jeudi, sera un jour de deuil public, consacré aux funérailles des VICTIMES de l'insurrection. N'hésitons pas à confondre dans nos regrets, sous ce nom commun de victimes, ceux qui sont morts pour la défense de l'ordre, et ceux qui sont tombés en combattant contre la misère. Si le droit était de ce côté-ci des barricades, il était aussi de ce côté-là. L'épouvantable carnage auquel nous avons assisté ressemblait à ces tragédies antiques, où le devoir et le droit se trouvaient en opposition, et qui partageaient les dieux. Pleurons sur nos frères de la garde nationale, pleurons sur nos frères de l'insurrection, et ne condamnons personne. Espérons que la justice, une fois éclairée sur les faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'insurrection, se relâchera de la sévérité de la loi, et que le décret de déportation, désormais sans objet comme sans moralité, sera révoqué.

Agréez, monsieur le rédacteur, ma salutation fraternelle.

P.-J. PROUDHON.

(N° 96. — 8 juillet.)

LE 15 JUILLET

Le terme! Voici le terme! Comment allons-nous payer le terme?...

Depuis cinq mois nous ne faisons rien : nous n'avons rien reçu, rien livré, rien vendu! L'industrie est à bas! le commerce à bas! le crédit à bas! le travail à bas!...

Plus d'ouvrage, plus d'argent, plus de ressources! Le terme est échu; les tailles sont pleines; les couverts d'argent, les bijoux des femmes, la montre du mari, le plus beau du linge, tout est au Mont-de-Piété! Comment pourrions-nous encore payer le terme? Comment ferons-nous pour vivre!...

Que les auteurs des ordres impitoyables; que les grands politiques qui ont repris la tradition exécrée de Saint-Merri et de Transnonain; que ceux qui ont dit qu'il valait mieux, pour la dignité de l'Assemblée nationale, au lieu d'une conciliation pacifique, le massacre de dix mille citoyens; que ces républicains *honnêtes*, comme ils se nomment, qui sont venus à la République en parjures, qui la servent en parjures, qui en sortiront en parjures; que ceux-là répondent aujourd'hui à la plainte de la bourgeoisie désespérée, s'ils peuvent!

Allez donc, maintenant, gardes nationaux égarés, allez demander à vos prétendus conservateurs du travail, du crédit, du pain! Ce qu'ils ont à vous offrir, pour vous, pour vos femmes et vos enfants, c'est du sang et des cadavres!...

Et que leur importe? Ne seront-ils pas ministres dans quinze jours?...

Il ne s'agit plus de sauver le prolétaire : le prolétaire n'existe plus, on l'a jeté à la voirie. Il faut sauver la bourgeoisie : la petite bourgeoisie de la faim, la moyenne bourgeoisie de la ruine, la haute bourgeoisie de son infernal égoïsme. La question est aujourd'hui, pour la bourgeoisie, ce qu'elle était le 23 juin pour le prolétariat.

Nous ne faillirons pas à nos principes. La force des choses, la plus grande des divinités antiques, l'inflexible Némésis, a fait de ces principes un ordre absolu pour le salut du peuple.

Lorsque l'État, surpris par une révolution dont il eut le tort de ne pas reconnaître tout de suite le véritable caractère, se trouva dans l'impossibilité de payer la dette flottante, de rembourser les bons du Trésor et les livrets de la caisse d'épargne, que fit-il? Il eut recours à la consolidation; il convertit en rentes les bons qu'il ne pouvait plus payer, les dépôts qu'il ne pouvait rendre. L'Assemblée nationale discute aujourd'hui même les deux décrets relatifs à cette opération. C'est-à-dire que l'État, débiteur insolvable, demande remise d'une partie de la dette, et crédit pour le surplus. Personne ne le trouva mauvais; la nécessité en faisait une loi.

Lorsque la Banque de France se trouva dans l'incapacité de satisfaire à toutes les demandes de remboursement de ses billets et se vit un moment sur le gouffre béant de la banqueroute, que fit-elle encore? Elle obtint un décret qui donnait à

son papier cours forcé, c'est-à-dire qu'au lieu de donner crédit aux citoyens, elle le leur demanda. Personne ne s'est plaint du décret qui sauva la Banque : le salut public, la nécessité en faisait une loi.

Ce n'est plus l'État seulement, ce n'est plus la Banque de France qui est dans l'impossibilité de remplir ses engagements : c'est la masse entière des locataires, dans toute la France.

Serait-il donc injuste que les locataires obtinssent des propriétaires : 1° un ajournement du terme ; 2° une remise sur le montant des loyers?

J'ose le dire : non-seulement cela ne serait point injuste, cela est de nécessité publique.

La cessation du commerce et de l'industrie, provenant d'un événement de force majeure, nous a placés tous, locataires et propriétaires, dans des conditions exceptionnelles, prévues d'ailleurs et expliquées dans tous les traités de jurisprudence.

Nous n'avons rien produit, nous ne devons rien.

Pour 400,000 locataires domiciliés dans le département de la Seine, on ne compte pas 20,000 propriétaires, 1 sur 20.

Quand l'État réduit sa dette et suspend ses payements ; quand la Banque arrête ses remboursements ; quand le marchand, le fabricant, l'entrepreneur n'écoulent plus leurs produits, ne trouvent plus l'emploi de leurs services, les propriétaires de maisons seraient-ils bien venus à exiger, comme en temps ordinaire, l'acquittement de leurs loyers? Est-ce que la Révolution et les conséquences de la Révolution ne doivent pas peser également sur tous? Et, si à la stagnation générale des affaires s'ajoute la dépréciation universelle des valeurs, n'est-il pas évident que les locataires ont droit, non-seulement à une prorogation de terme, mais à une réduction sur le prix du loyer?...

Est-ce là du communisme ou de la simple équité?

Et si le propriétaire osait se plaindre qu'on lui fait banqueroute, ne serions-nous pas en droit de lui répondre que ce n'est pas nous, locataires, qui faisons banqueroute, que c'est la force des choses?... Or, ce qui est vrai du locataire, l'est, et au même titre, du fermier. Le fermier ne vend plus ses denrées, ou les vend à vil prix. Le blé est à 10 fr. l'hectolitre, le vin à 3 centimes le litre. Les frais de production du blé et du vin ne sont pas couverts par les prix de vente. Comment le fermier pourrait-il donc payer le propriétaire et acquitter l'im-

pôt? Est-ce sa faute, si la Révolution est venue interrompre toutes les transactions?...

Que si, enfin, les propriétaires d'immeubles ne peuvent, en bonne justice, se refuser d'abord à une prorogation de payement, puis à une réduction des baux en faveur des locataires et fermiers; si l'État, en consolidant la dette flottante, en donnant cours forcé aux billets de la Banque de France, en frappant une contribution sur les créances hypothécaires, et élevant le tarif des droits de mutations pour les gros héritages, a donné le premier le signal de cette réduction universelle, ou, pour mieux dire, de cette réciprocité de crédit, pourquoi les rentiers de l'État, si exactement payés jusqu'ici, resteraient-ils seuls privilégiés? Serait ce donc leur faire tort, que de leur demander à leur tour, au nom des contribuables, locataires, fermiers et propriétaires, le crédit d'une fraction de leurs rentes?

Mais si tous les citoyens se font mutuellement crédit de quelque chose; le propriétaire de maison, d'une partie de ses loyers; le propriétaire fermier, d'une partie de fermage; le créancier hypothécaire, d'une partie de ses intérêts; le rentier de l'Etat, d'une fraction de sa rente; n'est-il pas évident que cette mutualité équivaut à une espèce d'organisation du crédit, et que si l'on entrait franchement dans cette route, on aboutirait à la reprise immédiate du travail et des affaires?...

Que la garde nationale qui s'est dévouée pour l'ordre dans ces jours néfastes y réfléchisse : c'est son salut que nous lui proposons, dans ces quelques lignes.

Nous engageons donc tous les locataires et fermiers à s'entendre et à présenter à l'Assemblée nationale une pétition fortement motivée, une pétition qui soit, non pas une supplique, mais un ordre.

Cette pétition, rédigée en forme de décret, de manière à ce que l'Assemblée nationale n'eût rien à faire qu'à y joindre sa sanction, dirait en substance :

Vu l'urgence et le péril imminent;

Considérant que le salut du peuple est la loi suprême;

Considérant que la rente de la terre est un privilége gratuit, qu'il appartient à la société de révoquer;

Considérant qu'il est du droit de l'État de régler le taux des usures et le revenu des capitaux;

Considérant que les intérêts de l'État, des fermiers, locataires, emprunteurs sur gage ou hypothèque, sont identiques et solidaires;

Considérant que le seul moyen d'échapper au péril de la situation, de

ranimer le travail, de sauver la famille et la propriété, est dans une vaste opération de crédit réciproque,

L'Assemblée nationale décrète :

Art. 1er. — A dater du 15 juillet 1848 jusqu'au 15 juillet 1851, il sera fait remise, par tous propriétaires de maisons, sur le prix de leurs loyers, du tiers des sommes dues, savoir : un sixième pour le locataire, et un sixième pour l'État.

Art. 2. — A dater de la même époque, et pendant le même laps de temps, il sera fait remise par tous les propriétaires fonciers du tiers de leurs fermages, savoir : un sixième pour le fermier, et un sixième pour l'État.

Art. 3. — A dater du 15 juillet 1848 jusqu'au 15 juillet 1851, il sera fait remise par tous créanciers hypothécaires du tiers des intérêts qui leur sont dus, savoir : un sixième pour le débiteur, et un sixième pour l'État.

Art. 4. — Les fermiers, locataires et débiteurs qui désireront jouir de la réduction que leur accorde le décret sur le prix des loyers et fermages, devront faire connaître leurs baux aux percepteurs de leurs cantons et receveurs, qui seront chargés d'établir l'état des remises.

La déduction du tiers sera opérée par les fermiers, locataires et débiteurs, sur chaque terme échu de leurs obligations et contrats, et le sixième revenant à l'État sera versé par eux aux bureaux des contributions.

Art. 5. — Indépendamment de la retenue sus-mentionnée, le payement des termes échus ou à échoir du 15 juillet au 15 octobre 1848 est ajourné de trois mois, et sera réparti par quart sur les termes suivants, à partir du 15 janvier 1849.

Art. 6. — Les baux à ferme et à loyer, ainsi que les obligations hypothécaires sujettes à la retenue ci-devant stipulée, sont prorogés jusqu'au 15 juillet 1851.

Art. 7. — Il sera retenu aux rentiers de l'État, sur chaque trimestre à échoir du 15 juillet 1848 au 15 juillet 1851, un tiers de leur rente.

Art. 8. — L'impôt foncier de 45 centimes et celui sur les créances hypothécaires sont abolis.

Les droits sur les boissons seront réduits des trois quarts, et ramenés à une forme unique.

Art. 9. — L'État, au moyen des sommes qui lui seront versées pendant les trois années à courir du 15 juillet 1848 au 15 juillet 1851, par suite des retenues à opérer sur les fermages, loyers, créances hypothécaires et fonds publics, sommes qui s'élèveront à plusieurs milliards, sera chargé de réorganiser sur des bases nouvelles le crédit public, l'assurance, la circulation, les transports et les mines.

Gardes nationaux, rien n'est plus facile pour vous que de sauver votre fortune, de relever vos affaires, d'assurer le bien-être de vos familles, l'émancipation du travailleur : il ne s'agit que d'établir momentanément un impôt sur le revenu,

en y intéressant le fermier, le locataire, le débiteur. Gardes nationaux, portez, pour voir, ces vœux à l'Assemblée nationale, et vous verrez bientôt quels sont vos amis et vos ennemis.

(N° 100. — 12 juillet.)

Au Rédacteur du Représentant du Peuple.

Monsieur le Rédacteur,

Dans son numéro du 6 courant, le journal *l'Union* reproduit la lettre que j'avais eu l'honneur de vous écrire le jour précédent, lettre qui avait pour but l'excusabilité de l'insurrection des 23, 24, 25 et 26 juin.

Mais, tout en s'associant à ma douleur, *l'Union* répudie ma doctrine. Voici ses paroles :

« Non, la situation de l'ouvrier la plus mauvaise et la plus désespérée ne saurait jamais être une excuse de révolte, de coups de fusil. La doctrine de M. Proudhon n'est autre chose qu'une déclaration permanente de guerre sociale. En des questions de cette nature, le plus ou le moins de misère ou de bien-être ne saurait être une règle de conduite morale. En définitive, c'est le libre arbitre qui prononce; et si la misère est par elle-même un droit de tuer, celui qui souffre est juge du moment où il peut en sûreté de conscience exercer ce droit. Faites une société quelconque, république ou monarchie, avec ce principe !... »

Certes, si j'avais exprimé des idées pareilles à celles que m'impute le journal auquel je réponds, je serais un abominable homme. Heureusement il ne m'en coûte rien pour désavouer de si horribles pensées. Le critique est tout à fait hors de la question.

Je disais, dans la lettre reproduite par *l'Union : Si le droit était de ce côté-ci des barricades, il était aussi de ce côté-là*. Et tout entier à la douleur que m'inspirent les maux de la patrie, je me suis arrêté là. J'ai négligé de dire quel était ce droit qui, à mes yeux, rendait l'insurrection sinon justifiable,

du moins excusable. C'est cette omission de ma part qui fait toute la valeur des arguments de mon antagoniste.

Sans doute, et il ne m'en coûte rien de l'avouer, la doctrine que je professe sur les tristes événements de juin *est une déclaration permanente de guerre sociale*, comme le dit mon critique; mais cette doctrine, quelle est-elle? où l'ai-je trouvée? qui l'a le premier proclamée? quel en est l'auteur? qui s'en est fait l'éditeur responsable?

J'appelle sur tout ceci l'attention du lecteur : je ne redoute pas son jugement.

N'est-il pas vrai que, depuis le 24 février, le *droit au travail* est devenu un droit constitutionnel, au même titre que la liberté de la presse, le vote de l'impôt, le droit de se réunir sans armes, le suffrage universel; au même titre que la liberté et la propriété.

Le gouvernement provisoire l'a formellement reconnu : il n'a pu se constituer, se soutenir, faire un peu d'ordre, préparer les élections, protéger l'Assemblée nationale, demeurer conservateur, en dépit de son origine révolutionnaire, qu'à ce prix.

Ce qu'a fait le gouvernement provisoire, le pays l'a ratifié; l'Assemblée nationale le proclame.

L'article 2 du projet de Constitution, soumis en ce moment aux délibérations de l'Assemblée, porte expressément : « La Constitution garantit à tous les citoyens la liberté, l'égalité, la sûreté, l'instruction, le TRAVAIL, la propriété, l'assistance. »

Remarquez l'ordre dans lequel sont énumérées ces garanties : la *propriété* arrive après le TRAVAIL, où elle a sa source et sa légitimité.

L'article 7 confirme l'article 2 :

« Le DROIT AU TRAVAIL est celui qu'a tout homme de vivre en travaillant. — La société doit, par les moyens productifs et généraux dont elle dispose, et qui seront ORGANISÉS ultérieurement, fournir du travail aux hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement. »

Quels sont, après le gouvernement provisoire, après le pays, après la Révolution de février, les auteurs de ces deux articles? Sont-ce des socialistes? Sont-ce les citoyens Pierre Leroux, Louis Blanc, Proudhon ou Caussidière?

En aucune façon. Les auteurs de ces articles sont MM. Cormenin, A. Marrast, Lamennais, Vivien, de Tocqueville, Dufaure, Martin (de Strasbourg), Coquerel, Corbon, Tourret, Voirhaye, Dupin aîné, Gustave de Beaumont, Vaulabelle, O. Barrot, Pagès (de l'Ariége), Dornès, Considérant.

Certes, depuis M. de Cormenin, l'anti-socialiste, l'anti-démocrate, l'anti-universitaire, l'anti-gallican, jusqu'à M. Considérant, le défenseur éternel, le défenseur quand même du capital et de la propriété, il était impossible de former une réunion d'hommes animés de sentiments plus pacifiques, plus conservateurs, plus en garde contre le progrès, plus timorés en matière de révolution.

Et pourtant c'est cette commission, organe de l'Assemblée nationale, organe de la pensée de février, qui a fait passer, dans la nouvelle déclaration des droits et des devoirs, le *droit au travail*; c'est même uniquement en vue de ce droit qu'a été faite la déclaration; et je défie l'Assemblée nationale, avec ses 40,000 baïonnettes, de la supprimer.

Il ne s'agit donc plus aujourd'hui, comme paraît le croire *l'Union*, de savoir si le pauvre qui demande l'aumône a le droit de tuer le riche qui la refuse; une pareille proposition est si monstrueuse, que toute protestation à cet égard est superflue. Il s'agit de savoir si cent mille citoyens, dont vous avez reconnu CONSTITUTIONNELLEMENT le droit au travail, sont excusables d'avoir pris les armes pour le maintien de ce droit, violé ou travesti. A cet égard, je n'ai que l'embarras des exemples.

Lorsque, sous le dernier gouvernement, M. de Genoude refusait l'impôt, se laissait saisir, excitait les citoyens à faire comme lui, sur ce motif que l'impôt n'étant pas voté librement par tous les citoyens, l'impôt était illégal, M. de Genoude organisait l'insurrection, et cela en toute sécurité de conscience. Il se peut que M. de Genoude fût dans l'erreur; mais on conviendra que si ses raisons eussent été vraies; si, comme il le prétendait, la constitution était violée, on conviendra, dis-je, que le refus de l'impôt eût été de droit, et, si le gouvernement avait envoyé cent mille hommes pour contraindre les citoyens, que l'insurrection eût été excusable.

Pourtant, il ne s'agissait là que de l'impôt.

Lorsque le 22 février, M. Barrot convoqua la garde nationale de Paris, cette 12e légion qu'aujourd'hui l'on désarme, à une réunion que le ministre déclarait illicite, et que lui, Barrot, soutenait être légale, il organisait l'insurrection. La garde nationale s'est insurgée à la voix de M. Barrot; de cette insurrection est sortie la République : quelqu'un oserait-il soutenir que l'insurrection était condamnable?

Et pourtant, le droit de réunion, revendiqué par M. Barrot, n'était pas même un droit constitutionel; c'était un simple

droit de nature, limité par la police, et sur lequel planaient les doutes les plus sérieux.

Lorsqu'en 1830, MM. Thiers, Guizot, Laffitte, Dupont (de l'Eure) et leurs amis protestèrent contre les ordonnances qui suspendaient les libertés publiques, garanties par la charte, ils préparaient, l'événement l'a démontré, une insurrection. De cette insurrection est sortie la Révolution de juillet : dira-t-on que cette Révolution était illégitime?

Et pourtant, l'article 14 de la charte, sur lequel se fondait Charles X, était douteux, à tel point que cet article a été depuis réformé.

Toutes ces insurrections ont été tour à tour justifiées, glorifiées, applaudies : la victoire a fait leur légitimité.

Je suis moins absolu, moins enthousiaste dans mes jugements.

Je crois qu'en février, comme en 1830, la patience d'un excès de pouvoir eût été pour notre pays tout aussi méritoire, et surtout d'une meilleure politique. Je crois qu'en supportant quelques années de plus M. de Polignac d'abord, et plus tard M. Guizot, la France n'aurait rien perdu dans le développement de sa richesse et de ses libertés; je crois, dis-je, que les avantages de la Révolution de juillet ne valent pas ce que le gouvernement de juillet nous a fait perdre; et je ne suis pas éloigné de penser aussi qu'un peu plus de longanimité de la part de M. Barrot n'eût mieux valu pour nous que le brusque éclat du 24 février. Je ne justifie donc pas les deux révolutions, je les excuse. Mais une fois accomplies, je me range à leurs principes; c'est pour cela que je suis républicain, et républicain socialiste, entendez-vous, inflexible et intraitable.

Eh bien! je raisonne absolument de même sur l'insurrection de juin. Je ne l'eusse point approuvée, même victorieuse : je ne suis pas sûr, que dans le tumulte qui en eût été la suite, le bien qu'espéraient les insurgés n'eût pas été balancé par des maux plus grands encore. — Mais aussi je ne condamne pas plus cette insurrection, que je ne condamne l'insurrection de février et de juillet : je l'excuse.

Je l'excuse, dis-je, et pourquoi? Parce que le *droit au travail*, droit constitutionnel, garanti par le gouvernement provisoire, posé par l'Assemblée nationale, est, depuis quatre mois indignement violé.

Était-ce respecter le droit au travail que de faire remuer de la boue par cent mille hommes, d'en enrégimenter vingt-cinq mille autres sous ce prétexte que l'État, n'étant, ne pouvant et ne voulant être ni agriculteur, ni voiturier, ni industriel, ni

commerçant, n'avait pas de travail à donner aux ouvriers?

Était-ce respecter le *droit au travail* que d'appeler une *aumône déguisée* le salaire de cent mille ouvriers employés aux ateliers nationaux, alors que ce salaire, d'après le texte formel de la Constitution, qui garantit le travail, n'était en réalité qu'une juste indemnité.

Oui, je l'affirme hardiment, et malheur à qui pourrait le méconnaître, le droit au travail, conquis par la Révolution de Février, reconnu par tout le peuple, promis par le gouvernement et la Constitution, est violé depuis quatre mois.

Ou rayez-le du pacte social, ou plaignez ceux que vous avez réduits à le revendiquer les armes à la main, et, après les avoir fusillés, ne les calomniez pas.

Oh! je le sais aussi bien que vous : il est difficile de conduire une société, république ou monarchie, à qui l'on reconnaît des droits comme ceux-ci :

Liberté de conscience,
Liberté d'examen,
Liberté de la presse,
Suffrage universel,
Vote de l'impôt,
Égalité devant la loi,
Participation à tous les emplois,
Droit de réunion,
Droit à l'instruction,
Droit au travail,
Droit à la propriété,
Droit à l'assistance,

La garantie de tous ces droits est, comme leur conciliation, un immense problème, qui fera mourir à la peine plus d'un législateur. Et quand on songe que chacun de ces droits implique, comme sanction pénale, le droit d'insurrection, on est tenté de désespérer du salut de notre pauvre humanité.

Mais, je vous le déclare : contre la philosophie, contre la liberté et l'égalité, contre les constitutions et les insurrections, vous n'avez de refuge que dans l'absolutisme de l'Église et de l'État : si vous, rédacteur de *l'Union*, vous aviez tiré cette conséquence et posé cette alternative, votre argument aurait valu contre la société, mais non pas contre moi.

Moi! je ne suis qu'un raisonneur qui pèse chaque jour, au trébuchet de la dialectique, les idées et les événements. Je vous le dis en vérité : Vous venez ici, et vous allez là; vous

ne pouvez ni vous arrêter, ni rétrograder, et votre droit, votre morale, changent et se modifient à chaque pas que vous faites dans votre inévitable route. Il est étrange que vous me rendiez responsable des décrets de cette Providence que vous confessez et que j'adore.

P.-J. PROUDHON.

(N° 97 (*sic*). — 10 août.)

Est-ce là faire droit? Est-ce là comme on juge? s'écriait Chicaneau en fureur.

Nous pouvons bien dire maintenant : Est-ce là comme on légifère?

Il y a quelques jours, l'Assemblée nationale avait à faire une loi sur les clubs.

La réaction exigeait que les clubs fussent supprimés : le gouvernement, d'ailleurs aux ordres de la réaction, le souhaitait aussi. Mais la Révolution était là, qui demandait, elle, le maintien des clubs.

Comment faire donc pour annihiler les clubs, tout en ayant l'air de les maintenir?

La commission Dupin, Coquerel et Compagnie s'est chargée de résoudre le problème.

La commission a proposé, l'Assemblée nationale a adopté le décret dont la teneur se résume ainsi :

L'article 2 enlève aux clubs la liberté, la qualité, le lieu.
L'article 3 leur ôte la vie privée.
L'article 4 les place sous la surveillance de la haute police.
L'article 5 leur ôte la sécurité, en leur imposant pour garantie d'ordre la sui-dénonciation, le suicide.
L'article 6 leur interdit la parole.
L'article 7 leur défend l'action.

Une société est un être moral, ou elle n'est pas. Comme être moral, elle ne subsiste, elle ne vit que par les conditions qui font la vie de l'homme même : la liberté, la qualité, l'individualité, le lieu, le temps, la sécurité, la pensée, la parole et l'action.

Qu'est-ce donc qu'une société qui ne peut se constituer que sous le bon plaisir de l'autorité; à qui il est défendu de prendre un nom et de se qualifier; qui n'a pas le droit de paraître dans les lieux publics, et qui néanmoins est obligée d'admettre à ses séances le public; une société qui n'a pas de vie privée, qui ne délibère que sous l'œil de la police; qui ne peut discuter rien de ce qui fait ombrage au pouvoir; qui, après avoir délibéré, ne peut prendre de conclusions; une société qui ne pense, ne parle, n'agit pas?

Une pareille société est moins qu'un rassemblement sur les places publiques; c'est une pantomime sans idée, jouée par des aveugles-muets. Voilà les clubs, tels que l'Assemblée nationale les a faits, entraînée par l'éloquence des Sénard, des Coquerel.

Le mensonge, la mauvaise foi, la bouffonnerie dans la loi! c'est ce qu'il était réservé à la démocratie de nous apprendre.

Aujourd'hui, il s'agissait de la liberté de la presse, la liberté de la presse, toujours la première remise en question, à la suite des jongleries révolutionnaires.

Croyez-vous que le gouvernement de février soit si ingrat que d'en vouloir à la liberté de la presse? Oh! non: ce qu'il demande, ce sont des GARANTIES contre la licence de la presse.

Des garanties, dites-vous? quoi! est-ce que le Code pénal est aboli? les lois de 1819 et 1830 ne sont-elles pas là? Qu'est-il besoin d'autre chose que d'en changer le style, et d'en accommoder les articles aux exigences républicaines?...

Les garanties que demande le gouvernement contre la presse, c'est d'abord un cautionnement.

— Voyez, dit M. Sénard, nous ne demandons que la caution de l'amende que le journaliste peut encourir, 24,000 francs! — Mais le cautionnement, c'est comme la douane, une prohibition, ce n'est pas une garantie; — mais 24,000 francs sont plus difficiles à trouver aujourd'hui que 100,000 francs le 22 février; — mais la plus forte des amendes ne doit pas, selon vous-même, dépasser 6,000 francs; — mais vous avez pour garantie de l'amende la contrainte par corps; — mais vous ne pouvez poser en principe, dans une loi, que la loi sera violée!

Il y a autre chose, monsieur le ministre, dans ces 24,000 francs, qu'une garantie! dites la vérité.

— Nous demandons, dit alors le ministre, une garantie contre la presse anarchique, contre la presse socialiste, contre cette

mauvaise presse qui réclame le droit au travail; contre la presse à 5 centimes, qui s'adresse spécialement à des hommes qui n'ont pas assez d'argent pour s'abonner ! Quant à la presse sérieuse, à la presse grave, qui se constitue au capital de 4 ou 500,000 francs ; à cette presse qui s'honore autant par sa moralité que par son patriotisme, nous ne songeons pas à l'inquiéter.

Voyez le *Constitutionnel*, le *Siècle*, les *Débats*, la *Gazette de France*, tous les journaux dynastiques, légitimistes, anti-socialistes, les entendez-vous se plaindre du gouvernement? Est-ce que les procureurs-généraux les tracassent? Est-ce que nous nous méfions de leurs tendances? Est-ce qu'ils conspirent? Est-ce qu'ils trompent, par de fausses espérances, le prolétariat?

Un journal qui ne pourrait trouver crédit de 24,000 francs, nous le regardons comme un journal anarchique, impie, ennemi de la famille et de la propriété.

24,000 francs ! — Voilà, pour nous, le critérium du génie, de la vertu et du patriotisme !

24,000 francs ! — Nous déclarons ennemi de la société et de la République tout journal qui, avant d'exister, ne déposera pas à notre Caisse des Consignations 24,000 francs !

24,000 francs ! — C'est, sous la République, le cens électoral de la presse. De 100,000 francs qu'il était sous la monarchie, nous l'avons abaissé à 24,000 francs : et vous vous plaignez !...

A nous donc les ouvriers, les travailleurs, les prolétaires! A nous les pauvres ! A nous le denier de la veuve ! A nous les fondateurs en haillons de la République ! A nous les héros, maintenant désarmés, des barricades ! A nous les calomniés de février, de mars, d'avril, de mai, de juin !..,

Il s'agit de prouver que vous êtes d'honnêtes gens, en vous cotisant pour former au journal du *Peuple* une caution de 24,000 francs.

Vous vous croyiez de braves citoyens, des cœurs généreux, de vrais patriotes ! — Mais, sachez-le bien, vous tous qui ne demandez à la République que la liberté, à la propriété que du travail : vous ne serez un parti sérieux, honnête, digne de considération, estimé du gouvernement, que lorsque vous aurez formé entre vous tous 24,000 francs.

C'est un ministre du 24 février, c'est le ministre SÉNARD, qui vous le déclare au nom de la République.

(N° 98 (*sic*). — 11 août.)

LES MALTHUSIENS

Le docteur Malthus, un économiste, un Anglais, a écrit ces propres paroles :

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme, dis-je, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture : il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

En conséquence de ce grand principe, Malthus recommande, sous les menaces les plus terribles, à tout homme qui n'a pour vivre ni travail ni revenu, de *s'en aller*, surtout de ne pas faire d'enfants. La famille, c'est à-dire l'amour, comme le pain, sont, de par Malthus, interdits à cet homme-là.

Le docteur Malthus était, en son vivant, ministre du saint Évangile, de mœurs douces, philanthrope, bon mari, bon père, bon bourgeois, croyant à Dieu autant qu'homme de France. Il mourut, le Ciel lui fasse paix ! en 1834. On peut dire qu'il a le premier, sans s'en douter, réduit à l'absurde toute l'économie politique, et posé la grande question révolutionnaire, la question entre le travail et le capital.

Chez nous, où la foi à la Providence est restée vive, malgré l'indifférence du siècle, le peuple dit, par manière de proverbe, et c'est en cela que nous nous distinguons de l'Anglais : *Il faut que tout le monde vive !* — Et notre peuple, en disant cela, croit être aussi bon chrétien, aussi conservateur des bonnes mœurs et de la famille, que feu Malthus.

Or, ce que le peuple dit en France, les économistes le nient, les gens de lois et les gens de lettres le nient ; l'Église, qui se prétend chrétienne, et de plus gallicane, le nie ; la presse le nie, la haute bourgeoisie le nie, le gouvernement, qui s'efforce de la représenter, le nie.

La presse, le gouvernement, l'Église, la littérature, les économistes, la grande propriété, tout, en France, s'est fait an-

glais, tout est malthusien. C'est au nom de Dieu et de sa sainte providence, au nom de la morale, au nom des intérêts sacrés de la famille, qu'on soutient qu'il n'y a point de place, dans le pays, pour tous les enfants du pays, et qu'on insinue à nos femmes d'être moins fécondes. En France, malgré le vœu du peuple, malgré la croyance nationale, le boire et le manger sont réputés privilége, le travail privilége, la famille privilége, la patrie privilége.

M. Antony Thouret disait l'autre jour que la propriété, sans laquelle il n'est ni patrie, ni famille, ni travail, ni moralité, serait irréprochable le jour où elle cesserait d'être un privilége. C'était dire assez clairement que pour abolir tous les priviléges, qui mettent, pour ainsi dire, hors la loi, hors l'humanité, une partie du peuple, il fallait, avant tout, supprimer le privilége fondamental et changer la constitution de la propriété.

M. A. Thouret s'exprimait en cela comme nous-mêmes, comme le peuple. L'État, la presse, l'économie politique ne l'entendent pas ainsi : ils s'accordent à vouloir que la propriété, sans laquelle, au dire de M. Thouret, point de travail, point de famille, point de République, demeure ce qu'elle a toujours été, un privilége.

Tout ce qui se fait, qui se dit, qui s'imprime aujourd'hui et depuis vingt ans, se fait, se dit et s'imprime en conséquence de la théorie de Malthus.

La théorie de Malthus, c'est la théorie de l'assassinat politique, de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu. — Il y a trop de monde au monde : voilà le premier article de foi de tous ceux qui, en ce moment, au nom du peuple, règnent et gouvernent. C'est pour cela qu'ils travaillent de leur mieux à diminuer le monde. Ceux qui s'acquittent le mieux de ce devoir, qui pratiquent avec piété, courage et fraternité les maximes de Malthus, sont les bons citoyens, les hommes religieux ; — ceux qui protestent, sont des anarchistes, des socialistes, des athées.

Le crime inexpiable de la révolution de février est d'avoir été le produit de cette protestation. Aussi, on lui apprendra à vivre, à cette révolution qui promettait de faire vivre tout le monde. — La tache originelle, indélébile de la République, c'est d'avoir été proclamée par le peuple, anti-malthusien. C'est pour cela que la République est si particulièrement odieuse à ceux qui furent et qui veulent redevenir les complaisants et les complices des rois, *grands mangeurs d'hommes*, disait Caton. On la monarchisera votre République, on lui fera dévorer ses enfants !

Là est tout le secret des souffrances, des agitations et des contradictions de notre pays.

Les économistes ont les premiers parmi nous, par un inconcevable blasphème, érigé en dogme de la Providence la théorie de Malthus. Je ne les accuse pas plus que je ne les calomnie. Les économistes sont en cela de la meilleure foi, comme de la meilleure intention du monde. Ils ne demanderaient pas mieux que de faire le bonheur du genre humain; mais ils ne conçoivent pas comment, sans une organisation quelconque de l'homicide, l'équilibre entre la population et les subsistances pourrait exister.

Demandez à l'Académie des sciences morales. Un de ses membres les plus honorables, que je ne nommerai pas, bien qu'il s'honore de ses opinions, comme doit faire tout honnête homme, étant préfet de je ne sais quel département, s'avisa un jour, dans une proclamation, de recommander à ses administrés de ne plus faire autant d'enfants à leurs femmes. Grand scandale parmi les curés et les commères, qui traitèrent cette morale académique de morale de cochons ! Le savant dont je parle n'en était pas moins, comme tous ses confrères, un défenseur zélé de la famille et de la morale : mais, observait-il avec Malthus, au banquet de la nature, il n'y a pas de place pour tout le monde.

M. Thiers, membre aussi de l'Académie des sciences morales, disait dernièrement au comité des finances, que, s'il était ministre, il se bornerait à *traverser courageusement, stoïquement, la crise*, se renfermant dans les dépenses de son budget, faisant respecter l'ordre, et se gardant avec soin de toute innovation financière, de toute idée socialiste, telle que notamment le droit au travail, comme de tout expédient révolutionnaire. Et tout le comité d'applaudir.

En rapportant cette déclaration du célèbre historien et homme d'État, je n'ai nulle envie, on le sent bien, d'incriminer ses intentions. Dans la disposition actuelle des esprits, je ne réussirais qu'à servir l'ambition de M. Thiers, s'il lui en restait. Ce que je veux faire remarquer, c'est que M. Thiers, en s'exprimant de la sorte, témoignait, peut-être sans y penser, de sa foi à Malthus.

Entendez bien ceci, je vous prie. — Ce sont deux millions, quatre millions d'hommes qui périront de misère et de faim, si l'on ne trouve moyen de les faire travailler. C'est un grand malheur, assurément, et nous en gémissons tous les premiers, vous disent les malthusiens : mais qu'y faire? Il vaut mieux que quatre millions d'hommes périssent que de compromettre

le privilége ; ce n'est pas la faute du capital, si le travail chôme ; au banquet du crédit, il n'y a pas de place pour tout le monde.

Ils sont courageux, ils sont stoïques, les hommes d'État de l'école de Malthus, quand il s'agit de sacrifier les travailleurs par millions. — Tu as assassiné le pauvre, disait le prophète Élie au roi d'Israël, et puis tu t'es emparé de son héritage. *Occidisti et possedisti*. Il faut aujourd'hui renverser la phrase, et dire à ceux qui possèdent et qui gouvernent : Vous avez le privilége du travail, le privilége du crédit, le privilége de la propriété, comme dit M. Thouret ; et c'est parce que vous ne voulez pas vous en dessaisir, que vous répandez comme l'eau la vie du pauvre : *Possedisti et occidisti !*

Et le peuple, sous la pression des baïonnettes, se consume lentement ; se meurt sans soupir et sans murmure : le sacrifice s'accomplit dans le silence. Courage ! travailleurs ; soutenez-vous les uns les autres : la Providence finira par vaincre la fatalité. Courage ! vos pères, les soldats de la République, étaient encore plus mal que vous aux siéges de Gênes et de Mayence.

M. Léon Faucher, combattant pour le cautionnement des journaux, pour le maintien des douanes sur la presse, raisonnait aussi comme Malthus. — Le journal sérieux, disait-il, le journal qui mérite considération et estime, est celui qui s'établit au capital de 4 à 500,000 francs. Le journaliste qui n'a que sa plume est comme l'ouvrier qui n'a que ses bras. S'il ne trouve moyen de faire acheter ses services ou créditer son entreprise, c'est signe que l'opinion le condamne : il n'a pas le moindre droit à prendre la parole devant le pays : au banquet de la publicité, il n'y a pas de place pour tout le monde.

Écoutez Lacordaire, ce flambeau de l'Église, ce vase d'élection du catholicisme. Il vous dira que le socialisme est l'antéchrist. — Et pourquoi le socialisme est-il l'antéchrist ? — Parce que le socialisme est l'ennemi de Malthus, et que le catholicisme, par une transformation dernière, s'est fait malthusien.

L'Evangile nous dit, s'écrie le tonsuré, qu'il y aura toujours des pauvres : *Pauperes semper habebitis vobiscum* ; et qu'en conséquence la propriété, en tant qu'elle est privilége et qu'elle fait des pauvres, est sacrée. Le pauvre est nécessaire à l'exercice de la charité évangélique : au banquet d'ici-bas, il ne saurait y avoir place pour tout le monde.

Il feint d'ignorer, l'infidèle, que *pauvreté*, dans la langue sainte, signifie toute espèce d'affliction et de peine, et non pas chômage et prolétariat. Et comment celui qui allait partout

dans la Judée, criant : *Malheur aux riches!* eût-il pu l'entendre autrement? Malheur aux riches! dans la pensée de Jésus-Christ, c'était malheur aux malthusiens.

Si le Christ vivait de nos jours, il dirait aux Lacordaire et consorts : « Vous êtes de la race de ceux qui, dans tous les temps, ont versé le sang des justes, depuis Abel jusqu'à Zacharie. Votre loi n'est pas ma loi ; votre Dieu n'est pas mon Dieu!..... » Et les Lacordaire crucifieraient le Christ comme séditieux et comme athée.

Le journalisme presque tout entier est infecté des mêmes idées. — Que le *National*, par exemple, nous dise s'il n'a pas toujours cru, s'il ne croit pas encore que le paupérisme, dans la civilisation, est éternel ; que l'asservissement d'une partie de l'humanité est nécessaire à la gloire de l'autre ; que ceux qui prétendent le contraire sont de dangereux rêveurs qui méritent d'être fusillés ; que telle est la raison d'État? Car, si elle n'est pas la pensée secrète du *National*, si le *National* veut sincèrement, résolûment, l'émancipation des travailleurs, pourquoi ces anathèmes, pourquoi cette colère contre les socialistes purs, contre ceux qui, depuis dix et vingt ans, demandent cette émancipation?

Qu'ils daignent aussi, afin que le Peuple les connaisse, faire leur profession de foi économique, ces bohémiens de la littérature, aujourd'hui sbires du journalisme, calomniateurs à prix fixe, courtisans de tous les priviléges, panégyristes de tous les vices, parasites vivant aux dépens d'autres parasites, qui ne parlent tant de Dieu que pour dissimuler leur matérialisme ; de la famille que pour couvrir leurs adultères, et qu'on verrait, par dégoût du mariage, caresser des guenons, s'ils ne trouvaient plus de malthusiennes.

Faites des filles, nous les aimons, chantent ces infâmes, en parodiant le poëte. Mais abstenez-vous de faire des garçons : au banquet de la volupté il n'y a pas de place pour tout le monde.

Le gouvernement était inspiré de Malthus, lorsqu'ayant cent mille ouvriers disponibles, auxquels il donnait un salaire gratuit, il se refusait à les employer en travaux utiles ; — lorsqu'ensuite, après la guerre civile, il demandait pour eux une loi de transportation. Avec les dépenses des prétendus ateliers nationaux, avec les frais de guerre, de procédure, de prison, de transport, on pouvait donner aux insurgés du travail pour six mois, et changer tout notre régime économique. Mais le travail est un monopole ; mais on ne voulait pas que l'industrie révolutionnaire fît concurrence à l'industrie du privilége :

au chantier de la nation, il n'y a pas de place pour tout le monde.

La grande industrie ne laisse rien à faire à la petite : c'est la loi du capital, c'est Malthus.

Le commerce en gros s'empare peu à peu du commerce de détail : c'est Malthus.

La grande propriété envahit, s'agglomère les plus pauvres parcelles : c'est Malthus.

Bientôt la moitié du peuple dira à l'autre :

La terre et ses produits sont ma propriété ;

L'industrie et ses produits sont ma propriété ;

Le commerce et les transports sont ma propriété ;

L'État est ma propriété.

Vous qui ne possédez ni réserve ni propriété ; qui n'êtes point fonctionnaire public, et dont le travail nous est inutile, ALLEZ-VOUS EN ! Vous êtes réellement de trop sur la terre : au soleil de la République, il n'y a pas de place pour tout le monde.

Qui viendra me dire que le droit de travailler et de vivre n'est pas toute la Révolution ?

Qui viendra me dire que le principe de Malthus n'est pas toute la contre-révolution ?

Et c'est pour avoir publié de telles choses, c'est pour avoir énergiquement signalé le mal, et cherché de bonne foi le remède, que la parole m'a été ôtée par ordre du gouvernement, du gouvernement qui représente la Révolution !

C'est pour cela que j'ai vu passer sur moi, muet, le déluge des calomnies, des trahisons, des lâchetés, des hypocrisies, des outrages, des désertions et des défaillances de tous ceux qui haïssaient ou qui aimaient le peuple ! C'est pour cela que j'ai été, pendant un mois entier, livré aux chacals de la presse et aux chats-huants de la tribune ! Jamais homme, ni dans le passé, ni dans le présent, ne fut l'objet d'autant d'exécration que je le suis devenu, pour ce seul fait que je fais la guerre aux anthropophages.

Calomnier qui ne pouvait répondre, c'était fusiller un prisonnier. Carnassiers de Malthus, je vous reconnais là ! Poursuivez donc ; nous avons plus d'un compte à régler encore. Et si la calomnie ne vous suffit pas, employez le fer et le plomb. Vous pouvez me tuer : nul ne peut éviter son sort, et je suis à votre discrétion. Mais vous ne me vaincrez pas : vous ne persuaderez pas au peuple, moi vivant, moi tenant une plume, que, hormis vous, il y ait quelqu'un de trop sur la terre. J'en fais le serment devant le Peuple et devant la République !

(N° 101. — 14 août.)

LA CALOMNIE

Lecteurs, rassurez-vous. Ce n'est pas de moi que je parle ; ce n'est pas ma réputation, mon honneur traîné sur la claie que je veux venger. Que je sois le successeur de Cartouche, de Mandrin, de Lacenaire, comme disent mes biographes ; que le *Constitutionnel* et ses adeptes m'appellent le *théoricien du vol*; que le grand Coquerel, de son prénom Athanase, déclare mes propositions dignes de la cour d'assises et du bagne ; que celui-ci me fasse bâtard, et celui-là souteneur d'une prostituée ; que ceux qui jouissent à la fois et de la mère, et de la fille, et de la sœur, et de la nièce, et de la servante, me dénoncent comme un destructeur de la famille ; que des libertins et des renégats mettent le comble à l'horreur publique en me signalant comme matérialiste et athée : il s'agit bien de ces misères ! Quand la Révolution est en péril, quand la faim décime le peuple, je n'ai pas le loisir d'entretenir le public de mes injures personnelles. Le flot de la calomnie passera : les idées que je défends ne passeront pas.

La calomnie à la République : voilà l'objet de mes préoccupations et de mes terreurs.

Calomnie d'en haut et calomnie d'en bas ; calomnie de la gauche, et calomnie de la droite ; calomnie aux feux croisés, en tirailleurs, par pelotons et par mitraille ! c'est la calomnie qui nous tue, républicains, la calomnie qui nous abîme, dans l'âme et dans le corps.

Les calomniateurs de la République, ce sont tout à la fois ceux qui la gouvernent sans la comprendre ; ceux qui la déchirent, parce qu'ils la comprennent ; ceux qui la trahissent et qui l'exploitent, parce qu'ils se jouent de tout, de la République, comme de la monarchie et de la religion.

A tout seigneur, tout honneur : je commence par le *National.*

En m'adressant au *National*, je saurai distinguer les personnes de la chose, séparer les écrivains de l'imprimé, les journalistes de la feuille qui est leur organe collectif, comme dit M. Léon Faucher. La conspiration de calomnie qui s'acharne sur moi ne m'empêchera pas d'être juste, même envers des ennemis.

Le *National* est depuis vingt ans une pépinière de célébrités.

La France littéraire s'honorera toujours des Thiers et des Mignet : pour ma part, je dois à leurs ouvrages plus d'une sorte de reconnaissance.

La République est fière d'Armand Carrel, de son talent autant que de sa bravoure et de son caractère.

Les Magnin, les Taillefer, les Génin, les Bastide, quoique avec moins d'éclat, font honneur au pays, autant qu'au journal qui les mit en lumière. — M. Armand Marrast, après avoir été dix ans le prince de la presse quotidienne, promet à la République un homme d'autant de caractère que d'esprit. J'avoue cependant que je l'aimerais encore mieux derrière son pupitre de journaliste qu'au fauteuil de la présidence... S'il est un écrivain que j'honore de l'approbation de ma conscience et de ma raison, c'est ce philosophe, aussi profond que modeste, aussi éminent par le style que par la science, M. Littré. — La mort de Dornès, enfin, a répandu sur *le National* un reflet impérissable de patriotisme.

Comment donc se fait-il qu'avec tant de ressources, avec des esprits si puissants, le *National* n'ait jamais été, depuis qu'il existe, au point de vue des idées, que le plus inintelligent et le plus inintelligible des journaux?

Ah! c'est que le *National* n'est pas l'organe d'une doctrine : c'est une collection de sentiments, un éclectisme d'opinions. Le *National* est, comme l'Académie, une compagnie de beaux esprits et de génies supérieurs, mais qui, par elle-même et précisément parce que ce n'est qu'une compagnie, est incapable de produire une idée.

Voilà pourquoi le *National* et son parti n'a jamais su le premier mot de la République à laquelle il travaillait avant février, et qu'il ne cesse de démolir depuis février; — voilà pourquoi l'avénement du *National*, de ses opinions et de ses hommes, au gouvernement de la République, a paru au peuple un contre-sens, une usurpation; pourquoi, en deux mots, le *National*, usurpateur de la République, est devenu le calomniateur de la République.

Je ne connais point les rédacteurs actuels du *National* : je suppose qu'ils sont en tout dignes de leurs prédécesseurs. Mais j'affirme, sans que je veuille du reste incriminer leurs intentions, que leur feuille, en dissimulant, travestissant, comme elle fait tous les jours, la question révolutionnaire, fait œuvre de calomnie et détruit la République.

La République, préparée, fondée par vingt années de discussions économiques et sociales, auxquelles le *National* n'a

jamais voulu prendre la moindre part, la République est une chose : le *National* veut qu'elle soit autre.

Le *National* ne comprend point la République comme idée positive : il n'y voit, n'y a jamais vu qu'une négation, la Charte constitutionnelle, moins le roi. — Lorsque M. Thiers, se tenant dans la sphère des principes, posait son fameux axiôme : *Le roi règne et ne gouverne pas*, il définissait la république du *National.* Plus matérialiste que M. Thiers, le *National*, après avoir supprimé le principe, voulut aussi supprimer le symbole ; mais comme, à part la destruction du symbolisme monarchique, le système du *National* ne diffère essentiellement en rien de celui de M. Thiers, à peine la royauté expulsée, le *National* s'est fait partisan de ce qui ressemble le plus à une royauté, il s'est fait partisan de la présidence, et la République, pour lui, a été constituée. Otez la personne royale, ôtez la prérogative royale, et le *National*, que Louis-Philippe aimait, parce qu'il l'avait deviné, est tout aussi juste-milieu, aussi doctrinaire, aussi conservateur et rétrograde que M. Guizot.

Depuis 1830 nous n'avons cessé de le lui dire : La République, c'est le socialisme. Et le peuple, dont la voix consacre toutes les vérités, le peuple a fini par crier, comme nous, en février et depuis février : *Vive la République démocratique et sociale!*

A cette manifestation décisive, qu'a opposé le *National?* Il s'est fait écrire une lettre de dix lignes par un homme célèbre, chéri du peuple, défenseur de la propriété dans un intérêt de doctrine, comme nous en sommes l'adversaire dans un intérêt de doctrine ; lettre dans laquelle cet homme célèbre, M. de Lamennais, déclarait qu'il n'était pas communiste! Pour se soustraire au jugement du peuple, le *National* tire en cause une grande renommée ; quand on lui parle économie sociale, il vous répond métaphysique ; il oppose définition à définition, et il croit en avoir fini avec la critique! Le peuple n'a point été dupe du sophisme : il a demandé avec un redoublement d'énergie l'organisation du travail, la République démocratique et sociale.

Combien de fois, chiffres en main, n'avons-nous pas dit au *National :* Prenez garde, la société est établie sur une erreur de compte. Ce qui engendre le paupérisme, c'est qu'on applique à la nation, à l'être collectif, les principes de l'économie domestique ; c'est qu'on suppose dans la société un bénéfice qui n'existe pas ; c'est que le travailleur, sur qui le capital et le privilége prélèvent ce bénéfice, ne peut pas racheter son produit, et que, le travailleur ne rachetant pas son produit, il y a nécessairement stagnation, grève, puis dépréciation, faillite et

banqueroute; c'est, en un mot, que par la rente et l'intérêt des capitaux, sans que personne soit coupable de maléfice et de mauvaise foi, le travailleur est volé!...

Au lieu de vérifier le fait, le *National*, qui se connaît peu, à ce qu'il paraît, en comptabilité, et dont le spiritualisme rougirait de descendre à ces vilenies de produit *net* et de produit *brut*, le *National* s'est d'abord renfermé dans un superbe silence; et quand enfin il a daigné s'occuper des questions économiques, ç'a été pour consacrer purement et simplement la productivité du capital, précisément la cause du paupérisme, une fiction, un mensonge!

Toute la révolution, selon nous, consiste à supprimer un mot, un seul mot de l'article 8 de la déclaration des droits:

« La propriété consiste dans le droit de jouir et de disposer de ses biens, DE SES REVENUS, des fruits de son travail, de son intelligence et de son industrie. »

Le *revenu*, disons-nous, n'est qu'une hypothèse, dont l'analyse économique démontre la fausseté, dont la républicanisation du crédit entraîne fatalement l'abolition. Ou la Révolution est absurde et la République un non-sens, ou bien par le droit de propriété vous ne pouvez plus à l'avenir entendre autre chose que *le droit de disposer des fruits de son travail, de son intelligence et de son industrie*, qui est tout ce qu'entend, tout ce que demande le peuple. C'est par erreur et surprise que le mot *revenus* s'est glissé dans la déclaration des droits de Robespierre, c'est cette erreur qui a fait, qui fera toujours avorter la République.

Le *National*, qui est girondin, thermidorien, malthusien, partisan du produit *net*, qui ne veut pas de la gratuité du crédit, qui sera royaliste, quand on lui aura démontré qu'entre la royauté et le socialisme il n'y a pas de moyen terme, le *National* se borne à répondre que nous sommes des anarchistes, des ambitieux; que nous légitimons le vol, que nous détruisons la famille et la propriété!...

La calomnie, toujours la calomnie!...

Nous, républicains, nous qui depuis vingt ans avons arboré notre drapeau, proclamé nos principes, publié notre profession de foi, c'est nous que le *National*, qui n'a ni prévu, ni compris la République, taxe d'exagération, de fausse politique, de menées coupables, de tendances antisociales! C'est nous qui perdons la cause du peuple, qui compromettons le droit au travail, par nos définitions et nos manifestes! C'est nous qui produisons la détresse publique! C'est nous qui attisons la guerre civile! Si la République est suspecte à la bourgeoisie,

aux capitaux, à la propriété, c'est nous qui avons fait le mal, en dénonçant à tous le principe, l'objet et la signification de la République! Si les prétendants réussissaient dans leurs complots, c'est nous qui les aurions ramenés!...

Il faut convenir, pourtant, qu'il s'agit de bien autre chose aujourd'hui que d'un remaniement de la charte.

Le principe de la République, ainsi que vient de le reconnaître l'Assemblée nationale par un vote unanime, est le principe de la souveraineté du peuple et du suffrage universel.

Cela veut dire que, sous la République, il n'y a d'autres droits que ceux qui ont été garantis par le peuple, d'autre gouvernement que celui du peuple, d'autre justice que celle du peuple, d'autre force que le peuple, d'autres fonctionnaires que les élus du peuple.

Et comme le peuple n'est vraiment souverain et législateur qu'autant que tous les citoyens participent également à la loi et à l'exercice du pouvoir, il s'ensuit que l'égalité, condition essentielle de la souveraineté, est le deuxième principe républicain. Dans le système qui doit surgir de pareils principes, l'inégalité des conditions, le monopole, la vénalité des charges, la distinction des castes sont impossibles; et il est vrai de dire que, ou le privilége, si quelque part on le souffre, tuera la République, ou la République, si elle suit son principe, emportera le privilége.

Ainsi donc, pour employer des termes moins abstraits, le travail, comme droit et comme devoir, pour tout le monde; la propriété, comme instrument de travail et comme rémunération, pour tout le monde : voilà ce que veut, ce que doit être la République. C'est encore l'Assemblée nationale qui, dans le même vote, l'a ainsi décidé. Quelques théoriciens, pensant que la propriété impliquait nécessairement privilége, niaient la propriété et demandaient en conséquence que la propriété n'existât pour personne. L'Assemblée nationale a résolu le problème d'une autre manière : elle a pensé qu'il valait mieux que le privilége de propriété fût étendu à tous; que chaque citoyen devînt, de fait comme de droit, propriétaire; que tout le monde fût intéressé à la propriété. En conséquence, elle a déclaré le principe de la propriété inviolable, se réservant de le définir lors du vote de la constitution.

Mais, pour que le travail soit en même temps garanti et rendu obligatoire à tous; pour que chaque citoyen acquière la propriété, et, après l'avoir acquise, ne la puisse plus perdre, il faut remanier de fond en comble notre régime économique;

il faut refaire, non pas seulement notre constititution politique, mais notre constitution sociale.

Sur quels principes et d'après quelles lois devra s'opérer cette réorganisation?

Voilà ce que le socialisme cherche depuis vingt ans, et ce qui soulève les malédictions du *National.*

Le travail qui, sous le nom de socialisme, s'est accompli dans les idées dès avant la révolution de 1830, n'a eu d'autre but que de définir le régime républicain, d'en déterminer les conditions, d'en poser les bases. Maintes fois nous avons averti le *National*, organe prétendu de la République sous le dernier règne. Le *National* n'a jamais voulu nous entendre; il s'est obstiné dans son éclectisme constitutionnel; il a repoussé toute discussion.

En vain nous lui disions : La question aujourd'hui n'est plus politique; elle est économique. La féodalité mercantile, la pire des aristocraties, envahit la société et fait rétrograder la civilisation jusque par delà Charlemagne. Dans cette France, où l'égalité est indigène, le capital écrase, absorbe la petite industrie, le petit commerce, les petites fortunes : un peuple de citoyens se transforme, à vue d'œil, en un peuple d'esclaves. D'autant plus nous produisons, d'autant plus nous sommes pauvres : et quand après avoir longtemps travaillé, longtemps produit, nous ne possédons plus rien, le capital alors s'arrête, renvoie les ouvriers, et dit : On ne travaille plus. Notre activité, si intelligente, si féconde, nous rend la vie de plus en plus laborieuse, de plus en plus précaire, de plus en plus misérable. Nous perdons tour à tour, par ce mécanisme, la propriété, la sécurité, l'égalité, le travail, la famille, l'amour même. Que ferez-vous donc, hommes du *National*, après que vous aurez chassé Louis-Philippe et supprimé un article de la charte?

A ces interpellations positives, réitérées, le *National* n'a jamais daigné répondre, ou s'il y a répondu, ç'a été pour nous reprocher que nous corrompions l'esprit du peuple en ne lui parlant que d'*intérêts matériels!*

Et aujourd'hui, surpris par un événement qu'il a provoqué, mais qu'il n'a pas produit; mis en demeure d'organiser la République, sommé par tous les partis de déclarer sa pensée, il bégaie, il murmure, il échange des protocoles avec ses confrères dynastiques; parfois il accuse les réactionnaires; plus souvent, presque toujours, il calomnie les républicains.

Le *National*, qui n'a pas donné, en vingt ans, un quart d'heure à la question sociale, un quart d'heure à la République,

nous déclare, du haut de son incapacité, ennemis de la République! Il voudrait dissimuler, ruser avec l'opinion; faire à la fois du socialisme et du privilége; jouer à la bascule avec le travail et le capital, accorder le Christ et Bélial, persuader aux volés qu'ils sont eux-mêmes les voleurs, éterniser l'équivoque et la misère! Comme si la question révolutionnaire n'était pas, depuis vingt ans, posée; comme si la Révolution de février n'était pas la fin d'un régime de privilége, de corruption, de gâchis, et le commencement d'un régime fondé sur la science et l'égalité; comme si l'idée-mère de cette révolution était chose nouvelle; comme si, en pareille circonstance, la dissimulation n'était pas trahison!

Dites-nous donc de grâce, gens du *National*, ce que vous entendez par ce mot de *république?* Définissez, s'il vous plaît, le droit au travail, le droit de propriété, la souveraineté du peuple, le suffrage universel, la démocratie, la liberté et l'égalité. Ne perdez point de temps; nous avons déjà trop attendu : Qu'est-ce que la République? pourquoi avez-vous fait la République?

La République crie au *National:* Marche! marche!

Et le *National* répond à la République : Arrête! arrête!

La République va trop vite pour le *National*: il ne s'était pas attendu à cette fougue. Il trouve que nous sommes impatients; il vient de se mettre à la question, il commence seulement ses études! N'a-t-il pas déjà fait nommer un comité de travailleurs? ordonné une enquête sur les travailleurs? envoyé M. Blanqui, avec plusieurs économistes, en tournée dans les départements, pour faire un rapport sur la situation des travailleurs? Tous les jours ne s'essaie-t-il pas aux réformes? N'est-ce pas lui ou ses hoirs qui a donné cours forcé aux billets de banque, converti en rentes les bons du Trésor et les livrets des caisses d'épargne; inventé l'impôt de quarante-cinq centimes; fait, défait, refait l'impôt sur les boissons; tâté de l'impôt progressif et de l'impôt somptuaire; proposé, retiré, annoncé de nouveau l'impôt sur le revenu; ajourné la réduction de l'impôt sur le sel; engagé ou vendu les forêts de l'État? N'a-t-il pas, en toute occasion, protesté contre les assignats et le papier-monnaie, préparé la loi sur les assurances? N'est-il pas en train de racheter les chemins de fer? N'a-t-il pas contracté l'emprunt à 65? — A 65! Certes les prêteurs ne s'exposent guère! Vienne une banqueroute : on trouvera bien moyen d'obtenir, de notre fortuné pays, un concordat à 65!...

Et la République ne veut pas attendre! la République, dans les angoisses de la grève et de la faim, ose lever la tête! —

Gardes nationaux et soldats, feu! sur la République démocratique et sociale!

Il nous demandait, hier, si nous avions quelque chose à ajouter aux aménités dont nous l'avons gratifié, il y a sept ans, dans une brochure intitulée : *Avertissement aux propriétaires!*

Ceci nous remet en mémoire que le *National*, à une époque où il ne disposait pas de la force publique, se contentait de nous signaler pour nos idées républicaines au procureur du roi. Nous en retrouverions au besoin les pièces. Le *National* se faisant éclaireur du parquet pour le salut du privilége, et désignant du doigt, comme la justice divine dans le tableau de Prudhon, les adversaires du revenu *net!* Quel souvenir nous rappelez-vous là!

Ah! républicains du *National*, nous ne pensions pas être prophète, lorsque, déplorant votre aveuglement fatal, et prévoyant dès lors le désespoir d'une multitude égarée, nous écrivions, en 1839 :

« L'opulence et la misère, compagnes inséparables, croîtront dans une progression sans fin; le capital envahira tout; le paysan ruiné vendra son héritage... La misère et l'abrutissement des prolétaires seront au comble : on ne les empêchera pas de s'instruire; mais ils ne pourront vivre sans travailler, et quand il ne travailleront pas, ils ne mangeront rien... Le mérite des femmes ne sera plus que le tarif de la beauté; leur droit le plus sacré, de se livrer au plus offrant. Les riches les posséderont toutes, parce qu'eux seuls pourront les payer : les pauvres auront pour épouses les êtres disgraciés et les rebuts de la luxure...

« Cependant il se rencontrera des âmes fières, des hommes qui refuseront de découvrir leurs fronts devant le veau d'or : ceux-là voudront entrer en compte avec les favoris de la fortune. — Comment êtes-vous si riches, et sommes-nous si pauvres? — Nous avons travaillé, répondront les riches; nous avons épargné, nous avons acquis... — Nous travaillons plus que vous : comment se fait-il que nous n'acquérions jamais rien? — Nous avons hérité de nos pères! — Ah! vous invoquez la possession, la transmission, la prescription! Eh bien! nous appelons la force. Propriétaires, défendez-vous!

« Et il y aura des combats et des massacres, et quand force sera demeurée à la *loi*, quand les *révoltés* seront détruits, on écrira sur leurs tombes : ASSASSINS, tandis que leurs victimes seront glorifiées MARTYRS! » (*De la célébration du dimanche.*)

Et dans cet *Avertissement aux propriétaires* que vous osez

citer, ne disions-nous pas, en 1842, aux prolétaires déjà irrités :

« Maintenant que le système de monarchie représentative tire à sa fin, c'est le tour d'une démocratie bourgeoise, incohérente, querelleuse, babillarde... — Détruisez le gouvernement actuel, et au lieu de cette égalité à laquelle vos cœurs généreux aspirent, vous n'obtiendrez qu'une répétition de la démocratie conventionnelle ou directoriale, interrompue violemment elle-même il y a quarante-quatre ans, au 18 brumaire. Et comme tout gouvernement veut se maintenir et se croit légitime, vous rencontrerez de nouvelles résistances, plus impitoyables et plus acharnées, de sorte qu'après avoir échappé aux balles dynastiques, vous tomberez sous les balles républicaines. Il faut que les destins s'accomplissent... »

Puis nous ajoutions, en invitant les ouvriers à la patience et à la paix, et redisant avec eux la chanson faubourienne :

En avant, courage!
Marchons les premiers :
Du cœur à l'ouvrage,
Braves ouvriers!

« Marchez, en chantant, à la conquête du nouveau monde, race prédestinée! Travaillez, instruisez-vous les uns les autres, braves ouvriers! Votre refrain est plus beau que celui de Rouget de l'Isle! »

Hélas! nous ne pouvons plus aujourd'hui dire aux travailleurs : *Marchez en chantant à la conquête du nouveau monde, race prédestinée!* Plus de travail, plus de chansons!

Nous leur dirons plutôt :

Allez en deuil, le crêpe au bras, le drapeau noir flottant, les femmes en pleurs, les enfants répétant en chœur la romance de misère : *Cinq sous!* allez au *National*, race désespérée! allez lui demander ce qu'il a fait de la République.

La fenaison a été belle, la moisson est riche, la vigne luxuriante, les campagnes joyeuses. La jolie paysanne ne demande qu'à échanger ses fruits, ses fromages, ses volailles, contre les modes et les passementeries de vos ouvrières. Le laboureur, le vigneron, regorgeant de bien, est prêt à vous payer des dons de la nature les produits de votre industrie et de vos arts. Mais le privilége, retirant ses écus, a jeté l'interdit sur le travail et sur l'échange; les communications sont coupées entre la ville et la campagne. C'est pourquoi l'abondance ruine le paysan, pendant que la grève tue l'ouvrier. Allez au *Na-*

tional, allez lui demander quand il lui plaira de vous donner la République !

O Cavaignac ! nous t'aimons tous du fond du cœur, pour ton frère, pour toi ! Nous ne t'accusons pas : tu as été l'instrument de la fatalité : tu n'es pas plus coupable du meurtre de nos frères que les balles de tes soldats. Sois donc le Washington de la France socialiste et républicaine, et garde-toi de te faire le Monck de ces égoïstes. Méfie-toi : quelque chose nous dit que la trahison t'environne, qu'autour de toi se trament des complots contre le Peuple et contre les travailleurs. Souviens-toi bien que les prétendants sont désormais impossibles. Eh ! lequel d'entre eux serait de force à nous garantir le travail et la propriété ?...

Le travail ! ce n'est point un cadeau de roi : c'est un présent de la République.

(N° 103. — 16 août.)

Mon âme est triste à mourir, disait le Christ au Jardin des Oliviers : *ôtez-moi ce calice amer !*

C'est le sentiment que nous éprouvions ce matin, à la lecture du *National*. — Ceci, bien entendu, sans aucune comparaison de nous avec l'Homme-Dieu, pas plus que du *National* avec Judas.

Le brave journal fait le plaisant. L'idée d'une *liquidation générale* de la société le fait rire : la République est si prospère ! son crédit si bien établi !... Il ricane le socialisme, le proudhonisme, sans s'apercevoir que le *isme* ne s'accole pas mieux à notre nom qu'à nos idées, et que cet essai malheureux de barbarisme est déjà pour nous une justification. — Il ergote, le pauvre *National*, comme un clerc de procureur :

« Si, dit-il, nous travaillons à détruire la République, elle existe donc ! Mais si elle existe, pourquoi nous demander quand il nous plaira de la donner ? Elle n'existe donc pas encore ? mais si elle n'existe pas encore, nous n'avons donc pas travaillé à l'établir ! Et si nous n'avons pas travaillé à l'établir, nous ne la détruisons donc point !... »

Vous connaissez sans doute, ami lecteur, ce fameux syllogisme, type du genre : *Il pleut : or il ne pleut pas ; donc il pleut!* Vous avez tout le secret de la dialectique du *National.*

Ce qui indispose notre trop spirituel confrère, c'est que, dans je ne sais quel entrefilet, nous aurions parlé, peut-être étourdiment, de *certains faits* de nature à compromettre la dignité du *National*, et offensants pour sa personne. Il nous somme de faire connaître ces *certains faits*. Le *National* mitonnerait-il contre nous un petit procès en diffamation et calomnie? Ceci serait un peu plus sérieux que l'incroyable épisyllogisme de tout à l'heure. Car, remarquez bien : Si nous n'articulons pas *certains faits* dont nous l'avons menacé, le *National* nous poursuit en calomnie. Et si nous articulons lesdits *faits*, le *National* nous poursuit, à plus forte raison, en calomnie. Comment sortir de là? C'est un si terrible raisonneur que le *National!*

Les faits! les faits! — Certes nous sommes à plaindre s'il nous faut donner le bilan des faits et gestes du *National!* La citation serait longue, et longue la kyrielle. Pourtant nous essaierons d'en dire quelque chose, au risque du procureur du roi, pardon, du procureur de la République. On commettrait de plus fortes méprises avec le *National.*

Depuis 1830, le *National* poursuit de sa réprobation, de sa haine, le socialisme. Cela est-il vrai, oui ou non? Voilà un premier fait. Et pourtant le socialisme, c'est la République. Qu'en dit le *National?*

En 1842, nous reprochions au *National* de repousser la colonisation de l'Algérie, et, par une conséquence nécessaire, de rêver l'abandon de notre conquête. Nous lui citions, à cette occasion, ses numéros des 1er, 4, 16 et 22 juin 1841. Voilà un deuxième fait. — Le *National* persiste-t-il aujourd'hui dans son opinion de 1841, ou bien la désavoue-t-il? Il nous fera plaisir de nous le dire : nous serions heureux de retirer cet article du chapitre de nos griefs.

Le *National*, en 1841, était contraire à la liberté de la presse. Il nous dénonçait, à plusieurs reprises, notamment à l'occasion du procès Quénisset, pour nos critiques sociales ; il applaudissait à la condamnation de Thoré. Et c'est sous l'influence, sous le gouvernement du *National*, que l'Assemblée constituante vient de voter, en 1848, un code de la presse qui ne cède en rien à celui de septembre. Voilà des faits. Le *National* nous dira-t-il s'il approuve cette législation d'inquisiteurs, conséquemment, s'il rétracte son intolérance de 1841

vis-à-vis des idées socialistes? — Encore une fois, nous ne demandons pas mieux que d'enregistrer les explications du *National*; nous ne voulons pas le juger sans l'entendre, comme en usent avec les insurgés de juin ses commissions militaires.

Nous reprochions au *National*, en 1842, de faire servir la souveraineté du peuple et le suffrage universel de marchepied à un despotisme militaire. Nous lui citions ses propres paroles sur la mort d'Armand Carrel, qu'il avait, disait-il, *salué premier consul*. — Nous lui rappelions qu'en juin 1841, interrogé par la *Gazette de France*, si, au cas où le peuple, réuni en assemblées primaires, élirait un roi, lui, *National*, accepterait cette élection, il avait répondu, OUI ! — Ce sont des faits. Actuellement le *National* est le grand promoteur de la PRÉSIDENCE, et, Dieu merci, les généraux ne manquent pas au gouvernement. Le *National* nous dira-t-il où il entend s'arrêter sur cette pente monarchico-militaire? Ce que nous lui en disons est pour éviter toute calomnie : le *National*, en un mot, est-il encore ou n'est-il plus royaliste?

Un des sujets les plus graves de reproche que la démocratie ait le droit de faire au *National* est l'embastillement de Paris. M. Bastide, par une générosité de sentiments qui l'honore, a revendiqué pour lui seul la responsabilité de cet acte; M. Armand Marrast, par une générosité non moins louable, n'a jamais, quoique innocent, songé à décliner cette responsabilité. M. Marrast comprenait que ce qui sort du journal appartient au journal ; que la critique doit s'arrêter à la porte des bureaux, et jamais, sous la feuille, ne rechercher de noms propres. Nous ferons comme M. Marrast. Les forts détachés servent, depuis février, de prison aux socialistes et de caserne aux armées de la bourgeoisie : toujours des faits ! — Le *National* nous dira-t-il quel usage il prévoit devoir faire, pour l'avenir, des fortifications de Paris ?

On demandait au *National* quel était son système de politique et de régénération sociale? Et nous répondions, en 1842, que le *National*, « pensant, avec Hobbes, que *la guerre est l'état naturel du genre humain*, n'avait pas d'autre système que le sabre, d'autre gouvernement que les conseils de guerre. Rien de plus simple, disions-nous. Tous les ouvriers, agriculteurs, commissionnaires, instituteurs, etc., forment soit des armes spéciales, soit des compagnies hors-rang. Les travaux répugnants et pénibles sont exécutés par des pionniers, qu'on multiplie à volonté en renforçant la discipline. Les filles et femmes sont enrégimentées comme vivandières. Chaque matin

un ordre du jour assigne les droits et devoirs de l'homme et du citoyen ; la discipline militaire est la règle morale, et un code pénal énergique, avec une procédure expéditive, couronne l'œuvre !... »

En écrivant cela, nous prophétisions, quoi ? grand Dieu ! ces *ateliers nationaux*, à la suite desquels sont arrivées les commissions militaires. Or, les ateliers nationaux ne sont pas, cela est aujourd'hui démontré, le fait de Louis Blanc ; l'idée des ateliers nationaux n'est pas sortie du Luxembourg. Louis Blanc, les délégués, les ouvriers en masse, n'ont cessé de protester contre ces prétendus ateliers, organisés sous le ministère et avec la permission de M. Marie, alors ministre des travaux publics. — Qui donc a inventé les ateliers nationaux, puisque ce n'est pas Louis Blanc ? qui ? ceux-là apparemment qui, plus tard, ont créé les commissions militaires. Le *National* voudrait-il nous éclairer sur ce double fait ?...

Les économistes français, excités par l'exemple de Cobden, se mettent à prêcher le libre échange. Quel parti a pris le *National* dans cette grande controverse, qui intéressait à la fois le commerce, l'industrie, le capital du pays ? Nous l'avons vu, et notre édification a été grande ! le *National*, sans y rien entendre, penchait secrètement pour la suppression des barrières ; mais Louis-Philippe et plusieurs ministres partageaient la même opinion : dès lors le *National* a fait volte-face ; il est devenu infidèle à sa conviction, et cette conviction était une erreur ! Le public tout entier a vu le fait. — Le *National* serait-il présentement à même de nous dire s'il est ou non partisan du libre échange, et pourquoi ?

C'est le défaut absolu d'idées sociales et économiques qui a conduit le *National*, et la République avec lui, dans cet abîme de contradictions, de sang et de honte, où nous sommes plongés !

Avant février, le *National* était voltairien : c'était un fait. Depuis, nous l'avons vu quotidiennement devenir ignorantin : c'est un autre fait. Lequel des deux est le *National ?* voltairien ou ignorantin ? Nous, qui ne sommes ni l'un ni l'autre, et qui ne calomnions personne, nous serions heureux d'entendre la réponse du *National*.

Le commerce arrêté, le travail suspendu, la République ruinée, le trésor public ne se remplissant que d'emprunts, l'État livré aux usuriers, le *National*, qui résumait autrefois sa politique révolutionnaire dans cette phrase énergique : *Concentrer la révolution dans Paris, et jeter la France sur le Rhin*, — le *National* a été forcé de renier ses théories et ses promesses ; il

s'est trouvé, en présence de l'Europe attentive, aussi impuissant, aussi couard que Louis-Philippe.

En 1848, comme en 1830, la Pologne a été abandonnée : le *National*, qui avait déchiré les traités de 1815, s'est mis à les récoudre. Nous dira-t-il, du moins, comme l'a fait pendant dix-huit ans Louis-Philippe, si la nationalité polonaise périra ou ne périra pas ?

L'Italie est abandonnée : le *National* offre aux Milanais, conjointement avec l'Angleterre, sa médiation. Quelle honte! M. Guizot est à Londres; Metternich est à Londres; le sang des Italiens crie vengeance contre le roi de Piémont et contre l'empereur ; le *National* est au pouvoir !... et les traités de 1815 subsistent toujours !

L'Espagne démocratique n'attend qu'un mot, un signe de nous, pour expulser à jamais de son territoire Isabelle, Christine, Montpensier et l'Anglais. Entre la République ibérienne et la République française, si nous voulons, plus de Pyrénées! Cela ne tient qu'au *National*. Le *National* serait-il devenu partisan des mariages espagnols?

> **Non, non, jamais, jamais en France,**
> **Jamais l'Anglais ne règnera!**

C'était le chant du *National* avant février. Depuis février, le *National* est partisan de l'alliance anglaise : le lion parle comme le mouton!... M. Thiers serait-il donc président du conseil?... Hélas ! oui : M. Thiers et le *National* ont fait ensemble un mariage morganatique. C'est pour cela que la question sociale est fusillée, la liberté étranglée, le gouvernement livré aux dynastiques, et la République vendue aux Hébreux! C'est pour cela que nous faisons des emprunts à 65!...

Dame! ce dit-on au comité des finances, quand on n'a point d'argent et qu'on ne peut pas se passer d'argent, on fait de bonnes conditions aux capitalistes, et l'on se procure de l'argent!...

Qu'en pense le *National* ?

Ecoutez bien ceci, gens du *National*. Nous ne savons qui fera la *liquidation* de la société, si ce sera le citoyen Proudhon ou le citoyen Cabet. Mais ce qui est sûr, c'est que vous poussez de toutes vos forces à la déclaration de faillite. Or, vous nous permettrez de vous le dire : de deux choses l'une, ou le *National* trahit la République, ou il n'est que la doublure du ***Représentant du Peuple.***

(N° 108. — 21 août.)

Tu tonnes, Jupiter, donc tu as tort.

Ce qui a perdu, l'une après l'autre, toutes les religions, c'est l'imbécillité des dieux, nous voulons dire l'absurdité du dogme et le fanatisme du prêtre.

Ce qui perd tous les États, c'est l'aveuglement du pouvoir.

Le *Représentant du peuple* a été saisi, ce matin, pour la troisième fois depuis trois jours ! Saisi, pourquoi ? Écoutez ceci, lecteur !

La première saisie, celle de notre numéro du 16, aurait eu pour prétexte ou motif, d'après ce que nous a dit le commissaire de police, une attaque à la propriété, résultant de la publication d'une lettre signée J. ÉTEX, *statuaire et peintre, membre de l'Institut*, dans laquelle il est dit :

« Oui, je le répète avec vous, toute propriété qui n'est pas le fruit du travail de celui qui la possède, et dont on jouit sans l'avoir gagnée de sa sueur, de ses peines, est un vol fait àla société. »

Le citoyen Etex ne nie, n'attaque, ne discute point la propriété. Il se borne à la définir. Dans son opinion, il n'y a d'autre propriété que celle qui est *le fruit du travail*. La propriété ainsi conditionnée, il la déclare inviolable, il la défend : toute autre propriété, dont l'origine ne se ramène point au travail, lui semble un vol !

Le citoyen procureur de la République a vu là-dedans une prédication anarchique, attentatoire à la propriété. Il y a donc pour lui deux propriétés : une propriété qui est le fruit du travail, et que sans doute il permet qu'on préconise, et une autre propriété qui n'est pas le fruit du travail, et dont la discussion, suivant la jurisprudence du parquet, est interdite. Et c'est parce que le citoyen Etex s'est avisé de qualifier cette dernière espèce de propriété, que nous sommes saisis !

Mais vous, qui défendez *la propriété acquise sans travail*, qui ne voulez pas qu'on la qualifie, qu'on la discute, pourriez-vous nous en montrer les titres ? Oseriez-vous nous dire quelle est cette propriété qui ne vient pas du travail, qui vient d'*ailleurs* que du travail ? Êtes-vous bien sûr qu'en la défendant vous ne trahissez pas la justice, vous ne compromettez pas la paix publique ? Nous vous appointons à la barre de l'Assemblée natio-

nale, le jour où sera discutée la déclaration des droits et la définition de la propriété.

Nous saurons si vous n'avez pas fait abus de pouvoir; si vous n'avez pas violé la loi et outragé la morale publique, en saisissant un journal qui, discutant la loi avant qu'elle fût faite, a cru pouvoir dire ce qu'il entendait par vol, ce qu'il entendait par propriété! Certes, nous savions que la révolution de février avait été faite PAR les travailleurs; mais vous nous prouvez aujourd'hui que, dans l'opinion de certaines gens, elle n'existe pas POUR les travailleurs. Il y a des propriétés qui ne viennent pas du travail : *Sic vos non vobis.*

La seconde saisie exécutée contre nous a eu pour cause l'insertion d'une lettre écrite de la Conciergerie. On nous reproche d'avoir, par cette insertion, excité à la haine d'une des classes de la société. Nous avons relu cette lettre, et nous avons trouvé que si elle excitait à quelque chose, c'était à la pitié pour les malheureux incarcérés à la suite de l'insurrection de juin. Nous avons pleuré sur leurs souffrances, sur leur dénuement et leur désespoir; nous avons peint leur sublime résignation, leur courage héroïque : voilà notre délit.

Mais admirez la profonde sagacité du parquet.

Il y a, dit-il, deux classes de citoyens, comme il y a deux espèces de propriétés : la classe de ceux qui possèdent sans travailler et la classe de ceux qui, en travaillant, ne possèdent pas.

La Révolution de février a été faite pour étendre le bénéfice de la propriété, par le travail, à tout le monde.

L'insurrection de juin a été le produit de la même idée.

Mais les socialistes, partisans de l'universalisation de la propriété, ont été vaincus ; et ceux de leurs partisans qu'on n'a pas fusillés ont été condamnés à la transportation.

Lors donc que le *Représentant du Peuple*, organe connu de la République démocratique et sociale, excite la pitié en faveur des transportés, il excite indirectement la haine contre les vainqueurs, contre tous ceux qui ont le privilége de posséder quelque chose. Lorsque le *Représentant du Peuple* révèle les atrocités et les infamies de quelques misérables mêlés parmi les rangs de la garde nationale, c'est comme s'il accusait tous les gardes nationaux, tous les bourgeois, de ces atrocités. Donc il y a excitation.

Procureur sans entrailles! et quels sont ceux que le *Représentant du Peuple* excite à la pitié, à la compassion, si ce n'est vous et vos pareils? Donc, pour conclure votre raisonnement,

c'est votre propre haine que nous cherchons à exciter contre vous ! Sentez-vous l'absurdité, maintenant !

Oui, il y a en ce moment des prolétaires qui souffrent et qui pleurent, et des aristocrates qui jouissent et qui triomphent; oui, nous plaignons les premiers, et nous implorons pour eux la pitié des autres : vous, vous ne savez que les pousser tous, ceux-là au désespoir, et ceux-ci à l'endurcissement.

Quelle république, que celle où il est défendu de pleurer !

Le troisième délit dont on nous accuse, et qui a motivé la saisie de ce matin, est aussi fondé.

Dans un article intitulé : *Enquête sur les événements de juin*, — et pourquoi ne ferions-nous pas, nous aussi, une enquête ? — nous aurions de nouveau EXCITÉ à la haine entre plusieurs classes de citoyens; plus, à la haine et au mépris du gouvernement. Comme c'est commode, entre les mains d'un procureur expert, que l'excitation ! Mais voici qui est instructif.

D'après les termes précis de l'article incriminé, les *classes* de citoyens que nous aurions excitées à la haine les unes des autres, sont les légitimistes, les bonapartistes, les orléanistes, les chefs de la féodalité financière, dont notre *enquête* signale l'action partout présente, sous le drapeau socialiste, dans les événements de juin. Les carlistes, les bonapartistes, les orléanistes, *classes de citoyens!* classes ayant une existence reconnue, une existence légale! classes honnêtes, qu'il est défendu de troubler dans l'accomplissement de leurs complots; classes parlementaires, qui s'entendent au mieux avec les procureurs de la République, et qui ont la main haute dans le gouvernement!...

Les légitimistes, les bonapartistes, les orléanistes, les capitalistes, les égoïstes : tout ce qui conspire la ruine de la République, voilà ceux que le procureur de la République protége de ses réquisitoires; voilà ceux qu'on défend d'attaquer, à peine d'excitation à la haine du gouvernement!...

C'est juste; vous avez raison, citoyen procureur. Nous ne sommes pas en République; tout ceci n'est qu'un intérim. LA FRANCE VEUT UN ROI : ce sera Henri V, Bonaparte ou Joinville, peu importe, pourvu que le nouvel élu jure, sur les saints Évangiles, d'exterminer les socialistes, les derniers des chrétiens. Et voilà pourquoi, jusqu'à conclusion du marché, les bonapartistes, les légitimistes, les orléanistes, ayant un droit égal, sont trois classes de citoyens également respectables, au mépris et à la haine desquelles toute excitation doit être, de par la loi de la République, réprimée sévèrement.

Pardon, encore une fois, monsieur le futur procureur du

roi : vous pouvez désormais discontinuer vos poursuites. A bon entendeur, demi-mot. Nous ne combattrons plus vos orléanistes, vos bonapartistes, vos henriquinquistes, nous les discuterons !

Mais dépêchez-vous. — Au train dont vont les choses, nous craignons fort que votre nouvelle monarchie ne passe plus vite encore que la dictature de Cavaignac. Le 24 février nous avait reportés, d'un saut, au 10 août 1792. Nous avons eu, depuis, coup sur coup, notre 31 mai, notre 9 thermidor, notre 2 prairial, notre 18 brumaire.

Une affiche sur les crieurs publics, signée Ducoux, et que nous venons de lire, nous ramène à 1834. Il nous reste à parcourir, pour être rendus au 24 février, quatorze ans : en aurons-nous pour quatorze jours ?

Proposition relative à un Emprunt national et à la réunion de la Banque de France au domaine public, présentée par P. J. Proudhon, le 22 août 1848, à l'Assemblée nationale.

Citoyens représentants,

L'ordre règne à Paris et dans toute la France. Il y régnera, malgré les complots réactionnaires, tant qu'il plaira à nous et au gouvernement.

Et cependant la confiance ne revient pas.

Les affaires restent stagnantes ; le travail diminue tous les jours ; la débâcle se généralise ; le capital, soit qu'il s'effraie, soit qu'il conspire, s'obstine à se cacher.

La misère est au comble : le Peuple meurt littéralement de faim. Les secours que fait distribuer l'administration épuisée sont de 12 centimes et demi par jour et par personne.

Et l'hiver arrive à grands pas !

L'audace des factions croît avec la détresse publique. De toutes parts on n'entend parler que de complots ; les partisans de la monarchie ont fondé sur le désespoir du Peuple l'espoir des prétendants !

Les nations amies de la France expirent sous le sabre, ou

se débattent dans l'oppression, sans que nous puissions leur prêter secours. Le même charme qui arrête les bras de nos ouvriers enchaîne à la frontière les pieds de nos soldats. Nous qui devrions servir aux Peuples de vengeurs et de guides, nous sommes cloués au pilori de notre impuissance.

La Révolution de Février devait être une ère de régénération morale, politique, économique : grâce à une poignée de sectaires dont l'influence rétrograde retient dans la routine le gouvernement et l'opinion, la Révolution de Février, depuis six mois, manque à ses promesses.

Une nation ne peut, ne doit emprunter qu'à elle-même : le préjugé du monopole nous livre aux usuriers.

Une nation qui s'emprunte, qui se fait à elle-même une avance, peut se prêter TOUT ce qu'elle veut et SANS INTÉRÊT. Nous payons 7 pour 100 le loyer de l'argent qu'on nous prête, et nous n'en trouvons pas au dixième de nos besoins.

Qui dit, par rapport à une nation, prêt ou emprunt, dit augmentation de travail, augmentation de crédit par conséquent. Avec le régime de l'usure, plus nous empruntons plus nous nous discréditons; plus, par une conséquence inévitable, diminue chez nous le travail.

Le crédit, la circulation et l'escompte sont des fonctions essentiellement sociales, restées jusqu'à ce jour anarchiques, et que la Révolution de Février avait promis d'organiser et centraliser démocratiquement. Comment se fait-il que ces fonctions soient encore à la merci de quelques détenteurs du numéraire, d'une imperceptible caste d'hommes d'argent? — La société, chose monstrueuse! est comme un corps qui n'aurait pas de centre de gravité et serait livré à des attractions antagonistes; et comme la Révolution a été faite précisément contre cet antagonisme, les tendances anarchiques comprimées, et l'action centrale n'existant pas, la société se trouve à la fois sans direction et sans mouvement.

Nous avons épuisé, — cela devait être, c'était écrit! — tous les moyens connus de l'usure et de l'impôt : la pratique des financiers est à bout; il ne nous reste qu'à nous résigner et à joindre les mains!...

Citoyens, LA PATRIE EST EN DANGER! Or, à une situation désespérée, il faut un remède héroïque.

Je vous propose une mesure capable, dans mon opinion, de sauver la patrie, de mettre fin à la crise, à cette inertie mortelle et déshonorante de notre commerce, de notre industrie, de notre politique, capable enfin de remettre et de lancer la Révolution dans son ornière!...

Que l'Assemblée nationale sanctionne les deux décrets suivants :

I. — EMPRUNT DE DEUX MILLIARDS

ART. 1er. — Une nation qui se prête ou qui se fait crédit à elle-même ne fait en réalité qu'augmenter sa production. D'après ce principe :

ART. 2. — Le peuple français, représenté par l'État, emprunte au peuple français, représenté par la totalité des citoyens, une somme de DEUX milliards de francs, dans la forme et aux conditions suivantes :

ART. 3. — L'emprunt sera effectué au moyen d'une émission de papier de crédit, qui sera faite par l'État, successivement et jusqu'à concurrence de deux milliards.

ART. 4. — Le papier de crédit ainsi émis sera représentatif d'une somme à verser par les contribuables, de la manière ci-après.

Mode de versement.

ART. 5. — Tout contribuable dont la cote de contributions directes, l'impôt de 45 centimes et les centimes additionnels non compris, dépassera 10 francs, sera soumis à l'emprunt.

Tout contribuable dont la cote de contributions directes sera au-dessous de 10 francs, sera exempté de l'emprunt.

ART. 6. — Les versements à faire par les contribuables soumis à l'emprunt seront :

Pour les cotes de

10 à 25	francs,	2 fois	le montant	de la contribution.
25 à 50	—	3 fois	id.	id.
50 à 75	—	4 fois	id.	id.
75 à 100	—	5 fois	id.	id.
100 à 150	—	6 fois	id.	id.
150 à 200	—	7 fois	id.	id.
200 à 300	—	8 fois	id.	id.
300 à 500	—	9 fois	id.	id.
500 et au-dessus,		10 fois	id.	id.

ART. 7. — Les versements seront effectués moitié au moins en numéraire, dans les quatre années à partir de la promulgation du présent décret, et en huit termes égaux, exigibles de six mois en six mois.

Il sera facultatif aux contribuables soumis à l'emprunt de se libérer en un ou plusieurs payements, avant l'expiration de la quatrième année.

ART. 8. — Jusqu'à libération entière, l'intérêt de la somme due ou restant à payer sera acquitté par le contribuable au taux de 5 pour cent, et ajouté à ses contributions.

Réciproquement, sur les versements effectués, le même intérêt sera payé au contribuable par l'État, et déduit de la cote de ses contributions.

ART. 9. Tous contribuables sujets à l'emprunt, qui justifieront de dettes et obligations hypothécaires, chirographaires ou de commandite,

obtiendront décharge de l'emprunt, dans le rapport de leur passif avec leur actif, ledit actif estimé cent fois le montant de la contribution.

Art. 10. — La portion d'emprunt ainsi défalquée sera imputable au créancier, et le débiteur qui aura obtenu décharge demeurera caution de la différence et recevra pour le créancier quittance du versement.

Si la somme des dettes égale ou surpasse la valeur de la propriété, estimée comme il a été dit article 9, le créancier ou les créanciers supporteront seuls l'emprunt, conformément à l'article 5.

Art. 11. Tout contribuable, sujet ou non à l'emprunt, qui justifiera de dettes hypothécaires, chirographaires ou de commandite, sera déchargé du montant de sa contribution directe, dans le rapport de son passif avec son actif, ledit actif estimé cent fois le montant de la contribution.

La partie ainsi défalquée sera imputable aux créanciers, et le débiteur demeurera caution et recevra pour eux quittance du payement.

Toutefois la défalcation, et, par suite, l'imputation à faire aux créanciers sur la contribution directe, ne pourra jamais dépasser les trois quarts de cette contribution.

La présente disposition n'aura d'effet que pour les quatre années, à courir du jour du décret.

Art. 12. — Tous porteurs de rentes inscrites avant la promulgation du présent décret seront affranchis de l'emprunt, mais soumis à un impôt du quart de la rente, pendant les quatre années à partir du décret.

Émission des billets.

Art. 13. — Les billets de crédit émis par l'État porteront le titre de *Bons d'emprunt*.

Ils seront à la coupure de 10, 20, 50, 100, 200, 500, 1,000 francs.

Art. 14. — L'émission aura lieu mensuellement, pendant les trois années à partir de la promulgation du décret, jusqu'à concurrence de la somme de *deux milliards*.

Cette émission sera, pour chacun des quatre premiers mois de la série, de 100 millions; pour les autres mois, de 50 millions.

Art. 15. — Les bons d'emprunt seront tous versés par l'État, et en compte courant, à la Banque de France, soit la *Banque nationale de France*, ainsi qu'il est porté au décret ci-joint.

Art. 16. — Les bons d'emprunt émis par l'État, hypothéqués sur les biens et les revenus de l'État, timbrés, signés et endossés par la Banque nationale, gagés par les recouvrements de l'emprunt, seront réputés billets de Banque, et, comme tels, versés dans la circulation générale, par la voie ordinaire de l'escompte et du crédit, soit contre bonnes valeurs de commerce, soit contre titres authentiques de propriété.

Les effets de commerce, représentatifs de produits vendus et livrés et les titres de propriété servant d'hypothèques, s'ajoutant ainsi au gage métallique des billets, en compléteront la solidité.

Art. 17. — L'intérêt des escomptes et crédits faits en bons d'emprunt à la Banque nationale sera de 3 pour cent l'an, commission comprise, sans toutefois que l'escompte puisse être moindre, pour les valeurs à courte échéance, de 1/2 pour cent.

ART. 18. — Les bons d'emprunt n'auront pas cours forcé.

Ils seront, à toute réquisition des porteurs, remboursables par la Banque, en espèces, sauf retenue de 5 pour cent.

ART. 19. — Après l'expiration de la quatrième année, à dater du présent décret, les bons d'emprunt seront retirés de la circulation au fur et à mesure de leur rentrée dans les comptoirs, et remplacés par les billets ordinaires de la Banque, qui, dès ce moment, arrêtera le taux de son intérêt pour les crédits et escomptes en billets à 3 pour cent, et pour ceux en numéraire 3 et demi pour cent.

ART. 20. — A partir de la même époque, l'intérêt à payer par l'État, pour les fonds provenant de l'emprunt, sera réduit de 5 pour cent à 3 pour cent, taux de la Banque.

Remboursement de l'emprunt.

ART. 21. — Le remboursement des sommes versées à l'emprunt aura lieu de trois manières différentes, qui pourront, suivant les circonstances, être, soit successivement, soit simultanément, employées.

1° Conversion en rentes;

2° Remise sur l'impôt;

3° Remboursement par la Banque.

ART. 22. — La conversion en rentes 3 pour cent des sommes versées à l'emprunt sera accordée à tout créancier de l'État qui en fera la demande.

ART. 23. — Tous versements inférieurs à 25 francs seront remboursés au moyen d'une réduction annuelle sur la contribution directe, calculée de manière à ce que le remboursement intégral ait lieu, au plus tard, dans les quatre années à partir du dernier versement.

ART. 24. — Sur les versements supérieurs à 25 francs pareille somme sera d'abord déduite du montant du versement et remboursée en quatre annuités, par la remise sur l'impôt, ainsi qu'il est dit au précédent article.

ART. 25. — Le surplus des sommes versées, et qui n'aura pas été converti en rentes, ou remboursé par la voie de l'impôt, sera remboursé par la Banque nationale, en quatre annuités, de manière que le remboursement total de l'emprunt soit effectué, au plus tard, à l'expiration de la huitième année qui suivra le dernier versement.

ART. 26. — Pour favoriser, autant que possible, les créanciers de l'État qui voudraient rentrer promptement dans leurs fonds, et augmenter la circulation des valeurs, il sera distribué par l'État à ses créanciers, après le dernier versement, des titres d'emprunt nominatifs et à souche, susceptibles d'endossement, et payables à la Banque nationale aux échéances prévues par l'article 25.

ART. 27. — Les propriétaires, entrepreneurs, industriels, commerçants, fabricants, etc., soumis à l'une des quatre contributions directes et porteurs de titres d'emprunt, demeurent garants envers leurs créanciers du remboursement des sommes avancées pour eux par ces derniers, en exécution des articles 9 et 10 du présent décret.

Emploi des fonds et destination de l'emprunt.

Art. 28. — Les sommes versées en numéraire, pour l'emprunt, seront livrées à la Banque nationale et aux comptoirs des départements, et ajoutées au capital métallique de la Banque, pour servir de gage aux bons de l'emprunt, et assurer leur acceptation par tous les citoyens.

Art. 29. — Quant aux deux milliards de valeurs résultant du fait même de l'émission et de l'acceptation des bons d'emprunt, l'application en sera déterminée ainsi qu'il suit :

1° Déficit à prévoir sur les budgets de 1848 et 1849...	300,000,000
2° Dégrèvements sur diverses contributions, 100 millions par année, pendant les quatre années de l'emprunt.	400,000,000
3° Primes et encouragements à l'industrie, 10 pour cent sur les salaires d'ouvriers des deux sexes employés dans les ateliers, chantiers, usines, fabriques et manufactures, pendant les trois mois à courir de la promulgation du décret..........	50,000,000
4° Rachat des canaux, chemins de fer et mines; travaux de reboisement, endiguement, etc....................	350,000,000
5° Crédits sur immeubles ruraux, d'après les conditions qui seront fixées par la loi sur le crédit hypothécaire et les statuts de la Banque nationale, 150 millions par an pendant quatre ans..........................	600,000,000
6° Crédit au commerce et à l'industrie, 50 millions par an pendant quatre ans..........................	200,000,000
7° Disponible..................................	100,000,000
Total........	2,000,000,000

II. — RÉUNION DE LA BANQUE DE FRANCE AU DOMAINE PUBLIC

Art. 1er. — La circulation des valeurs est une fonction essentiellement sociale.

L'anarchie dans cette fonction est la seule cause des crises financières, commerciales et industrielles.

En conséquence :

Art. 2. — La Banque de France est déclarée institution d'utilité publique.

Elle est réunie au domaine de la nation, et fonctionne à son compte. Elle prend le titre de *Banque nationale de France*.

Art. 3. — Une commission, nommée par l'Assemblée nationale et prise dans son sein, procédera immédiatement à la liquidation de la Banque de France.

Les actions seront remboursées d'après le cours moyen des douze derniers mois, en rentes sur l'État.

Art. 4. — L'administration de la Banque de France, reformée par l'Assemblée nationale, est placée sous la surveillance de chacun des représentants du peuple et de la chambre de commerce de Paris.

Dans les departements, les chambres de commerce et les conseils municipaux ont de droit la surveillance des opérations des comptoirs.

ART. 5. — La Banque est indépendante du gouvernement central, et placée hors de son action.

Aucun ministre ou fonctionnaire public ne peut faire partie ni du conseil d'administration de la Banque nationale, ni du conseil de surveillance.

ART. 6. — Les opérations de la Banque nationale embrassent le crédit agricole et industriel, aussi bien que l'escompte et la circulation.

ART. 7. — Le taux de l'intérêt, pour les crédits et escomptes, sera fixé provisoirement à la Banque nationale, à partir du recouvrement de l'emprunt, à 3 pour cent, sur les sommes versées en billets, et 3 et demi pour cent sur celles versées en numéraire.

ART. 8. — Le nombre d'annuités par lesquelles il sera facultatif aux emprunteurs sur hypothèque de se libérer, non compris la première année, pour laquelle l'intérêt seul sera perçu et retenu d'avance, ne pourra excéder vingt.

ART. 9. — Une loi spéciale, ainsi que les nouveaux statuts de la Banque nationale, détermineront les règles et conditions du crédit foncier.

ART. 10. — Les bénéfices réalisés par la Banque nationale seront ajoutés à son capital, jusqu'à ce que ce capital, en monnaie et lingots, ait atteint le chiffre d'au moins 1,500 millions, et suffise à toute la circulation du pays.

Ce capital réalisé, le produit de la Banque pourra être appliqué aux dépenses publiques, ou le taux de l'intérêt être réduit aux frais d'administration.

II

LE PEUPLE

(1848)

(Numéro spécimen. — 2 septembre.)

MANIFESTE DU *PEUPLE*

Patriotes,

Nous sommes les élus de vos suffrages;

Nous venons à vous comme des suppliants, la branche d'olivier à la main, la consternation dans le cœur.

Qu'avons-nous fait de cette Révolution que vous aviez confiée à notre garde, si pleine d'espérance et si pure, aux élections d'avril et de juin?

La presse muselée, l'ouvrier démoralisé, le peuple des barricades calomnié, l'Assemblée nationale décimée, les républicains de la veille traduits devant les conseils de guerre, condamnés, déportés, proscrits, suspects; le règne du sabre substitué au règne de la loi; une parole sardonique et froide remplaçant chez l'homme du pouvoir une parole pompeuse et vide; un état de siége qui se prolonge, qui ne finira que par la volonté du peuple, et le peuple est dans les fers! une constitution monarchique dont toute la pensée se résume en ces mots, *refus de travail à l'ouvrier!* la misère, le désespoir, le sang des pères, les larmes des mères, les cris des orphelins; à côté, le capital réactionnaire et conspirateur qui rit et triomphe..., vous répondent!

Ah! sans doute nous ne formons dans l'Assemblée nationale qu'une minorité imperceptible; nous n'avons rien pu empêcher, nous ne pouvons rien, et, devant la conspiration des égoïsmes,

toutes nos protestations resteront impuissantes. Mais une grande responsabilité n'en pèse pas moins sur nos têtes; et nous croirions avoir démérité de la République et de votre estime, patriotes, si, dans ces circonstances décisives, où l'union seule et la discipline font notre force, nous ne pensions pas à nous rapprocher de vous.

Le succès de la contre-révolution nous a rejetés sur la défensive : c'est la défense qu'il s'agit en ce moment d'organiser, en attendant que nous puissions organiser la victoire. Et c'est comme gage de bataille que nous venons demander à votre patriotisme un dernier effort, l'acte de vertu suprême du chrétien et du citoyen, la PATIENCE!

La patience est le tout de l'homme : patience au travail et patience à l'étude, patience à la guerre, patience dans la persécution. C'est la patience qui fait les héros et les génies, qui donne la victoire au droit sur la force, à la pauvreté sur la fortune. C'est la patience qui fait les peuples libres, les grands peuples. Les complots, les provocations à la révolte vous environnent : que le Peuple soit, comme Dieu, patient, parce qu'il est tout-puissant et immortel, *patiens quia æternus*, dit l'Écriture.

Donnez-nous donc, ô travailleurs, nos frères, donnez-nous pour quelque temps encore la patience ; écoutez nos paroles de paix et de sacrifice, et nous vous promettons en échange justice pour vous, honte et condamnation pour vos ennemis.

Nous venons, contre un gouvernement qui méconnaît son origine et sa fin, mais que nous ne désespérons pas de ramener encore, reprendre l'œuvre commencée, il y a dix-huit ans, par Godefroy Cavaignac, contre le gouvernement à jamais infâme de Louis-Philippe.

En fondant le PEUPLE, organe de la pensée ouvrière, nous venons constituer l'unité des travailleurs en présence de l'anarchie des priviléges, poser l'idée révolutionnaire, l'idée progressive, en face des projets réactionnaires, des idées rétrogrades. La Révolution de février, qui devait satisfaire à tous les vœux du peuple trompé en juillet, la Révolution de février n'est déjà plus, comme celle de 1830, comme celle de 89 et 92, qu'une étape dans la route de notre émancipation; ce sera la dernière.

Nous ne sommes d'aucune secte, d'aucune école : nous ne jurons par l'autorité de personne. Nous sommes du peuple. Au peuple seul, disait Platon, il appartient de créer des mots et des formules : toute expression, toute conception individuelle est une prison pour la pensée du peuple.

Le peuple a nommé la *République démocratique et sociale :*

Nous sommes de la République démocratique et sociale.

Nous avons, comme le peuple, pour principe la *liberté*, pour moyen l'*égalité*, pour but la *fraternité*.

La liberté, c'est-à-dire l'âme, la vie, le mouvement, la spontanéité, progressive dans son développement, infinie, absolue dans son essence et son idéal;

L'égalité, progressive et absolue;

La fraternité, progressive et absolue.

Toute notre science consiste à épier les manifestations du peuple, à solliciter sa parole, à interpréter ses actes. Interroger le peuple, c'est pour nous toute la philosophie, toute la politique.

Nous voulons la famille, et nous la voulons pour tout le monde. Qui donc, parmi nous, hommes du peuple, a jamais attaqué la famille ? Qui ne sait que l'homme de labeur est aussi, et par excellence, l'homme d'amour ?... Nos yeux ont cherché les ennemis de la famille, et nous avons trouvé que ces ennemis de la famille étaient précisément les nôtres.

Vous, dont l'ambition est de gagner de quoi nourrir une femme et la rendre heureuse, voulez-vous savoir quels sont les ennemis de la famille ? Portez le flambeau chez votre voisin le capitaliste, le rentier, l'homme de bourse, le gros salarié, le parasite, l'intrigant, l'oisif; pénétrez dans sa vie intime; interrogez sa femme, sa bonne, son petit garçon, et vous saurez quel est celui qui, par son égoïsme avare, par ses amours désordonnées, corrompt les mœurs publiques et dissout la famille. C'est la misère qui fait l'ouvrier libertin et fornicateur; chez lui, il y a horreur naturelle du vice et entraînement à la vertu. C'est le luxe qui rend le riche incestueux et adultère : la satiété et la paresse sont en lui des agents indomptables de désordre.

Nous voulons le mariage monogame, inviolable et sans tache, contracté en toute liberté d'amour, dégagé de motifs sordides, résoluble seulement par la mort ou la trahison. Où donc trouverez-vous cet idéal de mariage, si ce n'est parmi vous, ouvriers et ouvrières ? Les riches, non plus que les rois, ne connaissent l'amour en mariage.

Nous voulons le travail, comme droit et comme devoir, et sous la garantie de la Constitution, pour tout le monde. Le droit à l'assistance, dont on nous entretient avec une philanthropie hypocrite, n'est que le corollaire, la sanction du droit au travail, c'est l'indemnité du chômage.

N'est-il pas étrange que nous en soyons réduits à de pareilles professions de foi?

Le sauvage fait la guerre au sauvage afin de ne pas travailler. Le plus grand mal qu'il souhaite à son ennemi est de cultiver un champ. Et nous, parce que nous demandons à travailler, on nous traite de sauvages!...

Le Grec et le Romain, grands travailleurs au commencement, mais engoués de politique, mirent les nations dans la servitude afin de se décharger sur elles du travail, et de vaquer sans distraction à leurs exercices parlementaires. La politique, dit Virgile, fut le métier des enfants de la louve: *Tu regere imperio populos, Romane, memento; hæ tibi erunt artes*. C'était un principe, parmi les publicistes de l'antiquité, que l'homme de travail ne pouvait être un homme politique: aussi, loin de refuser le travail au prolétaire, ils le lui imposaient de force. — Aujourd'hui, nos politiques ne veulent ni travailler ni nous donner le travail. Ils voudraient tout pour eux, le travail et le gouvernement.

Au moyen âge, le système, le point de vue, les idées, tout se modifie. La caste féodale, non plus qu'autrefois la caste patricienne, ne prend part active au travail: elle le laisse au vilain. Mais, au lieu de contraindre, elle se fait payer. Par lettres-patentes (voilà l'origine de ce que nous appelons *patentes*), et moyennant redevance, à tous ceux qui voudront travailler le seigneur donne crédit de la terre, crédit du commerce, de l'industrie et des arts, crédit, en un mot, du travail: absolument comme le Juif et le Lombard donnaient crédit de leur argent. Le peuple travailleur, après un long esclavage, avait tellement pris goût à la besogne, que la caste oisive en était venue à penser qu'au lieu d'exiger de lui le travail, elle pouvait le lui vendre! C'est le principe de tout le droit féodal.

De nos jours, sous ce régime de bancocratie, ne travaille pas qui veut, même en payant. L'ouvrier a beau laisser à son exploiteur 10, 20 et 50 pour 100 de son salaire légitime: il n'obtient pas de travail. Le travail, autrefois privilége de l'esclave, est devenu le privilége du propriétaire. On se battait jadis pour ne pas travailler, c'était la guerre sociale; on se bat aujourd'hui pour travailler, c'est la guerre sociale. La civilisation est allée d'un pôle à l'autre: on se tuait d'abord parce qu'il n'y avait pas de loisir pour tout le monde, et cela pouvait se comprendre; on se tue maintenant parce qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde, et cela ne se comprend plus.

Nos capitalistes législateurs refusent de reconnaître le droit

au travail : Peuple, encore une fois, nous te demandons la patience !...

Pour nous conformer au langage vulgaire, et afin d'éviter toute calomnie, toute équivoque, nous dirons que nous voulons la propriété, la propriété, c'est-à-dire la libre disposition pour chacun des fruits de son travail, de son industrie et de son intelligence.

Mais nous voulons la propriété, comme le travail, pour tout le monde, parce que, dans la société, la faculté de produire est comme la faculté d'acquérir, infinie.

Nous voulons la propriété, moins l'usure, parce que l'usure est l'obstacle au développement de la production, à l'accroissement et à l'universalisation de la propriété.

On a dit que la propriété ainsi entendue, ainsi dépouillée de ce qui en fait le privilége et l'abus, n'était plus la propriété. — Homme de pratique encore plus que de théorie, nous laissons cette discussion aux savants; il nous suffit, en maintenant la possession individuelle, de l'affranchir de toute inégalité et monopole.

Nous voulons, pendant cette époque de transition, que la Révolution de Février a inaugurée, le respect de la propriété acquise, sauf la réduction progressive du privilége. Quel est donc, parmi nous, celui qui prêche la confiscation et le vol ? Les doctrines les plus hardies sur la propriété ont circulé parmi le peuple : combien ont-elles fait de pillards ?... Nous avons cherché les voleurs, et nous les avons trouvés, avec les impudiques et les adultères, à la cour de l'ex-roi, dans la pairie, à la chambre des députés, aux ministères, partout, excepté parmi les travailleurs. Nul n'est plus ennemi du vol que celui qui travaille. C'est contre le vol privilégié qu'a été faite la Révolution de février : avis aux instigateurs et fauteurs de contre-révolution.

Nous voulons le maintien du principe d'hérédité, c'est-à-dire la transmission naturelle du père au fils des instruments et des produits du travail, non la transmission du monopole, du droit du seigneur. En quoi le principe d'hérédité, qui relie les générations et fait la force de la famille, sera-t-il contraire à l'égalité et à la fraternité, lorsqu'il ne servira plus à transmettre et accumuler des priviléges ?

Famille, travail, propriété sans usure et sans abus, en d'autres termes, gratuité du crédit, identité du travailleur et du capitaliste; hérédité des droits, non des priviléges ; tels sont les éléments de notre droit public, de notre science sociale.

Or, la base économique de la société ainsi modifiée, tout

revire, tout change dans la société. Les causes de misère deviennent causes de richesse; les agents d'inégalité et d'antagonisme, agents d'harmonie et de fraternité. Sous ce nouvel horizon, les idées, la philosophie s'élargissent et se réforment; la science et l'art prennent une autre signification, un autre style; la religion est expliquée.

La France a montré, dans ces derniers temps, combien elle était religieuse, religieuse dans le cœur et dans la raison. La religion, dans notre incomparable pays, est le ferment secret de tout ce qui a vie, autorité et durée. Les questions économiques, si vastes qu'elles se posent, ne suffisent pas à notre intelligence contemplative et pleine de tendresse· les grands problèmes de la philosophie nous laissent indifférents et tristes; l'idée pure ne peut nous ravir. Il faut à notre âme quelque chose de plus que le nombre et la mesure, quelque chose au delà même de l'idée.

Où sont, parmi nous, les matérialistes et les athées? Nous avons regardé autour de nous, et nous ne les avons découverts que parmi ceux qui nous calomnient et nous persécutent. Voyez-vous cet être froid et laid, subtil et souple comme le serpent, railleur, chiffreur, sans pudeur, qui d'une voix argentine conclut toujours aux mesures impitoyables; qui ne veut pas du droit au travail; qui vous parle de la Providence, et qui adore la fatalité; qui ne voit dans la religion qu'un instrument de politique, dans la loi qu'une convention, dans la Révolution qu'un fait! Cet homme-là, c'est un matérialiste, c'est un impie.

Oui, nous voulons la religion : mais que personne ne s'y trompe. La religion, pour nous, n'est pas la symbolique : c'est le contenu, le mot de la symbolique. Pour découvrir la vraie religion, il faut recommencer notre exégèse, montrer philosophiquement, à l'aide des nouvelles données sociales, le surnaturalisme dans la nature, le ciel dans la société, Dieu dans l'homme. C'est quand la civilisation nous apparaîtra comme une perpétuelle apocalypse, et l'histoire comme un miracle sans fin; quand, par la réforme de la société, le christianisme aura été élevé à sa deuxième puissance, que nous connaîtrons la religion. Alors aussi nos calomniateurs, arrachés à leurs mythes, sauront quel est notre Dieu, quelle est notre foi...

Nous voulons comme forme de gouvernement et de société la République. Nous sommes les irréconciliables ennemis de la royauté, de tout ce qui y touche, de tout ce qui y ressemble. La royauté est une vieille fiction dont le sens est depuis longtemps connu, dont la restauration serait un outrage à la rai-

son publique, à la dignité nationale. La royauté est le contraire de tout ce que nous voulons et que nous attendons de la République.

La République est l'égalité coordonnée des fonctions et des personnes : la royauté n'en est que la hiérarchie et la subalternisation.

La République exclut la distinction des castes : la royauté ne peut se passer de castes. A la féodalité nobiliaire, elle a substitué la féodalité mercantile : pourquoi aurions-nous chassé Louis-Philippe, le type, l'élu de la caste bourgeoise, si nous devions conserver une bourgeoisie, si nous voulions cultiver cette semence de laquelle a surgi la pire espèce de royauté, la royauté constitutionnelle?

La République est l'organisation du suffrage universel : avec la royauté, ce suffrage n'est qu'une loterie. — Nous dirons plus tard ce que nous entendons par ces mots : *Organisation du suffrage universel.*

La République suppose, avec la division des fonctions, l'indivisibilité du pouvoir. — Nous prouverons que le support le plus ferme du despotisme, la pierre angulaire des monarchies, se trouve justement dans cette distinction des pouvoirs en législatif, exécutif et judiciaire; distinction où la liberté, l'égalité, la responsabilité, le suffrage universel, la souveraineté populaire, les principes de justice et d'ordre, périssent tous.

La République est la centralisation du crédit, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, aussi bien que de la police et de l'enseignement : la royauté n'en est que l'anarchie ou le vasselage.

La République est un régime de responsabilité et de droit : la royauté ne subsiste que par la faveur et la corruption.

La République est, comme la religion, essentiellement expansive et universelle, embrassant le monde et l'éternité. — La royauté, toujours personnelle, locale, stationnaire, vivant chez soi et pour soi, la royauté est l'ennemie du genre humain et du progrès.

La République dirait à l'Autrichien : « Je veux que tu sortes de l'Italie ! » Et l'Autrichien en sortirait. Elle dirait au Scythe : « Je veux que tu laisses ma Pologne chérie ! » Et le Scythe reprendrait la route du désert. — La royauté dit aux tyrans : « Frères, combien me donnerez-vous, et je vous livre l'Italie et la Pologne ?... »

Aux tendances bourgeoises du gouvernement et de l'Assemblée nationale; aux restrictions apportées à l'exercice du droit de suffrage; aux entraves jetées sur la liberté d'associa-

tion et sur la liberté de la presse; au projet de constitution monarchique soumis aux délibérations des représentants du Peuple; à la guerre faite aux idées sociales; aux pactes conclus avec les usuriers; à l'abandon des nationalités polonaise et italienne; aux transactions entamées avec les gouvernements aristocratiques de l'Europe, il est facile de juger que notre pays est en pleine voie de restauration royaliste. A peine l'hercule populaire a tranché une tête de dynastie que de ce tronc exécré il en surgit de nouvelles, *repullulat hydra!* Là est en ce moment le péril, là doit se porter l'effort de notre résistance.

Républicains, comptez sur nous!... Mais si vous voulez que notre dévouement soit utile, qu'il nous soit permis à notre tour de compter sur votre appui. Et cet appui, quel est-il? Nous vous le répétons en finissant, cet appui, ce qui fait votre force et la nôtre, c'est la patience.

Gardez-vous de céder aux perfides instigations de ceux qui vous poussent à la révolte et à la guerre civile : la guerre civile est le seul moyen de succès qu'ait en ce moment la royauté. Les choses, par la combinaison providentielle des événements, sont arrivées à ce point, que si le peuple reste quelque temps immobile, la royauté, avec son infernal cortége, est perdue à jamais.

Patience donc, citoyens; aucune vérité sur les hommes et sur les choses ne vous sera par nous dissimulée, aucune résolution timide suggérée. Mais, encore une fois, patience! c'est tout l'avenir du peuple, et le salut de la République.

---

17 octobre.

TOAST A LA RÉVOLUTION

Citoyens,

Quand nos amis de la République démocratique, inquiets de nos idées et de nos tendances, se récrient contre la qualification de *socialistes* que nous ajoutons à celle de démocrates, que nous reprochent-ils? — Ils nous reprochent de n'être pas révolutionnaires.

Sachons donc une fois qui d'eux ou de nous est dans la tradition ; qui d'eux ou de nous est dans la vrai pratique révolutionnaire.

Et quand nos adversaires de la bourgeoisie, inquiets pour leurs priviléges, déversent sur nous la calomnie et l'outrage, quel est le prétexte de leurs accusations ? — C'est que nous voulons tout détruire et tout perdre : propriété, famille, civilisation.

Sachons donc aussi qui de nous ou de nos adversaires mérite le mieux le titre de conservateurs.

Les révolutions sont les manifestations successives de la JUSTICE dans l'humanité. — C'est pour cela que toute révolution a son point de départ dans une révolution antérieure.

Qui dit donc révolution dit nécessairement *progrès*, dit par là même *conservation*. D'où il suit que la révolution est en permanence dans l'histoire, et qu'à proprement parler il n'y a pas eu plusieurs révolutions, il n'y a eu qu'une seule et même et perpétuelle révolution.

La révolution, il y a dix-huit siècles, s'appelait l'ÉVANGILE, la *Bonne Nouvelle*. Son dogme fondamental était l'*Unité de Dieu* ; sa devise, l'*Égalité de tous les hommes devant Dieu*. L'esclavage antique reposait sur l'antagonisme et l'inégalité des dieux, ce qui voulait dire sur l'infériorité relative des races, sur l'état de guerre. Le christianisme créa le droit des gens, la fraternité des nations; ce fut en raison de son dogme et de sa devise que furent abolis simultanément l'idolâtrie et l'esclavage.

Certes, on ne niera pas aujourd'hui que les chrétiens, ces révolutionnaires qui combattaient par la parole et par le martyre, ne fussent des hommes de progrès : j'ajoute qu'ils étaient des hommes de conservation.

L'initiation polythéiste, après avoir civilisé les premiers humains; après avoir converti ces hommes des bois, *sylvestres homines*, comme dit le poëte, en hommes des villes, en citoyens, était devenue elle-même, par le sensualisme et le privilége, un principe de corruption et d'asservissement. L'humanité était perdue, quand elle fut sauvée par le Christ, qui reçut pour cette mission glorieuse le double titre de *Sauveur* et *Rédempteur*, comme qui dirait, dans notre langue politique, conservateur et révolutionnaire.

Tel fut le caractère de la première et de la plus grande des révolutions. Elle renouvela le monde, et en le renouvelant elle le conserva.

Mais, toute surnaturelle et spiritualiste qu'elle fût, cette révolution n'exprimait pourtant que le côté le plus matériel

de la justice, l'affranchissement des corps, l'abolition de l'esclavage. Établie sur la foi, elle laissait la pensée esclave; elle ne suffisait pas à l'émancipation de l'homme, qui est esprit et corps, matière et intelligence; elle appelait une autre révolution. Mille ans après la venue du Christ, commençait, au sein de la religion qu'il avait fondée, une agitation inconnue, prélude d'un nouveau progrès. La scolastique portait dans ses flancs, à côté de l'autorité de l'Église et des Écritures, l'autorité de la raison!... Vers le seizième siècle la révolution éclata.

La révolution, à cette époque, sans abandonner sa première donnée, sans se renier elle-même, prit un autre nom, nom déjà célèbre; elle s'appela la PHILOSOPHIE. Elle eut pour dogme la *liberté de la raison*; et, je puis bien le dire, puisque l'une est la conséquence immédiate de l'autre, pour devise, *l'égalité de tous devant la raison.*

Voici donc l'homme déclaré inviolable et libre dans sa double essence, l'âme et le corps? Était-ce progrès? Quel autre qu'un tyran pourrait le nier? Était-ce conservation? cela n'a pas même besoin de réponse.

La destinée de l'homme, a dit un sage, est de contempler les œuvres de Dieu. Après avoir connu Dieu par le cœur, par la foi, le temps était venu pour l'homme de le connaître par la raison. L'Évangile avait été pour l'humanité comme une instruction primaire : maintenant adulte, elle avait besoin d'un enseignement supérieur, à peine de croupir dans l'idiotisme et la servitude qui le suit.

Ainsi les Galilée, les Arnaud de Bresce, les Giordano Bruno, les Luther, les Descartes, toute cette élite de savants, de penseurs et d'artistes, qui brillèrent dans les quinzième, seizième et dix-septième siècles, grands révolutionnaires, furent en même temps les conservateurs de la société, les hérauts de la civilisation. Ils poursuivirent, contre les représentants du Christ, le mouvement commencé par le Christ : à eux aussi la persécution et le martyre ne manquèrent pas!

Voilà quelle fut la seconde révolution, la deuxième grande manifestation de la JUSTICE. Elle aussi rajeunit le monde; elle le sauva.

Mais la philosophie, ajoutant ses conquêtes à celles de l'Évangile, ne remplissait pas, il s'en faut, le programme de cette justice éternelle. La liberté, évoquée du sein de Dieu par le Christ, n'était encore qu'individuelle : il fallait l'établir sur le forum; il fallait, de la conscience, la faire passer dans la loi.

Vers le milieu du siècle dernier commença donc une nouvelle élaboration ; et, comme la première révolution avait été religieuse, et la seconde philosophique, la troisième révolution fut politique. Elle s'appela le CONTRAT SOCIAL.

Elle prit pour dogme la *souveraineté du peuple* : c'était la contre-partie du dogme chrétien, l'*unité de Dieu.*

Sa devise fut l'*égalité devant la loi;* c'était le corollaire de celles qu'elle avait précédemment inscrites sur son drapeau, l'égalité devant Dieu et l'égalité devant la raison.

Ainsi, à chaque révolution, la liberté nous apparaît toujours comme l'instrument de la justice, et l'égalité comme son critérium. Le troisième terme est le but de la Justice; ce but, toujours poursuivi, toujours approché, est la fraternité.

Ne perdons jamais de vue cet ordre du développement révolutionnaire. Au témoignage de l'histoire, la fraternité, but suprême des révolutions, ne s'impose pas : elle a pour condition la liberté d'abord, l'égalité après. Comme si la justice nous disait à tous : Hommes, soyez libres; citoyens, devenez égaux; et puis, frères, embrassez-vous.

Qui oserait nier que la révolution entreprise, il y a soixante ans, par nos pères, et dont l'héroïque souvenir fait vibrer nos cœurs avec tant de force qu'il nous ôte presque le sentiment de nos propres devoirs; qui niera, dis-je, que cette révolution fût un progrès? Personne. Eh bien! je le demande : n'est-il pas vrai qu'autant elle était progressive, autant elle fut conservatrice? La société pouvait-elle vivre avec son despotisme usé, avec sa noblesse avilie, avec son clergé corrompu, avec des parlements égoïstes, indisciplinés, livrés à l'intrigue, avec un peuple en guenilles, avec une gent taillable et corvéable à merci et miséricorde?

Mais qu'est-il besoin d'éclairer le soleil, de démontrer l'évidence? La révolution de 89 fut le salut de l'humanité; c'est pour cela qu'elle mérite le titre de révolution.

Mais, citoyens, si nos pères ont fait beaucoup pour la liberté et l'égalité, ils ont ouvert plus profondément la route de la fraternité, ils nous ont laissé encore plus à faire.

La justice n'a pas dit, en 89, son dernier mot; et qui sait quand elle le dira?

Ne sommes-nous pas témoins, nous génération de 1848, d'une corruption pire que celle des plus mauvais jours de l'histoire; d'une misère pareille à celle des temps féodaux; d'une oppression de l'esprit et de la conscience, d'un abrutissement de toutes les facultés de l'homme, qui dépassent tout ce que l'on a vu aux époques de la plus affreuse barbarie? A

quoi nous servent les conquêtes du passé, et la religion, et la philosophie, et les constitutions et les codes, quand, en vertu des droits mêmes que nous garantissent ces constitutions et ces codes, nous nous trouvons dépossédés de la nature, excommuniés du genre humain? Qu'est-ce que la politique, alors que nous manquons de pain, alors qu'on nous ôte jusqu'au travail qui donne le pain? Que nous importent la liberté d'aller et de venir, la liberté de penser ou de ne pas penser, la garantie de la loi, et le spectacle des merveilles de la civilisation, et le maigre enseignement qu'on nous délivre, quand, par le retrait de tous les objets sur lesquels peuvent s'exercer l'activité humaine, nous sommes plongés dans le vide absolu; quand à l'appel de nos sens, de nos cœurs, de notre raison, l'univers et la société répondent : NÉANT!...

Citoyens, j'en jure par le Christ et par nos pères! La justice a sonné sa quatrième heure, et malheur à ceux qui ne l'ont point entendue!

— Révolution de 1848, comment te nommes-tu?

— Je me nomme le *Droit au travail!*

— Quel est ton drapeau

— L'*Association!*

— Ta devise?

— L'*Égalité devant la fortune*

— Où nous mènes-tu?

— À la *Fraternité*!

— Salut à toi, Révolution! je te servirai comme j'ai servi Dieu, comme j'ai servi la Philosophie et la Liberté, de tout mon cœur, de toute mon âme, de toute mon intelligence et de tout mon courage, et n'aurai point d'autre souveraine et d'autre règle que toi!

Ainsi la Révolution, après avoir été tour à tour religieuse, philosophique, politique, est devenue économique. Et comme toutes ses devancières, ce n'est rien de moins qu'une contradiction au passé, une sorte de renversement de l'ordre établi qu'elle nous apporte. Sans ce revirement complet de principes et de croyances, il n'y a pas de révolution, il n'y a que mystification. Continuons à interroger l'histoire, citoyens.

Sous l'empire du polythéisme, l'esclavage s'était établi et se perpétuait, au nom de quel principe? Au nom de la religion. — Le Christ parut, qui abolit l'esclavage précisément au nom de la religion.

Le christianisme, à son tour, soumit la raison à la foi; la philosophie renversa cet ordre : elle subordonna la foi à la raison.

La féodalité, au nom de la politique, asservissait tout le monde, soumettant l'ouvrier au bourgeois, le bourgeois au noble, le noble au roi, le roi au prêtre, le prêtre à une lettre morte. — Au nom de la politique aussi, 89 soumit tout le monde à la loi, et ne reconnut plus parmi les hommes que des citoyens.

Aujourd'hui le travail est à la discrétion du capital. Eh bien ! la révolution vous dit de changer cet ordre. C'est au capital à reconnaître la prépondérance du travail, à l'instrument de se mettre à la disposition de l'ouvrier.

Telle est cette révolution, à qui le sarcasme et la calomnie, à qui la persécution n'aura pas manqué, non plus qu'aux autres. Mais, comme les autres aussi, la Révolution de 1848 devient plus féconde par le sang de ses martyrs. *Sanguis martyrum, semen christianorum !* s'écriait l'un des plus grands révolutionnaires des temps passés, l'indomptable Tertullien. Sang de républicains, semence de républicains.

Qui n'ose pas avouer cette foi, scellée du sang de nos frères, n'est pas révolutionnaire : c'est un infidèle. Qui la dissimule est un renégat. Séparer la République du socialisme, c'est vouloir accorder la liberté de l'esprit avec l'esclavage des sens, l'exercice des droits politiques avec la privation des droits civils : c'est contradictoire, c'est absurde.

Voilà, citoyens, la généalogie des idées sociales : sommes-nous, oui ou non, dans la tradition révolutionnaire ? Il s'agit de savoir à présent si nous sommes aussi dans la pratique ; si, comme nos pères, nous serons tout à la fois hommes de conservation et hommes de progrès ; car ce n'est qu'à ce double titre que nous serons des hommes de révolution.

Nous avons le principe révolutionnaire, le dogme révolutionnaire, la devise révolutionnaire. Que nous manque-t-il pour accomplir l'œuvre confiée à nos mains par la Providence ? Une seule chose : La PRATIQUE révolutionnaire !

Or, quelle est cette pratique qui distingue des temps ordinaires les époques de révolution ?

Ce qui constitue la pratique révolutionnaire, c'est qu'elle ne procède plus par détail et diversité, ou par transitions imperceptibles, mais par simplifications et enjambements. Elle franchit, dans de larges équations, ces termes mitoyens que propose l'esprit de routine, dont l'application aurait dû normalement se faire dans la période antérieure, mais que l'égoïsme des heureux ou l'inertie des gouvernements a repoussés.

Ces grandes équations de principes, ces transitions gigan-

tesques dans les mœurs, ont aussi leurs lois : rien de moins arbitraire, de moins abandonné au hasard que la pratique des révolutions.

Mais quelle est-elle enfin cette pratique?

Je suppose que les hommes d'État que nous avons vus au pouvoir depuis le 24 février; que ces politiques à courte-vue, à petits moyens, à routine étroite et méticuleuse, eussent été à la place des apôtres : je vous le demande, citoyens, qu'auraient-ils fait?

Ils seraient tombés d'accord avec les novateurs dans des conférences particulières, en conciliabule secret, que la pluralité des dieux était chose absurde; ils auraient dit, comme Cicéron, qu'ils ne concevaient pas que deux augures pussent se regarder sans rire; ils auraient condamné très-philosophiquement, et à voix basse, l'esclavage.

Mais ils se seraient récriés contre cette propagande téméraire qui, niant les dieux et tout ce que la société avait de plus sacré, soulevait contre elle la superstition et tous les intérêts; ils auraient cru de bonne politique, au lieu d'attaquer les vieilles croyances, de les interpréter; ils auraient voulu qu'au lieu d'abolir le culte, on le purifiât. Ils se seraient inclinés devant Mercure le larron, Vénus l'impudique, Jupiter l'incestueux. Ils auraient parlé avec estime, avec respect, des jeux Floraux et des Bacchanales. Ils auraient fait la philosophie du polythéisme, raconté l'histoire des dieux, renouvelé le personnel des temples, publié des règlements pour les sacrifices et les fêtes publiques, accordé, autant qu'il eût été en eux, la raison et la morale avec les impures traditions de leurs pères; à force de ménagements, de complaisance, de respect humain, au lieu de sauver le monde, ils l'auraient fait périr.

Il y eut, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, une secte, un parti puissant par le génie et l'éloquence, qui, en face de la révolution chrétienne, entreprit de continuer l'idolâtrie à ce point de vue d'une république modérée et progressive; ce furent les néoplatoniciens, auxquels se rattachent Apollonius de Tyane et l'empereur Julien. C'est ainsi que nous avons vu, de nos yeux, certains prédicateurs essayer la rénovation du catholicisme, en interprétant ses symboles au point de vue des idées modernes.

Vaine tentative! La prédication chrétienne, je veux dire la pratique révolutionnaire, emporta tout, les dieux et leurs hypocrites adorateurs; et Julien, le plus grand politique et le plus bel esprit de son temps, pour s'être follement opposé

à la justice évangélique, est resté flétri dans l'histoire du nom d'*apostat*.

Citons encore un exemple.

Supposons qu'en 89, les conseillers prudents du despotisme, les esprits avisés de la noblesse, les tolérants du clergé, les sages de la bourgeoisie, les patients du peuple ; supposons, dis-je, que cette élite de citoyens, aux vues les plus droites, aux idées les plus saines, aux intentions les plus philanthropiques, mais pénétrée du danger des brusques innovations, se fût entendue pour ménager, suivant les règles de la haute politique, la transition entre le despotisme et la liberté ? Qu'auraient-ils fait ?

Ils auraient voté, après longue discussion, mûre délibération, en mettant entre chaque article dix ans au moins d'intervalle, une charte octroyée ; ils auraient négocié avec le pape, et avec toute sorte de soumission, la constitution civile du clergé ; ils auraient traité avec les couvents, à l'amiable, le rachat de leurs biens ; ils auraient ouvert une enquête sur la valeur des droits féodaux, sur l'indemnité à accorder aux seigneurs ; ils auraient cherché des compensations aux priviléges pour les droits accordés au peuple. Ils auraient fait durer mille ans une révolution que la pratique révolutionnaire accomplit en une nuit.

Et tout ceci n'est point une vaine hypothèse : il ne manqua pas d'hommes en 89 pour enchaîner avec cette fausse sagesse la révolution. Le premier de tous fut Louis XVI, Louis XVI, révolutionnaire de cœur et de théorie autant que personne, mais qui ne comprit pas qu'il devait l'être également en pratique. Louis XVI se mit à marchander et chicaner sur tout, tant et si bien, que la révolution, impatientée, l'emporta !...

Voici donc ce que j'entends, aujourd'hui, par pratique révolutionnaire.

La Révolution de février a posé le *droit au travail*, c'est-à-dire la prépondérance du travail sur le capital.

Partant de ce principe, je dis qu'avant de passer outre à toute réforme, nous avons à nous occuper d'une institution généralisatrice, qui exprime, sur tous les points de l'économie sociale, la subordination du capital au travail ; qui, au lieu de faire commanditer comme auparavant le travailleur par le capitaliste, rende le premier arbitre et commandeur du second, une institution qui change le rapport entre les deux grandes puissances économiques, le travail et la propriété, et de laquelle découlent ensuite, par voie de conséquence, toutes les autres réformes.

Sera-ce donc procéder révolutionnairement que de proposer ici une banque agricole servie, comme toujours, par les monopoleurs d'argent; là, de créer un comptoir de garantie, monument de stagnation et de chômage; ailleurs, de fonder une salle d'asile, un mont-de-piété, un hôpital, une crèche, une pénitencerie, une prison cellulaire, d'augmenter le paupérisme en en multipliant les foyers?

Sera-ce faire œuvre de révolution que de commanditer de quelques millions, tantôt une compagnie de tailleurs, tantôt une société de maçons; de réduire l'impôt sur les boissons et de le relever sur les propriétés; de convertir des obligations à terme en fonds perdus; de voter des graines et des pioches a douze mille colons partant pour l'Algérie ou de subventionner un phalanstère d'*essai?*

Sera-ce parler ou agir en révolutionnaire que de disputer quatre mois durant si le peuple travaillera ou ne travaillera pas, si le capital se cache ou s'il s'expatrie, s'il attend la confiance ou si c'est la confiance qui l'attend, si les pouvoirs seront divisés ou seulement les fonctions, si le président sera le supérieur, ou le subordonné, ou l'égal de l'Assemblée nationale, si le premier qui remplira ce rôle sera neveu d'empereur ou fils de roi, ou s'il ne vaudrait pas mieux, pour ce bel emploi, d'un soldat ou d'un poëte; si le nouveau souverain sera nommé par le peuple ou par les représentants, si le ministère de *réaction* qui s'en va mérite mieux la confiance que le ministère de *conciliation* qui vient, si la République sera bleue, blanche, rouge ou tricolore?

Sera-ce être révolutionnaire, quand il s'agit de reporter au travail la production fictive du capital, de déclarer le revenu net inviolable, puis de le saisir par l'impôt progressif; quand il faudrait organiser l'égalité dans l'acquisition des biens, de s'en prendre au mode de transmission; quand 25,000 commerçants implorent un concordat, de leur répondre par la banqueroute; quand la propriété ne reçoit plus ni fermage ni loyer, de lui refuser encore crédit; quand le pays demande la centralisation des banques, de livrer ce crédit à une oligarchie financière qui ne sait que faire le vide dans la circulation et entretenir la crise en attendant que le découragement du peuple ramène la confiance?

Citoyens, je n'accuse personne.

Je sais qu'à l'exception de nous autres, démocrates-socialistes, qui l'avons prévue et préparée, la Révolution de février a été une surprise pour tout le monde; et s'il est difficile à de vieux constitutionnels de passer en si peu de temps de la foi

monarchique à la conviction républicaine, il l'est encore plus à des politiques de l'autre siècle de comprendre rien à la pratique de la nouvelle Révolution. Autres temps, autres idées. Les grandes manœuvres de 93, bonnes pour l'époque, ne nous vont pas plus que la tactique parlementaire des trente dernières années; et si vous voulez faire avorter la Révolution, vous n'avez pas de plus sûr moyen que de reprendre ces errements.

Citoyens, vous n'êtes encore dans le pays qu'une minorité. Mais déjà le flot révolutionnaire grossit avec la rapidité de l'idée, avec la majesté de l'Océan. Encore quelque temps de cette patience qui a fait votre succès, et le triomphe de la Révolution est assuré. Vous avez prouvé, depuis juin, par votre discipline, que vous aussi vous étiez des hommes politiques : vous prouverez désormais, par vos actes, par votre association, que vous êtes des organisateurs.

Le gouvernement suffira, je l'espère, avec l'Assemblée nationale, à maintenir la forme républicaine : telle est du moins ma conviction. De ce côté, vous n'avez rien à redouter, rien à craindre. Mais le pouvoir révolutionnaire, le pouvoir de conservation et de progrès, n'est plus aujourd'hui dans le gouvernement; il n'est pas dans l'Assemblée nationale : il est en vous. Le peuple seul, opérant sur lui-même sans intermédiaire, peut achever la Révolution économique fondée en février. Le peuple seul peut sauver la civilisation et faire avancer l'humanité!

(N° 2. — Sans date:)

LA CONSTITUTION ET LA PRÉSIDENCE

Depuis que le *Représentant du peuple* a cessé de paraître, il y a de cela soixante-dix jours, deux faits seulement se sont accomplis, l'un dans le monde social, l'autre dans le monde politique. L'histoire n'en sera pas longue : quelques lignes nous suffiront pour renouer la chaîne interrompue des événements, du 21 août au 31 octobre.

Le premier de ces faits est l'invasion, sur tous les points

du monde civilisé, des idées sociales. L'idée d'une révolution économique gagne et s'étend, à l'intérieur, dans nos départements les moins avancés; au dehors, dans les États les plus despotiques, avec la rapidité de l'incendie qui, sous la zone torride, parcourt et embrase en quelques heures des plages immenses. Toutes les idées de la veille, prétendues politiques, sont forcées de s'incliner devant l'idée sociale et d'emprunter son drapeau pour être encore quelque chose.

La révolution sociale, inaugurée à Paris le 25 février, baptisée du baptême de sang dans les funèbres journées de juin, la révolution du travail et du capital est désormais irrésistible, en France et dans toute l'Europe. Partout les populations, à qui la calomnie avait présenté cette révolution comme la ruine de la liberté et la destruction de la famille, éclairées par la discussion, par la calomnie elle-même, accueillent la révolution sociale comme le gage de la liberté et le palladium de la famille. A voir la marche triomphante de l'idée, nous pouvons prédire qu'elle n'aura pas de lutte armée à soutenir; elle n'aura bientôt qu'à se présenter, avec la masse de ses partisans, pour commander le respect et s'établir officiellement dans toute son autorité.

Encore quelques semaines de souffrance, travailleurs! et vous aurez changé la face du monde en moins de jours qu'il ne fallut d'années au Christ pour établir sa religion.

Le second fait que nous avons à enregistrer est le vote de la constitution.

L'Assemblée nationale a terminé, le 23 octobre, ses travaux constituants, du moins en ce qui concerne le nouvel acte constitutionnel. Cet acte peut se résumer en quatre articles :

1° Le droit au travail;
2° Le suffrage universel;
3° La division des pouvoirs;
4° La faculté de révision.

Le *droit au travail*, rejeté après de longs débats, lors de la discussion de l'article 8, s'est reproduit en termes plus ou moins explicites dans l'article 13.

Qu'est-ce, en effet, que le *droit à l'assistance*, reconnu par la constitution dans tous les cas où le travail fait défaut, sinon l'indemnité du chômage?

Et qu'est-ce que la promesse de développer le travail par l'enseignement primaire et professionnel, par les institutions de crédit, par l'association, par l'organisation des travaux pu-

blics, si ce n'est encore la garantie du travail dans la mesure des forces humaines, des forces de la société?...

Quant au *suffrage universel*, la constitution n'a guère fait autre chose que le déclarer; elle ne l'organise point. Le suffrage universel, appliqué comme on a fait jusqu'ici, — et nous l'avons vu, nous le savons par expérience, — est une institution excellente pour faire dire au peuple, non ce qu'il pense, mais ce qu'on veut de lui. Avec le suffrage universel, défini comme il l'est dans la Constitution, le peuple votera tour à tour la monarchie et la république, la religion et l'athéisme, la liberté et la servitude, l'égalité et le privilége. Tout est à faire encore de ce côté-là : avis aux patriotes!

La *division des pouvoirs* est un reste de ce que nous appelons la POLITIQUE, et qui n'est que la déception éternelle de la liberté. C'est la scission de ce qu'il y a de plus radicalement indivisible, de ce dont la division implique contradiction, la *volonté* du souverain. Dans la société, comme dans l'homme, les fonctions sont diverses, mais la volonté est essentiellement une : c'est ce que n'a pas compris l'Assemblée nationale. La peur du despotisme l'a jetée dans l'antagonisme, dans l'anarchie.

Or, après avoir mis la division dans l'État et la confusion dans le suffrage universel, ce que l'Assemblée nationale avait à faire de mieux était de se réserver la faculté permanente de *révision*. Grâce à cette faculté, nous pouvons réaliser désormais toutes les réformes sociales, politiques, législatives, sans collision ni catastrophe.

La Constitution votée, restait à déterminer l'époque de sa mise à exécution. C'est ce qu'a fait l'Assemblée nationale, en fixant au 10 décembre l'élection du président de la République. Tel est l'objet qui préoccupe en ce moment l'opinion, qui agite toutes les têtes, qui fait mouvoir toutes les intrigues, qui semble retenir haletante la Révolution, la PRÉSIDENCE!

Les candidatures se posent, les unes officiellement, devant la nation et en plein Parlement; les autres, avec plus de modestie, dans le cercle étroit des nuances bourgeoises, dynastiques ou populaires.

Les noms qui circulent en ce moment sont ceux des citoyens :

Louis-Napoléon Bonaparte, fils de Louis Bonaparte et neveu de l'empereur;

Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme Bonaparte, neveu de l'empereur. Et pourquoi pas aussi Pierre-Napoléon Bonaparte, fils de Lucien Bonaparte et neveu de l'empereur?

Général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif;
Général Bugeaud, vainqueur d'Isly;
De Lamartine, membre du gouvernement provisoire;
Ledru-Rollin, membre du gouvernement provisoire;
Dufaure, ministre de l'intérieur;
Molé, président du conseil sous Louis-Philippe;
Thiers, président du conseil sous Louis-Philippe.

Nous ne parlons pas de messeigneurs le duc de Chambord et le prince de Joinville, dont les candidatures sont, de par la loi, déclarées inconstitutionnelles.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte présente pour titre de sa candidature son NOM. Nous eussions préféré qu'il présentât autre chose; mais puisque ce NOM lui suffit, nous déclarons, quant à nous, que logiquement et politiquement il n'y a pas lieu de s'occuper de ce candidat. La raison et la Constitution s'opposent également à ce que l'héritage d'un nom puisse jamais devenir, en France, un titre à l'héritage d'une fonction dans la République.

Le second des Bonaparte offre plus d'une ressemblance éloignée avec l'oncle. Néanmoins, de tous les titres qui peuvent le recommander aux électeurs, le plus grand est encore son nom, le nom de NAPOLÉON.

Quant à Pierre-Napoléon Bonaparte, on peut dire de lui que, comme le fils de Louis est l'ambitieux de la famille, et le fils de Jérôme le diplomate, il en est, lui, l'Hercule. Ainsi s'est réparti l'héritage de l'empereur. Pour faire un président, qui préférer?

Le général Cavaignac ne peut compter sur les voix de la classe ouvrière. Nous ne l'accusons pas, certes; mais les journées de juin lui ont porté malheur, comme la répression du champ de Mars porta malheur à Bailly et Lafayette. Que la bougeoisie s'unisse pour élire le général Cavaignac: elle le doit au titre le plus sacré, au titre de la reconnaissance.

Le maréchal Bugeaud est dans la même position vis-à-vis du peuple que Cavaignac. Aux lauriers d'Isly il joint le cyprès de Transnonain. C'est une candidature qui ne peut intéresser encore que la bourgeoisie, à qui, dans son intempérance de langage, le maréchal promettait naguère, s'il était élu représentant, de se *ruer* sur les socialistes.

M. de Lamartine est comme la fille de Rampsinith qui bâtit une pyramide de pierres, que lui apportèrent chacun de ses

amants. M. de Lamartine, si on rend justice à ses innombrables contradictions, sera élu par tout le monde.

M. Ledru-Rollin doit à la nature progressive de son esprit d'être toujours à la tête des opinions les plus avancées : c'est le candidat désigné de l'extrême gauche et d'une partie du socialisme.

M. Dufaure est l'homme des honnêtes gens, qui, faisant bon marché des partis et des systèmes, exigent avant tout d'un homme d'État qu'il travaille et qu'il soit probe. On a dit de M. Dufaure qu'il était un ministre de *transition*; ce sera un ministre inamovible le jour où l'on comprendra que l'histoire est une transition perpétuelle. Nous ne sommes point encore assez révolutionnaires pour cela.

M. Molé ne sollicite pas pour lui; il sollicite pour M. de Joinville : c'est assez dire,

M. Thiers !... Nous avons perdu le droit de parler de lui. Nous permettons seulement à nos lecteurs de croire de ce personnage tout le bien qu'ils voudront.

Et maintenant, républicains démocrates et socialistes, qui allons-nous choisir parmi tous ces candidats? — Et d'abord, aurons-nous un candidat? Faut-il voter? Faut-il nous abstenir? D'un côté, le pays est impatient de sortir du provisoire; de l'autre, les partis brûlent de se compter. Tout le monde veut aller en avant, le *statu quo* énerve la nation et la tue : quelle attitude sera la nôtre?

Voilà la question qui nous est adressée de toutes parts.

Nous n'hésitons point à répondre, et nous essayerons de prouver ceci :

La présidence, c'est la violation des principes; la présidence, c'est la royauté.

La présidence, c'est la subordination du travail au capital;

La présidence, c'est l'antagonisme des intérêts;

La présidence, c'est la mystification du peuple;

La présidence, c'est la contre-révolution;

La présidence, c'est la féodalité financière;

La présidence, c'est le conflit entre les pouvoirs;

La présidence, c'est la guerre civile.

Nous concluons que le peuple doit s'abstenir, afin que l'Assemblée nationale soit obligée de nommer elle-même le président de la République; parce que, si le président de la République est nommé par l'Assemblée, il n'est plus que l'organe de l'Assemblée, le chef du ministère formé par la majorité de

l'Assemblée, et qu'ainsi nous rentrons dans la vérité du principe, qui est l'indivision du pouvoir.

Et comme il est à présumer que la majorité du peuple, entraînée par les intrigues monarchiques et réactionnaires, ne s'abstiendra pas, il faut que la minorité, usant du droit que lui donne l'article 109 de la constitution, adresse à l'Assemblée nationale une pétition pour demander que la Constitution soit immédiatement révisée, et la partie relative à la présidence supprimée.

C'est ainsi, selon nous, que le peuple doit répondre à la question que lui pose l'Assemblée nationale en lui demandant un président.

Dans un prochain numéro, nous traiterons plus à fond cette imposante question de la présidence.

31 octobre.

(N° 2. — Sans date.)

BANQUE DU PEUPLE. — PRÉAMBULE

Nous publions aujourd'hui notre *Projet de statuts de la Banque du Peuple.*

Nous publierons plus tard, avec l'acte définitif et authentique, l'*Exposé de principes* qui doit en former le complément.

En attendant, nous livrons notre pensée aux méditations de tous, amis et ennemis. Quelle que soit la critique, et de quelque part qu'elle nous vienne, nous la sollicitons de bonne foi. Nous profiterons des observations qui nous seront adressées, soit pour modifier nos statuts, soit pour en élucider mieux l'esprit et l'économie.

Nous n'avons point la prétention d'avoir tout deviné du premier coup ; bien moins encore pensons-nous qu'une réforme banquière embrasse la réforme de la société elle-même et remplisse le programme de la Révolution de février. Nous ne pensons pas non plus qu'il soit impossible à la spéculation philosophique, en partant de points de vue tout différents, d'arriver à l'intelligence complète de cette réforme, désormais irrévoca-

blement inaugurée dans le monde. *Par divers chemins*, dit le proverbe, *on arrive à pareille fin*, et nous serions heureux, pour notre compte, de voir de hardis penseurs entreprendre par d'autres voies l'accomplissement de l'œuvre que nous poursuivons par les sentiers ardus de la science économique.

Mais il est deux choses dont la conviction est en nous profonde et inébranlable : la première, c'est que le caractère propre de la Révolution de février est d'être une révolution économique, et, en conséquence, c'est par le problème économique que notre génération doit aborder le problème social ; la seconde, c'est que le problème économique n'est autre que le problème de la centralisation et de la gratuité du crédit, d'après le principe de l'échange direct et mutuel.

La démonstration de ces deux vérités formera la substance de l'*Exposé de principes* que nous aurons à publier sous peu ; et, nous en avons le ferme espoir, cette déclaration sera telle, que tout esprit de bonne foi se dira après l'avoir lue : La Révolution de février est terminée, car elle est définie dans son idée ; et l'idée, c'est le fait.

Nous espérons, dis-je, à l'aide des seules lumières que fournit le principe économique de la mutualité des services et de la gratuité du crédit, montrer tout ce que, dans la sphère des institutions sociales, il est possible de réaliser pour le bien-être du peuple, et de prévoir pour l'avenir de l'humanité.

Toutes nos idées sur la religion, la métaphysique, la morale, le droit, le gouvernement, l'association, l'art lui-même ; toute notre polémique, en un mot toute notre philosophie, découlera de ce grand principe de l'*égalité des fonctions*, principe dont le premier corollaire est l'improductivité du capital ; la première application, la gratuité du crédit, correspondante à l'abolition de tout parasitisme et de tout privilége ; le premier et le plus grand résultat, la formation de l'individu à l'image de la société.

Or, si l'antique religion, si les systèmes rebattus de la philosophie, si les anciennes constitutions politiques, si la routine judiciaire, si les vieilles formes de communauté et d'association, aussi bien que de littérature et d'art, n'ont été que des formules particulières de l'état matériel des sociétés, n'est-il pas évident que, cet état venant à changer, en d'autres termes, l'économie publique étant révolutionnée de fond en comble par le changement de rapport entre les deux grandes forces de la production, le travail et le capital, tout change dans la société, religion, philosophie, politique, littérature et arts.

C'est donc à la réforme économique que nous devons nous

attacher, comme au grand levier révolutionnaire du dix-neuvième siècle. Et comme, en matière de révolution, le législateur doit agir toujours par la méthode intégrale et éviter les procédés de détail, c'est par la circulation générale, non par l'organisation de tel ou tel atelier, de telle ou telle commune; c'est par les institutions de crédit, non par l'association de telle ou telle catégorie de producteurs, que nous devons commencer notre besogne de socialistes et de révolutionnaires.

(Suit le projet des statuts de la Banque du Peuple, tel qu'on peut le lire au tome VI des *Œuvres complètes.*)

(N° 2. — Sans date.)

Nous sommes dépassés, débordés; nous sommes vaincus!

Voici venir, d'un côté, M. Mathieu (de la Drôme) avec un projet de 400 millions d'assignats ayant pour gage les *immeubles* de l'État et *cours forcé.*

Nous avions cru jusqu'ici, pauvres ignorants que nous sommes, qu'un papier de crédit devait avoir provision, non pas sur des instruments de travail, mais sur des produits (monnaie ou autres), et puiser sa garantie de payement, non dans la force des baïonnettes, mais dans l'acceptation préalable des citoyens. C'est d'après ces principes qu'a été conçu le projet de *Banque du Peuple,* dont nous publions aujourd'hui les statuts. Les démocrates de la veille, socialistes du lendemain, sont plus avancés que nous, et leurs idées, ma foi! donnent cent coups de pied aux nôtres. 400 millions d'assignats, 400 millions de billets sans gage ni acceptation! bon Dieu! nous sommes en plein jacobinisme!

Voici venir, d'autre part, M. Portalis, un républicain conservateur de la famille et de la propriété, avec un système d'impôt qui ruine la propriété, qui abolit l'hérédité, et par conséquent la famille, qui retranche le milliard d'indemnité, qui *casse la pipe et coupe la chique* à tous les consommateurs de tabac!

Nous pensions, nous autres misérables socialistes, que ce n'était pas en dépouillant sournoisement le propriétaire de son revenu, mais en changeant peu à peu le principe même

du revenu, qu'on devait travailler à l'établissement de l'égalité des fortunes; — nous nous imaginions que, l'hérédité n'étant point la *cause effective* de l'inégalité des biens, mais un simple mode de *transmission*, né de la constitution de la famille, il ne fallait point s'en prendre à l'hérédité, mais à l'origine même de la propriété; — nous supposions que l'inégalité de l'impôt n'étant que le corollaire de l'inégalité des fortunes, c'était cette inégalité qu'il fallait attaquer, et que, sans cela, tous les changements de système dans l'impôt n'y feraient rien; — nous étions d'avis, enfin, que tous les gouvernements qui se succèdent dans un pays sont solidaires les uns des autres, et qu'il n'est pas plus permis à l'un d'eux de renier les engagements de ses devanciers qu'à un débiteur de payer ses dettes en faisant banqueroute.

Nous nous trompions sur tout cela. M. Portalis, comme M. Mathieu (de la Drôme), nous a prouvé que nous n'étions que des enfants en fait de révolution. Que le bon Dieu récompense M. Mathieu (de la Drôme) et M. Portalis ! Nous passions pour des *partageux*, des pillards, des anarchistes, des destructeurs de la famille, parce que nous voulions une liquidation amiable qui, changeant tout, sauvât tout; qui fît droit à toutes les prétentions légitimes, garantît les positions acquises, conciliât tous les intérêts ! Grâce à M. Portalis, grâce à M. Mathieu (de la Drôme), nous ne sommes plus que des conservateurs, des modérés; nous serons bientôt des honnêtes gens!

Nous sommes vengés!

(N° 3. — Sans date.)

LA PRÉSIDENCE

Muse du pamphlet, du pamphlet révolutionnaire, coiffe ton bonnet phrygien, brandis ta pique, et chantons la *Marseillaise!* A moi Desmoulins, à moi Rouget de l'Isle, à moi Chénier, Paul-Louis, Béranger, Cormenin! prêtez-moi vos traits et vos flammes. Vieux Lamennais, n'as-tu point encore quelques *Paroles* pour les *Croyants?* Viens aussi, jeune poëte qui mis en rimes sanglantes la misère du travailleur. La contre-révo-

lution s'approche, assise sur un sac d'écus, pleine du vin de la colère des rois. Faubouriens, aux armes! Montagnards, ceignez vos écharpes!... Et toi, Lagrange, mon ami, qui juras de mourir pour la souveraineté du peuple, prends tes capsules et ton fusil! Que le tocsin sonne! que les lampions, les lampions s'allument comme dans les nuits de février! que le *Chœur des Girondins*, que le *Chant du Départ* retentissent, que la voix du cornet à piston remplisse mon cœur d'un saint enthousiasme! J'entends les cris des monarchiens, des valets du capital, des exploiteurs du prolétariat : Fêtons, célébrons, esclaves, la venue de notre maître! Noël, noël, nous allons nommer le PRÉSIDENT! Noël, noël, VIVE LE ROI!...

Mais non, amis, pas d'émotion! C'est le carnaval dynastique. Restons chez nous, rouges et bleus! et puisque Dieu l'a voulu, et que les hommes le permettent, regardons par la fenêtre, les bras croisés, cette descente de la Courtille!

I. QUE LA PRÉSIDENCE, C'EST LA MONARCHIE

Tu l'as dit, Cavaignac, et je l'ai entendu de mes oreilles : *La France va prouver, par le choix de son président, si elle est républicaine ou non.*

Vous croyiez donc, vous autres, la question de la République résolue par le coup de balai de février? — Pauvres sots!

Vous la croyiez résolue par la manifestation du 17 mars! — Imbéciles!

Vous la croyiez résolue par les élections d'avril, première application du suffrage universel? — Insipides!

Vous la croyiez résolue, le 5 mai, par l'adhésion des plénipotentiaires du peuple? — Qui? messieurs de l'Assemblée nationale? vos représentants? Est-ce qu'ils sont engagés à quelque chose? est-ce qu'ils ont prêté serment?...

Vous croyiez la question de la République jugée, confirmée par le vote de la Constitution? — Mais la Constitution, c'est la question.

La Constitution, vous dis-je, n'a fait que poser au pays la question de la République. A présent, c'est au pays et au paysan à la résoudre. Nous saurons dans six semaines *si la France est républicaine ou non!...*

Bravo, constituants! Vous voulez que votre fille demeure vierge, et vous commencez par la marier? Prenez-vous donc la République pour une Victoria, que vous lui mettez pour condition ce qui fera d'elle une monarchie? Et vous prétendez

que nous l'aimions, votre matrone! que nous, fils de la Liberté, nous ayons foi dans sa vertu! que nous prenions son drap de noces pour notre drapeau? Avez-vous oublié ce que chantait la *Vivandière*, au retour de Moscou :

Quand au nombre il fallut céder
La victoire infidèle,
Que n'avais-je pour vous guider
Ce qu'avait la PUCELLE !

Ah! citoyens représentants, que votre constitution se sent des lieux que vous avez fréquentés trop longtemps!... Je veux dire l'école des Chartes, non autre chose. Vous excitez dans le pays la fringale monarchique; le pays vous répondra par une monarchie.

Chaque pays, chaque guise. En France, le peuple, qui se soucie peu des subtilités parlementaires, mais qui a l'ouïe fine et la langue affilée ; le peuple ne sait, ne comprend qu'une chose : c'est que celui qui commande les autres, qui agit, qui exécute, en un mot qui gouverne, celui-là est le maître de la maison. Et quand on lui parle d'une demoiselle de bonne maison qui a besoin d'un protecteur, d'un ami, pour lui tenir compagnie, gérer et administrer ses biens, la conduire dans le monde, veiller sur elle la nuit, le peuple comprend tout de suite qu'il faut la marier! *Marion pleure, Marion crie, Marion veut qu'on la marie!*

Votre président sera roi, vous dis-je, ou ne sera rien du tout. Et si vous voulez causer un moment, je m'engage à vous le faire voir, clair comme eau de roche.

Vous seriez-vous par hasard imaginé, nos Solons et nos Lycurgues, que le peuple ayant à marier sa fille, la République, irait lui donner un manant tel que vous ou moi, — Cavaignac, Lamartine, Ledru-Rollin ou Thomas Diafoirus? — Qui? un soldat, un rimeur, un bachelier, président de la République! Fous que vous êtes! Est-ce que le peuple connaît ce monde-là? Est-ce qu'il s'inquiète de leurs galons ou de leurs diplômes?... Ce qu'il faut au peuple, pour la République, ce qu'il demande, c'est un bon mâle, de forte encolure et de noble race.

Le peuple s'inquiète peu, croyez-moi, de la distinction du *législatif* et de l'*exécutif*. L'exécutif, pour lui, c'est tout. Autre sans doute sera le notaire, autre le fiancé. Pourvu que le président fasse vite et bien, il aura, au jugement du peuple, assez d'esprit. Sa virilité fera son mérite, *et habet mea mentula men-*

tem! Votre *législatif*, c'est un eunuque, quelque chose au-dessous de rien!

Eh! dites-moi : Jamais despote manqua-t-il de législations, de constitutions et de traditions pour contenir sa fougue et modérer sa jeunesse? Cela pourtant ne fit jamais le moindre tort au despotisme.

Les lois de Moïse, la charte du peuple juif, étaient écrites bien avant qu'ils eussent des rois. Cela n'empêcha point les *melks* hébreux d'être rois dans toute la force du terme, et rois despotes. Pourtant, les bourgeois d'Israël n'avaient entendu leur donner que la puissance exécutive; ils s'étaient réservé le greffe.

La loi des douze tables et toute la constitution romaine existaient depuis longtemps lorsque vinrent les Césars, qui ne firent qu'ajouter le titre, ancien dans la République, d'empereur à celui de consul, que portaient auparavant les chefs du pouvoir exécutif. Les Césars en furent-ils moins des AUTOCRATES, *très-bons*, *très-pieux*, *très-cléments*, *très-augustes*, je le veux, mais enfin des autocrates? Or, l'*autocratie*, la plénitude de la puissance exécutive, était la même chose que l'*autonomie*, la plénitude du pouvoir législatif : les magnanimes empereurs le firent bien voir!

Est-ce que la Russie n'a pas ses institutions, ses lois, ses castes, etc., contre lesquelles lutte depuis deux siècles le génie des Pierre le Grand, des Catherine et des Nicolas? — Eh bien! Nicolas, c'est un monarque absolu, un despote.

Croyez-vous qu'en France, avant 89, il n'y eût ni constitution, ni parlement, ni loi?... Et cependant le roi, parce qu'il faisait les choses, parce qu'il avait seul le droit de les faire, était réputé la loi vivante. *Si veut le roi, si veut la loi!* c'était encore un despote. Et quand la constitution semi-républicaine de 1790 eût été faite, Louis XVI, chef du pouvoir exécutif de par cette constitution, était encore si bien le maître, malgré le contrat paraphernal qui le liait, qu'il lui suffisait, pour avoir raison de la République, de lui répondre, lorsqu'elle lui faisait quelque amoureuse instance : *Je ne veux pas!* et se tenir coi!...

Est-ce que le système constitutionnel n'existait pas tout formé, et les matériaux des codes, les principes de l'administration n'étaient-ils pas là, quand arriva Bonaparte? Est-ce que la constitution de l'an VIII, que jura d'observer le général, œuvre de Sieyès, n'était pas le résumé des idées et de l'expérience antérieure? Est-ce qu'à tout prendre, Bonaparte ne gouverna pas uniquement en vertu des lois, des mœurs, des insti-

tutions qu'il n'avait point faites, et qu'il avait trouvées? — Mais il avait le pouvoir exécutif, et bien qu'on ne l'eût donné d'abord à la République que comme tuteur, il fit d'elle tout ce qu'il voulut... Il fut empereur et despote.

La Charte de 1814 et celle 1830 ne furent-elles pas tour à tour le préliminaire obligé de l'avénement des deux dernières dynasties? N'avait-on pas eu soin de stipuler que le roi ne pourrait rien faire qui ne fût prévu dans le contrat? Mais il était dit aussi que le chef de l'État exercerait le droit conjugal; et que reste-t-il au père de la fille, quand le mari et la femme couchent ensemble?... Je maintiens que la puissance royale fut plus grande encore, sous les deux dernières dynasties, qu'elle n'avait été sous l'ancien régime. Ne savez-vous pas que toute obligation suppose réciprocité? Plus vous gênez l'étalon, plus vous enflammez sa vertu.

Vous croyez énerver votre président parce que vous lui mettez des entraves! Je vous dis, moi, que vous ne faites qu'irriter sa fougue et la rendre plus irrésistible. Ne vous ai-je pas entendus tous dire, à propos de la présidence, comme cela se disait autrefois de la monarchie constitutionnelle, que le président, tout puissant pour le bien, serait impuissant pour le mal? comme si, en fait de gouvernement, pas plus qu'en fait de mariage, l'homme pouvait répondre de ses œuvres!... Sauriez-vous, par hasard, le secret de faire à volonté des garçons ou des filles?...

Votre président sera tout-puissant, cela suffit. Le peuple, qui sait très-bien qu'en telle affaire qui peut pense, le peuple se rit de vos distinctions. Le futur sera vigoureux, je vous en avertis. Ce n'est pas tout, il sera noble. N'ayez crainte que le peuple, qui s'y connaît, fasse pour sa pupille une mésalliance.

On déclame, on plaisante, à tort et à travers, sur Louis Bonaparte. Quelques-uns, comme Antony Thouret, vont jusqu'à l'indignation. Pour moi, après y avoir réfléchi, je suis de l'avis du prince : je trouve que son véritable titre à la présidence est justement de n'être rien de ce que ses envieux lui demandent, ni homme de guerre, ni homme d'affaires, ni homme d'État. Son titre, à lui, c'est d'être Napoléon. La France, monarchique jusqu'à la moelle, ne demande rien de plus. N'oubliez donc pas que le président de la République est, avant tout, le mari de la République : le reste lui viendra avec le mariage. Ceux-là ont grand tort, à mon sens, qui, confondant, comme dit le proverbe, le bon Dieu avec les prunes, s'en vont fouiller la vie du candidat, calomnier ses intentions, préjuger ses principes, ou bien encore lui demander un programme!...

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Voulez-vous maintenant que je vous dise la raison de tout ceci, ce qui fait qu'en ce moment nous éprouvons un si grand besoin de nous donner un roi? Je vais vous satisfaire. Mais, auparavant, laissez-moi vous conter un apologue.

II. QUE LE PRINCIPE DE LA MONARCHIE, COMME DE L'ANARCHIE, C'EST LA POLITIQUE.

Sur la fin du moyen âge, il parut un livre, un livre étrange, écrit en latin, ayant pour titre *De auferibilitate papæ*, c'est-à-dire, de la possibilité pour les chrétiens de se passer de pape. Dans cet écrit, consciencieux, impartial, savant, fort de logique et d'autorités, l'auteur, se plaçant au point de vue de certains sectaires, examinait ce qu'il adviendrait de l'Église romaine, du catholicisme tout entier, et, par suite, de la religion elle-même, si, comme le voulait Jean Hus et les autres, on supprimait le pape.

Et il prouvait, et il arrivait à cette conclusion, qui est le fond de toute la controverse que soutint plus tard le grand Bossuet contre les Églises protestantes :

Que, si l'autorité du pape était ébranlée, l'Église de Rome, dont le pape est l'évêque particulier, perdrait immédiatement sa primauté entre les Églises;

Qu'alors le catholicisme, manquant de centre visible et d'unité, ne serait plus qu'un assemblage d'Églises indépendantes, égales en autorité et juridiction ;

Qu'aucune de ces Églises ne pouvant être jugée, remontrée ni condamnée par les autres, la foi perdrait son caractère d'universalité, et de chose nécessaire et universelle, deviendrait chose individuelle et locale ;

Que, par le mouvement incessant et la curiosité indiscrète de l'esprit humain, la foi chrétienne, n'ayant plus ni gouvernement ni paradigme traditionnel, serait livrée au changement,

à l'instabilité, aux innovations, et conséquemment tendrait à une inévitable dissolution ;

Que le lien ecclésiastique venant à se rompre, et les esprits n'ayant plus de guide, le dogme chrétien, parcourant toute la chaîne des hérésies, aboutirait, par une insensible dégradation, au déisme ;

Que le déisme conduisait fatalement au panthéisme;

Que le panthéisme n'était qu'une étape sur la route de l'athéisme;

Que l'athéisme se résolvait dans le pyrrhonisme, et finalement le pyrrhonisme dans le nihilisme, dans la négation de Dieu, de l'homme et de l'univers !

En sorte que, suivant le raisonnement de ce théologien, de la reconnaissance du pape et de ses sandales, dépendait l'existence, non-seulement du catholicisme, non-seulement encore de la foi chrétienne, mais de la religion naturelle, mais de la raison et de la philosophie.

Si bien enfin, qu'entre la croyance à l'infaillibilité du pape et le pyrrhonisme le plus absolu, le plus absurde, il n'y avait pas de moyen terme où la raison pût s'établir; qu'il fallait choisir entre l'un ou l'autre, à peine de rester dans le *libertinage*, c'est-à-dire de n'être qu'un mauvais plaisant et un raisonneur de mauvaise foi.

Et, chose singulière, l'événement a justifié la prévision de ce théologien. Partout où l'esprit s'est insurgé contre le pape, soit au nom de l'autorité spirituelle locale, comme ont fait, en France, les gallicans; soit au nom du libre examen, comme il est arrivé pour les protestants; soit par une distinction entre le fait et le droit, comme le voulaient les jansénistes; on a vu la foi catholique et chrétienne se résoudre peu à peu en un pur déisme; et comme le déisme n'est, comme toutes les opinions de juste-milieu, qu'une hypocrisie, l'immense majorité des nations a été plongée tout à coup dans l'indifférence et le libertinage. Il n'y a pas un ministre de la confession d'Augsbourg qui reconnaisse la divinité du Christ : demandez à M. Athanase Coquerel ; — il n'y en a pas un qui ait le courage de se déclarer pyrrhonien. C'est la même chose pour les catholiques. On parle de religion, on invoque le Christ, on prie Dieu, on se recommande à l'Éternel, on espère en l'Être suprême. Hypocrisie ! hypocrisie ! nous ne croyons plus à rien ; nous n'adorons que notre fantaisie et notre bon plaisir; il n'y a pas plus de foi que de bonne foi, ni en deçà du Rhin, ni au-delà.

Et ce qui est vrai en Europe du pape, est vrai en Asie du

grand lama, vrai du muphti, vrai de tout sacerdoce et de toute religion. Partout où vous supprimez l'autorité visible, vous anéantissez la foi ; et, la foi anéantie, ou vous arrivez au néant, ou vous créez l'arbitraire, le libertinage.

Cependant, comme il répugne également à la raison de se précipiter dans le doute absolu, ou d'admettre l'infaillibilité du pape, et que d'autre part l'expérience et la logique ont démontré des millions de fois qu'entre ces extrêmes il n'est point de parti honorable, de station possible, que c'est là une vérité passée en force de chose jugée, le premier dogme de toute philosophie, force a été de chercher, HORS de cette ligne fatale, un point solide où pût s'accrocher la raison.

Et voici ce que l'on a découvert.

On s'est aperçu que cette fatalité logique, qui conduit invinciblement la raison à l'esclavage par la superstition, ou au suicide par le doute, avait sa cause dans une certaine maladie ou hallucination de la pensée, connue dans l'école sous le nom d'ONTOLOGIE. L'ontologie, voilà ce qui faisait le désespoir des pauvres chrétiens autant que des libres penseurs : c'était le cauchemar de la raison et des sociétés. Qu'est-ce, me direz-vous, que l'ontologie ?

L'ontologie est cette hypothèse que personne ne s'était avisé de contester jusque-là, tant elle semble naturelle ! et qui consiste à affirmer la distinction substantielle de la matière et de l'esprit !... Je n'ai nulle envie, croyez-le bien, de vous embourber dans cette ornière métaphysique ; j'en ai déjà trop dit pour un pamphlet. Je répète seulement, et j'en atteste l'expérience des quatre derniers siècles, et le libertinage du nôtre, que pour quiconque croit à l'ontologie, pour quiconque admet la réalité, soit de la matière, soit de l'esprit, soit de ces deux natures ensemble, mais séparées, pour celui là, point de milieu : ou bien il est le serviteur du pape, ou il est le disciple de Pyrrhon.

Pour ceux, au contraire, qui ne reconnaissent point l'autorité de l'ontologie, qui considèrent la matière et l'esprit, non plus comme des substances réelles, mais comme les deux faces générales de l'ÊTRE ; pour ceux-là, dis-je, l'affranchissement est complet. Ils n'ont plus rien à redouter ni des indulgences du pape, ni des séductions de Méphistophélès. Leur dialectique, établie sur un terrain solide, marche sans broncher à la construction de la science humaine, à l'intelligence de la religion et du progrès.

Dans un autre ordre d'idées, celui dont nous nous occu-

pons aujourd'hui, il arrive quelque chose de tout à fait semblable.

Depuis quatorze siècles, la France s'est posé la question, *de auferibilitate regis*, — s'il est possible de se passer de roi? sans avoir pu jusqu'à présent la résoudre.

L'inclination secrète du pays, l'indocilité du caractère national pousse sans cesse les esprits vers la démocratie; l'expérience et la théorie les ramènent continuellement au despotisme, à l'autorité d'un seul. Il est démontré, pour quiconque y a voulu voir, qu'entre le bon plaisir monarchique et l'anarchie universelle, deux extrêmes également inadmissibles, il n'y a pas de position tenable : ceux qui l'ont cru ont été frappés du sobriquet de *doctrinaires*; ils ont perdu une fois déjà la République, et trois ou quatre fois la monarchie.

Ainsi, d'une part, nous ne cessons de démolir la royauté; de l'autre, l'anarchie, dernier terme de la démocratie, nous fait horreur. La monarchie, en France, est impossible; la république impossible; tous les termes mitoyens impossibles; nous ne pouvons ni vivre ni mourir, et comme pour attester notre indélébile contradiction, nous prenons pour devise à la fois la *liberté* et l'*ordre!* — Sortez de là!!!

C'est une pauvre philosophie que d'accuser tour à tour des oscillations révolutionnaires de notre malheureux pays, tantôt la sottise, tantôt le machiavélisme des princes, ou la corruption des ministres, comme de s'en prendre à la violence des passions démocratiques et à la division des démagogues. C'est toujours alléguer le fait en explication du fait, prouver la révolution par la révolution. Ce qui amène la tyrannie et la mauvaise foi du monarque, c'est l'impossibilité organique du système; ce qui produit l'anarchie des démocrates, ce qui fait qu'en ce moment même le peuple français, républicain de cœur et d'esprit, va nommer, en jurant et maugréant, un président de la République, et recommencer la restauration de la royauté, c'est encore la même impossibilité. Pourrions-nous donc, une fois, sortir de cette alternative fatale, bien autrement intéressante pour le peuple que la querelle des papistes et des protestants?

Je connais votre impatience, ami lecteur, et je ne veux pas vous faire attendre.

Ce qui produit la situation fâcheuse où nous sommes en ce moment, après y être déjà tombés tant de fois, c'est une certaine maladie de l'opinion, connue dès la haute antiquité, et qu'Aristote, grand philosophe, grand historien, grand naturaliste, a nommée POLITIQUE.

La politique est dans les affaires humaines ce qu'est l'ontologie dans la question du salut : c'est une hypothèse qui, faisant du gouvernement une chose, non de raison, mais d'habileté; non de science, mais de sentiment (appelez ce sentiment comme vous voudrez, ambition, orgueil, dévouement ou patriotisme), tend continuellement à distinguer dans l'État deux personnes, deux volontés, l'une qui *pense*, l'autre qui *exécute*.

Or, s'il est une chose prouvée dans la philosophie et dans l'histoire, c'est que, de quelque manière que se fasse le partage, quelque équilibre que l'on mette entre les attributions; qu'on fasse la nation tout entière législatrice et souveraine, et le roi simple mandataire de ses volontés; ou bien que le despote veuille et ordonne seul ce qu'auront à exécuter ensuite tous les citoyens; ou bien, enfin, que la puissance législative soit confiée à une ou plusieurs assemblées de représentants, et la puissance exécutive à un conseil de directeurs ou de ministres : toujours, par cela même qu'il y aura distinction, il y aura opposition, antagonisme, impossibilité, toujours il y aura révolution et catastrophe.

La pensée et l'action doivent être dans le gouvernement, comme dans l'homme, indivisiblement unies : voilà le point de départ de la nouvelle critique. En conséquence de ce principe, l'Assemblée nationale, représentant la nation, exerce tous les pouvoirs, le pouvoir exécutif comme le pouvoir législatif, non point par délégation à des ministres, comme le supposaient et l'amendement Grévy et l'amendement Flocon, comme le supposent encore la plupart des démocrates, mais par elle-même, en divisant le travail entre ses comités, lesquels nomment chacun leur ministre et leurs agents, sauf ratification et contrôle de l'Assemblée.

De plus, tous les citoyens étant égaux, tous étant censés, par conséquent, participer au gouvernement et à la loi, il résulte que le gouvernement et la loi doivent découler d'une science exacte et mathématique, qui n'ait plus rien de personnel, d'occasionnel, de circonstanciel, mais qui, absolue dans ses principes et ses conclusions, implique le consentement et l'adhésion de tous les citoyens, ce mode de participation au gouvernement et à la loi étant le seul possible dans une démocratie de 36 millions d'hommes !...

Voilà, encore une fois, ce qu'ont dit, sur la politique, les nouveaux réformateurs, plus connus généralement sous le nom de *socialistes*.

Les socialistes sont opposés aux politiques, comme les idéa-

listes, ceux qui nient l'ontologie, le sont aux matérialistes et aux psychologues. Pour les premiers, la politique est tour à tour et indifféremment anarchie ou arbitraire; comme l'ontologie est pour les idéalistes, tour à tour et indifféremment, le culte des indulgences ou le doute absolu. Quant aux politiques, l'arbitraire est tout ce qu'ils veulent : sans l'arbitraire, en effet, il est évident qu'ils ne seraient rien.

Le socialisme aspire à gouverner la société par une science positive : la politique n'est que fantaisie.

Le socialisme dit, par exemple : Tant que le salaire du travailleur ne sera pas égal à son produit, le travailleur sera spolié, et la production, au lieu de donner la richesse, créera la misère. Cela est démontré, cela est aussi sûr que deux et deux font quatre. Il faut donc trouver une formule d'opération industrielle qui, en respectant toutes les libertés, faisant la part de toutes les aptitudes, donne le moyen d'équilibrer le travail et le salaire. — C'est possible, dit la politique; mais ces choses-là ne sont pas bonnes à dire; il faut s'en référer à la tradition révolutionnaire. Occupons-nous de dégommer les ministres et de changer les préfets!

Le socialisme dit : La vraie et réelle fraternité des nations consiste dans la libre communication de leur idées, dans la circulation de leurs produits et dans le juste équilibre de leurs échanges. Tant que vous n'aurez pas, d'un seul coup et par une même opération d'économie générale, aboli les douanes et garanti le travail national, les peuples, quoi que vous fassiez, seront divisés d'intérêts, séparés par des barrières : ils seront ennemis. — C'est encore possible, répond la politique; mais je ne connais rien à votre balance du commerce, et je m'en soucie comme de cela. Commençons par déchirer les traités de 1815; marchons au secours de l'Italie et de la Pologne; envoyons une garnison à Ancône!...

Le socialisme dit encore : Il faut centraliser le crédit, réduire le taux de l'intérêt, organiser l'échange direct et mutuel.

Car le droit au travail n'est autre chose que le droit au capital;

Le droit au capital, aujourd'hui que tout est approprié, ne peut s'exercer, pour ceux qui ne possèdent rien, que par le crédit;

Et le crédit, là où manque l'hypothèque, c'est l'échange.

Tant que vous n'aurez pas trouvé moyen de créer la richesse pour tous par la facilité de la circulation, l'extension du débouché, la gratuité de l'échange, le peuple sera misérable, mal

nourri, mal logé, mal vêtu, vicieux, crapuleux, ignorant, sujet à toutes les infirmités du corps et de l'âme. Cela est prouvé par A plus B ; c'est certain comme une proposition d'algèbre.

— Et qu'y a-t-il de commun entre l'algèbre et moi? s'écrie sur ce coup la politique. Je ne connais rien à vos x. Je m'en vais décréter 400 millions d'assignats, tant pis pour les derniers porteurs! prendre un milliard aux riches, tant pis pour les citoyens qui ne seront pas pauvres! abolir l'hérédité, tant pis pour les pauvres qui ont des parents riches! imposer les objets de luxe, tant pis pour les ouvriers de luxe! faire des ateliers nationaux, tant pis pour l'industrie libre! la liberté n'est pas nationale. Je m'y connais, allez, en économie *politique!* Ne porte-t-elle pas mon nom? ne suis-je pas sa marraine?...

Le socialisme reprend : Les affaires d'une nation doivent être administrées comme celles d'une société anonyme, suivant les règles de la science économique et de la comptabilité, par des agents dont les attributions soient rigoureusement définies, relevant directement de l'assemblée des actionnaires, et contrôlés à toute heure par un conseil de surveillance. L'autorité doit rester une, impersonnelle ; les fonctions être séparées, le travail divisé, les emplois coordonnés...

— Je vous dis que l'économie politique est la servante de la politique, répond celle-ci, et vous, vous êtes un endormeur du peuple, vous n'êtes point révolutionnaire. Je vous parle constitution, constitution, entendez-vous? c'est-à-dire séparation des *pouvoirs*, et vous me répondez par la séparation des *emplois!...* Il s'agit de gouvernement, et vous vous occupez d'équilibre! Nous sommes dans la hiérarchie, et vous faites de l'économie!... Laissez donc, socialisme rêveur, le monde aller comme il va, et mêlez-vous de vos affaires!

— Ah! s'écrie alors le socialisme, politique menteuse, politique hypocrite, je te connais, je sais ce que tu demandes! Tu es aujourd'hui ce que tu étais il y a soixante ans ; tu veux toujours recommencer l'histoire ; sous le nom de démocratie, c'est la royauté que tu appelles. Tiens, te reconnais-tu dans ce tableau prophétique? Regarde :

ÉPOQUES PARALLÈLES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

1789-1800	1848
Louis XVI, roi.......	Louis-Philippe, roi.
Mirabeau............	Lamartine.
Lafayette............	Cavaignac.
Robespierre..........	Ledru-Rollin.
Barras...............	Thiers.
Bonaparte, empereur.	Bonaparte, empereur.

Est-il clair, à présent, qu'en votant pour la présidence tu votes pour la monarchie? Est-il clair que Lamartine, Cavaignac et Ledru-Rollin, qui ne s'en doutent guère, te mènent droit à Bonaparte? Veux-tu, oui ou non, Politique maudite, être du peuple? veux-tu être socialiste?...

Il est deux choses que les moins éclairés du peuple ont comprises : c'est, d'un côté, que la présidence est la pierre d'attente de la monarchie, tous les démocrates l'avouent; d'autre part, que, pour opérer une révolution, il faut des principes. En 89, la révolution était plus spécialement politique; elle a eu ses principes politiques qui nous régissent encore. En 1848, la révolution est plus particulièrement économique et sociale; l'idée politique étant épuisée, il faut donc découvrir de nouveaux principes, absolus en théorie, mais que la société appliquera selon la mesure de ses forces et de ses besoins.

Les démocrates, conduits par leur lanterne politique, n'en sont pas là.

Ainsi, après des votes réitérés contre la présidence, ils votent la Constitution, c'est-à-dire la présidence, puisque sans distinction des pouvoirs, en un mot sans présidence, il n'y a pas de Constitution; — c'est-à-dire qu'ils votent la monarchie.

Ceux qui ne votent pas s'abstiennent : c'est-à-dire que sur la question monarchique, nettement posée par la Constitution, ils n'ont pas le mot à dire, ils sont indifférents.

Et ceux, en très-petit nombre — dix ou douze! — qui ont voté contre la Constitution, n'en trouvent pas moins très-bon, très-légitime, très-démocratique, de poser ensuite une candidature à la présidence, c'est-à-dire d'adhérer à la Constitution! Le principe est sacrifié à l'homme, la politique immolée à la politique!

Quant aux principes qui doivent régir la société nouvelle, les démocrates s'en inquiètent peu, ou plutôt ils les nient. Ils

déclarent qu'ils sont avant tout hommes politiques, qu'ils veulent vivre de la vie politique. Seulement, comme le peuple n'est pas tout à fait du même sentiment, ils se disent, en murmurant, qu'il serait IMPOLITIQUE de repousser ouvertement le socialisme, et vite ils publient un *manifeste*, le plus socialiste, à les en croire, de tous les manifestes.

Lisez plutôt :

Organisation du travail par l'État;
Item des banques par l'État;
Exploitation des chemins de fer par l'État;
Item des canaux par l'État;
Item des mines par l'État;
Item des assurances par l'État;
Colonisation par l'État;
Apprentissage par l'État;
Etc., etc., etc., par l'État;
Rien par les citoyens, tout par l'État!

En vain le socialisme leur crie que ce qu'ils veulent est monarchie pure, pur despotisme : ils n'entendent pas. L'État, par lui-même, est improductif; il ne travaille point : n'importe, on le fera organisateur. L'État est obéré : c'est lui qui donnera crédit. Les travaux confiés à l'État coûtent 50 pour 100 plus qu'ils ne valent : on chargera l'État des exploitations les plus difficiles.

Ajoutez à ce système des inventions comme celles-ci :

Abolition des octrois, — qu'on remplacera par une autre taxe :

Abolition de l'impôt indirect, — précisément le seul normal, le seul conforme aux principes, le seul démocratique et égalitaire, quand on l'aura établi sur sa véritable base :

Substitution de l'impôt direct et progressif à tous les autres : — ce qui est précisément encore reconnaître la suzeraineté du capital et consacrer le privilége.

Le socialisme dit qu'il faut faire PRODUIRE au peuple, par la réforme économique, la liberté, l'égalité et la fraternité, comme il produit, par le travail, la richesse. La politique confisque la liberté, prend d'une main à la propriété ce qu'elle donne de l'autre au prolétariat; et elle appelle cela du socialisme.

Comment est-il possible que le peuple, étourdi, démoralisé, tiraillé en tous sens, ne prenne à la fin une résolution funeste?

Comment, pour ne parler ici que de politique, alors que la prudence et les principes commanderaient de s'abstenir en masse, et de renvoyer à l'Assemblée nationale la nomination du président de la République, comment la nation ne tomberait-elle pas dans le piége tendu à sa bonne foi? Comment échapperait-elle à la contradiction? Comment, après avoir voté la République en avril, ne voterait-elle pas la Monarchie en décembre? Comment, à une question mal posée, ferait-elle une réponse raisonnable?...

C'est en vain que le socialisme, qui, lui, cherche la paix avant tout, qui ne veut triompher que par la discussion, qui ne s'adresse qu'à la raison, montre les conséquences funestes du vote politique sur la présidence, l'essor donné aux espérances royalistes, les coups d'État, la guerre civile!

La politique ne veut rien entendre. Suivant elle, *l'agitation* est nécessaire à la vie politique; il lui faut de l'éclat, des manifestations, du mouvement. Quand elle n'y trouve pas matière à portefeuilles, elle y trouve matière à discourir : elle a son compte, elle est satisfaite.

Ce que cherche la politique, hélas! à moins que le bon sens populaire ne vienne déjouer ses intrigues, elle l'obtiendra. La Constitution y passera. Examinons, s'il vous plaît, ce chef-d'œuvre de la politique.

III. — QUE LA CONSTITUTION, EN ORGANISANT LES POUVOIRS, A ORGANISÉ LA DISCORDE

En faisant la Constitution, l'Assemblée nationale, il faut lui rendre cette justice, a montré plus de bonne volonté que de jugement. Elle a pris toutes les précautions imaginables pour empêcher l'usurpation du président. Elle a enlacé, emmaillotté, garrotté le chef du pouvoir exécutif, de manière à faire de lui un instrument passif, docile et obéissant. Par malheur, l'Assemblée nationale ne s'est pas aperçue que ses précautions tournaient contre elle-même, et qu'en vertu des principes qu'elle a elle-même posés, si le président de la République, le jour de son arrivée au pouvoir, s'emparait de l'autorité et jetait les représentants par la fenêtre, il ne ferait, après tout, que se conformer à la Constitution, violée dans ses propres articles et par ses propres auteurs.

Si j'étais président de la République, voici la harangue que je ferais pour ma bienvenue à l'Assemblée nationale :

« Citoyens représentants,

« La Constitution est renfermée tout entière dans les articles 20 et 43, que je vais vous rappeler :

« Art. 20. *Le Peuple français délègue le* POUVOIR LÉGISLATIF *à une assemblée unique.*

« Art. 43. *Le Peuple français délègue le* POUVOIR EXÉCUTIF *à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République.*

« Ces deux articles préexistaient à votre mandat. Ils résultaient, *en fait*, de la volonté du peuple qui demandait une Constitution, et qui vous a envoyés pour en faire une ; *en droit*, du principe reconnu par vous, article 19, et hors duquel il n'y a pas de Constitution, savoir, que *la séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre.*

« Or, la Constitution que vous avez faite, citoyens représentants, est d'un bout à l'autre la violation de ce principe, de ce droit et de ce fait. Et le premier acte de mon autorité sera de revendiquer vis-à-vis de vous les droits que je tenais du peuple avant que je fusse désigné par ses suffrages, avant même que vous eussiez proclamé la Constitution, droits que vous avez arbitrairement, abusivement, frauduleusement sacrifiés et méconnus.

« Par votre article 49, vous obligez le président de la République *à prêter serment à la Constitution, en présence de l'Assemblée nationale.*

« Je suis prêt à jurer devant Dieu et les hommes, mais à condition que vous prêterez à votre tour serment entre mes mains. Car les pouvoirs de l'État sont égaux, émanés tous deux du suffrage universel, également soumis à la Constitution, et réciproquement responsables, comme double manifestation de la souveraineté du peuple. Pourquoi, je vous le demande, le président de la République serait-il tenu de jurer, quand les représentants ne jurent pas ?

« Par votre article 48, vous limitez la durée de la présidence à quatre ans, de même que, par l'article 31, vous avez borné à trois années la durée de votre propre mandat. A cela je n'ai rien à dire. Mais vous ajoutez que le président de la République ne pourra être *réélu* qu'au bout de quatre autres années, pendant que les représentants demeurent, eux, toujours et indéfiniment rééligibles.

« Je serais indigne des suffrages du peuple, si je ne m'opposais à cette inégalité de conditions entre les pouvoirs, à cette insultante contradiction. Ou je suis votre égal, citoyens représentants, ou je ne suis rien : je m'en réfère à l'article 19.

« Vous dites, article 50 : *Le président dispose de la force armée sans pouvoir jamais la commander en personne.*

« Je vous demanderai, citoyens, comment vous accordez ensemble la libre *disposition* et la privation de l'autorité ; l'interdiction du *commandement* et la qualité de chef du pouvoir exécutif, et, qui plus est, de chef responsable? Qui donc commandera, si je ne commande? Sera-ce vous, citoyens? sera-ce le pouvoir *législatif?* Entre vous et moi, il n'existe pas, il ne peut exister d'autorité mitoyenne : je demande la réforme de cet article.

« L'article 53 porte :

« *Le président de la République négocie et* RATIFIE *les traités.* — MAIS, ajoute-t-il aussitôt, *aucun traité n'est définitif qu'après avoir été approuvé par l'Assemblée nationale.*

« Quelle différence, je vous prie, mettez-vous entre l'*approbation* et la *ratification?...* Évidemment, ce n'est plus ici le pouvoir exécutif qui exécute, c'est l'Assemblée. Car l'approbation, c'est tout. Que diriez-vous d'un conseil de surveillance qui, dans une société en commandite, ferait acte d'administration? Vous diriez que dans cette société les pouvoirs ne sont pas divisés, mais confondus ; que surveillance et gérance, étant même chose, ne sont plus rien... Je demande, sur l'article 53, que le second paragraphe soit supprimé.

« Art. 54. *Il veille à la défense de l'État*, MAIS *il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.*

« Donc encore, c'est l'Assemblée nationale qui veille à la défense de l'État ; ce n'est pas le président de la République, qui n'est plus qu'une sentinelle en faction devant l'ennemi.

« Ou conservez par devers vous tous les pouvoirs, citoyens représentants ; ou bien, si la charge vous semble trop lourde, et que vous teniez à la Constitution, vous supprimerez le second membre de cet article, qui, sans cela, serait une violation flagrante du principe constitutionnel.

« Art. 55. *Il a le droit de faire grâce*, MAIS *il ne peut exercer ce droit qu'après avoir pris l'avis du conseil d'État. — Les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.*

« Toujours des *mais!* — Mais le conseil d'État est votre créature, citoyens représentants ; mais le conseil d'État est un bureau établi par vous, afin de vous assister dans vos travaux ; mais, si le président de la République doit, pour l'exercice de son autorité, prendre l'avis du conseil d'État, le président de la République n'est plus que le procureur de l'Assemblée nationale! Croyez-moi, rayez ce *mais* et ce qui s'ensuit.

« Par les articles 57 et 58, sous prétexte que vous seuls avez le droit de légiférer, vous ôtez au président de la République le droit de faire opposition à vos décrets, alors même qu'il les trouverait inexécutables, et ne lui accordez qu'un mois pour la promulgation.

« Ceci est de la tyrannie, citoyens représentants. Si vous pensiez que le chef du pouvoir exécutif dût répondre de l'exécution de lois qu'il n'aurait point faites, tandis que les auteurs mêmes de la loi demeuraient irresponsables, il fallait retenir par devers vous l'exécutif aussi bien que le législatif, et supprimer la Constitution. Citoyens, vous allez faire de deux choses l'une : ou vous accorderez le *veto* au président de la République; ou bien, à défaut du *veto*, vous vous donnerez à vous-mêmes une seconde Chambre pour contrôle et contrepoids : sans cela, nous ne pouvons marcher d'accord, et je déclare dès aujourd'hui que je m'oppose à la promulgation de vos lois, je ne les exécuterai pas.

« Art. 59. — *A défaut de promulgation par le président de la République, dans le délai déterminé par l'article précédent, il y sera pourvu par le président de l'Assemblée nationale.*

« Usurpation de pouvoirs, conflit d'autorités. Je vous défends, citoyens représentants, de promulguer quoi que ce soit; sinon, je m'oppose à vos délibérations.

« Art. 65. *Il a le droit de suspendre, pour un délai qui ne pourra excéder trois mois, les agents du pouvoir exécutif élus par les citoyens.*

« Suis-je donc le *chef* du pouvoir exécutif, ou n'en suis-je que l'*instrument?* Suis-je responsable ou non?... Je demande formellement la suppression de cette incidente, *pour un délai qui ne pourra excéder trois mois.*

« *Il ne peut les révoquer que de l'avis du conseil d'État.*

« Je vous défends, une fois pour toutes, à vous et à votre conseil d'État, de vous ingérer dans mes attributions.

« Art. 68. *Le président de la République, les ministres, etc., sont responsables.*

« Je vous rappelle, citoyens représentants, au principe de la séparation et de l'égalité des pouvoirs. — Ou le président de la République ne répondra de l'exécution que comme l'Assemblé nationale répond de la législation; c'est-à-dire que sa personne sera déclarée constitutionnellement inviolable, et élevée au-dessus de toute responsabilité effective; ou bien il participera à la confection de la loi, et la loi résultera du concours des deux pouvoirs, comme disait notre ancien droit public : *Lex fit consensu populi et constitutione regis.* Vous ne pouvez

sans injustice, sans péril pour l'autorité présidentielle et pour l'ordre public, le vouloir autrement.

« *Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge, ou empêche l'exercice de son mandat est un crime de haute trahison.*

« Ajoutez donc, citoyens représentants :

« Tout empiétement de la part de l'Assemblée nationale « dans les attributions du président de la République; toute « usurpation de ses pouvoirs, tout empêchement à l'exercice « de son autorité, est un crime de haute trahison. »

« *Par ce seul fait, le Président est déchu,... le pouvoir exécutif revient de plein droit à l'Assemblée nationale.*

« Je demande la radiation de ces mots : *Le pouvoir exécutif revient de plein droit à l'Assemblée nationale,* comme inconstitutionnels, et impliquant cette idée anarchique que le pouvoir exécutif est une délégation du législatif.

« Art. 75. *Le conseil d'État est consulté sur les projets de loi du gouvernement.*

« Oui, si tel est le bon plaisir du président de la République.

« *Il* (le conseil d'État) *propose les règlements d'administration publique.*

« Oui, encore, lorsqu'il en sera requis par le président.

« *Il fait seul ceux de ces règlements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale.*

« Je renouvelle à votre conseil d'État toutes inhibitions et défenses d'intervenir en rien dans l'administration, dont je suis seul chef plénipotentiaire et responsable.

« Tels sont les principaux articles de la Constitution pour lesquels je requiers une révision immédiate, avec les modifications indiquées par moi.

« Mais ce n'est pas tout, citoyens.

» Le décret du 28 octobre, par lequel vous avez fixé le jour de mon élection, et auquel je dois l'insigne honneur de représenter devant vous le peuple français, ce décret renferme une série de nullités sur lesquelles j'appelle votre attention patriotique.

« Le jour où vous avez voté la Constitution, citoyens représentants, ce jour-là, bien que non encore appelé, bien que non élu, j'existais. J'existais, dis-je, avec la plénitude de mes droits, comme l'enfant au sein de sa mère existe avec la plénitude des droits du fils de famille. Vous n'étiez plus alors, en attendant ma venue, que les dépositaires de mon autorité, que vous deviez conserver intacte, et me remettre dans son inté-

grité. Comment donc avez-vous pu, en votant le décret pour la nomination du président de la République et la mise à exécution du pacte national, vous réserver, pour un temps indéfini, l'exercice d'une partie de mes pouvoirs? Comment avez-vous pu donner et retenir? faire à la fois du provisoire et du définitif; d'un côté amoindrir mon autorité, et puis confisquer le reste?

« Vous dites dans votre décret :

« Art. 6. *Aussitôt après qu'il aura été proclamé par l'Assemblée nationale, le président de la République exercera les pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution, à l'exception toutefois des droits qui lui sont attribués par les articles* 55, 56, 57 *et* 58, *le droit de promulgation étant réservé au président de l'Assemblée nationale.*

« Usurpation !

« *L'Assemblée nationale constituante conservera, jusqu'à l'installation de la prochaine assemblée législative, tous les pouvoirs dont elle est saisie aujourd'hui, sauf le pouvoir exécutif, confié au président.*

« Usurpation !

« Art. 7. *Jusqu'à la constitution définitive du conseil d'État, une commission de trente membres, élus par l'Assemblée, dans les bureaux, au scrutin secret et à la majorité relative, exercera les pouvoirs attribués au conseil d'État par les articles* 54, 64 *et* 69 *de la Constitution.*

« Usurpation !

« En vain prétendez-vous que les lois organiques font partie intégrante de la Constitution, que jusqu'à ce que ces lois soient votées, votre mission n'est pas remplie, et que vous gardez la plénitude de vos pouvoirs.

« Les lois *organiques* sont des lois comme toutes les autres, ainsi que vous l'a dit un homme qui s'y entend, l'honorable M. Barrot. Toutes les lois sont de nature organique, vous dis-je, regardez-y de plus près, et vous en resterez convaincus.

« Elles sont si bien organiques, qu'il ne vous est pas possible de déterminer rationnellement le nombre, l'objet ni l'importance de celles auxquelles vous prétendez réserver cette qualification, et que le provisoire que vous avez arbitrairement créé pourrait ne jamais finir !

« Ou plutôt, la seule chose qui soit véritablement organique, c'est la séparation de nos pouvoirs respectifs. Hors de là, toute loi est loi, indistinctement, et comme telle doit être délibérée en commun entre l'Assemblée nationale qui la vote,

et le président de la République, seul responsable de l'exécution.

« En saisissant le pouvoir qui m'est confié par la Constitution, je déclare donc solennellement, à l'Assemblée nationale et au peuple, qu'à dater de ce jour la Constitution est en vigueur, et que vos pouvoirs sont expirés. Je vous invite, en conséquence, citoyens, à vous dissoudre, et à faire place à l'Assemblée législative qui doit vous succéder immédiatement. Des ordres sont donnés pour faire fermer le lieu de vos séances!... »

Croit-on que l'Assemblée nationale constituante eût quelque chose à répliquer à cela? Et si la politique, qui n'est autre chose que la tactique de l'arbitraire, qui ne vit que de division de pouvoirs et de conflits d'autorités; si cette politique qui, après six mois de bavardage, est enfin accouchée de la Charte-Marrast, digne sœur de la Charte-Bérard, devait prévaloir dans les conseils du pays, croit-on que le peuple dût protester contre les prétentions du président et remuer un pavé pour la défense de ce chef-d'œuvre?

A Dieu ne plaise que j'excite le peuple au mépris, pas plus qu'à l'émeute, pour ce chiffon de papier qu'il appelle aujourd'hui sa CONSTITUTION! Et puisque nous sommes condamnés, de par la politique, à prendre parti sur cette ridicule question de la présidence, puisque nous avons la main forcée, à Dieu ne plaise que je conseille aux citoyens de rester dans l'inaction!...

La politique l'a voulu : il faut voter! Votons donc, non pour choisir, mais pour protester. Votons, puisque la monarchie est à nos portes, et que chaque vote qui se dérobe donne une chance de plus au candidat monarchique. Votons, par égard pour nos législateurs, par respect pour l'ordre et la paix publique! Votons : mais n'oublions pas que si, aux termes de la Constitution, la présidence, la royauté, aurait tout droit contre l'Assemblée nationale, ce droit tombe devant la souveraineté du peuple, qui seul peut dire en quelle mesure il entend donner son pouvoir et conférer son autorité.

(N° 3. — Sans date.)

Proudhon, dans le vote de l'ensemble de la Constitution, qui eut lieu le samedi 4 novembre, s'était prononcé *contre*. Il a motivé son vote par cette lettre adressée le même jour au *Moniteur* :

Monsieur le rédacteur,

L'Assemblée nationale vient de proclamer la constitution aux cris prolongés de *Vive la République!*

J'ai pris part aux vœux de mes collègues pour la République ; j'ai déposé dans l'urne un billet bleu contre la Constitution. Je n'eusse pas compris comment, dans une circonstance aussi solennelle et après quatre mois de discussion, je pouvais m'abstenir ; je ne comprendrais pas, après mon vote, qu'il me fût permis de ne le point expliquer.

J'ai voté contre la Constitution, non point par un vain esprit d'opposition ou d'agitation révolutionnaire, parce que la Constitution renferme des choses que je voudrais ôter ou que d'autres ne s'y trouvent pas que j'y voudrais mettre : si de pareilles raisons pouvaient prévaloir sur l'esprit d'un représentant, il n'y aurait jamais de vote sur aucune loi.

J'ai voté contre la Constitution, parce que c'est une constitution.

Ce qui fait l'essence d'une constitution, je veux dire d'une *constitution politique*, il ne peut être question ici d'aucune autre, c'est la division de la souveraineté, autrement dit la séparation des pouvoirs en deux, législatif et exécutif : là est le principe et l'essence de toute Constitution politique ; hors de là, il n'y a plus de constitution, dans le sens actuel du terme. Il n'y a qu'une autorité souveraine, faisant des lois, et les exécutant par ses comités et ses ministres. Nous ne sommes point accoutumés à une telle organisation de la souveraineté ; dans mon opinion, le gouvernement républicain n'est pas autre chose. Je trouve donc qu'une constitution, dans une République, est chose parfaitement inutile ; je pense que le provisoire que nous avions depuis huit mois pouvait très-bien, avec un peu plus de régularité, un peu moins de respect pour les traditions monarchiques, être rendu définitif ; je suis convaincu que la constitution, dont le premier acte sera de créer cette présidence, avec ses prérogatives, ses ambitions,

ses coupables espérances, sera plutôt un péril qu'une garantie pour la liberté!

Vous m'obligerez infiniment, monsieur le rédacteur, d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Salut et fraternité!

P.-J. PROUDHON,
Représentant de la Seine.

Paris, le 4 novembre 1848.

(N° 4. — 8-15 novembre.)

MANIFESTE ÉLECTORAL DU *PEUPLE*.

Le comité électoral central, composé des délégués des quatorze arrondissements de la Seine, à l'effet de préparer l'élection du président de la République, vient de terminer ses opérations.

Le citoyen Raspail, représentant du peuple, a été désigné à l'unanimité pour le candidat du parti républicain démocratique et social.

Le comité central publiera incessamment sa circulaire aux électeurs.

Pour nous, qui avons adhéré d'esprit et de cœur à cette candidature; qui, dans cette circonstance, avons jugé nécessaire, pour la dignité de nos opinions, de nous séparer des autres fractions moins avancées de la démocratie, nous croyons devoir rappeler ici quels sont nos principes : ce sera la meilleure manière de justifier notre conduite.

Nos *principes !*

De tout temps les hommes qui, pour arriver au pouvoir, ont recherché le suffrage populaire, ont abusé les masses par de prétendues déclarations de principes qui, dans le fond, n'ont jamais été que des déclarations de PROMESSES!

De tout temps les ambitieux et les intrigants ont promis au peuple, en phrases plus ou moins sonores :

La *liberté*, l'*égalité*, la *fraternité*;

Le travail, la famille, la propriété, le progrès;

Le crédit, l'instruction, l'association, l'ordre et la paix;

La participation au gouvernement, l'équitable répartition de l'impôt, l'administration honnête et à bon marché, la justice juste, l'égalité progressive des fortunes, l'affranchissement du prolétariat, l'extinction de la misère!

Ils ont tant promis qu'après eux, il faut l'avouer, il ne reste rien à promettre.

Mais aussi qu'ont-ils tenu? C'est au peuple de répondre: Rien!...

Les vrais amis du peuple doivent changer d'allure désormais. Ce que le peuple attend de ses candidats, ce qu'il leur demande, ce ne sont plus des promesses, ce sont des MOYENS.

C'est sur les moyens qu'ils proposent qu'il faut juger les hommes : c'est ainsi que nous demandons qu'on nous juge.

Démocrates-socialistes, nous ne sommes, à vrai dire, d'aucune secte, d'aucune école. Ou plutôt, s'il fallait à toute force nous classer nous-mêmes, nous dirions que nous sommes de l'école *critique*. Le socialisme n'est point pour nous un système; c'est tout simplement une protestation. Toutefois, nous croyons que des travaux socialistes il s'est dégagé un ensemble de principes et d'idées en opposition avec la routine économique, et qui ont passé dans la foi populaire; et c'est pour cela que nous nous disons socialistes. Faire profession de socialisme, et ne rien accepter du socialisme, comme le font de plus habiles, ce serait nous moquer du peuple et abuser de sa crédulité... Ce n'est pas tout d'être républicain; ce n'est pas tout de reconnaître que la République doit s'entourer d'institutions sociales; ce n'est pas tout d'écrire sur son drapeau : *République démocratique et sociale*, il faut marquer nettement la différence de l'ancienne société d'avec la nouvelle; il faut dire ce qu'a produit de positif le socialisme; en quoi et pourquoi la Révolution de février, qui en est l'expression, est une révolution sociale.

Rappelons d'abord le dogme fondamental, le dogme pur du socialisme.

Le socialisme a pour but l'affranchissement du prolétariat et l'extinction de la misère, c'est-à-dire l'égalité effective des conditions parmi les hommes. Sans égalité, il y aura toujours misère, toujours prolétariat.

Le socialisme, égalitaire avant tout, est donc la formule démocratique par excellence. Si des politiques moins sincères éprouvent quelque répugnance à l'avouer, nous respectons leur réserve; mais, il faut qu'ils le sachent, à nos yeux ils ne sont point démocrates.

Or, quelle est la cause de l'inégalité?

Cette cause, selon nous, a été mise en lumière par toutes les critiques socialistes qui se sont succédé, notamment depuis Jean-Jacques : cette cause est la réalisation dans la société de cette triple abstraction : *Capital,* — *travail,* — *talent.*

C'est parce que la société s'est divisée en trois catégories de citoyens correspondantes aux trois termes de cette formule; c'est-à-dire, parce que l'on a fait une classe des capitalistes ou propriétaires, une autre classe des travailleurs, et une troisième classe des capacités, que l'on est arrivé constamment à la distinction des castes, et que la moitié du genre humain a été l'esclave de l'autre.

Partout où l'on a prétendu séparer de fait, organiquement, ces trois choses, le capital, le travail et le talent, le travailleur a été asservi : il est appelé tour à tour esclave, serf, paria, plébéien, prolétaire; — le capitaliste a été exploiteur : il se nommait tantôt patricien ou noble, tantôt propriétaire ou bourgeois; — l'homme de talent a été un parasite, un agent de corruption et de servitude : ç'a été d'abord le prêtre, plus tard le clerc, aujourd'hui le fonctionnaire public, toute espèce de capacité et de monopole.

Le dogme fondamental du socialisme consiste donc à résoudre la formule aristocratique : *Capital-Travail-Talent,* en celle-ci plus simple : TRAVAIL! — à faire, par conséquent, que tout citoyen soit en même temps, au même titre et dans un même degré, capitaliste, travailleur, et savant ou artiste.

Le *producteur* et le *consommateur,* dans la réalité des choses comme dans la science économique, c'est toujours le même personnage, considéré seulement de deux points de vue différents. Pourquoi n'en serait-il pas de même du capitaliste et du travailleur? du travailleur et de l'artiste? Séparez ces qualités dans l'organisation sociale, vous créez fatalement les castes, l'inégalité, la misère; unissez-les, au contraire, dans chaque individu, vous avez l'égalité, vous avez la République.

C'est encore ainsi que dans l'ordre politique doivent s'effacer un jour toutes ces distinctions de gouvernants et gouvernés, administrateurs et administrés, fonctionnaires publics et contribuables, etc. Il faut, par le développement de l'idée sociale, que chaque citoyen soit tout; car, s'il n'est pas tout, il n'est pas libre; il souffre oppression et exploitation en quelque endroit.

Quel est donc le MOYEN d'opérer cette grande fusion?

Le moyen, il est indiqué par le mal même.

Et d'abord, tâchons de mieux définir encore, s'il est possible, le mal.

Puisque le prolétariat et la misère ont pour *cause* organique la division de la société en deux classes : l'une qui travaille et ne possède pas; l'autre qui possède et ne travaille pas, qui, par conséquent, consomme sans produire; il s'ensuit que le mal dont souffre la société consiste dans cette fiction singulière, que le capital est, par lui-même, productif; tandis que le travail, par lui-même, ne l'est pas. En effet, pour que les conditions fussent égales, dans cette hypothèse de la séparation du travail et du capital, il faudrait que, comme le capitaliste recueille par son capital, sans travailler, de même le travailleur pût recueillir par son travail, sans capital. Or, c'est ce qui n'arrive pas. Donc l'égalité, la liberté, la fraternité sont impossibles dans le régime actuel; donc la misère et le prolétariat sont la conséquence fatale de la constitution présente de la propriété.

Quiconque le sait et ne l'avoue pas, ment également à la bourgeoisie et au prolétariat;

Quiconque sollicite les suffrages du peuple et dissimule avec lui n'est ni socialiste ni démocrate.

Nous le répétons :

La productivité du capital, ce que le christianisme a condamné sous le nom d'USURE, telle est la vraie cause de la misère, le vrai principe du prolétariat, l'éternel obstacle à l'établissement de la République. Point d'équivoque, point d'imbroglio, point d'escobarderie! Que ceux qui se disent démocrates-socialistes signent avec nous cette profession de foi; qu'ils adhèrent à notre communion : à ce signe, mais à ce signe seulement, nous reconnaîtrons en eux des frères, de véritables amis du peuple; nous souscrirons à tous leurs actes.

Et maintenant, le moyen d'extirper le mal, de faire cesser l'usure, quel est-il? Sera-ce d'attaquer le produit *net*, de nous emparer du revenu? sera-ce, en professant le plus grand respect pour la propriété, de ravir par l'impôt, à mesure qu'elle s'acquiert par le travail et se consacre par la loi, la propriété?

C'est ici surtout que les vrais amis du peuple se distinguent de ceux qui ne veulent que commander au peuple; c'est ici que les vrais socialistes se séparent de leurs perfides imitateurs.

Le moyen de détruire l'usure, ce n'est pas, encore une fois, de confisquer l'usure; c'est d'opposer principe à principe, c'est, en un mot, *d'organiser le crédit.*

Organiser le crédit, pour le socialisme, ce n'est point em-

prunter à intérêt, puisque ce serait toujours reconnaître la suzeraineté du capital; c'est organiser la solidarité des travailleurs entre eux, c'est créer leur garantie mutuelle, d'après ce principe d'économie vulgaire, que *tout ce qui a une valeur d'échange peut être un objet d'échange*, peut, par conséquent, donner matière à crédit.

De même que le banquier fait crédit de ses écus au négociant qui lui en paye intérêt;

Le propriétaire foncier crédit de sa terre au paysan qui lui paye un fermage;

Le propriétaire de maison crédit d'un logement au locataire qui en paye loyer;

Le marchand crédit de sa marchandise à la pratique qui achète à terme;

De même le travailleur fait crédit de son travail au patron qui le paye à la fin du mois ou à la fin de la semaine. Tous tant que nous sommes, nous nous faisons réciproquement crédit de quelque chose : ne dit-on pas, *Vendre à crédit, travailler à crédit; boire, manger à crédit?*

Donc, le travail peut donner crédit de lui-même, il peut être créancier comme le capital.

Donc encore deux ou plusieurs travailleurs peuvent se faire crédit de leurs produits respectifs, et s'ils s'entendaient pour des opérations suivies de ce genre, ils auraient organisé entre eux le crédit.

C'est ce qu'ont admirablement compris les associations ouvrières, qui, spontanément, sans commandite, sans capitaux, se forment à Paris et à Lyon, et par cela seul qu'elles se mettent en rapport les unes avec les autres, qu'elles se font crédit, organisent, comme l'on dit, le travail. En sorte que, organisation du crédit, organisation du travail, association, c'est une seule et même chose. Ce n'est pas une école, ce n'est pas un théoricien qui dit cela : c'est le fait actuel, le fait révolutionnaire qui le prouve. Ainsi l'application d'un principe conduit le peuple à la découverte d'un autre, une solution obtenue amène toujours une autre solution.

Si donc il arrivait que les travailleurs s'entendissent sur tous les points de la République et s'organisassent de la même manière, il est évident que, maîtres du travail et produisant incessamment, par le travail, de nouveaux capitaux, ils auraient bientôt reconquis, par leur organisation et leur concurrence, le capital aliéné; ils attireraient à eux, d'abord la petite propriété, le petit commerce et la petite industrie; puis la grande propriété et les grandes entreprises; puis les exploitations les

plus vastes, les mines, les canaux, les chemins de fer : ils deviendraient les maîtres de tout par l'adhésion successive des producteurs et la liquidation des propriétés, sans spoliation ni rançonnement des propriétaires.

Par cette organisation du travail et du crédit s'opèrerait l'alliance de l'agriculture et de l'industrie, maintenant en perpétuel antagonisme. Car, qui peut faire crédit au laboureur, si ce n'est l'industriel? Et quel sera le débouché de l'agriculture, si ce n'est l'industrie?

Telle est l'œuvre commencée spontanément sous nos yeux par le peuple, œuvre qu'il poursuit avec une admirable énergie, à travers toutes les difficultés de la chicane et les plus affreuses privations. Et il ne faut pas se lasser de le dire, ce ne sont pas les chefs d'école qui ont commencé ce mouvement, ce n'est pas l'État qui a donné la première impulsion, c'est le peuple. Nous ne sommes ici que ses interprètes. Notre foi, la foi démocratique et sociale, n'est déjà plus une utopie, c'est une réalité. Ce n'est point notre doctrine que nous prêchons ; ce sont les idées populaires que nous prenons pour thèmes de nos développements. Ceux-là ne sont pas des nôtres, qui le méconnaissent, qui nous parlent d'association et de République, et qui n'osent avouer pour leurs frères les vrais socialistes, les vrais républicains.

Dévoués depuis dix ans à cette idée, nous n'avons pas attendu le triomphe du peuple pour nous ranger avec lui ; nous n'avons pas attendu la résurrection du Christ pour croire à la divinité de sa mission.

Que le gouvernement, que l'Assemblée nationale, que la bourgeoisie elle-même nous protége et nous assiste dans l'accomplissement de notre œuvre, nous en serons reconnaissants. Mais qu'on ne cherche plus à nous distraire de ce que nous regardons comme les vrais intérêts du peuple; qu'on n'essaye pas de nous leurrer par de vains semblants de réforme. Nous sommes trop éclairés pour être encore dupes, nous savons mieux comment va le monde que les hommes politiques qui nous honorent de leurs remontrances.

Nous serions heureux que l'État, par des allocations prises sur le budget, contribuât à l'émancipation des travailleurs : nous ne verrions qu'avec méfiance ce que l'on appelle organisation du crédit par l'État, et qui n'est, selon nous, que la dernière forme de l'exploitation de l'homme par l'homme. Nous repoussons le crédit de l'État, parce que l'État, endetté de huit milliards, ne possède pas un centime dont il puisse donner crédit ; parce que sa commandite ne repose que

sur un papier à cours forcé; parce que le cours forcé entraîne fatalement la dépréciation, et que la dépréciation atteint toujours le travailleur de préférence au propriétaire; — parce que nous, producteurs associés ou en voie d'association, nous n'avons besoin ni de l'État, ni de cours forcé pour organiser nos échanges; parce qu'enfin le crédit par l'État est toujours le crédit par le capital, non le crédit par le travail, toujours la monarchie, non la démocratie.

Dans le système qu'on nous propose et que nous repoussons de toute l'énergie de nos convictions, l'État, pour donner crédit, doit au préalable se procurer des capitaux. Ces capitaux, il faut qu'il les demande à la propriété, par la voie de l'impôt. C'est dont toujours revenir au principe, alors qu'il s'agit de le détruire; c'est déplacer la richesse, tandis qu'il faudrait la créer; c'est retirer la propriété, après l'avoir déclarée, par la constitution, inviolable. Que d'autres, aux idées moins avancées et moins suspectes, à la morale moins méticuleuse, appuient de telles idées, nous n'accuserons point leur tactique. Quant à nous, qui ne faisons point la guerre aux riches, mais aux principes; nous, que la contre-révolution ne cesse de calomnier, nous devons être plus rigoristes. Nous sommes des socialistes, nous ne sommes pas des spoliateurs.

Nous ne voulons pas de l'impôt progressif, parce que l'impôt progressif est la consécration du produit *net*, et que nous voulons abolir, par l'association, le produit *net*; — parce que, si l'impôt progressif n'enlève pas au riche la totalité de son revenu, il n'est qu'une concession faite au prolétariat, une sorte de rachat du droit d'usure, en un mot une déception, et que, s'il prend tout le revenu, il est la confiscation de la propriété, l'expropriation sans indemnité préalable. et sans utilité publique.

Que ceux-là donc qui se disent avant tout hommes politiques invoquent l'impôt progressif comme une représaille vis-à-vis de la propriété, comme un châtiment à l'égoïsme bourgeois : nous respectons leurs intentions, et si jamais il leur est donné d'appliquer leurs principes, nous laisserons passer la justice de Dieu. Pour nous, représentants de ceux qui ont tout perdu au régime du capital, l'impôt progressif, précisément parce qu'il est une restitution forcée, nous est interdit; nous n'en ferons jamais la proposition au peuple. Nous sommes des socialistes, des hommes de réconciliation et de progrès; nous ne demandons ni réaction, ni loi agraire.

Nous ne voulons pas de l'impôt sur les rentes de l'État, parce que cet impôt n'est, comme l'impôt progressif, vis-à-vis

des rentiers, qu'une confiscation, et, vis-à-vis du peuple, qu'une transaction, une duperie. Nous croyons que l'État a le droit de rembourser ses dettes, par conséquent d'emprunter à plus faible intérêt : nous ne pensons pas qu'il lui soit permis, sous prétexte d'impôt, de manquer à ses engagements. Nous sommes des socialistes, nous ne sommes pas des banqueroutiers.

Nous ne voulons pas de l'impôt sur les successions, parce que cet impôt n'est aussi qu'un retrait de la propriété, et que, la propriété étant un droit constitutionnel reconnu de tout le monde, il faut respecter en elle le vœu de la majorité ; parce que ce serait une atteinte à la famille ; parce que nous n'avons que faire, pour émanciper le prolétariat, de cette nouvelle hypocrisie. La transmission des biens, sous la loi de l'association, ne s'appliquant point aux instruments du travail, ne peut devenir une cause d'inégalité. Laissez donc aller la fortune du propriétaire défunt à sa parenté la plus éloignée, souvent la plus pauvre. Nous sommes des socialistes, nous ne sommes pas des captateurs de successions.

Nous ne voulons pas de l'impôt sur les objets de luxe, parce que ce serait frapper les industries de luxe ; parce que les produits de luxe sont l'expression même du progrès ; parce que, sous l'empire du travail et avec la subordination du capital, le luxe doit descendre à tous les citoyens sans exception. Pourquoi, après avoir encouragé la propriété, punirions-nous de leur jouissance les propriétaires ? Nous sommes des socialistes, nous ne sommes pas des envieux.

L'impôt est la contribution de chaque travailleur aux charges de la communauté : l'impôt a donc pour base naturelle le *produit*. Ce sont quelques centimes pour cent à ajouter au prix de revient de tout ce qui circule et qui se consomme. Quant à la terre et aux capitaux, ils ne peuvent être imposés qu'autant qu'ils sont appropriés : la contribution directe n'est autre chose que le prix de la tolérance accordée au propriétaire. Puis donc que dans l'association universelle la propriété de la terre et des instruments de travail est une propriété *sociale*, il s'ensuit que l'impôt direct doit être peu à peu aboli, comme consécration du privilége, signe de féodalité et d'usure. C'est tout le contraire de ce que nous proposent les néophytes de la démocratie sociale.

Les frais de perception de l'impôt coûtent en ce moment à l'État plus de 50 millions. — Avec l'association, telle que le Peuple l'a conçue et telle qu'il l'exécute, ces frais peuvent et doivent se réduire à presque rien. Qu'en disent les nouveaux

socialistes, défenseurs officieux, mais peu intelligents, de la propriété?

La douane, c'est-à-dire la protection du travail national, coûte au pays vingt-six millions. Avec l'organisation du crédit, telle que la suppose le principe socialiste, les peuples auraient tout à la fois le libre échange et l'égal échange. Le travail serait protégé par cela seul qu'il ne pourrait se donner que contre du travail : la protection coûterait zéro. Ce n'est pas une simple *révision* des tarifs de douane que demande le socialisme, à l'exemple de ses jeunes amis : c'est leur complète abolition.

Nous ne voulons pas de l'exploitation par l'État des mines, des canaux et des chemins de fer : c'est toujours de la monarchie, toujours du salariat. Nous voulons que les mines, les canaux, les chemins de fer, soient remis à des associations ouvrières, organisées démocratiquement, travaillant sous la surveillance de l'État, aux conditions établies par l'État, et sous leur propre responsabilité. Nous voulons que ces associations soient des modèles proposés à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, le premier noyau de cette vaste fédération de compagnies et de sociétés, réunies dans le commun lien de la République démocratique et sociale.

Nous ne voulons pas plus du gouvernement de l'homme par l'homme que de l'exploitation de l'homme par l'homme : ceux qui prennent si vite la formule socialiste y ont-ils réfléchi?

Nous voulons l'économie dans les dépenses de l'État, de même que nous voulons la fusion complète, dans le travailleur, des droits de l'homme et du citoyen, des attributs du capital et du talent. C'est pour cela que nous demandons certaines choses que le socialisme indique, et que les hommes qui se prétendent plus spécialement politiques ne comprennent pas.

La politique tend à spécialiser et multiplier indéfiniment les emplois; le socialisme tend à les fondre les uns dans les autres.

Ainsi, nous croyons que la presque totalité des travaux publics peut et doit être exécutée par l'armée; que cette participation aux travaux publics est le premier tribut que doit payer à la patrie la jeunesse républicaine; qu'en conséquence le budget de la guerre et celui des travaux publics font double emploi. C'est une économie de plus de 100 millions; la politique ne s'en soucie pas.

On parle d'enseignement professionnel. — Nous croyons

que l'école d'agriculture, c'est l'agriculture; l'école des arts métiers et manufactures, c'est l'atelier; l'école du commerce c'est le comptoir; l'école des mines, c'est la mine; l'école de navigation, c'est le navire; l'école d'administration, c'est l'administration, etc.

L'apprenti est aussi nécessaire au travail que le compagnon : pourquoi le mettre à part dans une école? Nous voulons la même éducation pour tous : à quoi bon ces écoles, qui, pour le peuple, ne sont que des écoles d'aristocrates, et pour nos finances un double emploi? Organisez l'association, et, du même coup, tout atelier devenant école, tout travailleur est maître, tout étudiant apprenti. Les hommes d'élite se produisent aussi bien et mieux au chantier qu'à la salle d'étude.

Même chose dans le gouvernement.

Il ne suffit pas de dire que l'on est opposé à la présidence, si l'on n'abolit les ministères, éternel objet de l'ambition politique. C'est à l'Assemblée nationale d'exercer, par l'organisation de ses comités, le pouvoir exécutif, comme elle exerce, par ses délibérations en commun et ses votes, le pouvoir législatif. Les ministres, sous-secrétaires d'État, chefs de division, etc., font double emploi avec les représentants, dont la vie désœuvrée, dissipée, livrée à l'intrigue et à l'ambition, est une cause incessante d'embarras pour l'administration, de mauvaises lois pour la société, de stériles dépenses pour l'État.

Que nos jeunes recrues se le mettent dans l'esprit : le socialisme est le contraire du gouvernementalisme. Cela est aussi vieux pour nous que le précepte : *Entre maître et serviteur point de société.*

Nous voulons, à côté du suffrage universel, et comme conséquence de ce suffrage, l'application du mandat impératif. Les hommes politiques y répugnent! Ce qui veut dire qu'à leurs yeux le peuple, en élisant des représentants, ne se donne point des mandataires, il aliène sa souveraineté!... À coup sûr, ce n'est pas là du socialisme, ce n'est pas même de la démocratie.

Nous voulons la liberté illimitée de l'homme et du citoyen, sauf le respect de la liberté d'autrui :

Liberté d'association,
Liberté de réunion,
Liberté des cultes,
Liberté de la presse,

Liberté de la pensée et de la parole,
Liberté du travail, du commerce et de l'industrie,
Liberté de l'enseignement,
En un mot, liberté absolue.

Or, parmi ces libertés il en est toujours quelqu'une que la vieille politique n'admet pas, ce qui entraîne la ruine de toutes ! Nous dira-t-on, une fois, si l'on veut la liberté avec exception ou sans exception ?

Nous voulons la famille : où sont ceux qui la respectent plus que nous ?... Mais nous ne prenons pas la famille pour type de la société. Les défenseurs de la monarchie nous ont appris que c'était à l'image de la famille que les monarchies s'étaient constituées. La famille est l'élément *patriarcal* ou dynastique, le rudiment de la royauté : le type de la société civile est la société fraternelle.

Nous voulons la propriété, mais ramenée à ses justes bornes, c'est-à-dire à la libre disposition des fruits du travail, la propriété MOINS L'USURE !... Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage. Ceux qui nous connaissent nous entendent.

Telle est, en substance, notre profession de foi. La *Déclaration* des députés de la Montagne nous faisait un devoir de la reproduire, afin qu'on jugeât si c'est nous qui, en n'acceptant pas, sur la recommandation de ses amis, la candidature de l'honorable M. Ledru-Rollin, faisons défaut à la cause démocratique et sociale, ou si ce sont les auteurs de la *Déclaration* qui sont en retard sur le socialisme.

Nous rendons justice aux tendances de la jeune Montagne, nous applaudissons à ses efforts, nous prenons acte de ses progrès. La Montagne, aujourd'hui, va au prophète ; la politique se résout dans le socialisme : quelques pas de plus, et toutes les nuances républicaines sont confondues.

Mais la Montagne n'est guère socialiste que d'intention, bien qu'elle dise le contraire, et que sans doute elle le croie. Le peuple a lu sa *Déclaration*, il lira notre *Manifeste*. Qu'il compare et qu'il juge. Qu'il dise si, devant cette pièce, aussi légère d'idées que compromettante pour nous par sa politique, nous devions nous dissimuler et amener pavillon.

La Montagne, peu ou point socialiste, malgré son envie, est encore peu ou point révolutionnaire, malgré son ardeur. Ses actes politiques, autant que ses idées, le prouvent.

Était-elle révolutionnaire en septembre, aux élections ?

Était-elle révolutionnaire en juin ?

Était-elle révolutionnaire en avril?

Était-elle révolutionnaire aux séances du Luxembourg?

Et nous, nous l'avons été autant qu'elle et plus qu'elle en février.

La Montagne se plaint que nous ne soyons pas *politiques!*

Nous répondrons que la Montagne se fait étrangement illusion, si elle s'imagine que la politique, sans le socialisme, soit quelque chose. Le socialisme est la politique définie dans son but et dans ses moyens. Jusqu'à lui, la politique n'a été que de l'habileté. En deux mots, le socialisme est la chose, la politique est l'homme. D'où il suit que le socialisme peut très bien se passer de la politique, tandis que la politique ne peut pas se passer du socialisme. Nous en prenons à témoignage la profonde médiocrité des actes politiques qui se sont produits, nous ne dirons pas seulement depuis neuf mois, mais depuis dix-huit ans!...

Et maintenant venons à cette misérable question de la Présidence.

C'était chose grave assurément, que de savoir, d'une part, si le Peuple devait s'abstenir ou voter; en second lieu, sous quel drapeau se ferait l'élection, sous quelle profession de foi. Quant au candidat, le premier venu eût été le nôtre.

L'opinion démocratique et sociale devait être directement consultée : la Montagne a agi seule.

Elle publie sa *Déclaration*, comme Louis XVIII fit sa charte octroyée, sans consulter personne.

Elle pose une candidature à Paris et dans les départements, sans en prévenir.

Puis, quand le comité électoral se forme, elle vient lui dire: Les choses sont trop avancées, la retraite est impossible! pas de division! La Montagne nous impose à la fois le vote, le programme, le candidat. Elle semble nous dire : Vous viendrez jusqu'ici, vous n'irez pas plus loin. Pour nous servir d'une expression qui a passé dans le style parlementaire, elle escamote, à son profit, le socialisme!

Nous n'insisterons pas sur la question personnelle. Nous regrettons qu'un homme politique (et nous employons ici cette épithète sans ironie) tel que l'honorable M. Ledru-Rollin, ait pu servir d'instrument à de maladroits amis. Nos sympathies personnelles, nos préférences lui étaient acquises. L'humeur agressive, les injurieuses méfiances de son entourage nous ont rejetés dans l'opposition...

Au reste, nous croyons que cette division, loin de diminuer

la force du parti démocratique et social, ne fera que l'augmenter. Dans l'état actuel des choses, aucun candidat ne pouvait rallier tous les suffrages : des dissentiments trop profonds existent encore entre la démocratie socialiste de la veille, et celle du lendemain.

Le comité électoral central a décidé, à l'unanimité, de porter candidat à la présidence le citoyen RASPAIL.

Raspail, l'élu de 66,000 suffrages parisiens, et de 35,000 lyonnais;

Raspail, le démocrate-socialiste;

Raspail, l'implacable dénonciateur des mystifications politiques;

Raspail, que ses travaux dans l'art de guérir ont placé au rang des bienfaiteurs de l'humanité.

En adhérant à cette candidature, nous n'entendons point, comme on l'a écrit quelque part de l'honorable M. Ledru-Rollin, donner éventuellement à la République un CHEF : loin de là, nous acceptons Raspail comme protestation vivante contre le principe de la Présidence! nous le présentons au suffrage du Peuple, non parce qu'il est ou se croit possible, mais parce qu'il est impossible; parce qu'avec lui la présidence, image de la royauté, serait impossible.

Nous n'entendons pas davantage, en appelant les voix sur Raspail, jeter à la bourgeoisie, qui redoute ce grand citoyen, un défi. Ce que nous cherchons avant tout, c'est la réconciliation, la paix. Nous sommes des socialistes, nous ne sommes pas des brouillons.

Nous appuyons la candidature de Raspail, afin d'exprimer plus fortement aux yeux du pays cette idée, que, désormais, sous le drapeau de la République, il n'y a plus que deux partis en France, le parti du travail et le parti du capital.

Il ne tiendra pas à nous que le dernier vestige de cette antique division ne soit bientôt effacé.

(N° 5. — 15-21 novembre.)

ARGUMENT A LA MONTAGNE

20 novembre.

Lorsque, le 24 février, fut formé le gouvernement provisoire, les honorables citoyens qui furent appelés à en faire partie, et dont plusieurs avaient appartenu jusque-là à l'opinion monarchique constitutionnelle, ne marchandèrent point avec la volonté du peuple. Ils sentirent tous, ils proclamèrent bien haut que l'événement qui venait de s'accomplir traînait à sa suite quelque chose de plus qu'une République, qu'il avait pour conséquence logique et nécessaire une Révolution sociale. Cette idée respirait dans tous leurs décrets.

Lorsque ensuite le gouvernement s'occupa d'envoyer dans les départements des commissaires pour préparer les esprits à cette grande révolution, qu'il dut remplacer préfets, sous-préfets, procureurs-généraux, tout le personnel amovible dont les intentions pouvaient paraître douteuses, ceux qui vinrent offrir leurs services à la République n'hésitèrent point non plus sur le caractère de la Révolution : ils répétèrent tous qu'à leurs yeux elle était sociale.

Lorsque, deux mois après, vinrent les élections, et que tomba sur le Peuple victorieux l'avalanche des professions de foi, les candidats ne manquèrent pas de dire encore, pour la plupart, qu'ils étaient prêts à reconnaître le droit du travailleur. Ils avouaient par là que la Révolution était non-seulement politique, mais sociale, qu'elle n'était même politique qu'autant qu'elle était sociale.

La bourgeoisie, à cette époque, s'avouait vaincue. Elle sentait que le vieux système était brisé, que les pôles de la société étaient intervertis et le centre de gravitation déplacé. Aussi la bourgeoisie en avait pris son parti ; le Peuple pouvait obtenir d'elle alors tout ce qu'il eût voulu : la révolution de février était déclarée, saluée, reconnue SOCIALE; on acceptait la définition.

Aujourd'hui même, après toutes les défections, les trahisons; après la défaite sanglante du parti démocratique et social, et la restauration de la féodalité mercantile et finan-

cière, tout le monde est encore d'accord que la Révolution de février doit, à peine de nullité, être une Révolution sociale. Car, si elle n'est point une Révolution sociale, elle n'a pas la moindre raison d'existence, elle n'est rien. Toute la question est de savoir si l'on passera outre, je veux dire, si cette Révolution s'accomplira.

Comment donc, si l'opinion est et n'a jamais cessé d'être unanime sur le sens et la portée de la Révolution de février, comment ceux qui, pendant quatre mois, furent chargés de la conduire, ne s'occupèrent-ils que de la faire avorter?

Comment, s'ils étaient révolutionnaires et socialistes, après avoir exilé, dès le 25 février, la Révolution sociale au Luxembourg, la laissèrent-ils bafouer, emprisonner, fusiller, le 16 avril, le 15 mai, le 26 juin?...

Comment les hommes de la Révolution n'ont-ils jamais su que se mettre en travers de la Révolution?

Comment les républicains, sans reproche tant qu'il ne s'agit que de la forme politique, ne sont-ils plus, dès qu'il s'agit de socialisme, que des obscurants et des réacteurs?

Le pays est en ce moment comme le pécheur endurci dont parle l'Ecriture, qui invoque la paix! la paix! et qui ne peut jamais trouver la paix. Nous crions : Révolution! révolution! mais, grâce à nos hommes politiques, il n'y a point de révolution!

Qu'il nous soit permis de le dire, sans que nous voulions faire le procès à personne. Si la Révolution est entravée, si même elle n'a pas encore pris commencement, si nous n'en sommes toujours qu'à l'aurore, cela vient de ce que nous ne connaissons pas, ou, pour parler franchement, de ce que nous méconnaissons la *matière révolutionnaire*, de ce que le but et l'objet de la révolution sociale sont dissimulés, niés. Nous acceptons le nom, nom nouveau, qui amuse la curiosité par son indécision : nous ne voulons pas de la chose, nous détournons les yeux de crainte de l'apercevoir.

Pourtant, il faudrait nous entendre, ou bien nous taire. Que la jeune Montagne, soi-disant démocrate et socialiste, aille dans les clubs et les banquets recruter des voix pour son candidat; qu'elle verse à flots, dans ses toasts, ses manifestes, ses journaux, ses harangues, son éloquence tribunitienne, tout cela peut témoigner d'une excellente intention, mais tout cela, en vérité, est fort innocent! Il faut que les montagnards le sachent : ils ne seront rien, ils ne représenteront rien, ni la politique, ni le socialisme, ni la révolution, tant qu'ils n'auront

pas confessé, devant la France et devant l'Europe, le but, le véritable but de la Révolution de février.

Or, c'est ce but que nous allons faire connaître pour la centième fois.

Nous le dirons de façon à ce que la Montagne ne puisse s'y méprendre, et que personne ne s'y trompe, de façon à rendre impossible toute équivoque, tout faux-fuyant. L'idée sera si nette, si catégorique, si palpable, qu'il n'y aura plus qu'à se prononcer par *oui* ou par *non*, à se déclarer POUR ou CONTRE la Révolution.

En 89, lorsque Siéyès voulut déterminer le mouvement, mettre en branle la Révolution, il commença par en définir l'objet et en montrer le but. Pour cela, son œuvre fut simple. Il n'eut qu'à présenter au peuple le tableau des priviléges ou prétendus droits féodaux, des iniquités féodales, des turpitudes cléricales, des corruptions royales, des humiliations sans fin du Tiers-État. Et voilà, s'écria-t-il, ce qu'il s'agit maintenant d'abolir ou de consacrer pour l'éternité.

La réponse fut alors comme la question : elle fut nette et catégorique, et ne se fit pas attendre.

Nous ferons comme Sieyès. Nous présenterons en quelques lignes, claires et précises, le bilan de l'exploitation capitaliste, le bilan de la misère du prolétariat. Et nous dirons comme Sieyès : Voilà, ô sublime Montagne, voilà la Révolution ! En voulez-vous ou n'en voulez-vous pas ?...

Le peuple français produit chaque année, pour les besoins de sa subsistance, de son gouvernement et de son luxe, une somme de valeurs d'environ NEUF MILLIARDS.

Neuf milliards, voilà, au maximum, d'après les approximations les plus dignes de foi, le montant de la production nationale.

C'est avec ces neuf milliards que le peuple doit subvenir à toutes les nécessités de sa consommation, à toutes les dépenses de son gouvernement, à toutes les fantaisies de ses citoyens.

Ces neufs milliards, s'ils étaient également répartis entre les citoyens, au nombre d'à peu près 36 millions, donneraient pour chacun 250 francs par an, 69 centimes par jour et par tête. — Ainsi chaque famille, composée de quatre personnes, aurait pour vivre, d'après cette MOYENNE, un revenu de 2 fr. 75 cent., 55 sous par jour.

Mais il s'en faut que la moyenne du revenu ou salaire des travailleurs soit de 55 sous par jour et par famille de quatre personnes.

Sur les neufs milliards de produit annuel, le travail, avant de se payer lui-même, doit rembourser au capital, pour prix de sa prestation bénévole :

1° Intérêts et frais d'hypothèques. à 8 pour cent en minimum, sur un capital d'au moins 8 milliards	960 millions
2° Intérêts et frais d'obligations fiduciaires, à 6 pour cent, sur un capital d'au moins 4 milliards	240
3° Escomptes du commerce (commissions, frais de protêts, etc., etc., compris), à 8 pour cent, sur une circulation de 20 milliards, échéance à trois mois	400
4° Dette publique, flottante et consolidée	400
5° Monts-de-Piété	42
6° Douane, c'est-à-dire frais de protection du capital national contre la concurrence des capitaux étrangers, primes, différentiels, contrebande, etc	200
7° Intérêts d'actions de commandite, évalués à	60
8° Loyers et fermages, déduction faite des intérêts de la dette hypothécaire, évalués à 5 pour cent, sur un capital de 8 milliards	2,600
9° Budget de l'État et des communes, déduction faite de la dette publique	1,400
Total	6,302 millions

Nous disons 6 *milliards* 302 *millions*, que le travail doit prélever sur son produit avant d'acheter le premier morceau de pain, pour acquitter les redevances du capital, les frais de prestation du capital et les charges de l'État.

Sur cette somme de 6 milliards 302 millions, il convient de déduire 1,302 millions pour le service indispensable de la communauté nationale et l'amortissement des capitaux *engagés* chaque année dans la production.

Restent donc CINQ MILLIARDS, net, que coûte, chaque année, au peuple travailleur, le parasitisme du capital.

Il suit de là,

Que sur les neuf milliards de produit annuel, cinq milliards, environ 55 pour 100, plus de la moitié, sont régulièrement enlevés au travail pour rémunération du service, vrai ou supposé, qu'il tire du capital ;

Qu'ainsi la moyenne de 69 centimes par jour et par tête, qu'aurait donnée la répartition égale des neuf milliards, se réduit à 29 centimes, soit 1 fr. 16 cent. ou 23 sous par jour, avec lesquels chaque famille, composée de quatre personnes, doit subsister.

C'est-à-dire qu'un ouvrier qui gagne 19 fr. 25 cent. par se-

maine, pour vivre, lui, sa femme et deux enfants, ne profite en réalité que de 8 fr. 12 cent.; le surplus, soit 11 fr. 13 cent., étant remboursé par lui au maître de la maison, au boulanger, au boucher, au marchand de vin, au percepteur, etc., etc., pour la rétribution du capital.

Et comme les salaires des travailleurs, ainsi que les revenus des capitalistes, sont inégaux, il résulte, en dernière analyse, que pour une partie notable du peuple français, le montant du salaire ou revenu est fort au-dessous de 29 centimes par jour et par tête; il descend aujourd'hui à 5 centimes 5 millièmes, — CINQ LIARDS PAR JOUR, en nombre rond, ainsi qu'il résulte des comptes de l'administration, dont les secours aux citoyens dans le besoin sont fixés à 12 centimes et demi, le droit à l'assistance, reconnu par la Constitution, combiné avec le droit de propriété, reconnu également par la Constitution, ne permettant de faire ni moins ni plus.

Cinq liards par jour, voilà le minimum que la société garantit à l'ouvrier sans travail; voilà le droit que, s'il faut en croire certains républicains, le peuple aurait conquis en février!...

Suivant que les temps sont calmes, que la situation politique semble plus ou moins chanceuse, qu'il plaît au capital de de se prêter ou de se refuser, comme dit spirituellement M. Thiers, un nombre plus ou moins considérable de travailleurs se trouve déchu de la moyenne de 29 centimes, et condamné à la portion congrue de *cinq liards!*

Or, cette condition du travailleur, dans le régime économique actuel, est IRRÉMÉDIABLE. Que la population augmente ou qu'elle diminue; que le travail abonde ou qu'il devienne plus rare, peu importe. La classe qui travaille n'en aura pas moins à payer à celle qui possède :

Tant pour le loyer de la terre,

Tant pour le loyer des maisons et instruments de travail, amortissement non compris,

Tant pour la prestation fiduciaire et hypothécaire des capitaux,

Tant pour l'escompte des marchandises et effets de commerce,

Tant pour les rentiers de l'État,

Tant pour la protection des capitalistes du pays contre la concurrence des capitalistes étrangers, autrement la douane,

Tant pour la police, pour les juges, les gendarmes, en un mot pour l'État.

Quoi qu'il fasse, et de quelque manière qu'il s'y prenne, le

travailleur, tant qu'il est placé sous la commandite du capital, est comme l'abeille que le paysan héberge, comme la brebis à qui il donne une étable. Il faut qu'il paye au capitaliste, pour le loyer du capital, 55 pour 100 de son miel, de sa laine et de son lait; et s'il fait la mauvaise tête, s'il s'avise de chagriner son doux seigneur, qu'il se contente pour vivre de *cinq liards* par jour. Cinq liards ! voilà ce que gagne le travailleur à vivre en domesticité, comme les moutons et les vaches, au lieu de vivre en homme libre !

La Montagne, qui répand partout, à l'intérieur et à l'étranger, que nous sommes un Hébert, un Chaumette, un faux frère, vendu à Cavaignac, — que veut-elle donc qu'il fasse de nous, Cavaignac? — la Montagne, qui nous appelle orgueilleux, impolitique, rêveur, endormeur, entraveur, apôtre de l'individualisme, de l'égoïsme; homme à idées fixes, mauvais citoyen, semeur de zizanie, auteur et fauteur de la scission arrivée entre elle et le socialisme, contre-révolutionnaire, que sais-je? défenseur de la propriété, c'est tout dire !... la Montagne a-t-elle jamais, dans sa sagesse, réfléchi sur tout cela? Sait-elle ce que c'est que le travail et ce que c'est que le capital?...

Supposez, par contre, que la fonction, parfaitement inutile, suivant nous, de capitaliste soit abolie, comme furent abolies en 89 celles de moine et de noble; — que tout travailleur devienne à lui-même son propre capitaliste, comme en 89 tout citoyen devint son propre suzerain, que résulterait-il de là?

D'abord, les cinq milliards prélevés aujourd'hui sur les travailleurs par les capitalistes resteraient à ceux qui les produisent.

En second lieu, les citoyens vivant actuellement du capital seraient amenés à prendre part au travail, par conséquent à produire eux-mêmes cinq milliards qu'ils dévorent, ce qui porterait immédiatement la production de *neuf* milliards à *quatorze*.

Enfin, par la suppression de toutes les entraves capitalistes, de tous les droits sur la production, la circulation et la consommation, droits perçus tant par les détenteurs de capitaux que par l'Etat, le travail serait augmenté de moitié, et, par conséquent, la richesse annuelle doublée.

En sorte que le revenu moyen du travailleur, qui, par les déductions à faire au profit du capital, n'est aujourd'hui, quand les affaires vont bien et que le travail ne manque pas, que de 1 fr. 16 cent. par jour et par famille de quatre personnes, et

seulement de 22 centimes quand il y a chômage; — ce revenu, désormais assuré, continu, équitablement réparti, serait de 5 fr. 52 cent., soit, par année, 2,014 fr. 80 cent., au lieu de 423 fr. 40 cent.

Par le doublement de la production et l'égale répartition, le bien-être ou revenu moyen du travailleur serait presque *quintuplé !*

Voilà, quant à nous, ce qu'est la *matière révolutionnaire*, le *but* et l'*objet* de la Révolution de février. Pas n'est besoin, pour comprendre cela, d'être d'aucune école. Le communisme, le fouriérisme, n'ont rien à voir ici : il n'y a là dedans ni utopie ni système. C'est de la plus palpable réalité. Ou cela, ou rien. La Révolution, en 89, a détruit la féodalité cléricale et nobiliaire; la Révolution, en 48, abolira-t-elle la féodalité capitaliste ? Telle est la question.

Oui, oui, montagnards, mettez-le-vous bien dans la cervelle : la Révolution de février n'a pas autre chose à faire que d'abolir la rente, ou, pour mieux dire, le SYSTÈME des droits seigneuriaux du capital, et, par ce seul fait, de quintupler la fortune du travailleur. Plus tard, quand il sera complétement affranchi, le travail fera sa constitution, comme le Tiers-Etat fit la sienne, après avoir aboli la féodalité. C'est alors que le peuple choisira entre les systèmes d'association qui lui seront proposés et qui servent de matière au progrès. Jusque-là, l'œuvre du peuple n'est pas d'organiser, elle est de révolutionner, de démolir,

Oui, il faut que le peuple le sache, que le gouvernement le sache, que le monde entier le sache : la Révolution de février doit, en centralisant le crédit, abolir peu à peu l'intérêt des capitaux, et donner à tous le crédit et l'escompte pour rien ; — abolir le loyer des maisons et des instruments de travail, et, sauf l'amortissement du capital engagé, donner à tous le logement et les outils pour rien ; — abolir le fermage et donner au laboureur, par l'association, la terre pour rien; — changer l'impôt en prestation, par conséquent diminuer le budget de tous les frais que coûte aujourd'hui la perception de l'impôt; — rembourser la dette de l'État et, par suite, supprimer l'institution inutile et absurde de l'amortissement; — organiser l'échange de nation à nation, et partant abolir encore la protection coûteuse de la douane.

Encore une fois, ou cela, ou rien. Nous défions qui que ce soit de découvrir autre chose dans la Révolution.

Eh bien ! nous en prenons à témoin le peuple tout entier. Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour la Révolution ? ou plutôt que n'a-

t-on pas fait pour la déguiser et la pervertir? La Révolution a-t-elle été seulement comprise, nous ne dirons pas par le gouvernement, qui nous a donné le droit à l'assistance, *cinq liards* par jour aux travailleurs qui sont dans le besoin; — nous ne dirons pas par la presse : nous ne pouvons le dire, nous qui sommes journalistes; la presse, en majorité, ne cesse de calomnier la Révolution; chaque fois que le travail parle de s'émanciper du capital, elle crie : — Haro! vous détruisez la famille, vous attaquez la propriété! — mais par la Montagne?

Nous ne faisons point ici de personnalités. Nous connaissons individuellement tous les montagnards, peut-être mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes. Nous serons plus juste à leur égard qu'ils ne le sont envers nous. Nous savons ce qu'il y a, dans chacun d'eux, de patriotisme, de dévouement, d'intelligence ou d'instinct révolutionnaire. Mais, qu'ils nous permettent de le leur dire : ils nous ont prouvé une fois de plus, par leur coalition, ce que les académies, ce que toutes les assemblées savantes, politiques ou littéraires nous avaient depuis longtemps appris, c'est qu'une réunion de cinquante hommes de tête et de cœur peut n'avoir pas le sens commun.

La veille de la Révolution, la Montagne repoussait le socialisme. Ce n'était pas, croyez-le bien, par esprit d'opposition : c'était par politique. Le lendemain de la Révolution, la Montagne se sépara du socialisme : c'était encore par politique. Depuis, la Montagne a fini par se déclarer socialiste; mais en professant le socialisme, elle n'en a pris que la formule; elle n'a pas eu le courage d'avouer le fond, elle s'est rejetée dans la philanthropie et les palliatifs : c'est toujours par politique.

Il s'agit 1° de rendre au travail les *cinq milliards* sur neuf que lui enlève chaque année le capital; — 2° de doubler la production du pays; — 3° de porter de 423 fr. à 2,014 la moyenne de revenu net pour chaque famille ouvrière.

Au lieu de cela, la Montagne offre au peuple quelques mesquines rognures du budget, six à huit millions, d'après le comité des finances! elle parle d'impôt sur le revenu mobilier, le revenu net, les successions collatérales, les domestiques, les chiens et autres misères. C'est une centaine de millions, dont, à grand renfort de répartiteurs, de percepteurs, de contrôleurs, d'agents fiscaux et de vexations fiscales, on trouverait PEUT-ÊTRE le moyen de dégrever la contribution de l'ouvrier, en augmentant d'autant celle du capitaliste-propriétaire.

Cent millions sur cinq milliards !

Quelque chose comme UN CENTIME par jour et par tête, voilà quelle satisfaction révolutionnaire, voilà quel supplément de solde, la Montagne, soi-disant socialiste, parle de donner au peuple.

Au lieu des *cinq liards* du gouvernement, la Montagne en donnera *six !*

Pour nous, nous le déclarons résolûment. Si la Révolution de 1848 n'a pas pour but de supprimer le privilége capitaliste, comme la Révolution de 89 a supprimé le privilége féodal, la Révolution de 1848 est un crime inexpiable, une vengeance du ciel, qu'il faut, non-seulement réparer, en rentrant au plus vite dans la vieille ornière, mais pleurer avec des larmes de sang.

Si, au contraire, le peuple, tout en obéissant à d'aveugles instigateurs, ne s'est pas trompé en février, si depuis neuf mois sa pensée s'est hautement et clairement exprimée sur le sens et le but de la Révolution, il faut croire aussi que le peuple, qui a conçu le but, a conçu en même temps le moyen.

Ce moyen existe-t-il? Ce moyen est-il praticable? Le travail peut-il s'affranchir de l'usure du capital, comme le Tiers-État s'est affranchi de l'oppression de la noblesse et du clergé? Le prolétariat, en un mot, peut-il se dispenser de payer cinq milliards au capital et de vivre avec cinq liards par jour?

Nous l'affirmons pour notre compte; et cette affirmation forme la seconde partie de l'argument que nous adressons à la Montagne.

Oui, la classe travailleuse possède en soi-même le moyen d'opérer son émancipation et de fonder pour toujours son bien-être; mais c'est ici que la Révolution de 1848 se distingue de la Révolution de 89.

En 89, le Tiers-État n'eut besoin, pour conquérir la liberté et se débarrasser de l'oppression, que de ces deux choses : REFUSER et PRENDRE : *refuser* l'obéissance aux ordres supérieurs, *prendre* leurs propriétés, ou, comme l'on disait alors, les biens nationaux.

En 1848, le prolétariat, s'il veut s'affranchir de l'exploitation capitaliste, doit s'y prendre d'une toute autre manière : sa loi révolutionnaire est de S'ABSTENIR. Il faut, disons-nous, que le prolétariat *s'abstienne* scrupuleusement de toute atteinte, directe ou indirecte, politique, fiscale ou autre, au capital et à la propriété, parce qu'une telle atteinte, sous quelque nom qu'on la déguise, ne serait qu'une manière de reconnaître la

prépondérance du capital, une contradiction. C'est en opérant en lui-même et sur lui-même, par l'association, la garantie mutuelle, l'organisation spontanée, que le travail peut triompher du capital.

En 89, le but de la Révolution était le déplacement du pouvoir et de la propriété : c'est pour cela que cette Révolution fut une bataille. En 1848, le but de la Révolution est la démocratisation du pouvoir et la réorganisation de la propriété ; c'est pourquoi cette Révolution est une fusion. Or, on n'organise, on ne fusionne qu'avec des principes ; la force et la fraude sont impuissantes à concilier et organiser.

Tel est donc l'argument que nous adressons à la Montagne.

Le but de la Révolution de 1848 est connu : c'est l'abolition complète du privilége propriétaire.

Le moyen d'arriver à cette abolition est également connu : c'est l'association ouvrière, c'est la substitution de la solidarité industrielle à la commandite capitaliste ; c'est la centralisation, par le crédit mutuel, de toutes les forces travailleuses ; c'est, en un mot, l'excommunication de la propriété.

Or, vous n'osez pas, vous, Montagnards, avouer le but de la Révolution : la preuve, c'est que vous vous déclarez partisans quand même de la propriété ; c'est que vous parlez du crédit comme de vrais propriétaires.

Vous ne reconnaissez pas l'instrument, le moyen de cette Révolution ; vos projets de réforme économique, tous empruntés à l'école anglaise, sont là qui l'attestent.

Que pensez-vous donc de la Révolution ? Expliquez-vous, car le temps brûle.

Ou plutôt, que ne devons-nous pas penser de vous, quand, après avoir lu vos déclarations, nous vous voyons faire les plus grands efforts contre le socialisme, refouler ses manifestations, calomnier ceux qui le défendent ?...

Vous soufflez, par toutes vos paroles et à tout propos, à propos de la politique du dehors comme de la politique du dedans, l'insurrection au peuple. Soit : que le peuple s'insurge ! Nous n'avons pas la prétention de pouvoir l'empêcher. Mais, de grâce, nous direz-vous pourquoi il faut que le peuple s'insurge ? Est-ce pour ajouter un centime aux cinq dont l'a doté la Constitution ?

Plus de réticence : vous êtes POUR ou vous êtes CONTRE la Révolution, c'est-à-dire vous êtes pour ou vous êtes contre la restitution à la classe travailleuse de *cinq milliards de rentes* ; pour ou contre le doublement du produit national, pour ou

contre la moyenne de 2,000 fr. de salaire, à la place des 5 centimes 5 millièmes de l'assistance.

Si vous êtes CONTRE, nous n'avons rien à objecter : toutes les opinions sont à nos yeux également respectables. Nous vous prions seulement de rayer de votre programme la formule *démocratique et sociale.*

Si vous êtes POUR, il faut le dire, mais nettement, carrément, comme le négociant qui répond aux offres d'un autre négociant, en répétant les mêmes choses et dans les mêmes termes. Il faut, en le disant, donner votre parole, vos signatures; il faut donner des gages, car le peuple est devenu méfiant, et nous, nous sommes peuple.

Quand vous aurez fait cela, tout dissentiment entre nous aura disparu; toute polémique cessera. Et puisque vous aimez le pouvoir, vous nous trouverez à votre dévotion. Comptez sur nous alors : l'affaire ira bien !...

(N° 6. — 23 novembre.)

Enfin nous sommes un parti sérieux, un parti respectable; nous sommes presque des honnêtes gens. Nous avons le certificat de *vingt-quatre mille francs*. Nous pouvons marcher de pair avec *le National*, avec *la Réforme*, avec *la Révolution démocratique et sociale*, traiter avec *le Constitutionnel* et *le Siècle* de puissance à puissance. Ce que c'est que de nous! Nous voilà presque convertis au capital!

(N° 8. — 25 novembre.)

AU RÉDACTEUR

Citoyen,

Le *Peuple* mollit; il entre ce matin dans la voie des transactions en indiquant la présidence Lamennais. Les politiques triomphent.

D'autre part votre nom — qui est la garantie des travailleurs — a disparu de l'en-tête du journal. Qu'est-ce que cela signifie? Vous retirez-vous? Vous effacez-vous? Une explication est nécessaire, ou du moins vous devez nous rassurer.

Raspail ou l'abstention. Hors de cette alternative, il n'y a qu'intrigue.

Je vous ai écrit il y a un mois. Ma lettre ne vous est pas arrivée, ou vous n'avez pas jugé à propos de me répondre. Peu importe : je suis pour vos idées et non pour votre personne. Je ne tiens ni à vous voir ni à recevoir une lettre de vous; mais je tiens à ce que vous sachiez que, malgré les attaques, les injures, les calomnies qui vous assiégent, il y a des inconnus qui vous défendent avec un désintéressement absolu. J'ose dire que je suis de ceux-là.

Encore un mot. J'étais commissaire au banquet de la Presse, au Château-Rouge; j'avais rédigé un toast sur ce thème : *Au droit au travail, seule garantie d'ordre public contre les envahissements anarchiques du droit à l'oisiveté*. Ce toast, applaudi par l'unanimité de la commission des toasts, a été éliminé à l'unanimité par la même commission, *sous prétexte* que ce sujet devait être réservé à Félix Pyat. Or, Félix Pyat n'a pas même assisté au banquet. O aristocratie de la démocratie!

Salut et fraternité.

E. M.,

73, rue Montmartre.

Vendredi matin, 24 novembre.

Réponse. — Nous n'entrons pas dans la voie des transactions : nous offrons notre dernier sacrifice à la paix. Si la con-

ciliation proposée est acceptée, nous n'y ferons aucun obstacle, préférant l'union des cœurs à l'inflexibilité des principes. Au contraire, si cette conciliation est repoussée, il ne nous restera qu'à pleurer sur le suicide de la démocratie, et à travailler obscurément à l'œuvre de l'émancipation des travailleurs, sans rien attendre désormais des partis et des hommes politiques.

Le citoyen Proudhon ne se retire pas, croyez-le bien. Le citoyen Proudhon ne désertera pas son poste. Il ne reculera pas devant les cris des factions. Les serpents de la calomnie, épuisant sur lui leurs poisons, ont rendu son âme inaccessible à la peur. Que lui importe d'être seul; si la justice et la raison sont avec lui? Que peuvent sur lui les balles et les poignards dont il est chaque jour menacé? Le citoyen Proudhon est prêt pour le grand voyage : il partira quand il plaira à Dieu et aux assassins.

Restez calme et fidèle, et le citoyen Proudhon vous remercie.

P.-J. PROUDHON.

(N° 11. — 28 novembre.)

Le citoyen P.-J. Proudhon, représentant du peuple, a adressé la lettre suivante au président du *Congrès électoral central* :

Paris, 27 novembre 1848.

Citoyen,

J'ai reçu votre fraternelle invitation, relativement à la réunion du *Congrès électoral central* des démocrates socialistes de la Seine, congrès auquel vous m'annoncez que j'ai été nommé délégué par les citoyens du 3e arrondissement.

En même temps que me parvenait votre lettre, je recevais communication, par les soins du secrétaire de la commission permanente du *Conseil électoral central*, du manifeste publié par ce conseil, avec invitation de joindre ma signature à celle des membres de la commission, auteurs du dit manifeste.

Je vous fais juge vous-même, citoyen, de ma perplexité. Me voilà entre deux demandes contradictoires, sans aucun moyen de me prononcer pour l'une ni pour l'autre.

Je présume que le but du *Congrès électoral central*, auquel vous me priez d'assister, est d'amener une fusion entre les deux fractions de démocrates-socialistes qui se sont produites à l'occasion du vote sur la présidence, et, par suite, d'annuler les opérations du *Conseil électoral central* qui sollicite en ce moment mon adhésion.

Mes vœux pour la conciliation ont été toujours aussi ardents que sincères; et c'est malgré moi, malgré mon opinion motivée, que j'ai été amené à prendre parti pour une candidature. Vous avez donc rendu justice à mes sentiments, citoyen, en me choisissant pour cette mission délicate. Toutefois, je dois vous faire observer que, représentant l'opinion contraire à la vôtre, il serait plus régulier que je fusse délégué par ceux-là mêmes dont j'ai soutenu jusqu'ici les actes, et qui, justement, paraissent décidés à passer outre, puisqu'ils publient leur manifeste.

Dans cette situation, il me semble que le *Congrès électoral central*, créé en opposition du *Conseil électoral central*, est bien moins l'expression de la conciliation que de la concurrence, et qu'il va directement contre le but qu'il se propose...

Je ne puis donc, citoyen, que vous conseiller de vous entendre sur ce sujet avec la commission permanente de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois; après quoi vous me trouverez tout disposé à entrer dans la voie amiable que vous me paraissez désirer.

Du reste, je ne puis ni ne dois vous dissimuler que, dans l'état actuel des esprits, avec les formules peu avancées encore de l'idée démocratique et sociale, une division momentanée entre nous me paraît chose *inévitable*, et par cela même peu à déplorer.

Cette division sera même utile, si nous savons la comprendre et en tirer parti; car, je vous l'avoue, je ne crois pas que nous soyons maîtres d'agir autrement.

Depuis deux jours, la nomination du chef actuel du pouvoir exécutif à la présidence me paraît assurée. Quant à la candidature de MM. Raspail et Ledru-Rollin, je suis convaincu, certain, qu'en groupant — chose, selon moi, impossible à réaliser — sur une même tête les voix acquises à chacun de ces deux candidats, nous ne formerions encore, sur la totalité des votants, qu'une assez faible minorité.

Ainsi, sans intérêt dans le succès de l'un ou de l'autre de vos

candidats, n'agissant tous qu'en vue d'exprimer une protestation, ne poursuivant d'autre but que celui de connaître les forces de la démocratie socialiste, sûrs, enfin, que si nous voulions essayer de ramener, soit à M. Raspail les voix données à M. Ledru-Rollin, soit à M. Ledru-Rollin ou tout autre les suffrages donnés à M. Raspail, nous n'obtiendrions que la défection d'une partie de citoyens qui marchent avec nous, — notre parti le plus avantageux, le plus patriotique même, est de porter à la fois ces deux candidats, et de laisser les électeurs libres.

La démocratie-socialiste est *une*; la France le sait. Elle ne se divise que sur des hommes, sur des noms propres, représentant des tendances séparées, mais peu divergentes.

Votons donc séparément, puisqu'il est impossible en ce moment de faire mieux; connaissons nos forces collectives et respectives : n'en doutons pas, la question présidentielle, je veux dire personnelle, vidée, la conciliation ne se fera pas attendre.

En résumé, je crois aujourd'hui la distinction des deux fractions de la démocratie socialiste bonne et profitable à toutes deux, puisqu'elle doit avoir pour résultat d'augmenter leur masse d'ensemble; je la crois utile au triomphe de nos idées; utile, enfin, à l'avenir de la République.

Salut et fraternité.

P.-J. PROUDHON.

(N° 12. — 29 novembre.)

Le président de la République n'est pas nommé; les candidats n'ont pas encore lancé leurs manifestes; ils ne sont même pas encore tous connus que déjà le principe de la présidence porte ses détestables fruits. Et ce n'est pas seulement la bourgeoisie, représentée et personnifiée comme elle l'était naguère par la royauté constitutionnelle, qui se divise en face du scrutin; c'est le peuple lui-même qui hésite, ce sont les ouvriers qui, par une fausse idée de conciliation, se laissent entraîner à cette abdication de leur souveraineté. Puis, comme pour cher-

cher une expiation à ce crime de lèse-démocratie, c'est nous qu'on accuse de diviser les esprits et de trahir la République.

A cette occasion de la présidence, contre laquelle nous ne cessons de protester tous les jours, on nous adresse les reproches les plus injustes et en même temps les plus contradictoires... On nous dit que nous sommes *vendus* à Cavaignac, que nous prêchons *systématiquement* la désunion entre les démocrates-socialistes, que nous votons avec les *modérés*, que nous sommes des montagnards *trop avancés*, que nous ne marchons pas *progressivement*, qu'autant vaudrait voter pour Cavaignac ou Napoléon que de voter sur *le terrain stérile du socialisme*, etc., etc.

Ces reproches nous sont adressés tous les jours de Paris et des départements, dans des écrits anonymes dont nous respectons profondément les auteurs, mais qu'en vérité nous ne concevons pas, après les explications que nous avons tant de fois données et sur nos principes et sur notre conduite.

Nous sommes vendus à Cavaignac ! — Comment cela? Parce que nous avons voté, le 4 novembre, en compagnie de quatorze montagnards, contre la constitution présidentielle, et que nous avons repoussé, le 25, l'ordre du jour motivé qui, à propos des événements de juin, déclarait que le général avait bien mérité de la patrie. Que fallait-il donc faire dans ces deux occasions décisives pour prouver que nous n'étions pas vendus?

Ce n'est pas cela, nous dit-on : vous faites les affaires de Cavaignac en votant pour un homme qui n'a pas de chances, pour M. Raspail.

Ici nous avons à relever tout à la fois chez nos critiques et une illusion et une violation de principes.

Illusion ! — Quand nous voterions tous d'ensemble pour M. Ledru-Rollin, nous n'en ferions pas moins les affaires du général Cavaignac, puisque nous ne ferions que hausser le chiffre de la majorité absolue, et par conséquent rendre plus difficile la nomination de Louis-Bonaparte, sans donner la moindre chance à M. Ledru-Rollin. Qu'on veuille bien réfléchir à ce petit calcul. Le département de la Côte-d'Or est, après celui de la Haute-Garonne, l'un des mieux disposés en faveur de M. Ledru-Rollin. Or, d'après les renseignements positifs que nous avons obtenus sur l'état de l'opinion en Bourgogne, le nombre de voix acquises à M. Ledru-Rollin dans ce département peut s'élever à 5 ou 6,000. Prenons pour moyenne, par département, 4,000, cela fera un total, pour les quatre-vingt-six départements, de 344,000; mettons, si l'on veut, 400,000.

Le socialisme, de son côté, qui ne compte guère de partisans

un peu nombreux qu'à Paris, Lyon, Limoges; qui recueillera en outre quelques voix clair-semées dans les autres provinces, le socialisme n'arrivera pas à 300,000; en tout, 700,000 voix, pour lesquelles on nous demande une conciliation inutile, et d'ailleurs impossible.

Violation de principes! — Comment ne comprend-on pas que nous ne votons pas *pour* la présidence, mais CONTRE la présidence; que si, par conséquent, nous pensions obtenir la majorité, au lieu de voter, de soutenir une candidature négative, nous proposerions l'abstention? Nous dirions au peuple de renvoyer à l'Assemblée nationale la nomination du président, de rendre impossible, enfin, par son abstention, la présidence.

Nous prêchons la désunion par système! — Mais, la question de la présidence écartée, où donc est la désunion? En quoi faisons-nous de la désunion, parce que nous voulons maintenir dans son intégrité le dogme socialiste, le vrai dogme révolutionnaire, selon nous, que les politiques purs nous semblent méconnaître? Quel est donc le drapeau auquel nous devions nous rallier? A quelles théories faut-il donner les mains? Où est le parti démocratique et social, s'il n'est pas avec nous?

Nous votons avec les modérés, et nous sommes montagnard trop avancé! — Nous prierons d'abord nos adversaires de nous expliquer ce double reproche, s'ils veulent que nous puissions leur répondre. — Nous votons avec les modérés, parce que, dans une querelle de ménage entre modérés, entre M. Dufaure et M. Sénart, nous nous sommes ABSTENU! Nous votons avec les modérés, parce qu'une autre fois, à propos d'un discours sur le droit au travail, où l'on condamnait nos idées, nous nous sommes encore, par dignité personnelle, ABSTENU!

Et puis on dit que nous sommes trop *avancé*, parce que nous voudrions enjamber certaines transitions inutiles, et que, suivant nous, les époques de révolution sont des époques d'enjambements.

Autant voter pour Cavaignac que voter sur le *terrain stérile du socialisme!* — Eh! c'est ce que nous n'avons cessé de vous dire nous-mêmes à propos de M. Ledru-Rollin : les votes portés sur ce candidat sont un appoint donné gratuitement à Cavaignac.

Autant voter pour Cavaignac que voter sur le *terrain stérile du socialisme!* — Pour cela, nous sommes un peu de l'avis de nos critiques. C'est le SOCIALISME qui nous sépare de Cavaignac: rien que cela! Sans le socialisme, peut-être voterions-nous pour lui, au lieu de voter pour Raspail; car, sans le

socialisme, nous n'aurions jamais eu l'idée d'une république démocratique et sociale ; sans le socialisme, nous n'eussions pas eu les journées de juin, du 15 mai, du 16 avril ; les délibérations du Luxembourg, où s'est défini le caractère de la Révolution de février ; sans le socialisme, en un mot, nous ne serions rien, nous n'existerions pas.

En vérité, nous en demandons pardon à nos adversaires, que nous voudrions connaître et voir, ce n'est pas l'union qu'ils ont à nous recommander en ce moment ; c'est notre conversion qu'il s'agit pour eux d'opérer. Qu'ils trouvent moyen de faire que nous ne soyons plus socialistes ; qu'ils nous expliquent la Révolution en dehors du socialisme, et nous votons avec la Montagne (nous voulons bien supposer qu'il existe un parti dit de la *Montagne*), nous votons pour M. Ledru-Rollin.

(N° 17. — 4 décembre.)

CAVAIGNAC

Il y a quelques jours, nous écrivions les paroles suivantes :

« C'est le socialisme qui nous sépare de Cavaignac : rien que cela ! Sans le socialisme, peut-être voterions-nous pour lui, au lieu de voter pour Raspail ; car, sans le socialisme, nous n'eussions jamais eu l'idée d'une république démocratique et sociale ; sans le socialisme, nous n'eussions pas eu les journées de juin, de mai, d'avril ; nous n'eussions pas eu les délibérations du Luxembourg, où fut définie la Révolution de février. Sans le socialisme, en un mot, nous ne serions rien, nous n'existerions pas. »

Ces paroles, mal interprétées, commentées par la malveillance, ont paru chagriner quelques-uns de nos amis ; elles ont fait crier au scandale nos adversaires.

Nous disions de plus, dans le même article, que l'élection de Cavaignac, chose horrible ! ne nous paraissait pas douteuse, et nous faisions en même temps le calcul approximatif des voix que la démocratie socialiste, à peine née, se trouve déjà en

mesure de donner, tant à Raspail qu'à Ledru-Rollin. C'est ce que l'on a considéré de notre part comme une réclame en faveur de Cavaignac.

Eh bien! nous allons faire entendre, pour l'instruction de nos lecteurs et la malignité de nos ennemis, un bien autre blasphème : nous déclarons aujourd'hui, de la manière la plus formelle, sans détour ni réticence, qu'à l'exception de Raspail, — dont la candidature n'est, on le sait, de notre part, qu'une protestation contre le principe présidentiel, — de tous les candidats, avoués ou tacites, qui peuvent s'offrir au choix du pays, celui que nous souhaitons le plus de voir arriver est le général CAVAIGNAC.

Nous faudra-t-il vingt ans de polémique pour expliquer à ceux qui nous lisent ce que signifie cette grande protestation qui a surgi en France depuis 1830, et qu'on appelle le *socialisme?* Comprendra-t-on, une fois, qu'engagés irrévocablement dans la question sociale, nous avons dû accommoder notre politique à notre socialisme, et non pas notre socialisme à notre politique? Écoutez donc, et pesez bien ce que nous allons vous dire, vous tous que nos idées intéressent, amis ou émules, prolétaires et propriétaires :

Si nous n'étions pas pour la raison, nous serions pour la foi;

Si nous n'étions avec Voltaire, nous serions avec le pape;

Si nous ne défendions la liberté, nous subirions l'autorité;

Si nous ne poursuivions l'égalité devant la fortune, nous serions partisans du privilége;

Si nous ne voulions la démocratie, nous accepterions la présidence;

Si nous n'étions pour le travail, nous serions pour le capital;

Si nous ne votions pour Raspail, nous voterions pour Cavaignac.

Voilà sept propositions qui, pour nous, sont toutes entre elles identiques et adéquates; la dernière est semblable aux autres : elle ne fait que traduire en noms propres ce que nous considérons comme les formules abstraites de notre symbole politique et social. Il y a nécessité absolue dans notre esprit de se prononcer pour l'une ou pour l'autre de ces diverses alternatives : le dilemme est inexorable.

Cavaignac représente en ce moment, pour nous, le capital, et, par voie de conséquence, d'analogie ou de similitude, la foi, le pape, l'autorité, le privilége, l'antagonisme politique, autrement dit la présidence : comme Raspail symbolise à nos yeux

le travail, et synonymiquement la raison, la liberté, l'égalité, la démocratie, l'unité.

— Mais, objecte-t-on, Cavaignac n'est pas le seul homme qui représente ces choses : il y en a bien d'autres que lui, dont les noms seraient encore plus significatifs. Pourquoi donc, entre tant de personnages illustres, Bonaparte, Lamartine, Thiers, Molé, Ledru-Rollin, Larochejaquelein, Montalembert, ces deux derniers, parrains, l'un du duc de Chambord, l'autre de la congrégation des jésuites, aller choisir pour objet de votre opposition le mitrailleur de juin, Cavaignac? entre tant de héros; Childebrand?

Ah! c'est que chaque siècle a son style propre et son expression particulière : c'est qu'au point où nous sommes arrivés de notre développement, ou plutôt de notre décadence civilisée, il n'y a plus qu'une idée qui tienne encore, le CAPITAL, et que Cavaignac est le seul homme qui représente purement, et à l'exclusion de tout autre, cette idée.

Remarquez d'abord que, depuis février, Cavaignac est le seul homme politique qui ait représenté quelque chose. Le gouvernement provisoire représentait le chaos; la commission exécutive représentait moins encore, elle représentait le néant. Enfin parut Cavaignac, qui dit, en face de l'insurrection : Moi, je suis le capital!

Cavaignac, vous dis-je, représente le capital, mais purement et brutalement, sans mélange de théocratie, monarchie, philanthropie ou autres bagatelles; le capital dépouillé de ses vieilles formules, réduit à son expression économique; le capital enfin, ni moins, ni plus. Si le principe du capital est le même au fond que celui de la monarchie, de la papauté ou de leurs diminutifs, l'aristocratie et les jésuites, Cavaignac ne s'en soucie point : il est le capital, voilà tout.

Entre MM. Bonaparte, Thiers ou Molé, Larochejaquelein ou Montalembert, Lamartine, Ledru-Rollin et Cavaignac, — Raspail toujours mis à part, — nous préférons donc le dernier. La raison, ce nous semble, est désormais facile à concevoir.

Avec Bonaparte, nous aurions devant nous le capital, plus l'empire, la gloire, les aventures, l'expédition d'Espagne ou de Russie, le silence de la liberté : *Siluit terra in conspectu ejus!* — Candidat rétrospectif, question complexe.

Avec MM. Thiers, Molé, O. Barrot lui-même, nous aurions le capital, plus le système constitutionnel, deux pouvoirs égaux, deux chambres, etc. — Candidats à bascule, question complexe.

Avec M. de Montalembert, nous aurions le capital, plus les

billets de confession, la soumission du temporel au spirituel, les pèlerinages en Terre-Sainte. — Candidat croisé, question complexe,

Avec M. de Larochejaquelein, nous aurions le capital, plus la légitimité et tous ses droits. — Candidat féodal, question complexe.

Avec M. de Lamartine, nous aurions toutes les contradictions à la fois, capital, monarchie, aristocratie, papisme, etc. — Candidat omniforme, question complexe, indéchiffrable.

Avec M. Ledru-Rollin, nous aurions, ce sont ses amis qui le disent, le capital, plus des tendances anticapitalistes; la propriété, avec certaines modifications peu ou point définies; l'économie de l'État, comme dit M. Jean Reynaud, à la place de l'économie de la société. Nous faisons trop de cas de l'intelligence de M. Ledru-Rollin pour lui attribuer ces fadaises. Ce n'est pas au moment de la lutte qu'un chef politique se pose en homme de transition, de transaction, pour parler plus juste : c'est après la victoire. La candidature de M. Ledru-Rollin en ce moment est plus qu'un non-sens ; c'est une faute. Qu'il nous permette donc de dire de lui, pour cette fois : Candidat en réserve, question ajournée.

Cavaignac seul représente le capital, sans augmentation ni diminution, sans équivoque, sans accessoire. Il est fils de régicide, simple bourgeois, point infatué de théories constitutionnelles, ni catholique, ni philanthrope. Cavaignac, en un mot, est le soldat du capital. Donc candidat logique, comme Raspail; question simple.

Cavaignac seul nous convient pour président de la République, nous voulons dire pour adversaire. Avec lui, le catholicisme, la royauté, le système féodal, le constitutionnalisme ne nous embarrassent point; les réticences ne nous compromettent pas. Que le capital, seul en lutte aujourd'hui, soit vaincu, et de toutes les ruines que l'esprit révolutionnaire a accumulées depuis trois siècles, pas une ne se relèvera.

Ce que Cavaignac est pour nous, il l'est à ses propres yeux; il le sait, il le sent. Seul encore, parmi ses compétiteurs, il a l'intelligence nette et sincère de ce que doit être le président de la République.

Nous voulons la république du travail : Cavaignac personnifie la république du capital et se donne comme tel. En juin, Cavaignac, nommé dictateur, a posé le socialisme en face de lui, comme sa partie adverse. C'est ainsi que Louis-Philippe, élu roi le 9 août 1830, avait posé comme son antagoniste la République.

La République est venue au bout de dix-huit ans, après que l'idée républicaine eut été suffisamment élaborée par la contradiction. Le socialisme commencera à venir lorsqu'il aura trouvé son contradicteur : le jour où Cavaignac sera élu président sera un progrès pour le socialisme. Car, s'il est vrai que les extrêmes se touchent, il l'est encore plus que les contraires se suivent : or, Cavaignac est l'antisocialiste comme Louis-Philippe était l'antirépublicain : comprenez-vous cela?

Et voilà pourquoi, sans nous inquiéter de la valeur personnelle ni des vertus privées des individus ; sans établir aucune espèce de comparaison entre Lamartine, Thiers, Ledru-Rollin, etc., et Cavaignac, nous n'hésitons point à dire que nous souhaitons passionnément d'avoir, pour président d'une république qui n'est pas la nôtre, mais aux lois de laquelle nous sommes prêts, comme minorité, à nous soumettre, l'homme qui, de lui-même autant que par la force des circonstances, se pose comme la négation personnifiée du socialisme, qui représente avec le plus de franchise et d'énergie le principe contre-révolutionnaire, le capital.

Avec tout autre que Cavaignac, il nous faudrait disputer de monarchie, théologie, idéologie, constitutionnalisme ou romantisme : avec Cavaignac, la question est admirablement simplifiée, nous n'avons affaire qu'au produit *net*. Si le produit *net* succombe en Cavaignac, il entraîne irrévocablement avec lui dans sa ruine tous les principes qui n'en sont que des variantes ou des corollaires : c'est fait de la vieille civilisation et du vieux monde, c'en est fait pour l'éternité.

Que nous importe donc que notre opinion sur la présidence serve à la candidature de Cavaignac, si parmi tant de candidatures insignifiantes ou hostiles, celle-là est la seule qui puisse servir nos intérêts? N'est-il pas évident, pour qui raisonne, qu'il importe avant tout d'affaiblir l'ennemi, en le diminuant de tout ce qui lui servait auparavant de support et d'auxiliaire ; comme un général qui, après avoir coupé l'armée ennemie et enfoncé le centre, a bon marché des deux ailes? N'est-ce pas ainsi que Cavaignac lui-même a vaincu l'insurrection?...

Nous savons très-bien, du reste, nous socialistes de bonne foi, qui n'aimons pas plus à tromper qu'à nous faire illusion, nous savons que nous ne formons encore dans le pays qu'une assez faible minorité. Ce que sont dans la presse les organes socialistes aux autres journaux, nous le sommes dans la République au reste des citoyens : un contre dix. Mais nous savons aussi que nous sommes le ferment de la Révolution, le levain qui, dans le temps fixé par le destin, fera lever la pâte sociale

C'est pour cela que nous tenons à nous poser dans l'intégrité de notre principe et dans la plénitude de notre antagonisme; c'est pour cela que nous voulons, comme symbole de la situation présente, non pas Raspail et Ledru-Rollin, ce qui n'exprimerait qu'une division fratricide; non pas Ledru-Rollin et Cavaignac, ce qui exprimerait la transaction avant l'opposition; mais Raspail et Cavaignac, le travail et le capital. Serions-nous donc les seuls hommes dans la République à qui il fût interdit de professer hautement leurs opinions, et de les formuler par une candidature?

Oui, général, vous êtes notre ennemi, et parce que vous êtes notre ennemi, nous nous garderons de vous avilir. Vous nous avez fait trop de mal, pour que, au moment de commencer avec vous cette lutte suprême, nous ne tenions pas à vous grandir encore, à vous élever.

Vous avez été habile, quoi qu'on ait dit, parce que vous avez été vrai.

Vous avez été habile en juin, quand la commission exécutive vous disait : *Nous allons avoir une bataille : il faut en finir!* — Il n'a pas tenu à vous, en vérité, que ce ne fût fini!

Vous avez été habile, quand vous avez appelé MM. Vivien et Dufaure. Votre situation était mal dessinée jusque-là : on pouvait douter encore si le vainqueur de juin avait fait la guerre au socialisme ou à des échappés de bagne. MM. Dufaure et Vivien vous ont donné votre véritable nom, votre véritable signification : vous vous êtes appelé dès lors le capital.

Vous avez été habile, quand, au grand regret de vos amis, et à la grande joie de vos accusateurs, vous avez voulu que l'élection du président de la République fût fixée au 10 décembre. Vous aviez calculé que le délai était plus que suffisant pour vous manifester dans votre essence, et marier à l'intérêt de votre candidature l'intérêt du capital. Vous saviez qu'un gouvernement, quel qu'il soit, est toujours sûr d'avoir la majorité à peine de révolution : or, le pays, encore chaud de février, de mars, d'avril, de mai, de juin, le pays a peur de révolutions.

Vous avez été habile, quand, à la surprise générale, vous avez défié à la tribune vos adversaires politiques. — Vous saviez encore que vous ne pouviez rencontrer en eux que des complices, qu'autre part étaient vos accusateurs.

Vous êtes habile, quand vous vous refusez obstinément, sous prétexte d'assignats, à toute création de papier de crédit. Tout ce qui peut amoindrir la féodalité capitaliste est contraire à

votre principe; et dans l'état actuel des choses, organiser le crédit, ce serait vous suicider.

Vous êtes habile, quand, malgré les clameurs de la gauche, vous vous renfermez, vis-à-vis de l'Europe, dans une neutralité imperturbable. Vous savez que ce qui agite l'Europe en ce moment est le socialisme, et votre mission n'est pas de faire, pour le compte du socialisme, une propagande armée. Ceux qu'on fusille à Vienne sont les frères de ceux que vous avez fusillés à Paris : il faut être stupide pour ne pas le voir.

Vous êtes habile, et, qui plus est, vous êtes heureux, quand vous offrez au saint-père l'hospitalité de la République : parce que la République à laquelle vous allez présider n'est autre chose que la République du capital, la République très-chrétienne, entendez-vous, dont le centre ne sera plus désormais à Rome, mais, comme le voulait l'Empereur, à Paris. Il y a longtemps que le catholicisme a fait, en Occident, un pacte avec l'usure : ce pacte, vous allez le renouveler par l'union mystique des noms de Pie IX et de Cavaignac.

Suivez donc, sans broncher, votre ligne; faites chaque jour acte de gouvernement; agissez, pendant que vos compétiteurs, réduits à promettre ce que vous exécutez avec tant de résolution, couchent à la porte des électeurs.

Mais sachez une chose.

En défendant le capital, vous êtes condamné à reconstruire tous ces vieux principes dont l'élimination successive vous a faits ce que vous êtes : d'abord la monarchie constitutionnelle, cette pitoyable sottise des idéologues politiques; — ensuite la légitimité, à laquelle ne croient plus ses propres partisans; — après, la féodalité, enterrée il y a plus de deux siècles par Richelieu; — puis, la suprématie temporelle et spirituelle du pape, souffletée par Philippe le Bel, et démonétisée par Luther.

Sur le terrain du capital, il n'y a point d'arrêt pour vous. Ou vous rétrograderez jusqu'à la théocratie, ou vous serez absorbé par le socialisme. A peine de finir misérablement comme un Louis-Philippe, il faut que le président de la République devienne, ou pour le pape un Charlemagne, ou pour le socialisme un Constantin. Mais, Charlemagne, c'est impossible; Constantin, vous n'en voulez pas. Louis-Philippe!... sera-ce donc là, ô Cavaignac, votre destinée?...

(N° 19. — 6 décembre.)

AU CITOYEN LEDRU-ROLLIN

En vérité, citoyen Ledru-Rollin, vous ne nous comprenez pas.

Quoi ! vous vous persuadez, ou plutôt on vous persuade que nous sommes avec vous sur le pied de guerre !

Quoi ! rabaissant nos enseignes socialistes aux proportions d'une politique misérable, nous songerions à vous barrer les avenues de la présidence, par jalousie de votre prépondérance personnelle !

Nous placerions plus haut que vous les tables de la loi démocratique, afin de fonder un schisme orgueilleux !

Parlons franc : vous nous croyez vos ennemis plus encore que de Cavaignac.

Voici comment nous vous répondons :

Nous vous disons : Allez où l'on vous mène ; saisissez-le, ce pouvoir, dès qu'il se laissera prendre ; écoutez vos amis de profession, les *Rollinistes*, comme on dit, et avant six mois vous n'êtes plus Ledru-Rollin, vous êtes Cavaignac lui-même.

Oui, que les obstacles s'écartent ; franchissez d'un seul bond la distance qui vous sépare de cette damnée présidence qui nous brouille et nous rapetisse tous ; allez au but, *devenez roi* comme Cromwell ; vous êtes Cavaignac, encore une fois, et rien que Cavaignac.

Jugez-vous-même.

Ferez-vous que le crédit refleurisse entre vos mains, vous qu'avant les émeutes on considérait déjà comme l'effaroucheur, le grand assommeur de toute confiance ?

Ferez-vous que le capital ne vous tienne pas rigueur, que le monstre ne s'enfouisse pas quand vous l'appellerez, ne s'étale pas quand vous n'aurez plus besoin de lui ? Ce joug accablant du capital, avez-vous jamais dit que vous le secoueriez ?

Que répondrez-vous à la bourgeoisie qui, vous ayant donné, par une faveur insigne, main-levée de vos circulaires, viendra vous dire « *qu'il est temps d'en finir !* »

Que faire de tout ce peuple qui vient de son côté réclamer le droit d'assistance ? Cette foule affamée de femmes, d'enfants, de

travailleurs, est-il temps de la nourrir, comme l'hiver dernier, avec la manne et l'eau bénite de Lamartine?

Irez-vous, comme au 17 mars, comme au 16 avril, dépopularisant la meilleure partie de vous-même, étouffer la voix des pétitions aux cent mille bouches sous le roulement des tambours du capital et du privilége?

Quand l'émeute reparaîtra, l'émeute périodique et terrible de la faim, qu'aurez-vous à lui opposer, si ce n'est les canons, les obus, les troupiers de Cavaignac?

Ainsi, Cavaignac dans la rue; — dans l'intérieur, Thiers, Guizot ou Molé, quoi que vous puissiez faire.

N'espérez pas échapper aux anneaux de cette camaraderie gigantesque, qui vous enveloppera tout entier, une fois aux affaires.

Vous aurez sur les bras tous les grognards de la démocratie, tout le bataillon des vieux conspirateurs et des culottes de peau du pseudo-socialisme. Tous ceux qui vous prônent et vous poussent en ce moment, le font-ils sans arrière-pensée? — Des places! vous crient-ils d'une lieue à l'avance, des commissariats! des missions! Toujours la curée recommencée sur de nouveaux frais.

Et vous serez là, les bras croisés, contemplateur attristé des furies de votre entourage, pourvoyeur de toutes les intrigues, simple et passif entrepositaire des grâces et des superfluités du budget.

Le budget! allégez-le donc d'un atôme, nous vous en défions.

Ce n'est pas vous, âme douce et bonne, qui, sous prétexte d'orléanisme, mettrez sur le pavé de pauvres pères de famille afin de caser vos créatures; vous qui ôterez le pain de la bouche de Pierre pour le mettre à celle de Paul. Quel budget ne vous faudra-t-il pas si vous voulez compenser toutes les ingratitudes de février! Mais que dira la bourgeoisie?

Cavaignac ou Guizot; c'est là que vous aboutissez fatalement, c'est à cela que nous voulons vous arracher, et nous sommes vos ennemis!

Parviendriez-vous à établir l'égalité d'apparence ou d'apparat, que vous n'auriez rien fait encore, laissant chacun dans sa sphère, le peuple dans ses haillons, la haute bourgeoisie dans sa simarre, le financier dans son monopole, l'homme d'État dans son orgueilleuse ampleur.

Le vieux sans-culotisme, le peuple n'y croit plus.

Que lui fait l'égalité historique, grecque, romaine ou même jacobine? Ce qu'il veut, c'est l'égalité devant le travail, l'édu-

cation, le bien-être. Celle-là seule est réelle, tout le reste n'est que fiction et néant.

Qui sait si nous n'empêchons pas, nous vos ennemis, le sacrifice d'un bon tempérament révolutionnaire, qu'il serait regrettable de voir finir misérablement entre le double choc du peuple et de la bourgeoisie? cette fibre dantonienne, pourquoi ne pas la réserver pour des temps meilleurs?

Vous, rollinistes, qui le portez avec tant d'enthousiasme vers cette présidence, vous êtes-vous bien représenté quelle figure il fera, lui, Ledru-Rollin, sous ce dais quasi-monarchique?

Vous ne craignez pas de le voir s'engager dans un rôle funeste, de le compromettre entre les deux termes de cette vieille antithèse *du roc Tarpéïen et du Capitole.* Vous le rêvez au Luxembourg ou aux Tuileries, et vous ne vous souvenez pas qu'il a frisé Vincennes.

Encore une fois, nous, sommes-nous vos ennemis, citoyen Ledru? Est-ce que vous nous faites obstacle, par hasard? Cette présidence, cette candidature, cette rixe politique, en quoi cela nous touche-t-il?

Vous croyez encore au pouvoir, et nous n'y croyons plus.

Nous ne croyons qu'aux révolutions, et vous croyez aux réformes, à l'avénement de certains noms propres, à la prépondérance de telle ligne politique, adresses, manifestes, programmes, harangues, coups de théâtre parlementaires, prouesses de tribune, etc.

Pour nous, toutes les réformes faisables sont faites. Elles accablent d'ailleurs les hommes qui s'y confient.

Tribun du peuple, avocat, patron, défenseur, harangueur du peuple, vieux titres, offices supprimés du jour où le peuple est rendu à lui-même; dès qu'il prétend vivre et se conduire sans le secours de ces personnages officieux et irresponsables qui ne seront jamais que ses tyrans déguisés.

Vous nous trouverez sans doute excessifs, exagérés, impolitiques surtout; oui, impolitiques, et nous nous en glorifions. Mais nous nous appelons le Peuple, et c'est lui-même qui vous dit par notre voix qu'il n'est ni haineux, ni vindicatif, et qu'il sait étouffer jusqu'aux germes des plus légitimes rancunes.

Un rapprochement entre le peuple et vous est-il possible encore?

Oui; mais sortez au plus vite du territoire politique, confessez hautement le socialisme, non pas le socialisme de bouche et de circonstance, suivant tel club, suivant tel journal; mais le socialisme qui nous a fait inscrire ici : — **Pas de président! rien que des citoyens!**

Cette déclaration est-elle la vôtre, citoyen Ledru? Dès-lors, vous n'êtes plus la pierre d'achoppement pour la République sociale; dès lors, vous-même pouvez dire si c'est bien dans nos rangs que sont vos ennemis.

(N° 20. — 7 décembre.)

A M. le Rédacteur de la Révolution démocratique et sociale.

Paris, 6 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

En publiant dans votre numéro d'hier l'article intitulé : *M. Proudhon et M. Cavaignac*, vous avez dû penser que je ne laisserais pas passer sans réponse une pareille attaque. Ce que vous faites contre moi n'est plus de la polémique : c'est une excitation violente au mépris et à la haine de ma personne. Quiconque, vous ayant lu, me jugera sur cette étrange biographie, ne manquera pas de croire que je suis le plus grand ennemi de la République, et que ce serait bien mériter du pays que de le purger d'un aussi abominable homme. Aussi, ce que je n'eusse pas demandé à votre complaisance, croyez-le bien, pour la satisfaction de mon amour-propre, je l'attends de votre justice pour ma sûreté. Vous m'obligerez, monsieur le rédacteur, d'insérer la présente dans votre plus prochain numéro.

Au fond, vous n'avez à me reprocher qu'une chose : c'est d'être opposé à la candidature de M. Ledru-Rollin, et, par contre, d'avoir dit que, comme candidat du capital, je préférais à M. Ledru-Rollin et à tout autre le général Cavaignac. Voilà tout mon crime. Otez-moi cela, et je redeviens l'un des patriotes les plus dévoués, l'un des plus intelligents révolutionnaires. Quant a ce que vous ajoutez sur mes opinions et ma conduite politique, ce ne sont que broderies et assaisonnements de votre invention, à seule fin de me rendre de plus en plus odieux et suspect. Permettez donc, Monsieur le rédacteur,

que je rectifie d'abord ce qu'il y a d'inexact dans vos allégations; l'amendement des détails rendra plus nette, sur le point essentiel qui nous divise, ma justification.

Vous commencez par me présenter comme un indigne plagiaire. Suivant vous, j'aurais dérobé à M. Mazel l'idée du crédit gratuit et de la Banque d'échange.

Vous n'êtes point du tout au courant, monsieur le rédacteur. Je n'ai connu M. Mazel et ses travaux que postérieurement à la publication des statuts de la Banque d'échange, et à la démonstration toute scientifique que j'avais faite du principe du crédit, quelques mois auparavant. C'est M. Mazel qui, de son propre mouvement, s'est révélé à moi, et qui m'a fait part de son idée. Et quant à cette idée en elle-même, bien loin que je revendique pour elle la priorité d'invention, je la répudie entièrement, et pour le fond et pour la forme. L'idée de M. Mazel n'est pas la mienne; vous le reconnaissez implicitement vous-même, quand vous dites : *Bientôt on saura qu'en empruntant le mécanisme inventé par M. Mazel, M. Proudhon n'a fait que le dénaturer et le rendre impossible.*

Non, monsieur, je n'ai rien emprunté, rien dénaturé; je n'ai pas l'habitude de prendre les idées des autres, j'en ai de reste. Je ne dois rien à M. Mazel; et quelque estime que je professe pour ses lumières, je persiste à croire que son idée, telle qu'il l'a présentée dans diverses publications, est incomplète et insuffisante, autant au point de vue de la Révolution qu'à celui de la science économique.

Passons à un autre grief.

Vous dites : « Avant la Révolution de février, le gouvernement s'était bien gardé de faire à M. Proudhon les honneurs de la persécution : les lois de septembre s'étaient tues sur ses hardiesses, alors que tous les jours les feuilles démocratiques subissaient l'amende et la prison. »

Vous êtes mal informé, monsieur le rédacteur. En 1843, je fus traduit devant la cour d'assises de Besançon pour une brochure intitulée : *Avertissement aux propriétaires*, dans laquelle le parquet releva *NEUF CHEFS* d'accusation différents. A cette occasion, M. Duchâtel, sollicité par moi de renvoyer cette affaire devant un jury d'économistes, répondit par le télégraphe de m'appliquer le maximum de la peine, 12,000 fr. d'amende et douze ans de prison! Le jury montra moins d'acharnement : je fus renvoyé de la plainte. Je ne vous parle pas de mes autres tribulations. Il me suffit d'ajouter que, depuis cette époque, j'ai été coté à la préfecture de police comme l'un des ennemis les plus dangereux de la monarchie. (Voir à ce sujet

la *Revue rétrospective*). Je n'avais point, je l'avoue, sollicité cet honneur.

Vous dites ensuite, et ce n'est pas le moindre de mes attentats, qu'il m'est arrivé mainte fois de tourner en ridicule le suffrage universel.

En vérité, Monsieur le rédacteur, je ne conçois pas qu'un démocrate ose parler du suffrage universel, après ce que les docteurs de la démocratie en ont fait! Trouvez-vous donc que l'Assemblée nationale, produit du suffrage universel, représente bien les *aspirations* de la démocratie, comme vous dites? Et quand ledit suffrage est à la veille de donner à M. Louis Bonaparte trois millions de voix et à M. Ledru-Rollin cinq cent mille, avez-vous lieu d'être si content de lui? Ne vous sentez-vous point la démangeaison de corriger, par quelque moyen révolutionnaire, l'injustice du suffrage universel?... Allez, Monsieur le rédacteur, le suffrage universel ne sera une vérité qu'après que nous autres socialistes nous vous aurons appris à le faire parler. Jusque-là, le plus sûr pour vous sera de lui fermer la bouche; et c'est à quoi vous ne manquerez pas, si vous arrivez au pouvoir.

Après avoir combattu l'impôt progressif, j'aurais proposé, s'il faut vous en croire, de l'appliquer.

La mémoire vous fait défaut, Monsieur le rédacteur. J'ai proposé une retenue momentanée du tiers du revenu *net*, soit un sixième au profit des fermiers, locataires et débiteurs, et un sixième pour l'État. Jamais je n'ai approuvé ni proposé l'impôt progressif, dont j'ai fait la réduction à l'absurde dans mon *Système des contradictions économiques*, tome Ier, chap. VII.

Autre contradiction. Après avoir dit : *La propriété, c'est le vol!* je me serais constitué, suivant vous, le défenseur de la propriété!

Si vous entendez par là que j'ai combattu toute atteinte *matérielle* à la propriété comme perturbatrice de l'ordre social et contraire à la réforme économique, vous avez eu raison, et, loin de m'en cacher, je m'en vante. Si, au contraire, vous avez voulu dire que je repoussais tout développement économique en sens inverse du principe de propriété, j'aurai l'honneur de vous répondre que ce n'est pas même une calomnie, c'est tout simplement une sottise.

« Le temps vous manque, dites-vous, pour dévoiler l'affligeant tableau de mes variations. »

Il est heureux pour vous, Monsieur le rédacteur, que le temps vous ait manqué. Une pareille révélation, je vous en avertis, ferait peu d'honneur à vos connaissances. Je vous

défie de prouver qu'une seule fois, depuis dix ans, j'aie varié en quoi que ce soit dans mes opinions !

Mais voici qui est plus sérieux :

« M. Proudhon s'est fait l'allié de M. d'Alton-Shée, l'ex-comte, pour jeter la discorde au sein du parti démocratique. »

Je n'ai point fait alliance avec M. d'Alton-Shée, ni M. d'Alton-Shée avec moi. Il faut encore rayer cela de votre réquisitoire. M. d'Alton-Shée est un homme qui, malgré une position aristocratique, a passé, comme bien d'autres, de la monarchie constitutionnelle à la République, et de la République au socialisme, sans autre impulsion que celle de la vérité et l'intelligence du siècle. S'il vous plaisait à vous-même, Monsieur le rédacteur, de faire un pas de plus, vous vous rencontreriez avec nous sans nul doute sur le même terrain. Quant au crime de jeter la discorde dans la démocratie, il est clair que vous accusez de discorde ceux qui pensent autrement que vous, d'après la règle de Boileau :

> Qui n'aime point Cottin, n'estime pas son roi,
> Et n'a, selon Cottin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Vous dites ensuite :

« Après avoir promené ses sympathies de M. Bonaparte à M. Cavaignac, etc. »

Sur mon prétendu bonapartisme, je vous aurais cru, Monsieur le rédacteur, un peu mieux informé.

J'ai été présenté à M. Louis Bonaparte par M. Joly père, représentant de la Haute-Garonne, actuellement l'un des membres les plus chauds de la Montagne. M. Joly me dit que M. Ledru-Rollin était prévenu de la démarche et serait informé du résultat. Nous parlâmes au citoyen Bonaparte, M. Joly et moi, en républicains énergiques. M. Bonaparte nous répondit, suivant sa coutume, en nous témoignant beaucoup de considération, et nous remerciant de notre politesse.

Je n'ai pas revu depuis le prétendant, et je n'ai pas tardé à m'apercevoir que M. Joly désespérait de lui autant que moi. Fort de ma conscience, couvert par la présence d'un de mes collègues, sachant que ce qui se passait serait reporté à l'honorable M. Ledru-Rollin, alors mon chef de file, je ne pensais pas que le soupçon dût m'atteindre. Comment donc MM. Joly et Ledru-Rollin sont-ils aujourd'hui des républicains farouches, pendant que moi, je suis resté un bonapartiste ?

L'histoire de mes sympathies pour le général Cavaignac est

du même genre, et il vous est permis, Monsieur le rédacteur, moins qu'à personne de l'ignorer.

Vous souvient-il de certaine réunion de patriotes à laquelle assistait, entre autres, M. Delescluze, rédacteur actuel de la *Révolution démocratique et sociale*, et dans laquelle fut longuement agitée la question de savoir ce qu'il conviendrait de faire, au cas où une lutte s'engagerait dans Paris entre Louis Bonaparte et Cavaignac? Les avis étaient partagés, ou plutôt il n'y avait pas d'avis, tant on trouvait d'inconvénients, soit à se joindre à Cavaignac contre Bonaparte, soit à prendre parti pour celui-ci, sauf à l'éliminer ensuite; soit enfin à rester neutres. Enfin, le premier parti prévalut : c'était, selon moi, le plus sage. Cavaignac, se dit-on, représente pour le moment la République; sauvons d'abord la forme, le fond viendra après. Il fut donc convenu qu'on irait trouver le général Cavaignac, et qu'on s'entendrait avec lui sur les conditions du concours à lui apporter. Je fus désigné pour cette démarche, qui n'eut pas lieu.

J'ai sollicité une autre fois, dans un intérêt tout personnel, je l'avoue, le général Cavaignac : il s'agissait de la suspension du *Représentant du Peuple*. A toutes les observations que je pus faire, le général me répondit que *j'étais brouillé avec le pays*, et qu'avec des journaux de l'espèce du mien, l'ordre dans la République était impossible. Il paraît, au surplus, qu'à l'endroit des principes, le général Cavaignac me trouva incorrigible : la suspension du journal ne fut levée qu'au bout de six semaines, puis prononcée de nouveau, à la suite de trois saisies consécutives. Aujourd'hui, malgré sa modération, malgré ses cajoleries, le *Peuple*, héritier du *Représentant du Peuple*, a *QUATRE PROCÈS* pendants; tandis que la *Révolution démocratique et sociale*, qui ne cesse d'injurier Cavaignac et de pousser à la haine du gouvernement, vit en pleine sécurité. C'est que vous ne représentez qu'un homme, Monsieur le rédacteur, et moi je représente un principe.

Et m'est avis que cette haine féroce que vous affectez pour Cavaignac n'est point aussi irréconciliable qu'il semble; car enfin qui a fait venir d'Algérie le général Cavaignac? Ne sont-ce pas les amis de son frère Godefroy, MM. Flocon, Ledru-Rollin, etc.? Quoi donc! l'aurait-on fait ministre de la guerre sans le connaître, et tout simplement en considération du mort? Voilà bien la camaraderie démocratique!... Et puis, ce que défend et que représente Cavaignac, le capital, la rente, le produit *net*, vous aussi le défendez : le point de départ de votre politique est le même que celui de la politique de Ca-

vaignac. Ce qui vous distingue de lui, ce ne sont pas les idées, c'est la turbulence.

Toutes ces petites calomnies, ces petites insinuations écartées, que reste-t-il de votre diatribe? Ceci seulement, que je ne rétracte point, et qui ne m'embarrasse guère, savoir que je préfère, pour représenter le capital et le privilége, le général Cavaignac, même à M. Ledru-Rollin. J'en ai dit la raison dans mon dernier article, et je suis surpris, vraiment, qu'elle vous scandalise.

J'ai posé, il y a quelque temps, à vous et à vos amis, nettement, catégoriquement, cette question : Êtes-vous, oui ou non, pour l'abolition de *cinq milliards* de rentes que le travail paye chaque année au capital? Toute la Révolution est là. Il ne s'agit point de savoir comment et en combien de temps s'opérera cette abolition, très-facile selon moi, et qui doit régénérer la société : il n'est question pour le moment que du principe. Accordez-moi le principe, et je vous accorderai le temps et les transitions.

Si vous vous prononcez, ajoutais-je, pour l'affirmative, dès lors vous êtes socialistes comme je le suis moi-même, et je marche avec vous. Sinon, vous n'êtes ni socialistes, ni démocrates, et tous vos projets d'amélioration ne sont que des remaniements au système de la misère. Dans ce cas, je proteste contre l'abus que vous faites du titre de socialistes, et pour l'honneur de la démocratie, pour la moralité du parti que vous prétendez défendre, je combats votre candidature.

A quoi sert donc de tergiverser? A quoi bon tant d'injures et de violence? Vous dites que M. Ledru-Rollin était plus que personne à même de *débarrasser la République du pouvoir présidentiel*, mais que je l'en empêche en rendant son élection impossible; — que des hommes de cœur *avaient formulé le programme de réformes immédiatement réalisables*, et que je m'oppose à ces réformes; — qu'ils avaient juré de ne pas *s'arrêter dans la marche révolutionnaire*, et que je les calomnie..., etc., etc.

Toutes ces déclamations, Monsieur le rédacteur, sont pures niaiseries. Si M. Ledru-Rollin était élu président de la République, son devoir serait d'exercer les fonctions qu'il tiendrait de la Constitution et du peuple, et je n'admets pas qu'on dise en son nom qu'il s'en démettrait. Ce serait plus qu'impolitique, ce serait fou. Quant à l'obstacle prétendu que je fais à cette élection, j'ai dit maintes fois que vous me paraissiez être dans une déplorable erreur, si vous croyiez que M. Ledru-Rollin pût réunir plus de cinq cent mille voix, tant socialistes que

démocrates. Qu'importe donc que cent mille voix se détachent de ce nombre, dans l'intérêt d'une protestation qui, selon moi, contient le secret de l'avenir et les destinées de la France? L'extinction du produit *net*, vous dis-je, l'abolition de *cinq milliards* de rentes! Hors de là, il n'y a point de Révolution, il n'y a qu'escamotage. Toutes ces réformes immédiatement réalisables dont vous parlez; toute cette marche révolutionnaire dont vous faites honneur aux signataires de la *Déclaration*, ne sont pour moi qu'une torture nouvelle et sans fruit que vous voulez infliger au corps social, une agitation sans idée et sans résultat.

Telle est, depuis bien des années, ma conviction intime; telle elle s'est formée, après de longues et laborieuses recherches. Il est fâcheux pour vous, je le reconnais, de rencontrer sur votre chemin une conviction aussi obstinée; mais, permettez-moi de vous le dire, Monsieur le rédacteur, vous ne savez pas encore ce que c'est qu'une idée; car si vous saviez ce que c'est qu'une idée, vous sauriez ce que c'est qu'une conviction.

Je suis, Monsieur le rédacteur, votre très-humble serviteur,

P.-J. PROUDHON.

P. S. Au moment de clore ma lettre, je reçois le billet suivant, timbré de la poste, et dont je tiens à votre disposition l'original.

« *A monsieur Proudhon, le royaliste.*

« Dites-moi, s'il vous plaît, par qui vous êtes payé pour désunir les démocrates? Est-ce par Cavaignac, par Louis-Philippe ou par Henri V! Comment, malheureux que vous êtes, au moment où vous devriez faire tous vos efforts pour assurer le triomphe de la République, vous cherchez à la faire tomber, parce que le peuple ne vous a pas porté candidat à la présidence! Vous êtes donc un ambitieux!... C'est un ouvrier, qui jusqu'à ce jour avait confiance en vous, qui vous parle et qui vous déteste, en vous faisant connaître que le même sort qu'a éprouvé cet Italien Rossi vous attend : et celui qui vous assassinera aura bien mérité de la patrie, et surtout de la démocratie, puisque vous êtes un traître!... »

J'ai vingt lettres pareilles dans mon secrétaire. Les premières me venaient toutes de bourgeois; depuis quelque temps, depuis qu'il est question de présidence, elles me vien-

nent des ouvriers. Vous avez si bien fait, vous et vos amis, par vos accusations et vos menées, qu'en ce moment je suis, pour bien des pauvres diables, fanatiques de présidence, un scélérat. Certes, je ne vous accuse pas de complicité morale; mais quand de pareils avis me viennent régulièrement à la suite de vos diatribes, j'ai bien le droit de me plaindre d'une polémique qui, n'ayant rien à dire sur les choses, se met à déchirer les personnes. Si c'est là de la politique, je déclare que je n'y entends rien, et je me retire de l'arène.

(N° 24. — 11 décembre.)

Nous conjurons nos amis de méditer les phrases suivantes de la proclamation du général Cavaignac, relative à l'élection du président de la République :

« Citoyens, si vous vous montrez calmes, réfléchis, résolus, vous aurez donné à votre œuvre une base solide et respectable. *Vos ennemis, ceux de la société*, voudraient peut-être exploiter vos agitations, vos luttes : ils s'arrêteront devant l'œuvre imposante de votre recueillement.

« On vous a dit, comme on nous l'a dit à nous-mêmes, que *des insensés parlaient de juger le choix du peuple*, pour marchander ensuite leur obéissance. Rassurez-vous : le gouvernement connaît ses devoirs, et jamais il n'a été *plus énergiquement résolu à les remplir*.

« Les bons citoyens sont ceux qui, après avoir émis librement, consciencieusement leur vote, savent qu'ils n'auront ensuite qu'à *s'incliner avec respect devant le choix de la nation*, QUEL QUE SOIT LE NOM qu'elle aura prononcé.

« Quant à ceux qui nourriraient d'autres projets, *qui se prépareraient à des entreprises funestes*, quant à ceux-là, s'il en existe, AUJOURD'HUI COMME GOUVERNEMENT, DEMAIN COMME SIMPLES CITOYENS, nous ne pourrions voir en eux que des *ennemis publics* que la loi ne voudrait ni ne pourrait couvrir. »

Ainsi, ceux dont le gouvernement de la République se préoccupe, ceux qui font l'objet de ses inquiétudes, qu'il désigne à la méfiance et à la haine des citoyens, et pour lesquels il n'existe ni loi, ni miséricorde, ce ne sont pas les partisans de

la légitimité, ce ne sont ni les bonapartistes, ni les orléanistes : c'est la démocratie sociale, c'est nous ! Nous sommes ces *ennemis publics* que *la loi ne peut ni ne veut couvrir*, et devant lesquels les dissensions bourgeoises se taisent, les rivalités politiques s'effacent. Cavaignac n'est plus que le gendarme de Napoléon !

Comme nous le disions hier, la conjuration capitaliste, l'alliance offensive et défensive du privilége contre le prolétariat est formée; il y a entente cordiale entre tous ces hommes que nous supposions ennemis : Bugeaud, Changarnier, Cavaignac, Lamoricière, Molé, Thiers; entre *la Presse* et *le National*. Qu'ils l'avouent ou qu'ils le nient, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, peu importe. La force des intérêts les unit, la même pensée les dirige : cette pensée, c'est l'extermination du socialisme.

Quel que soit le nom qui sortira du scrutin, ce nom est accepté d'avance comme le mot de ralliement de tout le parti capitaliste. A ce nom le gouvernement *s'incline*; ceux à qui l'on prêtait l'ambition des César et des Pompée deviennent modestes et désintéressés comme des Cincinnatus. Ne croyez pas qu'ils aient plus que nous le fétichisme du suffrage universel : sur ce point, ils sont tous fils de Voltaire, aussi sceptiques que nous le serions nous-mêmes, si nous pensions que le suffrage universel a reçu sa dernière forme. Ce qu'ils aiment, ce qu'ils estiment en ce moment dans le suffrage universel, c'est l'autorité qu'ils en tirent pour leurs projets de réaction. Pour dompter le peuple, en effet, il ne faut pas moins que la volonté du peuple.

Du reste, tout semble, par un merveilleux arrangement, avoir été prévu contre l'éventualité d'un conflit. Tandis qu'à Paris le gouvernement arme ses cohortes, concentre ses troupes; que M. Dufaure convoque l'état-major de la garde nationale ; que les amis de Louis-Bonaparte exaltent le zèle de leurs partisans, le maréchal Bugeaud fédéralise les départements et s'apprête, dit-on, à marcher sur Paris à la tête de 200,000 hommes. Qu'une émeute éclate, Cavaignac se retire dans la plaine Saint-Denis; puis, avec le vainqueur d'Isly, il reprend la capitale, et purge la République des nouveaux Albigeois.

Alors, on se partagera les dépouilles : Napoléon aura la présidence de la République; Cavaignac la présidence de l'Assemblée nationale; Lamoricière le gouvernement de l'Algérie, etc. On refera une Constitution moins démocratique, moins incommode; on recommencera la comédie parlementaire ; on se

querellera du 1er janvier au 31 décembre pour les portefeuilles, sauf à se réunir et à faire front de tous côtés, le jour où le prolétaire bronchera. Ce sera l'âge d'or de la politique, l'idéal de la république capitaliste et antisociale...

Amis, que les déclarations du pouvoir nous éclairent. Nous sommes à peine un contre dix, sans argent et sans armes contre des ennemis pourvus de toutes munitions. Ne recommençons pas les tragédies de 1831, 1832, 1834, qui, si elles firent germer la République, prolongèrent aussi l'existence de la royauté pendant dix-huit ans. Ne nous engageons pas dans cette guerre impie : assez de sang répandu, assez d'orphelins, assez de misère. L'idée sociale est plantée : pour porter ses fruits immortels, elle n'a que faire de notre sang, elle n'a plus besoin que de nos sueurs.

Cinq à six cent mille voix qu'obtiendra, nous l'espérons, la démocratie sociale, représentée en ce moment par les citoyens Raspail et Ledru-Rollin, forment un total d'au moins deux millions d'âmes dévouées à notre cause. Le socialisme, à peine arrivé à la vie politique, formerait déjà un État puissant, supérieur à la Confédération helvétique. Sachons organiser, sur le terrain commercial et industriel, cette masse travailleuse. N'ajournons pas l'espoir de nos principes à une nouvelle élection de la présidence. Ne restons point inactifs en présence du gâchis représentatif; ne perdons pas le temps à ces distractions d'une politique creuse, qui, depuis six semaines, nous tourmentant et nous divisant, n'aboutissent, vous le voyez, qu'à donner une sanction de plus à l'institution monarchique de la présidence quadriennale. Nous avons si bien travaillé pour le pouvoir ! faisons quelque chose pour la liberté.

(N° 28. — 15 décembre.)

La *Révolution démocratique et sociale*, qui a juré, comme chacun sait, de nous exterminer de la République, nous lègue ce matin, de son autorité inquisitoriale, les malédictions de la démocratie. A en croire notre confrère, c'est nous qui, par nos menées perfides, avons préparé ces élections de décembre, où l'on voit çà et là les suffrages se répartir entre les can-

didats dans ce rapport peu flatteur pour certaines ambitions : Louis-Bonaparte, 1,000; Cavaignac, 100; Ledru-Rollin, Raspail compris, 10! — C'est nous qui avons soufflé la panique parmi les travailleurs à Paris et à Lyon, nous qui avons répandu le vertige sur les quatre-vingt-six départements, nous qui avons allumé cette fringale napoléonienne ! Certes, si les honnêtes gens mouraient de la rage des sots, nous n'aurions pas quinze jours de vie ! Le *mauvais œil*, comme parle le Sage, a jeté sur nous son sinistre regard : nous sommes tout surpris de n'en avoir encore perdu ni l'appétit ni le sommeil !

Mais pourquoi donc cette épileptique haine? Pourquoi cet acharnement qui n'eut jamais d'égal dans les fastes du journalisme?

Faut-il le dire?

C'est parce que la *Révolution démocratique et sociale*, qui ne conçoit de révolution que par M. Ledru-Rollin, de démocratie qu'avec M. Ledru-Rollin, de socialisme que sous M. Ledru-Rollin, s'imagine que tout est perdu, que tout est évanoui, socialisme, démocratie, révolution, avec la candidature de M. Ledru-Rollin !

Parce que nous, qu'on n'a pas pu prendre pour dupes, nous avons eu le malheur d'annoncer ce résultat, et que, l'ayant annoncé, nous sommes censés l'avoir causé !

Parce que nous avons cru que la vraie politique à suivre pour notre parti, sur la question de la présidence, autant au point de vue de la tactique que sous le rapport des principes, était de s'abstenir, et qu'en nous forçant de prendre part au vote, on a mis en relief notre minorité !

Parce qu'avec les souvenirs du gouvernement provisoire et de la commission exécutive, pour toute recommandation auprès des électeurs, M. Ledru-Rollin devait, selon nous, se réserver et se tenir à l'écart, et que ses amis de la *Révolution démocratique et sociale*, mieux avisés sans doute, l'ont compromis et usé dans une lutte stérile !

Parce que M. Ledru-Rollin n'avait pas d'abord la moindre envie de se faire socialiste; que c'est malgré nous qu'il s'est fait passer pour tel, et que cela lui a fait perdre plus de voix qu'il ne lui en a valu !

Parce que, faisant taire nos sentiments sur l'homme de juin, et ne considérant que le progrès de la Révolution, nous eussions préféré Cavaignac à Napoléon ; et que notre prudent contradicteur, à force de déclamer contre Cavaignac, a contribué plus que tout autre au succès de Napoléon, ce qui le désole aujourd'hui.

C'est pour tous ces griefs que la *Révolution démocratique et sociale* nous accuse ; pour cela qu'elle soulève contre nous le désespoir du peuple, et dévoue notre tête aux dieux infernaux! La *Révolution démocratique et sociale* vient de perdre sa dernière illusion; la réalité l'éclaire et la tue : pour se venger, elle nous jette l'anathème! En vérité, très-honoré confrère, vous avez le transport au cerveau : allez prendre une douche.

Pour nous, laissant de côté les petits mécomptes des prétendants, nous n'hésitons point à le dire : si le résultat de l'élection n'a pas rempli notre attente, nous sommes loin de désespérer. Nous trouvons même, dans la comparaison des chiffres, et surtout dans leur analyse, des encouragements positifs à de plus grands efforts. Aussi, loin de décourager le peuple par de stupides lamentations, nous lui dirons, chiffres en mains, de considérer ce qu'il était avant Février, ce qu'il est depuis devenu.

Combien étaient-ils, il y a un an, les républicains de la veille, c'est-à-dire les hommes du *National* et de la *Réforme*? — Moins de cent mille peut-être, pour toute la France. Combien sont les républicains du lendemain? — Plus de quatre millions! Voyez plutôt : nous prenons les résultats du scrutin du département de la Seine pour base.

A Paris et dans la banlieue, Louis Bonaparte a obtenu, en nombre rond, 191,000 voix; — Cavaignac, Ledru-Rollin, Raspail, etc., 135,000. — Mais il est reconnu que, sur les 191,000 voix de Louis Bonaparte, plus de 30,000 viennent des socialistes, qui ont fait défaut à Raspail en haine de Cavaignac, et que, d'ailleurs, un grand nombre de citoyens, à Paris comme dans les départements, ont nommé Napoléon, qui n'en sont pas moins républicains. La majorité se trouve ainsi déplacée en faveur de la République. Paris, en un mot, qui se croyait constitutionnel en février, s'est reconnu en décembre républicain.

La même chose a lieu dans les départements. Dans le Haut et le Bas-Rhin, en Franche-Comté, dans le Languedoc, les paysans votent pour Napoléon aux cris de : *Vive la République!* — Dans la Bresse et les Ardennes, on les a entendus dire : *Vive Napoléon! A bas les riches!* Partout l'instinct socialiste, joint au plus profond républicanisme, se trouve mêlé à ce nom de Napoléon, qui, pour le peuple, ne fut, n'est encore aujourd'hui que la Révolution incarnée, ou, comme disait madame de Staël, Robespierre à cheval!

Courage donc, amis; ne donnez point accès dans vos cœurs aux pensées de désespoir; ne vous laissez point abattre par les cris de joie des réacteurs. Louis Bonaparte est condamné, de

par le suffrage populaire, à achever la Révolution de 1848, comme l'empereur avait été condamné, par la Providence, à achever la Révolution de 1792.

Ce ne sont pas seulement les socialistes de Paris, de Lyon, de Limoges, qui, par leur vote spontané et en quelque sorte fatidique, ont assigné le rôle du président de la République; ce sont encore les paysans de la Bourgogne, de la Lorraine, du Languedoc, les ouvriers de Mulhouse et de Rouen qui le veulent.

Bonaparte sera républicain, républicain démocrate et socialiste, ou bien il tombera comme Louis-Philippe, comme Lamartine, comme Cavaignac, sous le ridicule ou le mépris.

Nous voulions Cavaignac pour représentant du capital; nous accepterons Bonaparte comme représentant des travailleurs. Socialiste ou traître : il n'y a pas pour lui de milieu.

Attendons-le à l'œuvre!

(N° 31. — 18 décembre.)

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

Paris, 17 décembre.

Nous avons combattu la candidature de Louis-Napoléon par les moyens qui étaient en notre puissance, la polémique et le vote.

Toute question de personnes mise à part, nous savions, et nul ne pouvait l'ignorer, que l'élection de Louis-Napoléon, posée par la réaction, soutenue par la réaction, ne pouvait profiter qu'à la réaction. *A priori* donc, nous devions nous prononcer contre cette candidature.

D'accord ensuite avec le comité électoral central de Paris, qui crut devoir, au lieu de s'abstenir, intervenir dans le vote, nous voulûmes, en choisissant un candidat, élever le chiffre de la majorité absolue, et par là rendre plus difficile l'avénement de Bonaparte.

Tout le monde, dans le parti démocratique et social, semblait si bien d'accord de cette tactique, que, lorsqu'il s'agit de choisir un candidat, symbole de leur protestation, il fut unanimement reconnu que l'homme sur lequel seraient appelés les suffrages des démocrates ne pouvait être qu'un candidat honoraire : M. Ledru-Rollin, dans une lettre adressée au comité, l'a formellement reconnu.

Cavaignac était donc le pis-aller de la démocratie, qui, mieux inspirée alors qu'elle ne le fut plus tard, voulait avant tout, en sauvant l'intégrité de la forme, se ménager le travail plus facile pour la réforme du fonds...

Nous entrâmes franchement dans cette voie dont nous n'avions point pris l'initiative; et, en faisant le sacrifice de notre opinion personnelle, nous donnâmes l'exemple de la discipline. Le but de notre vote ainsi marqué, peu nous importait le candidat; il était même égal pour nous qu'il y en eût deux ou un seul : toute la question était de connaître nos forces et d'écarter Napoléon.

Depuis, nous avons pu juger, à la vivacité de l'opposition qui nous fut faite au sujet de la candidature de Raspail, que plusieurs de nos coreligionnaires politiques, tout en signant la foi démocratique et sociale, et faisant serment de haine à la présidence, cachaient la pensée, coupable à nos yeux parce qu'elle était aussi contraire au socialisme qu'à la démocratie, de faire aboutir leur candidat. La candidature de M. Ledru-Rollin, qui ne devait être, comme celle de Raspail, qu'une simple protestation, devint tout à coup une candidature sérieuse, aussi sérieuse, par conséquent aussi menaçante, aussi hostile pour nous que celles de Napoléon et de Cavaignac. C'était une apostasie contre laquelle notre devoir était de protester, une combinaison machiavélique que nous avons combattue de tous nos efforts, mais que nous ne nous vantons pas d'avoir fait échouer : la minorité flagrante du parti démocratique et social rendant, pour le moment, l'échec inévitable.

Au reste, pour mettre tout le monde à l'aise et ne rien déguiser de notre pensée, nous dirons sans feinte qu'indépendamment de notre fidélité inviolable au principe antiprésidentiel, si la candidature de M. Ledru-Rollin avait eu la moindre chance de succès, et qu'il eût dépendu de nous de la faire avorter, nous l'eussions fait. Nous n'avons pas plus de confiance aux idées que représente aujourd'hui M. Ledru-Rollin qu'à celles représentées par le *National* et Cavaignac. M. Ledru-Rollin, — nous voulons dire la fraction démocratique dont il est le chef, — n'a pas fait une assez longue quarantaine dans

le lazaret socialiste pour que nous le croyions déjà transformé, purifié de cette rouille politique qui a produit tous les échecs de la Révolution depuis février.

Ainsi donc, si aujourd'hui Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République, la responsabilité ne peut nous en revenir. Elle est tout entière à ceux qui, mangeant le mot d'ordre, ont voulu exploiter à leur profit l'horreur qu'inspirait Cavaignac, et qui, ne pouvant faire croire à leur succès, ont précipité vers Napoléon la plupart des démocrates.

Qu'on essaie, maintenant, d'atténuer la portée du vote; qu'on l'explique, qu'on le torture, qu'on l'excuse, il n'en demeurera pas moins vrai que le fruit appartient tout entier à la réaction : car, en toute guerre, ceux-là seuls profitent de la victoire qui ont tenu le drapeau dans le combat. La démocratie socialiste a commis la même faute que le parti légitimiste, qui, lui aussi, a voté, par tactique, pour Napoléon, croyant servir les intérêts de Henri V, et qui n'a fait autre chose que couronner le prétendant bonapartiste à la place du sien.

Quoi qu'il en soit, Louis-Napoléon Bonaparte est président. C'est le président de la réaction, non pas de la réaction légitimiste, qui s'est annihilée en lui portant ses voix; non pas de la réaction jésuitique, réduite, depuis 89, à se dissimuler sous tous les gouvernements et à chanter le *Domine salvum fac* pour tous les princes; non pas même de la réaction financière et bourgeoise, qui depuis juin s'était personnifiée en Cavaignac; mais de la réaction monarchique-constitutionnelle, qui, sur ce pivot de la présidence, s'apprête à reconstruire le système à bascule brisé en février.

Voilà ce que, de par la loi du vote, est pour nous Napoléon.

En vain vous protesterez, démocrates; en vain vous essaierez de pallier votre défaite par les calculs d'une misérable tactique. Louis-Napoléon vous dirait, le sénatus-consulte de 1804 et l'acte additionnel de 1815 à la main : Je suis le vrai monarque constitutionnel qui devait régner sur la France. Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe n'ont été que des intrus, des usurpateurs, contre lesquels le peuple a protesté en juillet 1830 et février 1848, comme il vient de protester, en me choisissant pour président, contre la République du Luxembourg et des 45 centimes. La restauration et le dernier règne n'ont été qu'une surprise de l'histoire, un vol fait à la famille du grand Napoléon. Est-il surprenant que cet admirable système constitutionnel, œuvre de Sieyès et de l'Empereur, exploité par le mensonge, n'ait produit que le mensonge,

et qu'il ait été balayé par deux révolutions? Français, vous n'avez pas vécu depuis 1814 : A recommencer avec moi!...

Tel pourrait être le discours de Louis-Napoléon, appuyé sur son parrain le *Constitutionnel* et sa marraine la *Presse*, et escorté de cinq millions et demi de suffrages! Recommençons donc, puisqu'ainsi l'a voulu le peuple. La voix du peuple, dit-on, est la voix de Dieu : cette idée nous revient sans cesse depuis que nous voyons fonctionner le suffrage universel. Il faut convenir pourtant que le peuple a parlé cette fois comme un homme ivre. Mais, dit le proverbe, il est un dieu pour les ivrognes. Recommençons. Combien durera l'expérience? C'est ce qu'il s'agit de calculer.

S'il n'est pas douteux que l'élection de Napoléon-Louis soit un retour vers le système monarchico-constitutionnel, aux trois pouvoirs balancés, à l'allure équivoque et bourgeoise, il est certain aussi qu'il y a dans cette élection quelque chose qui en amortit singulièrement l'effet, disons même qui en concondamne le principe. Napoléon le Jeune, de même que Napoléon le Grand, porte avec lui l'idée, le dard qui le tuera. Notre devoir, à nous démocrates socialistes, loyaux adversaires, qui ne voulons pas la mort du pouvoir, mais qu'il se convertisse, est de dégager publiquement cette idée. Notre plan de campagne était fait d'avance contre Cavaignac : nous allons dire quel il sera contre Napoléon, si, dans le labyrinthe où il vient de s'engager, Napoléon se trompe de route!

Dans l'élection de Louis Bonaparte nous faisons deux parts, ou, pour employer le style des gens d'affaires, nous établissons deux comptes : l'un qui comprend tous les progrès de la réaction triomphante sous l'emblème de Bonaparte, et qui se résume dans cette expression décisive, MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE; — l'autre, qui contient toutes les obligations contractées envers le pays et les électeurs par le prétendant. Le premier de ces comptes forme, pour ainsi dire, l'*actif*, le second forme le *passif* de la présidence.

Nous savons suffisamment, par l'expérience des trente-trois dernières années, en quoi consiste l'actif : — voyons un peu quel est le passif.

Dans son manifeste aux électeurs, Louis-Napoléon Bonaparte a dit, entre autres choses, que son unique ambition était, après avoir rendu la République heureuse et prospère, de rendre, à l'expiration des quatre années de sa présidence, le pouvoir, tel qu'il le reçoit aujourd'hui, à son successeur.

Par ces paroles, Louis-Napoléon a fait acte d'adhésion formelle, non-seulement à la République, mais à la Constitution.

Il s'est engagé à respecter et à faire respecter la Constitution. Il a abjuré toute prétention monarchique, toute arrière-pensée contre-révolutionnaire. Et ceux qui ont voté pour lui ont fait, comme lui, acte d'adhésion à la République, à la Constitution.

C'est une première obligation, une première dette, qui engage l'avenir de Louis Bonaparte, qui l'arrête tout court sur la ligne où le porte fatalement le sens politique de son élection. — Louis Bonaparte, par le principe de sa candidature, bien plus encore que par son inclination, tend à rétablir la monarchie constitutionnelle, et, comme Louis-Philippe, à fonder une autre dynastie. Par les articles de son manifeste, au contraire, et par le principe de vote, il s'est obligé à rendre au bout de quatre ans la Constitution présidentielle en l'état où il l'aura reçue : je voudrais savoir comment lui et ses conseillers pensent satisfaire en même temps au vœu du principe et au devoir de l'engagement?...

Ce n'est pas tout.

Louis Bonaparte, qui, depuis son entrée à l'Assemblée nationale, a constamment gardé un silence prudent ; qui a su avec tant d'habileté se taire, alors que tout le provoquait à parler; Louis Bonaparte n'a pas eu toujours la même réserve. Il a eu dans sa vie le malheur d'écrire : il a écrit des choses singulièrement hasardées, et ces choses-là, bien loin de les dissimuler, il les a reproduites à l'occasion de sa candidature; il s'en est servi comme d'un levier électoral; elles font partie de son manifeste, car elles l'accompagnaient. Nous voulons parler ici surtout de la brochure intitulée : *Extinction du paupérisme.*

Un Bonaparte doit savoir ce qu'il dit. L'extinction du paupérisme, c'est l'émancipation du prolétariat ; c'est le droit au travail ; c'est la société sens dessus dessous. Bonaparte, en un mot, n'a fait ni moins ni plus que Raspail et Ledru-Rollin : pour obtenir des voix, il s'est fait socialiste. Ainsi l'ont compris les paysans et ouvriers qui ont donné leurs voix à Louis-Napoléon.

Vive la République! criaient les uns ; *Amnistie*! disaient les autres. *A bas Cavaignac*! *à bas les riches*! c'était le refrain de la majorité. Les plus déterminés ajoutaient : *Nous lui donnons six mois !* doublant le terme assigné au gouvernement provisoire par les insurgés de février.

Tout cela, qu'est-ce autre chose que le commentaire du *Manifeste* et de l'*Extinction du paupérisme?*

Vive la République! donc, à bas l'Empire! à bas la monarchie constitutionnelle, bâtarde de l'Empire et de la République!

Amnistie! c'est-à-dire : Rendez-nous Barbès, Raspail, Blanqui, Caussidière, Louis Blanc. Rendez-nous les transportés de Brest, de Cherbourg et de Rochefort. Oublions nos querelles de mars, d'avril, de mai, de juin, de décembre! Amnistie! Ah! président de la République, si vous avez jamais pressé la main du prolétaire, si votre cœur a battu sur sa poitrine, ce sera de toutes vos dettes la plus douce à acquitter, la moins périlleuse! L'amnistie vous fera durer autant que vos cinq millions de suffrages.

A bas Cavaignac! c'est-à-dire à bas le capital! *A bas les riches!* traduisez : A bas les pauvres! à bas l'exploitation de l'homme par l'homme! à bas la misère! — Les représentants du peuple, dévoués à la conservation du monopole, étaient allés solliciter en faveur de Cavaignac. — Non! non! point de Cavaignac, leur ont répondu les paysans : *Vive Napoléon! A bas les riches!*

La République, la Constitution, l'amnistie, l'extinction du prolétariat, l'organisation du travail; voilà ce que nous appelons, nous, le *passif* de la présidence.

Maintenant il s'agit, pour le nouvel élu, de faire honneur à sa signature. Avec quoi payera-t-il, le citoyen président? Comment pensez-vous qu'il satisfasse à toutes ces demandes, qu'il remplisse ces promesses, qu'il acquitte ces obligations, qu'il évite le protêt à l'échéance? Croyez-vous que ce soit avec la remise de quelques impôts, qu'il faudrait immédiatement remplacer par d'autres, que Louis Bonaparte donnera le change à ses créanciers?...

L'impôt sur le sel, la gabelle, produit au trésor 56 millions. Je suppose cet impôt intégralement aboli et la consommation doublée : ce sera comme si Louis Bonaparte faisait don au peuple, qui l'a élu, de 116 millions par an.

L'impôt sur les boissons produit 103 millions. Je suppose cet impôt aboli, et la consommation doublée, c'est-à-dire l'usage ou bénéfice du vin augmenté du double pour le consommateur qui s'en prive, et par conséquent la vente doublée pour le vigneron qui ne sait qu'en faire : ce sera comme si Louis Bonaparte faisait un nouveau don au peuple de 206 millions.

Je porte à 100 millions les droits d'octrois et de douanes sur la viande, les céréales et autres substances alimentaires. Supposant ces droits abolis et la consommation doublée : bénéfice pour le peuple : 200 millions.

Les droits sur les sucres produisent 70 millions. — Supposons cette perception abolie et la consommation doublée : ce

sera un nouveau surcroît de bien-être pour le peuple de 140 millions.

Ensemble 662 millions dont il faudra dégrever immédiatement le budget des communes et de l'État, dans l'intérêt du bien-être et de la santé publics!

Six cent soixante-deux millions divisés par 36 millions de citoyens, et 365 jours dont se compose l'année, donnent au quotient, — comme expression arithmétique de l'amélioration physique, morale et intellectuelle du peuple, obtenue par l'abolition de 662 millions d'impôts, — *cinq centimes dix millièmes* par jour et par tête!...

Mais ce résultat est exagéré, parce que les 662 millions défalqués au profit de la classe travailleuse devront être reportés sur la classe riche : c'est-à-dire que pour combler le déficit du budget il faudra augmenter ou créer d'autres impôts; or, c'est ici que la question se complique et que l'embarras augmente.

L'impôt foncier ne peut pas subir d'accroissement : ce ne sont pas seulement les 45 centimes de la République qu'il faudrait en retrancher, ce seraient plutôt 90 centimes.

La patente est dans le même cas.

La personnelle et mobilière peut être rendue progressive au moyen d'un impôt sur le revenu : on évalue à 60 millions la recette qu'on en tirerait.

L'enregistrement et le timbre sont déjà excessifs : seulement on pourrait, par le procédé Goudchaux, faire rendre davantage au droit établi sur les successions collatérales : soit 20 millions par an.

Tabacs, postes, droits de navigation et transit, déjà trop forts : pas d'augmentation possible.

Soient donc 80 millions à déduire des 662 dont il faudrait dégrever la consommation du peuple; ce qui ramène à cinq centimes, au lieu de cinq centimes six dixièmes, la somme de bien-être que pourrait donner au peuple l'abolition des quatre catégories d'impôt que nous avons précédemment énumérées : impôt sur le sel, impôt sur les boissons, impôt sur la viande et les céréales, impôt sur les sucres.

Ainsi, pour donner au peuple cinq centimes de revenu par jour et par tête, on endetterait chaque année l'État de 582 millions! Mais, comme l'État ne peut pas plus se passer de budget que la société ne peut se passer de gouvernement, il arriverait infailliblement, avant l'expiration de la première année, ou que tous les impôts seraient rétablis, et par conséquent la misère ramenée au *statu quo*; — ou que l'État ferait banqueroute,

c'est-à-dire que la nation n'aurait plus de gouvernement, chose impossible dans une république à présidence.

Au lieu de 662 millions, ne diminuez que la moitié, le tiers ou le quart ; faites telle combinaison et compensation que vous voudrez : vous ne sortirez jamais de ce cercle de la misère du peuple et de la banqueroute de l'État.

On parle en ce moment d'un emprunt de 500 millions, à 6 pour cent, sous la caution de l'empereur Nicolas! — J'admets que cet emprunt soit rempli demain. Quand vous aurez comblé le déficit déjà connu pour l'année 1848, et le déficit prévu pour l'année 1849, il ne restera des 500 millions empruntés qu'une rente annuelle de 30 millions à ajouter au budget de la République et à répartir entre les travailleurs. Tel est le résultat le plus clair, le plus net, qui puisse nous advenir de la nomination de Napoléon.

Je demande donc à Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française :

Avez-vous de quoi faire face à vos obligations électorales?

Et sans m'enquérir des questions politiques, faciles à résoudre quand vous aurez résolu le problème de la misère, pouvez-vous, dites-moi, réduire des trois quarts votre budget, doubler la production nationale, quadrupler la moyenne du revenu du travailleur?

Pouvez-vous dégrever le prolétariat, non pas momentanément de 500 millions, qu'il vous faudra lui redemander ensuite, à peine de livrer le pays à l'anarchie, mais à perpétuité de cinq milliards de rentes que le travail paie au capital.

Pouvez-vous créditer les associations ouvrières, faire cesser l'antagonisme industriel, garantir à tous l'instruction, le travail, la santé, la richesse, la liberté?

Si vous le pouvez, hâtez-vous de nous le faire connaître et de justifier le choix du peuple : car nous sommes, vis-à-vis de ceux qui nous gouvernent, impatients et impitoyables. Sinon, je vous le déclare au nom de ce même peuple, vous n'êtes qu'un emprunteur de mauvaise foi, un misérable faussaire, qui, le jour même où il signe son contrat, rêve déjà aux moyens de faire banqueroute.

(N° 35. — 22 décembre.)

LE SERMENT

Paris, 21 décembre.

Hier, à quatre heures et demie de relevée, dans la salle des séances de l'Assemblée nationale, Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française de par le suffrage universel, a prêté serment à la Constitution.

Ce serment, a-t-il dit dans son discours, *engage son honneur et sa politique*.

Nous ne doutons pas de la parfaite bonne foi, de la résolution sincère de M. Bonaparte. Mais, en vérité, qu'est-ce que cela prouve? S'agit-il de l'observation littérale du serment? S'agit-il même de l'intention actuelle du président? Ne sait-on pas qu'il est mille moyens, sans violer un serment, de faire exactement le contraire de ce qu'il suppose? Et d'ailleurs, la nécessité n'est-elle pas plus forte que tous les serments?

Ce matin, nos lecteurs ont dû apprendre avec une satisfaction bien vive que cinq millions et demi de citoyens avaient fait, par la bouche de M. Bonaparte, acte d'adhésion à la République. Ils ont dû croire que la Constitution et la République, grâce à M. Bonaparte, étaient affermies pour jamais. Eh bien! que ces mêmes lecteurs daignent suivre notre raisonnement, ils se convaincront bientôt que, si M. Bonaparte était maître de jurer, il n'est pas du tout maître de tenir.

Nous procéderons comme les géomètres, nous ferons, pour ainsi dire, une opération de trigonométrie parlementaire, dont le résultat sera de prouver que M. Bonaparte, à son insu, travaille dès ce moment à démolir la Constitution.

1. Il est de fait, et on l'a remarqué maintes fois, que M. Bonaparte s'est constamment abstenu de voter lors de la Constitution. Il n'a rien voté de cette Constitution, ni chapitre, ni article, ni paragraphe, ni ensemble. Si M. Bonaparte professe une opinion quelconque sur la Constitution, nul ne la connaît: il l'a toujours tenue secrète. Pense-t-il, sur cette importante matière qui a fait l'objet de son serment, comme M. Thiers ou M. de Larochejaquelein, comme Ledru-Rollin ou Pierre Le-

roux? Il serait singulier que le président de la République, le premier organe de la Constitution, la créature de la Constitution, n'eût pas d'opinion arrêtée sur la Constitution?...

M. Bonaparte, en prêtant serment à la Constitution, a donc juré comme président de la République, parce qu'il ne pouvait faire autrement : il n'a point engagé sa conscience d'homme. En lui, le citoyen a fait ses réserves contre le magistrat. Pendant que le président de la République donnera l'exemple de l'obéissance au pacte, il se pourrait que le neveu de l'Empereur pensât, sur le pacte, tout juste comme le dernier des croisés ou le premier des socialistes. Que peut-il résulter de cette contrariété d'opinion entre l'homme public et l'homme privé? C'est ce que la suite va nous apprendre. Voilà notre premier jalon planté : voici le second.

2. Après la prestation du serment, le premier acte de M. Bonaparte a été de nommer M. O. Barrot président du ministère.

Or, il se trouve que M. Barrot n'a, non plus que M. Bonaparte, voté la Constitution. Il était présent au vote sur l'ensemble, il s'est abstenu. Ce n'est pas tout : M. Barrot a appuyé et voté l'amendement de M. Duvergier de Hauranne, relatif à la dualité de la Représentation nationale : principe tout à fait contraire à la pensée démocratique qui domine toute la Constitution.

Sans doute M. Barrot, qui est honnête homme, saura, par une transaction avec sa raison, respecter et faire respecter le pacte; mais il n'est pas moins vrai qu'en agissant de la sorte, il agira contre sa conviction, il fera un sacrifice au serment prêté par le président. Nous aimerions mieux un ministre qui n'aurait rien à sacrifier, et en qui la conviction serait d'accord avec le pouvoir.

Les autres ministres, choisis par M. Barrot, sont à peu près dans le même cas que lui. Tous ont voté, il est vrai, l'ensemble de la Constitution; mais tous ont voté aussi le principe monarchique des deux chambres, posé par M. Duvergier de Hauranne. De sorte qu'en résumé, le ministère premier-né de M. Bonaparte se compose en entier de partisans du système constitutionnel renversé en février. Le président du conseil, M. Odilon Barrot, est le même que Louis-Philippe, cédant à la pression de la bourgeoisie mécontente, et au vœu de l'opposition dynastique, offrait au pays la veille de son expulsion. Sauf quelques noms nouveaux, — tel que celui de Bonaparte qui remplace celui d'Orléans, le personnel gouvernemental est de même nature, même valeur, qu'il était la veille

du jour où fut proclamée la République. Supprimez, par la pensée, la fusillade des Capucines et ce qui s'en est suivi jusqu'au 20 décembre, et vous trouverez que, dans l'intervalle de ces dix mois, l'histoire n'a pas marché, tant les dates se raccordent !

3. Ce que nous venons de dire de la foi personnelle du président de la République et de ses ministres à l'encontre de la Constitution, ne pourrait donner lieu qu'à une probabilité. Ce que nous allons rapporter convertira cette probabilité en certitude.

La bouche parle de l'abondance du cœur. M. Bonaparte, qui, jusqu'au jour du serment, n'avait dit mot, le serment prêté, a montré ce qu'il avait dans l'âme en prononçant son *Discours de la Présidence*.

Ce discours confirme ce que nous n'avions fait que soupçonner, savoir, que le président de la République est le fondateur désigné d'une dynastie bonapartiste. Dès les premiers mots, la pensée monarchique se révèle :

« Je verrai des ennemis de la patrie, a dit M. Bonaparte, dans tous ceux qui tenteraient de changer, *par des voies illégales*, ce que la France a établi. »

Entendez cela. M. Bonaparte parle de *voies illégales*; tout le monde est d'accord sur ce point. Mais des VOIES LÉGALES il n'en dit mot. C'est qu'en effet la Constitution peut être changée par les *voies légales*, changée du tout au tout. L'article 111 le dit explicitement. Quant aux voies LÉGITIMES, c'est autre chose. Nos légistes ne vont pas jusque-là : la légalité leur suffit.

Mais en quel sens M. Bonaparte, qui n'a rien voté de la Constitution; M. Odilon Barrot, qui s'est prononcé pour les deux chambres, et qui s'est abstenu lors du vote de la Constitution ; MM. de Falloux, Léon Faucher, Drouyn de Lhuys, Bixio, Rulhières, qui tous, comme M. Barrot, ont voté l'amendement Duvergier de Hauranne, destructeur de la Constitution; en quel sens, disons-nous, ces messieurs pensent-ils que doive être changé, par les voies légales, ce que l'Assemblée nationale a établi ?

Là est toute la portée du serment : là est la clef du discours de M. Bonaparte.

Continuons nos recherches.

4. En quittant l'Assemblée, M. Bonaparte fit savoir à M. Marrast qu'il chargeait M. Barrot de composer un ministère.

Personne assurément n'a dû voir dans cette communication

un indice de restauration monarchique ; et puisque la Constitution ne le défend pas, nous le tenons pour très-légal et tout à fait parlementaire.

Voici donc M. Barrot, par délégation du président de la République, chargé en sous-œuvre d'organiser le gouvernement, et de régler les destinées de la France. M. Barrot, comme M. Guizot le 29 octobre 1840, est le maître de la situation. C'est lui qui, couvrant le président de sa personne, se présente comme caution de la politique du cabinet. M. Barrot, enfin, répond pour M. Bonaparte, en faveur duquel il rétablit, de fait, la vieille fiction de l'irresponsabilité monarchique, en attendant qu'il l'écrive, le plus légalement du monde, dans la Constitution.

En cela, M. Barrot fait preuve à la fois de haute raison politique, mais aussi de peu d'amour pour la Constitution.

Sans cette condition d'irresponsabilité, la position du président de la République n'est pas tenable. C'est la responsabilité qui a perdu Cavaignac : c'est elle qui, en six mois, tuera Bonaparte, si M. Barrot ne réussit à se faire accepter du pays comme paratonnerre. L'inviolabilité est donc la condition *sine quâ non* de la présidence.

Mais l'inviolabilité, c'est la royauté. Ce premier point obtenu, le reste de la Constitution y passera : vous aurez tour à tour, avec l'inviolabilité du président, l'hérédité de la présidence; puis, l'égalité des pouvoirs, actuellement dans un rapport de subordination entre eux; puis enfin les deux chambres.

Dès que vous vous engagez sur ce terrain de la présidence, d'un chef du pouvoir exécutif élu par le Peuple et indépendant du pouvoir législatif, il vous faut, pour être logique, pour être possible : 1° déclarer le président inviolable; 2° rendre sa fonction héréditaire; 3° le faire égal au pouvoir législatif; et 4° comme cette égalité par elle-même ne peut créer qu'un fâcheux antagonisme, établir un troisième pouvoir, modérateur et conciliateur, il faut une haute chambre.

Ainsi, l'inviolabilité présidentielle, posée en fait par M. Odilon Barrot, est le premier pas que fait le nouveau gouvernement vers le rétablissement de la monarchie constitutionnelle *par les voies légales*.

Pour compléter cette démonstration, il nous reste à poser un cinquième terme, que nous tirons, comme le précédent, du discours de M. Bonaparte. Il s'agit de la politique du cabinet.

5. Cette politique était donnée par la situation, et il faut convenir que M. Bonaparte l'a saisie admirablement.

La Révolution de février est non-seulement politique, mais sociale.

En politique, la révolution consiste à abolir l'ancienne distinction des pouvoirs et à gouverner l'Etat au moyen d'une Convention nationale, légiférant par ses délibérations d'ensemble, et gouvernant par ses comités. L'amendement Grévy était la transition naturelle à ce système.

En économie sociale, la Révolution consiste à abolir la distinction de propriétaires et prolétaires, entrepreneurs et salariés, capitalistes et travailleurs, au moyen de l'association intégrale et de la soumission du capital au travail.

La Révolution, ayant été vaincue sur le terrain politique, devait l'être aussi sur le terrain économique : l'idée gouvernementale et l'idée socialiste étant au fond la même idée, sous une double formule.

L'Assemblée nationale le comprit tout d'abord ; Cavaignac y conforma sa pensée : Bonaparte, en prenant possession de la présidence, suit la même tradition, les mêmes errements.

Rasseoir la société sur ses bases, que le socialisme a ébranlées ;

Relever le pays, que la Révolution de février a abattu ;

Guérir ses plaies ; — il ne s'agit déjà plus de rembourser les 45 centimes !

Ramener les hommes égarés, par les théories antimalthusiennes, sans doute !

Pas d'utopie ! surtout, c'est-à-dire pas de réforme, pas de papier-monnaie, pas de droit au travail, voilà pour le dedans !

Au dehors, *la paix* ! la paix partout et toujours, comme au temps de M. Guizot ; avec cela, *si nous ne faisons pas de grandes choses, nous tâcherons au moins d'en faire de bonnes* ! telle est la conclusion de cette étonnante profession de foi.

Ainsi, à l'intérieur, M. Bonaparte borne son ambition à remettre les choses en l'état où elles étaient avant février, et à arrêter, s'il est possible, le torrent socialiste ; à l'extérieur, sa politique se résume en un mot, la paix ! Et de vrai, ce qui agite l'Europe, ce qui soulève les Allemands contre leurs despotes, les Italiens contre leurs conquérants, les Romains contre le pape, n'est-ce pas l'utopie, le droit au travail, la folie socialiste ?

A qui donc irions-nous déclarer la guerre ? Aux conservateurs de Berlin, de Francfort, de Vienne ou de Rome ? Contradiction ! La cause qui vient de triompher là-bas est la même

que celle qui a vaincu en juin à Paris. En vertu de la solidarité des castes, notre devoir est de rester chez nous.

> Bourgeois, formez une Sainte-Alliance,
> Et donnez-vous la main !

On ne parlera plus même de la Pologne. La Pologne! c'est le foyer du socialisme chez les peuples slaves!...

Donc, M. Bonaparte ne vient point continuer la Révolution, il vient pour refouler la Révolution. C'est pour cela qu'il loue la politique du général Cavaignac, qu'il lui serre la main en signe d'intelligence, qu'il le salue comme son maître et son modèle. Cavaignac a aplani la route à Bonaparte : après Dieu et les électeurs, c'est à Cavaignac que Bonaparte doit le plus. — C'est pour cela que Bonaparte appelle à lui des hommes de toute couleur et de toute origine : il veut, dit-il, former un ministère de *conciliation*, traduisez de COALITION, contre la barbarie moderne, contre le socialisme. — C'est pour cela enfin que l'on parle de donner à M. Bugeaud le commandement de cette armée des Alpes, qui, au lieu de regarder le Piémont, a l'œil constamment ouvert sur Paris et Lyon, les deux centres de l'insurrection prolétarienne.

Courage donc, Bonaparte! Marchez, par les voies légales, à la restauration monarchique, contre laquelle vous avez prêté serment; organisez la croisade des exploiteurs contre les exploités, qui vous ont donné cinq millions et demi de voix; élu de la Révolution, étouffez, autant qu'il est en vous, la Révolution. Vous n'arrêterez point la destinée; vous ne saisirez point au vol ces idées que vous voulez proscrire, vous ne les empêcherez pas de se traduire en faits plus puissants que votre politique et vos bataillons.

(N° 36. — 23 décembre.)

Paris, 22 décembre.

Nous l'avons dit hier, nous le répétons aujourd'hui :

Le serment de Bonaparte est une déclaration de guerre à la démocratie socialiste.

Quoi ! citoyen président, vous parlez de conciliation, et vous commencez par exclure le parti qui seul a pu donner un nom, un objet, une signification à la Révolution de février !

Vous parlez de soulager la misère du peuple, de guérir les plaies du pays, de rasseoir la société sur sa base : et vous écartez ceux qui, les premiers, ont assigné à la misère sa véritable cause ; vous maintenez l'interdit jeté sur le travail ; vous appelez à vous les économistes de l'école de Malthus ; vous prenez pour conseils les vieux défenseurs du constitutionnalisme trépassé en février, après une consomption de dix-huit ans !

Et cette immense reculade, préparée depuis dix mois, maintenant avouée, préconisée, légalisée, c'est sous le couvert d'un Bonaparte qu'elle s'accomplit.

Il y a quarante-neuf ans, un Bonaparte sortit du 18 brumaire, et le règne de la corruption finit. — Un Bonaparte sort du 10 décembre, et le règne de la corruption va recommencer !

Le premier de ces hommes, fils d'une révolution, porta haut et loin l'étendard de sa mère, et s'acquit une gloire immortelle. Le second, fils aussi d'une révolution, ne sera qu'un parricide !

Démocratie et socialisme n'ont pas aujourd'hui de plus grand ennemi que Bonaparte !

Qui pourrait en douter en effet ?

Les tendances de Louis Napoléon, manifestées par les aventures de sa jeunesse et par ses abstentions calculées à l'Assemblée nationale ;

Les opinions connues de ses ministres ;

L'affectation des usages constitutionnels dans la formation du cabinet et la nomination d'un président du conseil ;

La promesse équivoque de traiter en ennemi de la patrie quiconque voudrait changer, *par des voies illégales*, l'ordre établi ;

Le blâme indirect jeté sur le parti démocratique et social ;

La coalition des partis hostiles au socialisme, exprimée par la composition du ministère;

Le système politique adopté par Bonaparte, système renouvelé de Cavaignac, qui le tenait de la Commission exécutive, qui l'avait reçu du Gouvernement provisoire, qui lui-même, ce Gouvernement provisoire, instaurateur de la République, réformateur et régénérateur, l'avait puisé aux sources pures de la bancocratie constitutionnelle :

Tout cela ne prouve-t-il pas de plus en plus que nous seuls, démocrates socialistes, aux yeux de tous ces gouvernants, qui se succèdent comme une procession de trépassés, nous sommes les excommuniés de la civilisation, les ennemis de la société, contre lesquels le gouvernement de la bourgeoisie, faisant trêve à ses querelles dynastiques, doit tourner tous ses efforts ?

Le discours de Bonaparte n'est qu'une paraphrase de la dernière proclamation de Cavaignac. La pensée est la même, la politique la même, la calomnie toujours la même. Guerre aux socialistes! guerre aux ennemis de la famille et de la propriété! Depuis le 16 avril, nous n'entendons pas autre chose.

Eh bien! président de bourgeois, Cavaignac ou Bonaparte, de quelque nom qu'on vous nomme, nous acceptons le défi. Calomniez, intriguez, formez des coalitions et des alliances, organisez la contre-révolution ; plus vous nous attaquerez, plus vous vous ferez de mal. Vous êtes le serpent de la révolution, mais vos dents se briseront sur l'acier de nos consciences.

Faites régner l'ordre dans la rue : nous vous y aiderons;

Ramenez, si vous le pouvez, la confiance au cœur de vos capitalistes ; nous jurons de ne leur demander ni crédit ni aumône ;

Organisez l'assistance pour les ouvriers sans travail : nous contribuerons de tous nos moyens à l'accomplissement de ce devoir fraternel;

Ne craignez pas, afin de rétablir les affaires, d'engager le Trésor pour une centaine de millions : le peuple payera vos dettes, et, quand vous déposerez votre bilan, vous relèvera de la banqueroute.

Nous ne vous demandons, avec la liberté de discuter, que la liberté de nous associer, c'est-à-dire l'observation loyale de deux articles de cette charte que vous venez de jurer.

Liberté de discussion! liberté d'association! Rien que cela, et avant quatre ans, président sans présidence, vous viendrez nous dire ce que vous êtes devenu!...

(N° 41. — 29 décembre.)

Pour découvrir les lois de la nature et secourir, par la science, l'humanité travailleuse, le célèbre Lavoisier ne craignit pas de se soumettre aux épreuves les plus pénibles et les plus répugnantes. L'amour du pauvre surmontait en lui les dégoûts d'une infecte analyse. Comme Davy, son émule, comme tous les inventeurs, Lavoisier fut grand, non-seulement par le génie, il fut grand par son dévouement envers le peuple.

Les hyènes de 1793 payèrent de l'échafaud les services de Lavoisier.

Pour éclairer le peuple et le mettre en garde contre la pire espèce de ses parasites, — ceux qui, n'ayant pas une idée à offrir, ne savent que caresser les passions ou les irriter, — nous ne craindrons pas de descendre, par moments, dans les cloaques du journalisme et d'en remuer le fumier.

Nous savons ce que nous réservent les hommes qui tantôt calomnient, tantôt déshonorent la révolution.

A propos d'un article intitulé *Noël*, publié dans notre numéro du 25 décembre, et signé Luc Desage, nom bien connu dans la presse socialiste, un journal soi-disant démocratique et social publie les réflexions suivantes :

« Le journal de M. Proudhon vient d'entrer dans une phase nouvelle; il se fait mystique et veut ressusciter les rêveries de la mère de Dieu, Catherine Théos. Et, en effet, à l'occasion de la fête de Noël, il lance le programme de la religion nouvelle, dont son directeur va être le grand-prêtre. Le soleil sera le dieu de cette nouvelle école, et déjà sans doute un collége de vestales a été recruté par M. Proudhon pour entretenir le feu sacré dans le temple d'Apollon, travesti en patron du néo-christianisme inventé par les exclusifs.

« M. Proudhon ne pouvait finir autrement. Après avoir glorifié l'athéisme, après avoir maudit Dieu, il devait à sa nature de tomber dans l'excès contraire. Quant à nous, qui combattons dans M. Proudhon le plus dangereux ennemi de la démocratie, nous ne pouvions nous empêcher de protester contre cette transfiguration du proudhonisme. Les démocrates sont prévenus; ils savent maintenant que l'homme qui a tant de fois insulté à la tradition révolutionnaire, qui veut confisquer le suffrage universel au profit d'un collége de savants dont il se réserve sans doute la direction, appelle au secours de son

insuffisance les ressources du mysticisme. Après avoir détrôné Malthus, M. Proudhon ne pouvait que se faire jésuite. Les lauriers du diacre Pâris lui ont tourné la cervelle. A bientôt le retour des convulsionnaires. »

Ainsi, parce que nous avons accordé l'hospitalité de nos colonnes à un socialiste que la loi du cautionnement a réduit au silence; parce qu'ensuite nous n'avons pas cru devoir refuser le bénéfice d'une réclame à la fête de l'ÉGALITÉ, fête dont nous n'avons pas pris l'initiative, fête à laquelle nous n'avons pas assisté, nous sommes signalés à la réprobation des démocrates et socialistes comme *mystique*, *rêveur*, *disciple de Catherine Théos* (la mère à Robespierre), *grand-prêtre d'une religion nouvelle, dont le soleil est le dieu*; *recruteur de vestales*; *patron du néo-christianisme, inventé par les exclusifs*; *le plus grand ennemi de la démocratie*, *confiscateur du suffrage universel*, *athée*, *jésuite et convulsionnaire*.

Voilà de quels encouragements nos efforts sont récompensés par certaines feuilles qui se disent *patriotes*. Et remarquez la coïncidence!

Le même jour, et le lendemain, et la veille, la presse réactionnaire, en masse, nous adressait les mêmes outrages. Le *Siècle*, venant à la suite du *Constitutionnel* et des *Débats*, imprimait dans un accès de sainte indignation :

« Qu'est-ce qu'un socialiste, à votre manière?

« 1° C'est un athée. Voici en effet les considérants sur lesquels s'appuie votre symbole. » (Suit le passage si connu du *système des contradictions*, dans lequel nous avons développé l'antinomie de l'idée théologique, passage qui est une démonstration de notre athéisme, comme les objections rapportées par saint Thomas dans la *Somme* sont une démonstration que saint Thomas était athée.)

« Le législateur de l'Évangile et le Salmonée ridicule qui vient de lancer ces blasphèmes ont-ils quelques traits de ressemblance? L'auteur de la naïve et sublime prière : Notre Père qui êtes aux cieux, etc. » — Tirade sentimentale sur le *Pater noster!*

« 2° Le socialiste, à la manière de M. Proudhon, croit que la famille est « un mot. »

« 3° Enfin, ce même socialiste est persuadé que la propriété est un vol.

« Méprisait-il la famille, ce Sauveur crucifié, qui, etc. » — Tirade d'éloquence sur le sacrement de mariage.

« Croyait-il que la propriété fût un vol, lui qui prêchait la

soumission aux puissances, l'acquittement régulier de l'impôt, etc. » — Tirade sur le mépris des richesses.

« Qu'est-ce donc que cette Noël socialiste, sinon la dérision de l'une des plus belles fêtes de la plus sainte religion du monde? Et qui l'emporte ici de l'insensé ou de l'odieux? Voyez ici ces chrétiens de nouvelle espèce, attablés dans un tripot et y célébrant, le verre à la main, — *à la confusion de Malthus, le vilain homme à la cravate blanche, l'économiste anglais,* — la nativité de Jésus-Christ! Un journal que nous avons cité hier s'écriait : « Que les larmes de nos mères, de nos femmes « et de nos sœurs lavent au pied des autels la trace impure de « ces baisers de Judas! » — Tirade psalmodiée sur les paroles du *Journal des Débats.*

Que répondre à ces accusations, aussi lâches qu'hypocrites, si ce n'est pas le *mentiris impudentissime* de Pascal? — Vous avez menti, doublement menti, trois fois menti!

Vous, *Constitutionnel,* quand vous rappelez notre définition : *La propriété c'est le vol,* vous êtes menteur, et menteur imbécile, puisque tout le monde sait aujourd'hui que nier la propriété est synonyme pour nous de développer et perfectionner la propriété, au propre sens déterminé par MM. Thiers et Lamartine. La seule différence entre eux et nous est que ces messieurs veulent arrêter à leur convenance le développement de la propriété, et que nous voulons pousser ce développement jusqu'au terme. *La propriété c'est le vol!* cela veut dire, nous vous l'avons répété à satiété, que le loyer de la terre, le loyer des maisons, le loyer des instruments de travail, le loyer de l'argent, peut et doit être gratuit, et sera gratuit quand il plaira au gouvernement.

Vous, les *Débats,* vous êtes menteur, et menteur hypocrite, quand vous nous accusez de profanation et de scandale. Est-ce nous qui avons inventé les mystères de Grandvaux et toutes les drôleries du dernier règne?... nous qui faisons jouer, le jour même de Noël, les quarante théâtres de la capitale? — Ils sont édifiants, vos théâtres, où chaque scène n'est plus qu'un *tableau vivant;* chaque pièce un verre d'absinthe avant l'orgie! Nos amis, les ouvriers, ont célébré, par des chants sociaux et patriotiques, la nuit de Noël au Jardin d'hiver! Et votre jeunesse à vous, la jeunesse religieuse et propriétaire, l'a célébrée, dans ses hôtels garnis, par des chants obscènes, avec des grisettes et du champagne.

Ah! Tartufes exécrés, profitez du temps qui vous reste! Étouffez, brûlez jusqu'à la dernière pensée révolutionnaire : prenez garde surtout de laisser revenir un autre février; vous

ne retrouveriez peut-être pas, pour vous ramener sur l'eau, des Ledru-Rollin et des Lamartine !

Vous, le *Siècle*, vous mentez à votre escient, quand vous nous imputez cette phrase, toute de votre invention, que *la famille n'est qu'un mot!* Dix volumes, publiés depuis dix ans, contre votre économie et vos maximes malthusiennes, cent articles du *Peuple* et du *Représentant du peuple*, tout remplis d'apologies du mariage, de la famille, de l'hérédité même, sont là pour vous dire que vous et les vôtres, vous êtes de vils calomniateurs.

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.

A la queue du *Constitutionnel*, des *Débats* et du *Siècle*, il est un journal qui a pris à tâche, en criant plus fort que les socialistes et les révolutionnaires, d'outrager sans cesse le socialisme et la Révolution. Le *Constitutionnel* et ses acolytes, le *Siècle* et les *Débats*, n'ont découvert en nous qu'un ennemi de la propriété, de la famille et de Dieu; la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale* nous dénonce comme l'ennemi de la raison et du genre humain. Dans la haine affectée, calculée, de cette feuille d'ignominie, nous sommes placés bien avant les Sénart, les Dufaure, les Maleville, et tous ceux qui, depuis six mois, se passent de main en main le triste héritage du gouvernement provisoire. Ceux-là n'ont fait que prendre les places des dictateurs de février : nous qui, avec Louis Blanc, d'une révolution de cabinet, avons fait presque une révolution du globe, nous avons perdu la Révolution! Nous sommes la peste de la démocratie! Henri V, Joinville, Cavaignac, l'empereur même, ne sont rien au prix de nous.

Une fois pour toutes, l'estimable journal que nous citons voudrait-il nous dire ce qu'il est et ce qu'il représente?

Nous avions cru d'abord, et nous en faisons amende honorable à qui de droit, que la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale* était l'organe de la jeune Montagne; et l'on a pu juger, à la mollesse de notre défense, combien il nous répugnait de faire la guerre à des hommes que, malgré d'inévitables dissentiments, nous n'avons pas appris à mésestimer et haïr. Depuis il nous est revenu, et nous l'avons appris avec bonheur, que la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale* ne représentait qu'elle-même; et, dès ce moment, nous avons pensé que la seule polémique qui nous convînt avec un adversaire sans aveu était le silence.

Mais, puisque la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale*, qui ne cesse d'injurier les socialistes, qui accuse le socialisme d'avoir perdu la Révolution, parce qu'il a perdu déjà deux ou

trois coteries ; puisque cet entrepreneur des immondices de la presse réactionnaire a tant d'envie que nous nous occupions de lui, qu'il nous dise, encore une fois, quel il est, et ce qu'il représente.

Est-il le journal de la Montagne? — Le dernier acte des Montagnards portait 60 signatures. Nous n'en demandons pas tant à notre insulteur. Qu'il nous montre un certificat signé seulement de douze représentants de l'extrême gauche, et nous le tenons pour l'organe de toute la fraction de l'Assemblée qui se groupe autour de M. Ledru-Rollin.

Les élections pour la présidence ont constaté 371,000 suffrages pour l'ancien ministre de l'intérieur. Nous ne demandons pas à la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale* de justifier, par son registre d'abonnements, qu'elle représente ces 371,000 citoyens. La différence serait par trop humiliante. Qu'elle nous fasse voir seulement l'adhésion de 371, — un sur mille! — 371 démocrates socialistes ayant reçu l'instruction révolutionnaire du premier degré; 371 citoyens qui approuvent sa politique, qui s'amusent de ses diatribes, qui applaudissent à ses infamies : et nous la tiendrons pour l'organe de tout le parti.

Que la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale*, en un mot, fasse connaître son programme, son personnel, ses chefs, ses partisans ; qu'elle dise ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle pense. Nous savons à quoi nous en tenir sur le *Constitutionnel* comme sur le *Siècle* et les *Débats*. Nous ne savons ce qu'est la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale*. Nous ne lui connaissons ni partisans, ni volonté, ni idée. A n'en juger que d'après notre expérience, nous ne devrions voir en elle qu'un agent provocateur, au service du parti que représentent le *Constitutionnel*, le *Siècle* et les *Débats*; tournant autour de Ledru-Rollin et de ses amis, comme autrefois les Carlier et les Delahodde, et désignant à la bourgeoisie les têtes qu'elle doit frapper. Encore une fois, que la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale*, à défaut d'idées, nous présente des cautions ; alors, seulement alors, nous verrons à lui répondre.

(N° 43. 31 décembre.)

La *Révolution démocratique et sociale* contient la lettre suivante :

Mon cher Delescluze,

D'après ta demande, nous nous sommes rendus auprès du citoyen Proudhon, à l'effet d'obtenir satisfaction de l'article injurieux et diffamatoire signé par lui dans le *Peuple* de ce jour.

Nous avons trouvé le citoyen Proudhon à l'imprimerie de son journal et nous lui avons expliqué le motif de notre visite.

Le citoyen Proudhon, pressé de nous indiquer ses témoins, s'est refusé positivement à te donner satisfaction.

Nous avons insisté par deux fois, comme c'était notre devoir, et par deux fois le citoyen Proudhon a déclaré qu'il ne voulait pas se battre.

Nous avons dû alors nous retirer, nous réservant de t'informer du résultat de notre démarche.

Salut et fraternité.

AMABLE LEMAITRE aîné, AUGUSTE DALICAN.

Paris, le 29 décembre 1848.

Cette lettre est précédée d'un long article servant à établir, au point de vue de la *Révolution démocratique et sociale*, que le citoyen Proudhon est un LACHE : conclusion à laquelle nous nous attendions à l'avance. Du reste, la *Révolution démocratique et sociale*, répondant à nos questions, nous fait savoir qu'elle ne relève que d'elle seule, et qu'elle ne représente que des principes.

D'après cela, nous déclarons à notre tour à la *Révolution démocratique et sociale*, qu'à dater de ce jour, il lui est loisible de nous appeler quotidiennement, dans ses colonnes, *lâche*, *misérable*, *gueux*, *espion*, *recruteur de filles*, et telles autres injures ramassées dans les boues de la halle, pour ne pas dire pis.

De pareilles attaques ne sont plus justiciables de notre journal.

P.-J. PROUDHON.

III

LE PEUPLE

(1849)

(N° 69. — 26 janvier.)

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LA GUERRE

La séance a commencé, comme toujours, par une procession de représentants de la droite venant déposer sur le bureau quelques pétitions réactionnaires, enjoignant à l'Assemblée nationale de se dissoudre immédiatement.

Les républicains ne se sont point émus. Ils ont laissé passer la procession sans donner aucune marque d'impatience ; et l'on a continué la discussion du projet de loi organique sur le conseil d'État.

Les articles relatifs aux auditeurs et aux maîtres des requêtes ont donné lieu à plusieurs amendements plus ou moins monarchiques et aristocratiques, amendements qui tous ont été repoussés impitoyablement. — Premier échec pour la réaction.

A trois heures et demie, M. Berryer monte à la tribune et demande l'urgence pour un projet de loi d'intérêt local : l'urgence est déclarée sans difficultés. — Mais la commission, dont M. Berryer est le rapporteur, demande plus encore ; elle veut la discussion immédiate de l'article unique de ce projet de loi. — On vote : deux épreuves sont déclarés douteuses ; — ce n'est qu'à la troisième que la discussion est renvoyée à demain.

Trois épreuves pour un vote aussi insignifiant ! Évidem-

ment il y a quelque chose dans l'air. Qu'y a-t-il donc? — La guerre.

Il est quatre heures. M. Grévy est prêt à lire son rapport sur la proposition Rateau et toutes celles qui s'y rattachent directement ou indirectement.

A cette nouvelle, une agitation incroyable se répand dans l'Assemblée ; un grand nombre de représentants de la droite quittent leurs bancs et assiégent le bureau pour se faire inscrire à l'avance. Les cris de l'Assemblée les rappellent à la pudeur et au règlement. Le président Marrast fait évacuer le bureau, et chacun reprend son poste.

M. Grévy monte à la tribune et commence la lecture de son rapport, souvent interrompue par les applaudissements de la gauche et les réclamations de la droite. — Pourquoi veut-on la prompte dissolution de l'Assemblée? Parce qu'au fond elle est républicaine ; parce qu'elle ne veut plus marcher à la suite de la réaction ; parce qu'elle songe à son origine ; parce qu'elle a commencé dans ses bureaux l'élaboration de lois importantes destinées à affermir la République ; parce qu'elle est décidée à diminuer considérablement les impôts (le rapport de M. Dezeimeris sur la proposition Billault, rapport lu à l'Assemblée après celui de M. Grévy, en fait foi) ; parce qu'enfin l'Assemblée veut conserver la République en résistant énergiquement aux sommations anarchiques des réactionnaires.

Pourquoi l'Assemblée ne veut-elle pas se séparer avant d'avoir voté les lois organiques? Justement parce que les monarchiens de toutes les couleurs demandent sa dissolution ; justement parce qu'elle représente la République dans le pouvoir, et qu'il faut à tout prix que la République soit conservée.

L'attitude et le langage du ministère, hostile à l'Assemblée, imposent à celle-ci, dit le rapporteur, le devoir de rester à son poste. Pourquoi se retirerait-elle? Elle a offert un concours loyal au président de la République. Si ce concours est refusé, tant pis pour le président !

Après tout, qu'est-ce que celui-ci sans l'Assemblée nationale, aux termes même de la Constitution? — Rien, moins que rien.

L'Assemblée constituante n'a pas entendu fonder un EMPIRE, pas plus qu'une monarchie. Elle l'a fait aujourd'hui comprendre aux ennemis de la République, en applaudissant le rapport qui lui était soumis. — Dès aujourd'hui, elle est entrée franchement et énergiquement dans la voie contre-réactionnaire. Le rapport Grévy est un acte de vigueur de la part

de l'Assemblée : c'est le duel accepté entre la République et ses ennemis. La victoire peut-elle être douteuse?

M. Grévy, dans son rapport, n'a pas encore soulevé tous les voiles. Il a gardé ce que l'on est convenu d'appeler les convenances parlementaires; il a respecté les anciennes fictions constitutionnelles. Nous, qui ne sommes point soumis à tous ces ménagements, nous n'hésitons pas à dire que la lutte est non-seulement entre l'Assemblée et le ministère, mais encore entre l'Assemblée et le président de la République.

Qu'est-ce que le ministère, après tout? Le fondé de pouvoirs, l'élu, le messager du président de la République, responsable lui-même, comme le dernier de ses ministres, de tous les actes de l'administration. La lutte est donc entre l'Assemblée et Louis Bonaparte.

Entre l'Assemblée, qui a salué la Révolution, qui a fondé la République démocratique, et posé, dans l'article 13 de la Constitution, la pierre d'attente du socialisme; l'Assemblée qui veut le maintien de son ouvrage, et refuse de faire un seul pas rétrograde;

Et Louis Bonaparte. . . . .

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

(N° 70. — 27 janvier.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EST RESPONSABLE

(Constitution de 1848.)

Paris, 26 janvier.

Nous disions ce matin, dans notre compte rendu de la séance d'hier :

« La lutte est entre l'Assemblée nationale et Louis Bonaparte.

« Louis Bonaparte a posé la question de la dissolution de l'Assemblée; lundi prochain, l'Assemblée posera la question de la démission du président. »

Le procureur de la République, subalterne du président de la République, a trouvé ce jugement inquiétant pour son supérieur : il a saisi notre numéro.

Qu'il saisisse donc encore celui-ci ! . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

(N° 72. — 29 janvier.)

LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EST RESPONSABLE;

LA PROPOSITION RATEAU LE REND INVIOLABLE.

Paris, 28 janvier.

Je suis accusé (1) par le procureur de la République :

1° D'excitation au mépris et à la haine du gouvernement de la République;
2° D'attaque contre la Constitution;
3° D'attaque contre les droits et l'autorité que le président de la République tient de la Constitution;
4° D'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres.

Tout cela, parce que, dans le procès actuellement pendant devant l'Assemblée nationale, entre la Révolution et la contre-révolution, je me suis avisé de tirer en cause le président actuel de la République, au nom et au profit duquel s'ourdit, selon moi, la trame réactionnaire.

En attendant que je fournisse devant qui de droit de plus amples explications, je prie mes honorables collègues de l'Assemblée nationale de peser dans leur sagesse, et d'apprécier dans le secret de leur conscience, ce que je m'en vais leur dire.

Ce n'est pas du socialisme que je fais en ce moment; c'est de la politique, de la politique la plus vieille et la plus triviale. Faut-il que ce soit moi, un homme d'hier, qui en remontre aux maîtres?...

On l'a dit à la tribune, le ministère l'avoue, tout le monde le répète :

Le principe de la proposition Rateau, c'est que la majorité, pour ne pas dire la presque totalité des représentants, s'étant

(1) Les deux articles précédents, que nous n'avons pu reproduire en entier, avaient été saisis et devaient être condamnés.

déclarée contre la candidature de Louis-Bonaparte, l'Assemblée nationale est nécessairement hostile au président; qu'ainsi la marche du gouvernement est entravée, la politique incertaine, le retour à la confiance impossible; qu'en conséquence, devant le magnifique cadeau que lui a fait le suffrage universel, le devoir de l'Assemblée est de se dissoudre.

En un mot, c'est sur l'existence vraie ou présumée d'un *conflit* ou *discord* entre l'Assemblée et le président de la République, que repose la demande présentée par l'honorable M. Rateau et par le ministère.

Il s'agit donc, pour apprécier la proposition de M. Rateau, de savoir si, CONSTITUTIONNELLEMENT, la question de la possibilité d'un conflit entre l'Assemblée nationale et le président de la République peut être posée? Car il est clair que, si la proposition Rateau était, dans son principe, ses motifs et son objet, inconstitutionnelle; si par elle-même elle impliquait violation de la Constitution, il n'y aurait pas lieu de l'examiner, elle devrait être écartée par la question préalable.

Pour résoudre ce problème, la seule marche à suivre est d'examiner le rôle respectif et les relations réciproques de l'Assemblée et du président; en autres termes, c'est d'analyser, au point de vue de la proposition Rateau, la Constitution.

Que le lecteur m'accorde cinq minutes de patience : je serai catégorique et bref.

Or, il résulte des articles 33, 35, 36, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 59, 65, 68, 72, 74, 75 de la Constitution que le président de la République, inférieur en dignité à l'Assemblée nationale, n'est encore que l'organe de l'Assemblée, le subalterne de l'Assemblée, le justiciable de l'Assemblée.

D'où il suit que l'Assemblée nationale et le président de la République ne forment pas, comme on l'a cru et comme certains le prétendent, deux pouvoirs égaux, mais un pouvoir unique dont l'Assemblée est la tête et le président le bras; que le privilége de l'élection populaire, conféré au président par l'article 43 de la Constitution, ne constitue pour lui qu'une distinction purement honorifique, et qu'ainsi l'hypothèse d'un conflit entre le Corps législatif et le chef du pouvoir exécutif, contradictoire dans les termes, ne saurait constitutionnellement être admise.

Il peut y avoir *désobéissance* du président de la République à l'égard de l'Assemblée nationale; il répugne au texte et à l'esprit de la Constitution qu'il y ait entre eux, et dans aucun

cas, *conflit*. Prétendre le contraire, c'est déjà méconnaître, j'ai presque dit c'est violer la Constitution.

Je dis d'abord que le président de la République est inférieur à l'Assemblée nationale. En effet,

L'Assemblée ne peut jamais être élue que par le peuple. — Le président peut, en certains cas, être désigné par l'Assemblée (art. 47).

L'Assemblée nationale vérifie elle-même ses pouvoirs. — C'est elle qui statue sur la validité de l'élection du président (*ibid.*).

Les représentants du peuple ne peuvent recevoir de mandat impératif; ils légifèrent dans la plénitude de leur spontanéité et de leur initiative. — Le président ne peut qu'obéir aux décrets de l'Assemblée, qu'il lui est enjoint de promulguer dans le délai d'un mois, et, s'il y a urgence, de trois jours (art. 57).

« Les représentants du peuple sont inviolables. Ils ne peuvent être recherchés, accusés ni jugés, en aucun temps, pour les opinions qu'ils ont émises dans le sein de l'Assemblée nationale. » (Art. 36.) C'est-à-dire que pour toutes les opinions qu'ils peuvent émettre, pour tous les actes qu'ils peuvent produire dans l'exercice de leur mandat, ils sont absolument, et de droit, irresponsables. — « Le président de la République est responsable de tous ses actes comme de tous ses discours. » (Art. 68.)

« Les représentants ne peuvent être arrêtés ou poursuivis, en matière criminelle, qu'après que l'Assemblée a permis la poursuite. » (Art. 37.) C'est-à-dire que les représentants sont soustraits à l'action du ministère public, dépendant du chef du pouvoir exécutif, et ne relèvent que du bon plaisir de l'Assemblée. — Le président, au contraire, peut être accusé par l'Assemblée nationale, et déféré à la haute cour de justice (art. 68), laquelle se forme sur l'ordre de l'Assemblée (art. 93). Moi, contre qui le gouvernement demande à l'Assemblée l'autorisation de me poursuivre, je suis plus élevé en dignité que le président de la République.

« Les représentants du peuple sont toujours rééligibles. » (Art. 33.). — « Le président de la République ne peut être réélu qu'après un intervalle de quatre années. » (Art. 45).

L'Assemblée nationale, véritable représentation du peuple, ne jure, comme le peuple et comme Dieu, que par elle-même. — Le président de la République est obligé, avant d'entrer en fonctions, de prêter serment entre les mains de l'Assemblée.

Qui pourrait dire, comparaison faite des deux pouvoirs, que

le président de la République est l'égal de l'Assemblée nationale, et qu'il ne doit pas, en tout et pour tout, céder à celle-ci la préséance?

J'affirme, en second lieu, que le président de la République est l'agent ou l'organe de l'Assemblée. Je cite la constitution :

Le président de la République promulgue les décrets de l'Assemblée (art. 57 et 58), bien qu'il n'ait pris aucune part à leur élaboration, bien qu'il s'y oppose. — Donc, la volonté de l'Assemblée est la loi du président.

Il surveille et assure l'exécution des lois faites par l'Assemblée : c'est-à-dire que l'Assemblée ordonne, et que le président exécute. C'est pour cela seulement, c'est parce qu'il répond de l'exécution, qu'il nomme et révoque, sous sa responsabilité, les ministres et autres agents... — Par où il appert que le président de la République est préposé aux commandements de l'Assemblée nationale.

Il réside au lieu où siége l'Assemblée nationale (art. 63), dont il est le bras, et qu'il doit suivre comme l'ombre suit le corps. — Donc, le président de la République est l'acolyte de l'Assemblée.

« Il présente chaque année, par un message, à l'Assemblée nationale, l'exposé général des affaires de la République (art. 52), » comme il convient à tout comptable vis-à-vis de ses commettants, à tout débiteur vis-à-vis de ses créanciers. Donc, le président de la République est le vassal de l'Assemblée.

Je vais plus loin, et je dis que le président de la République est le serviteur et le subalterne de l'Assemblée nationale. Cette proposition n'est que le corollaire de la précédente. En effet :

« Le président de la République dispose de la force armée, MAIS sans pouvoir jamais la commander en personne (art. 50). » Cela veut dire que, sous un gouvernement républicain, où la milice est avant tout citoyenne et les baïonnettes essentiellement intelligentes, le président de la République dispose de l'armée pour les cas prévus par la loi, mais que, s'il voulait en disposer dans des vues personnelles et contrairement aux libertés publiques, la force armée, commandée par d'autres que le président, n'obéirait pas.

D'après cet article, la concentration de toutes les forces militaires dans les mains du général Changarnier est une atteinte indirecte à la constitution; car, ou le général Changarnier est dévoué aux intérêts de Bonaparte, et, dans ce cas, c'est comme si Bonaparte commandait l'armée, TOUTE L'ARMÉE,

en personne; ou bien Changarnier obéit à d'autres influences, et alors la réunion dans ses mains de commandements qui devraient demeurer séparés constitue tout à la fois et une rivalité à Louis Bonaparte et un danger pour la République. Et, de fait, l'affaire du commandant Aladenize n'est-elle point un symptôme du péril que, par la violation de l'art. 50, court en ce moment la Constitution?...

« Le président négocie et ratifie les traités : MAIS ces traités ne sont définitifs qu'après avoir été approuvés par l'Assemblée nationale. » (Art. 33.) — C'est-à-dire que, pour ce qui concerne la politique extérieure, le président de la République est le chargé de la correspondance de l'Assemblée.

« Il veille à la défense de l'État, MAIS il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale (art 54). » — C'est-à-dire que le président est la sentinelle de l'Assemblée.

« Il a le droit de faire grâce; MAIS il ne peut exercer ce droit qu'après avoir pris l'avis du conseil d'État (art. 55). » — Or le conseil d'État est la créature de l'Assemblée (art. 72); donc, le président n'est que l'interprète des sentiments de l'Assemblée.

« Il nomme et révoque les ministres; MAIS le nombre des ministres et leurs attributions sont fixés par le pouvoir législatif (art. 66). » — Donc, le président est le chef de bureau de l'Assemblée.

Il est chargé de l'administration; MAIS c'est le conseil d'État qui fait les règlements administratifs; MAIS l'administration est placée sous le contrôle et la surveillance du conseil d'État (art. 75); MAIS, encore une fois, le conseil d'État, dans tout ce qu'il fait vis-à-vis de l'administration, est le représentant de l'Assemblée. — Donc, le président est l'agent et le commis de l'Assemblée.

Il a le droit de présenter des projets de lois à l'Assemblée par ses ministres; MAIS, dans certains cas, il doit préalablement consulter sur ces projets le conseil d'État (art. 75); dans tous les cas, l'Assemblée seule en délibère souverainement. — Donc, le président n'ayant que le droit de proposition, et jamais celui de *veto*, n'est que le fondé de pouvoirs et de procuration de l'Assemblée.

« En cas de déchéance du président, le pouvoir exécutif revient DE PLEIN DROIT à l'Assemblée nationale (art. 68). — Donc, le pouvoir exécutif émane primitivement du législatif, comme l'action émane de la pensée; donc, le président de la République est le mandataire de l'Assemblée.

J'ajoute, enfin, que nonobstant l'article 100 de la constitution, qui dispose : « Le président de la République n'est justiciable que de la haute cour de justice, » il est en réalité le justiciable de l'Assemblée. N'épiloguons pas sur les mots.

L'article 55 porte :

« Le président de la République, les ministres, ainsi que toutes autres personnes condamnées par la haute cour de justice, ne peuvent être GRACIES que par l'Assemblée nationale. »

Le droit de justice et le droit de grâce sont consanguins et homogènes. Autrefois ils appartenaient l'un et l'autre au roi, qui pouvait les déléguer ou les retenir. Faire justice et faire grâce, c'était un acte de même nature, qualité et attribution. Aujourd'hui, c'est du peuple, seul souverain, qu'émane toute justice et toute grâce. La première a pour organes des tribunaux spéciaux ; la seconde appartient au conseil d'État et à l'Assemblée. Dire que le président de la République ne peut être gracié que par l'Assemblée nationale, c'est créer entre eux un rapport de juridiction, c'est faire le premier justiciable de la seconde.

S'il est au monde une chose claire, évidente, démontrée, c'est à coup sûr la proposition que j'ai émise tout à l'heure, qui fait depuis quatre jours l'objet de la polémique du *Peuple*, mais que le ministère paraît ne pas comprendre, savoir :

1° Que le président de la République est inférieur à l'Assemblée ;

2° Qu'il est l'organe de l'Assemblée ;

3° Le serviteur de l'Assemblée ;

4° Le justiciable de l'Assemblée.

Parce que, d'après les articles 43 et 46, le président est nommé, de même que les représentants du peuple, *au scrutin secret et à la majorité absolue des votants*, *par tous les électeurs de France et d'Algérie*, — on s'est imaginé que cette communauté d'origine le rendait l'égal de l'Assemblée nationale ; qu'elle faisait de lui un pouvoir indépendant, ne relevant que du peuple, et pouvant, en vertu de je ne sais quelle prérogative qu'on n'a pas encore définie, intimer des ordres et faire des injonctions à l'Assemblée. Il a suffi aux anciens professeurs du dualisme gouvernemental de lire dans la constitution républicaine de 1848, que la séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre (art. 19) ; que le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui

reçoit le titre de président de la République (art. 43); que le dit président est nommé au scrutin secret par tous les citoyens électeurs (art. 19), pour conclure aussitôt que la nouvelle Constitution n'était qu'un remaniement de la charte de 1830, et que le président de la République était une espèce de roi, moins le *veto*, l'inviolabilité et l'hérédité. A cela près, ont-ils pensé, le président marche l'égal de l'Assemblée ; sa considération est la même : il n'a pas le devoir de la SUBORDINATION envers l'Assemblée : il a *droit* au CONCOURS de l'Assemblée.

Nos grands parlementaires, enfin, méconnaissant l'ensemble des dispositions de l'acte constitutionnel qu'eux-mêmes avaient travaillé à établir, et ne tenant compte que de cette décevante étiquette de *séparation des pouvoirs* et de *présidence*, ont pris une constitution républicaine pour une constitution monarchique : et c'est d'après ce renversement des principes qu'ils prétendent expliquer et défendre les attributions du président de la République, toutes de second ordre, et qu'ils nomment, comme au bon temps de la charte-vérité et avec le même style, *les droits et l'autorité que le président de la République tient de la Constitution !*

Ils raisonnent, ces étonnants publicistes, comme des industriels maladroits qui, faisant entre eux un contrat de société, déclarent, au début de leur acte, se constituer en société en *nom collectif*, et dont toutes les dispositions révèlent invariablement une *commandite*. Le fonds emportant la forme, les opérations de la société prennent, à l'insu des rédacteurs, un caractère juridique tout contraire à celui qu'ils avaient cru prévoir; et tandis qu'ils comptaient sur une certaine responsabilité, ils en encourent effectivement une autre.

Non, non, M. Barrot, la constitution que vous êtes chargé d'appliquer n'est point, comme vous l'imaginez, une constitution dualiste et monarchique, plus ou moins dégradée et mutilée : c'est, très-heureusement pour l'honneur et l'avenir du peuple français, une constitution, une vraie constitution républicaine, que je vous engage à relire et méditer, si vous ne voulez conduire votre président à une catastrophe. Malgré vos efforts et ceux de vos amis, malgré les doutes que vous avez réussi à répandre, le principe républicain, qui dominait l'Assemblée nationale, a prévalu, et après avoir rejeté d'abord l'amendement Grévy, puis après l'amendement Parieu, l'Assemblée nationale, qui n'avait dans l'esprit que la République, s'est trouvée avoir fait une constitution républicaine : *Vox populi, vox Dei !*

Peu de mots me suffiront à présent pour apprécier, dans sa mesure, son opportunité, sa moralité, la proposition de M. Rateau.

La proposition de M. Rateau semble avoir été faite tout exprès pour révéler au pays, je ne dirai pas seulement les tendances contre-révolutionnaires du gouvernement, mais l'incroyable hallucination sous laquelle il vit.

Que demande M. Rateau ?

Que l'Assemblée nationale, dont la majorité se serait compromise dans les élections pour la présidence, se sépare avant d'avoir voté les lois organiques et établi le budget, parce que, dit naïvement M. Rateau, cette majorité est peu favorable à Louis Bonaparte, et que les affaires souffrent de cette mésintelligence.

M. Rateau, on le voit, dominé par cette idée que le président de la République jouit d'une autorité égale à celle de l'Assemblée, crée au président une prérogative analogue à l'ancienne prérogative royale, et suivant laquelle, le prince traitant d'égal à égal avec la Chambre des pairs et la Chambre des députés, le concours des trois pouvoirs était nécessaire à la marche du gouvernement.

Or, l'idée de M. Rateau, ou pour mieux dire la pensée intime qui a dicté sa proposition, est le renversement de toute l'économie républicaine, la négation de la Constitution.

Exiger, au nom du président de la République, que l'Assemblée nationale prête son CONCOURS au pouvoir exécutif, tandis que c'est au chef du pouvoir exécutif de se CONFORMER aux décisions, à la politique, aux idées du pouvoir législatif, c'est créer au président une prérogative de l'espèce la plus monarchique ; c'est conséquemment le faire inviolable, au moins dans l'étendue de cette prérogative ; et s'il se trouvait que cette prérogative embrassât toutes les attributions de la présidence, il s'ensuivrait que le président serait pour tous les actes de son gouvernement, quels qu'ils fussent, irresponsable, ce qui, dans les termes de la Constitution actuelle, est contradictoire.

Donc, la proposition de M. Rateau, considérée dans son principe, dans ses motifs et dans son but, est *inconstitutionnelle*; donc, pareillement, les pétitions recueillies pour l'appuyer, et qui paraissent avoir un instant ébranlé l'opinion de quelques représentants inattentifs, entachées du même vice, sont elles-mêmes inconstitutionnelles.

Que l'Assemblée nationale, éclairée maintenant sur le fait et sur le droit, appréciant la fausse et détestable doctrine qui a

fait à la République cette situation brûlante, repousse, par un vote énergique, le suicide qu'on ose en ce moment exiger d'elle, et, tout en sauvant la Constitution, elle aura sauvé la République, elle aura préservé peut-être le pays des horreurs de la guerre civile, elle aura bien mérité de la patrie.

(N° 74. — 31 janvier.)

PREMIÈRE CAMPAGNE DE LOUIS BONAPARTE (1).

Paris, le 30 janvier.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

(1) Allusion à la journée du 29 janvier 1849.

(N° 86. — 12 février.)

Paris, 11 février.

POUR EN FINIR AVEC M. CONSIDÉRANT

Omnia serviliter pro dominatione.

(Restauration d'un texte de Tacite, falsifié par M. Considérant (1).

Il y a désormais quelque chose de trop sur la terre. Ce quelque chose est ou la Banque du peuple, ou la boutique de M. Considérant. La coexistence de ces deux établissements philanthropiques impliquant nécessairement contradiction et scandale, il faut, pour la raison et la morale publiques, que l'un ou l'autre disparaisse. M. Considérant l'a compris : je l'en félicite, je l'en remercie. Le phalanstère m'ennuyait, autant au moins que la Banque du peuple porte ombrage à M. Considérant. Et puisqu'il a plu à mon honorable concurrent de commencer la bataille, je ne ferai pas faute à la besogne. Aussi bien, le public a hâte de savoir si le socialisme contient quelque chose ou rien.

L'attaque de M. Considérant est divisée en deux parties : la première a rapport à un incident soulevé par lui à l'occasion de la polémique engagée depuis six semaines entre la *Démocratie pacifique* et le *Peuple*; la seconde n'est qu'une diatribe, bête et méchante, contre mes idées et ma personne.

Vidons d'abord l'incident.

Dans le numéro de la *Démocratie pacifique* du 4 février, M. Considérant me fit l'honneur de m'adresser la lettre qui suit, et qu'il vient de reproduire, en tête de sa philippique, dans le numéro d'hier du même journal.

(1) M. Considérant ayant pris pour épigraphe de son article ces quatre mots latins : *Omnia invidiosè pro dominatione* : Tout par envie pour arriver au pouvoir, lesquels sont une altération d'un passage de Tacite, j'ai cru devoir, dans ma réponse, rétablir le texte vrai : *Omnia serviliter pro dominatione* : Tout par servilisme pour arriver au pouvoir. Le lecteur jugera duquel des deux, M. Considérant ou moi, a voulu parler l'historien.

« A M. PROUDHON

« Rédacteur en chef du journal *le Peuple.*

« Le *Peuple* nous a lancé une accusation de *trahison* et d'*apostasie* fondée sur *une ligne et demie* détachée d'un article de deux grandes colonnes, contenu dans la *Démocratie pacifique* de lundi dernier.

« La *Démocratie* a signalé cette incroyable accusation au rédacteur en chef du *Peuple*, en l'invitant à surveiller les entrefilets qui se glissent dans sa rédaction.

« Le *Peuple* a répondu à la *Démocratie* en maintenant contre elle ces accusations aussi étranges qu'étrangement motivées, y ajoutant, assez directement même, un nouveau chef non moins étonnant, celui de complicité avec M. Léon Faucher et sa proclamation de lundi!

« L'article incriminé, et que, contrairement à l'habitude que j'ai cru devoir prendre depuis que je suis représentant, j'avais oublié de signer, est de mon fait. Devant l'accusation du *Peuple*, je le réclame, et je revendique la responsabilité de tous les termes qu'il contient.

« *Ma réponse* au nouvel article du *Peuple est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition*, quand j'ai été informé que M. Proudhon se déclarait étranger à la polémique engagée entre les deux journaux, et assurait n'en avoir pas encore pris connaissance.

« Nous avions déjà donné trop de preuves de notre détermination d'éviter, en ce qui nous concerne, entre les divers organes de la démocratie et du socialisme, quelque différentes et opposées que puissent être leurs idées, tous débats autres que des débats de doctrines, pour n'être pas disposés à ajouter à nos antécédents une nouvelle preuve de modération.

« Nous *suspendrons*, en conséquence, *notre réponse*, pour prier le rédacteur en chef du *Peuple*, M. Proudhon, de vouloir bien nous faire connaître, par la voie de son journal, s'il maintient les accusations introduites à son insu contre la *Démocratie* dans le *Peuple*, et s'il s'y associe.

« V. CONSIDÉRANT
« Représentant du peuple. »

Les faits rapportés dans cette lettre sont, en ce qui me concerne, exacts. C'est-à-dire que, pendant trois semaines, je suis resté absolument étranger à la rédaction du *Peuple;* que je

n'avais nulle connaissance de la polémique soulevée entre ce journal et le journal de M. Considérant; que je fus tout ébahi quand celui-ci s'en vint, le 3 février au soir, à la sortie de l'Assemblée, m'adresser des interpellations personnelles au sujet de cette polémique, et qu'enfin je lui dis qu'il n'avait qu'à m'en écrire, et qu'après avoir examiné les pièces, je verrais à lui donner, s'il y avait lieu, satisfaction.

Le lendemain, en effet, parut dans la *Démocratie pacifique*, la lettre qu'on vient de lire et à laquelle, après réflexion, je crus ne devoir faire aucune réponse.

M. Considérant se récrie fort aujourd'hui contre l'*indigne procédé* dont je me suis rendu coupable à son égard en ne répondant pas à sa lettre. Suivant lui, j'ai *dépassé toutes les bornes*; et c'est afin de réprimer *cette personnalité fiévreuse, cette surexcitation de l'orgueil, cette envieuse manie d'accusation, de dénigrement et de destruction de tout ce qui n'est pas moi*; c'est afin de *marquer, en termes qui ne permettront plus qu'on les confonde, l'abîme qui sépare le socialisme pacifique, démocratique et organisateur, du socialisme destructeur et sauvage,* que lui, M. Considérant, poussé à bout, *las d'opposer la raison et la courtoisie à la déraison et à la violence*, s'est résigné à publier sa réponse !

Il faut avoir eu l'esprit hébété pendant vingt ans par les vapeurs méphitiques du phalanstère, pour se conduire d'une façon aussi niaise que l'a fait en cette circonstance M. Considérant.

Les interpellations de M. Considérant, — je m'en réfère à sa lettre, — bien loin d'être conciliantes, étaient tout impératives, menaçantes même, exprimées en style de maître d'école parlant à un petit garçon! Raison pour que je ne répondisse pas. Qui donc, je le demande à tout homme d'honneur, aurait obéi à de telles injonctions?

Mais la forme était encore peu de chose; c'est le fond qu'il faut voir. M. Considérant dit en propres termes : *Ma réponse au nouvel article du* Peuple *est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition, quand*, etc. Et plus bas : *Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse*, etc.

Il est clair que j'étais sous le coup d'une menace, de la menace d'un article de M. Considérant. Eh bien! j'ai voulu le voir, ce terrible article; j'ai voulu savoir ce que M. Considérant avait au fond du cœur. Le premier mouvement est toujours le plus véridique; et je m'en fiais beaucoup moins, pour être renseigné sur les véritables sentiments de mon honorable antagoniste, à une transaction anodine sur les vivacités de la rédac-

tion courante du *Peuple*, qu'à l'article préparé de longue main, et tenu en réserve par M. Considérant, contre le rédacteur en chef. Autant aujourd'hui que plus tard, me dis-je : il faut en finir. Voyez comme les beaux esprits se rencontrent! — avec M. Considérant.

Et M. Considérant, qui avait eu la bonhomie de me dire dans sa lettre : « Ma réponse est écrite; je vais la donner aux compositeurs, mais j'en suspendrai la publication... » M. Considérant, qui avoue la préméditation de sa diatribe; M. Considérant, qui déclare avoir voulu exercer contre moi ce chantage d'un nouveau genre, ose aujourd'hui mettre sur le compte de l'indignation que lui a causée mon inqualifiable procédé la publication de son factum! Comme c'est habile! comme c'est honnête et *pacifique* surtout!

Or, à présent que nous connaissons le fond du sac, et que les aménités de M. Considérant me donnent le droit de lui parler sans flatterie ni déguisement, je suis tout à fait à mon aise pour répondre à ses interpellations.

La phrase de la *Démocratie pacifique* qui a motivé de la part de la rédaction du *Peuple* le reproche de *trahison* et d'*apostasie*, est la suivante :

« *Le socialisme violent a seul fait les frais de la déplorable et sanglante bataille de juin.* »

Par ces paroles, la *Démocratie pacifique* se séparait de toute la partie du socialisme qui ne relève point du phalanstère, et dont le *Peuple* est l'un des représentants; elle accusait ce socialisme d'avoir fait les journées de juin; elle repoussait, quant à elle, toute solidarité dans ces tristes événements; elle se lavait les mains, comme Pilate, du sang répandu. Ce fut cette scission de la *Démocratie pacifique* que le *Peuple* qualifia d'apostasie et de trahison.

Vainement, dans son numéro du 2 février, la *Démocratie pacifique* a-t-elle prétendu qu'il n'y avait dans ses paroles aucune pensée scissionnaire; que sa phrase avait une toute autre signification; qu'elle avait voulu dire seulement que *la fraction du socialisme entrée dans l'insurrection de juin était essentiellement égarée.* — M. Considérant vient lui-même aujourd'hui démentir cette escobarderie de ses co-rédacteurs.

« C'est pour nous, me dit-il, un devoir impérieux de marquer en termes qui ne permettront plus qu'on les confonde, l'abîme qui sépare NOTRE socialisme pacifique, démocratique et organisateur de VOTRE socialisme destructeur et sauvage... Vous avez lancé contre la propriété des attaques furibondes, propres à incendier les esprits faibles et les âmes ardentes; et vous n'avez

pas même l'excuse d'une conviction révolutionnaire et d'un but quelconque... Quels prétextes restent à vos fureurs révolutionnaires contre la propriété, et où trouvez-vous maintenant l'excuse et la moralité de l'insurrection intellectuelle *que vous avez tant contribué à allumer contre elle?* Quel sens avaient et ces fureurs et cette insurrection, pour aboutir à cette déclaration et à l'organisation de quoi!. . »

Voici donc un premier point qui reste acquis au débat, malgré les dénégations et les désaveux de la *Démocratie pacifique.* C'est que M. Considérant et ses amis, qui depuis vingt ans déclament contre la civilisation; qui divisent historiquement le genre humain en deux catégories, les civilisés et les harmoniens; qui se servent tous les jours de locutions comme celle-ci : *Vous autres civilisés !* — qui ne cessent de battre en brèche le ménage, la famille, la propriété même, car ils ne veulent pas de la propriété ACTUELLE, c'est une AUTRE FORME de propriété qu'ils préconisent;—M. Considérant, dis-je, et ses co-sectaires répudient toute solidarité avec les *sauvages* qui, en juin, sans songer au ménage et à la famille, et tout en respectant les propriétés, se sont insurgés contre une civilisation qui les affame. Il n'y a rien de commun, dit la *Démocratie pacifique*, entre mon socialisme et le socialisme des sauvages de juin!... Sans doute que lesdits sauvages n'avaient point assez fait pour mériter les éloges de la *Démocratie pacifique!* Il eût fallu, pour lui plaire, faire ménage commun, propriété commune, famille commune, changer, en un mot, Paris et la France en phalanstères ! C'est parce que le socialisme n'a rien compris à la Révolution démocratique et sociale, telle que l'entend la *Démocratie pacifique*; parce qu'il a méconnu sa véritable mission, que M. Considérant et les siens s'en séparent, font scission! Leur socialisme est le *bon socialisme*, socialisme pacifique et organisateur; notre socialisme, à nous, est le socialisme *violent*, *sauvage*, *désorganisateur*, *incendiaire*; et moi, le citoyen Proudhon, j'en suis l'Erostrate!...

Eh bien! cette scission, désormais avérée, avouée, dit la *Démocratie pacifique*, est-ce apostasie, comme l'a prétendu le *Peuple?* Est-ce trahison, ou bien seulement couardise? C'est ce qu'il importe d'examiner; car de l'appréciation que j'aurai faite de la conduite de la *Démocratie pacifique* résultera ma réponse aux invectives de M. Considérant.

Je me hâte de le dire : il n'y avait là ni apostats, ni traîtres; et si je me fusse trouvé au bureau du *Peuple* lorsque furent écrites les malencontreuses paroles qui ont servi de prétexte à M. Considérant, je les aurais supprimées, comme

manquant non pas précisément de justice, mais de justesse. Ceux que le *Peuple* avait à signaler, après l'article de la *Démocratie pacifique*, n'étaient que des intrigants ou des dupes.

On n'est, dit le proverbe, *jamais trahi que par les siens.* Comment la *Démocratie pacifique* pourrait-elle trahir ou apostasier le socialisme, elle qui, par ses mystères, ses attractions, son illuminisme, son adoration du capital, son amour déclaré du privilége, sa politique occulte, est aussi étrangère, aussi hostile à l'idée socialiste qu'à l'idée démocratique?...

La *Démocratie pacifique*, organe quotidien de la prétendue école sociétaire, est, avec la *Phalange*, qui lui sert de complément, une sorte de déversoir de toutes les folies, absurdités et impuretés de l'esprit humain. Ce déversoir a pour enseigne le nom du plus grand mystificateur des temps modernes, Fourier; pour objet apparent, la métamorphose sociale; pour but réel, une spéculation d'intrigants sans principe, sans théorie, et dont tous les moyens se résument dans ce mot de Tacite travesti par M. Considérant, *servilisme!*

Tout le monde a entendu parler de la prétendue *théorie* de Fourier, de la *science* découverte par Fourier, du *système* de Fourier. C'est, je le répète, la plus grande mystification de notre époque. Malgré le fatras énorme qui nous reste de cet halluciné, il n'y a ni science, ni théorie, ni système de Fourier; et je mets au défi M. Considérant et toute son école, de citer, de cette science tant prônée, trois propositions qui se suivent et s'enchaînent, trois observations, trois formules. Je le défie de me citer le commencement de cette science, à laquelle tant de gens croient sur parole, et dont le premier mot n'a été dit à personne. Je le défie d'apporter la preuve qu'il existe en tout Fourier rien qui mérite le nom de théorie, science ou système; de fournir un fait psychologique ou social, de quelque importance, que Fourier ait le premier observé, analysé ou expliqué; une seule loi qu'il ait demontrée, un seul principe dont il ait enrichi la connaissance humaine.

Ce n'est pas seulement, comme on voit, la théorie agricole-industrielle, soi-disant enseignée par Fourier, et propagée à si grands frais par M. Considérant, dont je révoque en doute l'existence; c'est la valeur scientifique de tous les travaux de Fourier, de quelque façon qu'on les envisage, que je nie. Fourier, comme économiste, métaphysicien, réformateur, inventeur, savant enfin, n'existe pas. J'ai connu l'individu; j'ai lu tous ses bouquins : je suis encore à chercher l'homme de science, l'homme d'intelligence. Si M. Considérant en a quelque nouvelle, je le somme d'en faire part à ses lecteurs; car il

y a trop longtemps que cette mystification dure, et que le public est dupe.

Mais n'ayez peur que ni M. Considérant, ni pas un de ses acolytes, réponde à la sommation ; n'ayez peur qu'ils vous disent, une fois, ce que c'est que la théorie de Fourier, l'organisation du travail par Fourier. Ils vous renverront à leurs brochures ; ils vous offriront un abonnement, ou vous parleront argot ; de science, rien ! M. Considérant, en qui je me plais à reconnaître autant de savoir qu'il me reproche d'ignorance, ne sait de positif que ce qu'il a appris au collége et à l'Ecole polytechnique. De Fourier, son vénéré maître, il n'a hérité que le galimatias et les barbarismes. Plus qu'aucun des sectateurs ou exploiteurs du fouriérisme, M. Considérant a contribué à répandre dans le monde cette plaisante opinion qu'il existe une doctrine phalanstérienne. Aujourd'hui qu'il calomnie les socialistes sérieux, dont la concurrence énergique menace d'engloutir son commerce de rogatons, je le défie, pour la cinquième fois, de publier dans son journal et de livrer à la discussion le premier élément d'une science sociale d'après Fourier !

Certes, il faut que je sois sûr de mes paroles, quand je viens dire aux abonnés de la *Démocratie pacifique* : Il n'y a point de théorie de Fourier, point de science sociale d'après Fourier ; par conséquent point d'école issue de ce prétendu réformateur, point de socialisme phalanstérien. Il n'y a qu'une coalition de charlatans dont vous n'êtes tous que les misérables dupes !... Eh bien ! que M. Considérant produise ses raisons ; qu'on entame une critique ; qu'on fasse le tamisage des élucubrations de Fourier. Jamais occasion plus solennelle, plus décisive, ne s'est offerte de faire sortir victorieuse l'idée du *maître*, si tant est que jamais idée ait été conçue sous ce crâne éburné. Le socialisme de Fourier a suffisamment agité le monde : qu'on sache enfin si l'homme-idole de la *Démocràtie pacifique* fut le plus merveilleux des génies, ou le plus colossal des fous.

En attendant qu'il plaise à M. Considérant de soutenir, par des arguments positifs et des faits probants, ce qu'il appelle le *bon socialisme*, et que j'appelle, moi, le socialisme faux, ridicule et jaloux de la *Démocratie pacifique*, je lui rappellerai, par la conduite qu'il tient depuis vingt ans, et par le mot de Tacite, *Omnia serviliter*, que, s'il a encouru et attiré sur son *école* la méfiance des socialistes-démocrates, il n'a point à m'en accuser, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. La vérité eut de tout temps pour compagne la franchise. Que M. Considérant se remémore les tergiversations de toute sa vie, et s'il n'y dé-

couvre pas la fin de non-recevoir qui rend si impopulaire le parti dont il est le chef, il y verra du moins l'excuse de l'incompatibilité d'humeur qui s'est déclarée tout à coup entre la *Démocratie pacifique* et le *Peuple.*

Après la Révolution de juillet, quand il semblait que la philosophie du *Constitutionnel* allait effacer pour jamais ce qui restait en France de catholicisme, M. Considérant, dans un discours à l'Hôtel-de-Ville, parlant au nom de sa secte, osa s'écrier : *Nous ne sommes pas chrétiens.* Le mot fut recueilli : c'était une flatterie au libertinage du moment.

Depuis, le vent a soufflé aux idées religieuses; on s'est aperçu que le préjugé chétien résistait à l'inoculation du *dogme* fouriériste, que la morale de l'Evangile faisait reculer celle du phalanstère. Dès lors, on s'est appliqué à dissimuler les données antichrétiennes du monde harmonien : on a fait avec le ciel des accommodements; on s'est mis à prouver que Fourier était le continuateur de Jésus-Christ. Flatterie au clergé et aux jésuites.

Cette tactique n'a jamais varié : elle constitue tout le système.

Les vues de Fourier sur les rapports des sexes sont diamétralement opposées au mariage et à la famille. Après avoir sollicité la fibre épicurienne du pays, on a senti que la conscience publique répugnait à cette turpitude des amours libres, et pendant que l'on continue d'initier les fidèles aux *Amours des saints* (1), on proteste devant les profanes du respect le plus profond pour la famille et le mariage. On accuse même, au besoin, le socialisme violent de vouloir la communauté des biens, pour arriver plus vite à la communauté des femmes. Ainsi le veut l'intérêt de l'ordre : périsse le socialisme plutôt que le fouriérisme! Ainsi le prescrit la tactique de M. Considérant.

La *Démocratie pacifique* est fondée. Pourquoi ce nom donné à une feuille phalanstérienne? Afin, dit naïvement M. Considérant dans son prospectus, d'absorber, d'annihiler le parti républicain, la démocratie révolutionnaire, que le grand-prêtre de la secte regardait alors comme le plus grand obstacle à l'avénement du fouriérisme. A présent, M. Considérant est républicain, démocrate, voire même révolutionnaire; il le dit du moins. Mais prenez-y garde, il en est de son républicanisme comme de son socialisme : il ne tiendra pas au premier tour de roue de la fortune.

(1) Titre d'un manuscrit de Fourier.

L'histoire serait longue des évolutions de M. Considérant. Je viens à ce qui me regarde.

Depuis huit mois, pressé par les événements, et devançant mes propres conclusions, j'ai jeté dans le monde l'idée du crédit gratuit et de la Banque du Peuple.

J'ai démontré que le problème social était tout entier dans la circulation, — chose dont la *Démocratie pacifique* ne s'est point avisée jusque-là; — que la circulation étant le fait capital et culminant de la société, elle devait, si elle était centralisée et organisée démocratiquement, modifier peu à peu et transformer la forme actuelle de la possession, autrement dire la propriété, et changer la base de la société.

La *Démocratie pacifique* a commencé par faire la guerre à ces idées. Elle les combat encore, car elle les revendique comme siennes, et pour faire croire au droit de son oracle, elle m'accuse de les avoir défigurées! Ainsi l'idée du crédit gratuit ne m'appartient pas; cette idée est de Fourier : seulement il a entendu la gratuité du crédit autrement que moi! Chose singulière! le crédit gratuit dans Fourier ne dérive pas de l'improductivité du capital; c'est tout autre chose que le crédit gratuit de la Banque du Peuple! Concevez-vous deux manières différentes de donner quelque chose pour rien! Et comment, si le crédit gratuit d'après moi est tout autre chose que d'après Fourier, suis-je un voleur, un contrefacteur, un faussaire?...

Ainsi encore, l'idée de la Banque du Peuple n'est point de mon invention; elle est due à Fourier, qui l'avait produite sous la triple formule de *consignation continue*, *évaluation antérieure*, *compensations arbitrées*, et à qui, mal et méchamment, je l'ai dérobée. J'ai beau dire que le principe de ma Banque est la généralisation de la lettre de change; qu'elle est tout le contraire de ce que supposent les formules de Fourier, *consignation continue*, etc.; qu'elle ressemble aussi peu aux comptoirs phalanstériens qu'à ceux de M. Garnier-Pagès. N'importe, je suis un lâche zoïle, un vil plagiaire. M. Considérant, qui, à l'heure qu'il est, ne m'a pas encore compris, l'affirme. Hypocrite hommage rendu à une idée qu'on m'accuse d'avoir prise, parce que l'opinion lui semble favorable, et qu'on me renverrait, si on la voyait délaissée.

Depuis près de dix ans que je m'occupe d'économie sociale, je n'ai fait et voulu faire autre chose que des analyses des principes qui régissent la société. J'ai déclaré que, selon moi, pour arriver à la vérité sociale, il fallait procéder par une négation continue, systématique, comme la civilisation elle-même.

J'ai montré que, toute négation supposant une affirmation qu'il était toujours facile de dégager, un système de négations supposait aussi un système d'affirmations, et qu'ainsi la démolition méthodique de la société était adéquate à la reconstitution méthodique de la même société. Les esprits exercés aux nouvelles méthodes philosophiques ont compris cette théorie féconde, et, sans que j'eusse encore décrit le système positif qui résulte de l'ensemble des négations antérieures, en ont deviné toute l'économie.

M. Considérant, averti par l'opinion, n'a pu s'empêcher de reconnaître qu'en effet j'étais un incomparable destructeur. A cet égard, il me donne des éloges dont il est loin de soupçonner la portée, et qui seraient capables de faire tourner une tête dix fois plus forte que la mienne. Mais, comme il n'y voit pas plus loin, il me dit, par forme de conseil amical, que mon rôle de destructeur, d'Attila, d'Erostrate, de BOURREAU, est fini; que les réactionnaires se moquent de moi, et que je n'ai plus qu'à déguerpir et faire place aux véritables organisateurs, aux vrais socialistes, c'est-à-dire à M. Considérant et ses collaborateurs.

Ah! M. Considérant! *il est trop tard pour la retraite!* votre dernière heure a sonné. Vous avez passé vingt ans sans rien fonder, sans rien faire; vous avez consommé je ne sais combien de millions à payer les folies de Clairvaux, de Rambouillet et d'ailleurs; les sottises de votre propagande, les tartines de votre insipide journal. Vous avez épuisé la complaisance de l'opinion, fatigué la curiosité, lassé jusqu'au dévouement. Votre incapacité éclate jusque dans votre dépit. Accusez, calomniez, dénoncez le citoyen Proudhon : une attaque de plus ou de moins ne peut plus l'émouvoir, et de votre part elle ne lui inspire que pitié. Faites tous vos efforts pour empêcher la Banque du Peuple : dites que l'improductivité du capital est la violation du droit au travail; que le crédit gratuit doit être payé; que les révolutions ne consistent pas à détruire les vieux abus, mais à en créer de nouveaux. Votre parole est comme un cuivre enduit de plomb, une cymbale fêlée. Vous êtes mort, vous dis-je, mort à la démocratie et au socialisme; la Révolution vous a tué le 24 février. Ce qui parle, qui écrit, qui jargonne, qui déblatère, sous le nom de Victor Considérant, n'est plus qu'une ombre, l'âme d'un trépassé qui revient parmi les vivants demander des prières. Va, pauvre âme, je vais réciter pour toi le *De profundis*, et je donnerai quinze sous pour te faire dire une messe.

(N° 89. — 15 février.)

DISCOURS PRONONCÉ PAR PROUDHON

A LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, SUR LA DEMANDE EN POURSUITE

Citoyens représentants, dans la séance du 27 janvier dernier, j'avais donné à entendre, et M. Vezin l'a rappelé hier, qu'à l'occasion des poursuites dirigées contre moi j'aurais probablement à développer une thèse sur la question de la responsabilité du président ; c'est là désormais une question jugée. Les événements qui se sont accomplis depuis quinze jours n'ont rien laissé à désirer à ceux qui auraient encore besoin d'être instruits, si quelqu'un se trouvait encore dans ce cas.

Je ne viens donc pas vous entretenir de la question constitutionnelle. La responsabilité du président, pour ceux qui veulent la République, est hors de cause. Pour ceux qui, au contraire, ne veulent pas de la République, ou qui veulent autre chose que la République, cette question est encore également hors de doute, car c'est parce qu'ils sont bien convaincus de la responsabilité du président qu'ils demandent aujourd'hui l'inviolabilité du président, la réégibilité du président.

Ainsi, tout le monde est désormais d'accord sur ce point.

Je viens m'opposer aux conclusions de la commission. La question étant réduite, n'ayant plus qu'une portée toute personnelle, mes observations seront très-courtes. Je ne veux pas, pour ce qui est de mon intérêt propre, abuser des moments de l'Assemblée. Je m'oppose aux conclusions de la commission et à l'autorisation qui vous est demandée, non pas en me fondant sur mon inviolabilité de représentant; cette inviolabilité, je ne l'ai jamais regardée que comme provisoire ; d'ailleurs, pour ce qui me regarde, vous devez être convaincus que je n'ai jamais bien compté sur elle.

Je m'oppose à la demande d'autorisation, parce que je la trouve, quant à moi, déloyale et faite avec une intention évidemment hostile; parce qu'ensuite je la trouve inconstitutionnelle; parce qu'enfin je la trouve illégale.

Le rapport, ou plutôt l'acte d'accusation qui a été déposé sur

le bureau, m'accuse ostensiblement d'attaque à la Constitution, d'attaque aux droits que le président de la République tient du suffrage universel, d'excitation à la haine du gouvernement et d'excitation à la haine et au mépris des citoyens entre eux.

J'ose dire que ces griefs sont de pures fictions de M. le procureur général. Il y a contradiction entre cette accusation et les articles qui sont incriminés : je défie qu'on trouve dans ces articles rien de ce que je viens de dire et de ce qu'on m'impute.

Attaque à la Constitution ! Eh bien ! messieurs, depuis trois mois, ceux qui lisent le *Peuple*, et il y a un grand nombre de mes collègues qui le lisent, savent que je ne fais autre chose que défendre la Constitution; je la défends tout à la fois par raison de républicanisme, par raison de patriotisme, et par raison d'opposition. J'ai voté contre la Constitution, parce que c'était mon droit de représentant; mais, mon droit épuisé, j'ai cru que je devais donner l'exemple de la soumission à cette Constitution tant qu'elle durerait.

J'ai assisté à la cérémonie de la promulgation; les journaux l'ont remarqué, et je vous prie de croire que cette démarche, de ma part, était raisonnée.

Ma conduite politique dans cette enceinte, hors de cette enceinte; mes publications, comme journaliste, font voir que je n'ai jamais, jusqu'à présent, attaqué la Constitution. Dans les articles qu'on me reproche, qu'ai-je fait autre chose que défendre la Constitution contre ce que je crois être les aberrations du pouvoir exécutif, contre les empiétements du pouvoir exécutif?

Si c'est attaquer la Constitution que d'attaquer les prétentions du président de la République, certes, je suis coupable; mais, encore une fois, tout le monde ici, je le pense, a eu connaissance de ces articles. Je demande si, dans la pensée de personne, c'est pour une attaque à la Constitution que je suis dans ce moment poursuivi.

Citoyens, je vous prie de croire que je ne plaide pas ma cause; mais j'ai besoin de prouver que, dans l'accusation portée contre moi, il n'existe pas de corps de délit tel, du moins, qu'on a voulu le définir; et il me semble que l'Assemblée nationale doit, avant d'autoriser des poursuites, savoir s'il y a délit ou non. Je veux bien être puni, mais non pour celui qui ne m'appartient pas. On dit que j'ai attaqué le gouvernement. Eh bien! je le demande, l'Assemblée nationale fait-elle, oui ou

non, partie du gouvernement? Le pouvoir exécutif, seul, n'est pas le gouvernement.

Or l'Assemblée nationale est, depuis trois mois, vis-à-vis de moi, ou plutôt dans l'esprit de ce que j'ai publié, dans la même situation que le pouvoir exécutif, que la Constitution elle-même. L'Assemblée nationale a été défendue constamment par moi ; et le jour même où les articles en question étaient déférés au jury, où l'on demandait une autorisation de poursuites contre moi, que faisais-je encore? Je revendiquais pour l'Assemblée nationale la prépondérance sur le président de la République. Encore une fois, à moins que vous ne trouviez que le pouvoir législatif ne fait pas partie du gouvernement, qu'il doit en être séparé, il est bien certain que, sans aller plus loin, je ne puis pas être coupable d'une attaque contre le gouvernement.

Le gouvernement, c'est la Constitution, c'est l'Assemblée nationale, c'est tout l'ensemble de notre système constitutionnel. Eh bien! encore une fois, ai-je attaqué la forme républicaine? Ai-je attaqué la Constitution de la République? Pas le moins du monde, je le répète. — Oui, j'ai attaqué le pouvoir exécutif! Nous verrons tout à l'heure comment je l'ai attaqué. Mais je dois encore faire observer que ce ne peut pas être là un motif d'accusation. L'Assemblée nationale a fait précisément la même chose que moi le 9 février. Le 3 février, sur la proposition de M. Louis Perrée, vous avez repoussé un ordre du jour pur et simple, lequel rejet impliquait nécessairement cette idée que le pouvoir exécutif était suspect à l'Assemblée.

Or, si vous avez réfléchi à ce que contenait ce vote, vous avez dû penser le lendemain qu'une déclaration faite par l'Assemblée nationale, impliquant méfiance de son gouvernement, méfiance d'un gouvernement où il n'y a plus de monarchie, plus de souveraineté inviolable, mais où tout est responsable, où tout peut être atteint et est effectivement atteint par le vote de méfiance ; si vous avez fait attention à cela, vous avez dû comprendre que vous faisiez un appel à l'insurrection. (Rires et dénégations à droite.)

Ah ! vous allez voir.

Citoyens, la conclusion où j'arrive a probablement de quoi surprendre ; mais enfin elle est vraie. Sous la monarchie constitutionelle, quand le monarque est inviolable, une assemblée élective peut déclarer que le ministère lui est suspect, qu'il n'a pas sa confiance, qu'il lui inspire de la méfiance. Mais quand, sous l'empire de la Constitution, le président de la République fait partie du gouvernement, partie intégrante et res-

ponsable du gouvernement, la stabilité du système n'en est point ébranlée. Dire que ce gouvernement n'a pas la confiance du peuple, c'est accuser tout le gouvernement, c'est dire au peuple tout entier : Nous sommes gouvernés par des gens qui conspirent. Alors la Constitution n'aura plus de représentant dans le pouvoir exécutif, il n'y a rien qui puisse empêcher le peuple de se défaire du gouvernement. (Vive interruption à droite.)

Citoyens représentants, veuillez bien réfléchir que vous êtes en république, que notre monde politique a été retourné, pour ainsi dire, depuis le vote de la Constitution; qu'une foule de choses qui étaient vraies avant le vote de la Constitution ne le sont plus aujourd'hui, que vous vivez dans de tout autres conditions. Certes, si ce que je viens de dire pouvait une autre fois appeler votre attention, une attention plus profonde, plus réfléchie, sur les actes politiques qui émanent de cette assemblée, dans ses rapports avec le pouvoir exécutif, j'en serais heureux pour mon compte...

Je ne cherche pas les insurrections. Je pouvais, le lendemain du 3 février, dire au peuple de Paris : Le pouvoir exécutif vient d'être déclaré déchu par l'Assemblée nationale. (Allons donc!)

J'ai attaqué, je le répète, le pouvoir exécutif; je l'ai fait, je le veux bien, en style de journaliste; mais mon attaque n'était ni plus ni moins que la déclaration de méfiance faite par l'Assemblée nationale elle-même. Ce grief-là encore, il faut le mettre de côté.

On dit que j'ai attenté aux droits et à l'autorité du président de la République.

Il y a une apparence de raison à cela. Oui, j'ai attenté aux tendances personnelles et aux prétentions du président de la République, aux prétentions qu'on croit pouvoir tirer de certaines circonstances de son élection; mais, quant à ses droits constitutionnels, j'ai été le premier, moi, à les reconnaître.

Il y a, dans les articles incriminés, un passage qui a donné lieu à cette accusation. Ce passage est celui-ci : « Le président de la République a posé la question de la dissolution de l'Assemblée nationale; l'Assemblée nationale posera à son tour la question de la démission du président de la République. »

Je n'ai pas entendu, dans ces deux articles antérieurs au 29 janvier, remarquez-le bien, que le président de la République eût la pensée de renvoyer par la force l'Assemblée nationale; j'ai voulu parler d'une certaine contrainte morale dont on voulait user à son égard; et par analogic, j'ai dit :

« L'Assemblée nationale aussi puissante, plus puissante que le président de la République, peut dire au président de la République : « Si vous ne marchez pas d'accord avec moi, c'est à « vous de vous retirer. »

La même chose a été répétée ici.

Le conflit a été porté à cette tribune par M. le président du conseil et par M. Dupont (de Bussac), qui lui a déclaré, aux applaudissements de l'Assemblée, que le président de la République était inférieur à l'Assemblée. Les mots de démission, de destitution employés par moi à l'aide d'une analogie bien marquée, ces mots ne sont pas une attaque; je le rappelle encore une fois, parce que, de ce troisième grief, je veux qu'il ne reste rien non plus.

Je passe au quatrième grief. On prétend que j'ai excité les citoyens à la haine les uns contre les autres. J'aurais voulu que M. l'accusateur public, dans son réquisitoire... (Mouvement d'improbation, hilarité sur quelques bancs.)

UNE VOIX A DROITE. Il n'y a plus d'accusateur public; nous ne sommes pas en 93.

LE CITOYEN PROUDHON. Je voudrais que, dans la demande d'autorisation, on eût bien voulu citer le passage sur lequel on fonde tous ces griefs, car moi qui me suis relu, je n'ai pu le découvrir. Dans les deux articles, il est question de monarchistes, de jésuites, d'obscurantistes, mais en opposition avec des républicains et des patriotes.

Voilà tout ce qu'il y a. Eh bien! si j'ai excité à la guerre civile en classant ainsi les citoyens en deux partis, l'un ami, l'autre ennemi de la République, je connais bien des gens que le ministère avoue, que la majorité appuie, et qui ont fait pis que moi.

A L'EXTRÊME GAUCHE. Très-bien! Très-bien!

LE CITOYEN PROUDHON. Vous n'avez pas oublié cet ordre du jour d'avant-hier, relatif aux discours attribués à M. le maréchal Bugeaud. M. le maréchal Bugeaud, je dois lui rendre justice, est ainsi que moi parfaitement connu pour ses opinions. (Bruit et rires sur quelques bancs.)

Eh bien! lorsque M. le maréchal Bugeaud, à la suite de M. Léon Faucher, s'en vient parler des éternels ennemis de la société, qui désigne-t-il par ces mots : « Les éternels ennemis de la société? » Sans doute, les républicains, les patriotes, par opposition aux monarchistes dont il est certainement un des soutiens.

A L'EXTRÊME GAUCHE. Bravo! C'est cela! Très-bien! très-bien!

Le citoyen Proudhon. Citoyens, dans tout ceci, c'est la loi de la force et du nombre qui fait notre conviction.

Aujourd'hui, ceux qu'on appelle socialistes sont, comme autrefois les Albigeois et les Vaudois, désignés à la persécution. Quand on parle contre ces gens-là, il n'y a pas excitation à la haine des citoyens contre eux; mais quand les républicains, les socialistes parlent des capitalistes et des réacteurs, alors il y a excitation à la haine mutuelle des citoyens. (Approbation à l'extrême gauche.)

Tous ces griefs, j'ose le dire, ne sont que des prétextes pour arriver à la répression d'une injure qu'on n'a pas osé dénoncer.

Chacun sait bien que les deux articles incriminés ont été écrits par moi contre le président de la République, c'est-à-dire contre sa politique. Eh bien! puisque tout le monde sait cela, pourquoi donc est-ce qu'on n'a pas osé le dire? Pourquoi le président de la République, qui est seul attaqué dans mes articles, ne s'est-il pas plaint? Pourquoi n'a-t-il pas donné mandat à quelqu'un, en son nom, de se plaindre?

Il est avoué par moi que ces articles ont été faits contre le président de la République, l'intitulé est là qui le prouve; j'ai dit que c'était une préméditation de ma part, je n'ai pas voulu commettre d'autre délit; je l'ai commis avec intention, je l'ai dit partout; cependant, je suis poursuivi pour ce que je n'ai pas voulu faire.

Le véritable grief, je le répète, messieurs, c'est l'injure du citoyen Louis Bonaparte. Tout le monde ici l'avoue; eh bien! ce délit dont le procureur général n'a pas voulu parler, ce délit que j'ai tout de suite signalé comme étant le véritable, ce véritable délit a été reconnu par l'honorable rapporteur, M. Martin (du Nord)...

Un membre. De Strasbourg. (Hilarité.)

Le citoyen Proudhon. M. Martin (de Strasbourg); je vous demande pardon. Je fais une grande différence entre les deux, soyez-en convaincus.

Le citoyen Martin (de Strasbourg), après avoir dit que j'avais grand tort de croire qu'on me poursuivait pour des délits qui exigeaient la plainte de la personne offensée, ajoute : « Les délits pour lesquels l'autorisation est demandée sont : attaque à la Constitution; attaque contre les droits et l'autorité que le président tient du suffrage universel; excitation au mépris et à la haine entre les citoyens. » Et, à la fin de son rapport, il dit : « D'une part, l'impunité des attaques contre l'Assemblée ne peut justifier les attaques contre le président, ni en droit, ni en morale, ni même en politique. »

Ainsi la pensée vraie, celle qui est dans la conscience de tout le monde, celle qui a préoccupé l'esprit de l'honorable rapporteur, cette pensée, à travers tous les motifs du rapport, a fini par se dégager. C'est qu'en réalité on poursuit en moi l'agresseur du président de la République, et non pas l'homme qui attaque la Constitution, l'Assemblée nationale, qui excite a guerre civile entre les citoyens.

Je pourrais invoquer encore, à l'appui de ce que je dis ici, les motifs qui ont été donnés dans quelques bureaux pour appuyer la demande en autorisation de poursuites. On n'a pas dissimulé qu'on ne pouvait souffrir les articles de journal, dans lesquels la personne du président de la République se trouvait attaquée avec tant de véhémence. Cela a été dit.

Je rappelle toutes ces circonstances, afin qu'il soit bien constant encore une fois, et j'y tiens, qu'on ne poursuit pas en moi un délit d'une certaine nature, mais qu'on en poursuit un autre qu'on n'avoue pas. Et ce n'est pas sans raison que j'établis cette différence, que je tiens à faire cette distinction. Je ne sais pas si M. le procureur général a pensé aux conséquences de sa demande, aux conséquences de la poursuite telle qu'elle est introduite ; mais voici quelles sont ces conséquences :

Si je suis coupable d'attaques à la Constitution, etc., je suis passible des peines portées dans l'art. 1er du décret du 11 août 1848.

Les griefs pour lesquels je suis dénoncé, messieurs, je le répète, sont punis, d'après l'art. 1er du décret du 11 août dernier, d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 3 à 6,000 francs, tandis que l'attaque faite publiquement... (Bruits à droite.)

LE CITOYEN BRIVES. Attendez que l'on se soit mouché là-bas. (Bruit.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je prie M. Deville de s'abstenir de pareilles interruptions.

LE CITOYEN DEVILLE. Ce n'est pas M. Deville. (On rit.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je vous demande pardon, c'est le citoyen Brives.

LE CITOYEN DEVILLE. Je ne puis pas accepter un reproche qui ne m'est pas applicable.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. J'invite tous les membres de cette assemblée, à quelque côté qu'ils appartiennent, à ne troubler par des bruits d'aucune nature (on rit) le discours du préopinant.

LE CITOYEN PROUDHON. L'attaque contre tout dépositaire de

l'autorité publique est passible d'un emprisonnement de huit jours à dix mois, et d'une amende de 50 à 3,000 fr.

Messieurs, il y a là une différence des deux cinquièmes au tout.

Eh bien ! moi, qui ne crois être coupable que d'une attaque envers le président de la République, envers un dépositaire de l'autorité publique, j'estime que la poursuite devait être faite en vertu de la loi et de l'article que je viens de rapporter ; que, par conséquent, la demande en autorisation devait être portée devant vous en vertu de cette même loi et de ce même article.

Or, depuis que nous sommes en République, depuis que le chef du pouvoir exécutif a cessé d'être irresponsable et inviolable, le chef du pouvoir exécutif rentre dans la catégorie de tous les agents et fonctionnaires de l'autorité publique, c'est-à-dire que la même procédure qui doit être suivie par ceux-ci, lorsqu'ils ont été attaqués et diffamés dans leurs fonctions, doit être suivie par le président de la République lui-même.

C'était donc au citoyen Louis Bonaparte, président de la République, à déposer une plainte, comme il est dit dans l'article 5 de la loi de 1819, qui n'a pas encore été abolie par le décret du 14 août ; c'était au citoyen Louis Bonaparte à déposer une plainte, et à demander l'autorisation de poursuivre à l'Assemblée. Il ne l'a pas fait. Je demande, d'après ce que je viens de dire, s'il y a loyauté, s'il y a justice, s'il y a constitutionnalité dans la demande en autorisation de poursuites.

Je suis poursuivi, en fait, pour un délit qui n'est pas le mien ; je suis poursuivi, ostensiblement, pour un délit dont je ne suis pas coupable ; je suis poursuivi, en réalité, pour un délit qu'on n'avoue pas, qu'on ne nomme pas.

J'aurai à répondre devant le jury de choses que je n'aurai pas commises, et le jury me condamnera (Ah ! ah !) pour ce que je n'aurai pas fait, en vue de ce que je n'aurai pas eu à justifier. Puis, comme conséquence de cette infraction à la Constitution et à la loi, je serai puni d'une peine très-considérable, d'une peine qui s'applique au délit dont on m'accuse, et qui n'est pas le mien, tandis qu'en réalité je ne devrais être puni que pour le délit qu'on n'avoue pas ; je le redis, et je le redirai toujours.

Je ne puis pas accepter cette situation, et je demande que l'Assemblée nationale y réfléchisse. Je ne repousse pas, encore une fois, la responsabilité : quand j'ai signé un des articles et que je suis venu déclarer à cette tribune que j'acceptais la responsabilité de l'autre que je n'avais pas signé, j'ai assez fait

entendre que j'assumais la responsabilité de mes œuvres et que je ne voulais pas me mettre à l'abri de l'inviolabilité de représentant à laquelle je n'ai jamais cru, je le répète, pour mon propre compte. (Mouvement.)

Mais je ne puis souffrir que, dans ma personne, on attaque la Constitution, qu'on ait l'air de ne pas comprendre la légalité qui en découle.

J'ai quelques observations à vous faire encore, avant de finir, sur la légalité même de la poursuite, en tant qu'elle regarderait le délit réel qu'on veut réprimer et dont je parle.

Il est bien entendu, désormais, que c'est à l'agresseur du citoyen Louis Bonaparte, président de la République, que s'adresse la poursuite; il est bien entendu que c'est là le délit qu'on veut punir et qu'on punira, dans ma personne, sous le nom d'attaque à la Constitution, au gouvernement et à l'Assemblée nationale.

Eh bien! je suppose maintenant que la plainte ait été faite comme elle aurait dû l'être, d'après la procédure républicaine qui n'est autre que la loi de 1819, appliquée aux plus hauts fonctionnaires publics; je suppose enfin que M. le procureur général ait osé dire: Oui, c'est pour attaque au président de la République que nous poursuivons le représentant du peuple Proudhon, il resterait encore à voir si les faits qu'on me reproche, comme constituant une attaque, sont de ceux qui peuvent être maintenant poursuivis, quand il s'agit du président de la République.

Il y a ici une question nouvelle, une question de légalité qui ressort de la question constitutionnelle que j'examinerai tout à l'heure. La question constitutionnelle, la voici: c'est que le président de la République n'est plus qu'un fonctionnaire comme les autres; il leur est supérieur en autorité, il leur est inférieur par la durée de ses fonctions et même par l'inviolabilité que nous avons et qu'il n'a pas. D'où il suit que le président de la République, devenu simplement un des agents, un des dépositaires de l'autorité, quand il est attaqué dans ses fonctions pour les actes de son gouvernement, ne peut intenter une action contre un représentant du peuple, inviolable, que dans la forme voulue et spécifiée pour tous les fonctionnaires. Voilà la question constitutionnelle.

Voici maintenant la conséquence légale, conséquence que, encore une fois, M. le procureur général n'a pas aperçue: c'est que l'attaque contre le président de la République est absolument de même nature que l'attaque contre les ministres du gouvernement. Si donc j'ai le droit, en discutant les actes

du ministère, en comparant entre eux un certain nombre de ces actes, d'en tirer des conséquences qui tendent à faire croire que leur politique est réactionnaire, j'ai le droit de tirer ces conséquences et de les exprimer.

Cela se faisait sous la monarchie, tout le monde en a été témoin; cela se faisait contre M. Guizot, cela se faisait contre M. Thiers, cela se fait contre le ministère actuel. Vous pouvez lire au hasard le premier journal venu; s'il n'est pas ministériel, vous verrez que le cabinet actuel est accusé de réaction, de contre-révolution, de trahison.

Cependant le ministère ne poursuit pas; le ministère estime que toutes ces attaques étant basées sur des actes authentiques, sur des actes qui, chacun en particulier, sont dans le droit des ministres, il est aussi dans le droit des écrivains de les incriminer.

Or, le chef du pouvoir exécutif ayant cessé d'être inviolable et irresponsable, le chef du pouvoir exécutif se trouve dans le même cas que les ministres. Tous les actes de sa politique peuvent être discutés, examinés, incriminés, comme ils le sont pour chacun des ministres en particulier; d'où il suit que l'on ne peut pas venir me dire : Vous avez tiré de certains actes de la politique présidentielle des conséquences exagérées, et pour lesquelles vous allez être appointé à faire la preuve, ainsi que le dit le rapport de la commission.

Ici, je n'ai pas de preuves à fournir, je ne dois pas en fournir, on n'a pas le droit de l'exiger. Je n'impute pas au président de la République des actes de concussion, des malversations, des actes qui, par eux-mêmes, sont illégaux, immoraux. Je n'ai rien fait de cela : j'ai imputé au président de la République, j'ai fait remonter jusqu'à lui la responsabilité de tous les actes du ministère; j'ai tiré de la comparaison de ces actes entre eux la conséquence que, suivant moi, M. Bonaparte n'était pas favorable à nos institutions républicaines.

Je maintiens et la discussion telle que je l'ai faite, et l'induction telle que je l'ai tirée; elle est dans mon droit, non-seulement de représentant du peuple, mais de journaliste.

Eh bien! aujourd'hui il s'ensuivrait de la demande d'autorisation que, pour ce qui concerne le président de la République, on n'aurait pas le droit de distinguer entre l'appréciation des actes politiques et la conséquence logique qu'on en peut tirer, d'avec la diffamation, l'imputation de faits coupables en eux-mêmes et calomnieux. Or c'est, dis-je, une conséquence de notre nouveau droit constitutionnel qu'il importe de faire ressortir, et qu'on ne peut pas laisser à l'appréciation d'un jury, que,

pour le président de la République comme pour le ministère, les actes politiques peuvent être non-seulement discutés, mais incriminés, et donner lieu à des inductions tout à fait disgracieuses, aux inductions les plus terribles même contre le chef du pouvoir exécutif.

Si vous me le permettez, je vais rendre ceci plus clair à vos esprits, en rappelant quelques-uns des actes que j'ai reprochés à Louis Bonaparte.

Messieurs, je vous le dirai en toute sincérité, le parti républicain, et la majorité de cette assemblée dira oui au fond de sa conscience, le parti républicain a vu avec inquiétude et méfiance l'avénement de Louis Bonaparte à la présidence.

Les motifs de cette méfiance, vous les connaissez tous; ils ne sont pas assez honorables pour que je les rappelle à la tribune; mais enfin ils sont là présents aux esprits. Il résulte de ses antécédents le soupçon d'une fantaisie, d'une monomanie, ou ce qu'il vous plaira, à l'empire, que certainement on ne viendra pas défendre, mais que l'on avoue tout bas et que chacun sait. Ces antécédents, j'avais le droit de les rappeler; c'est le premier anneau de la chaîne des raisonnements que j'ai faits pour arriver aux inductions, à la conclusion, que Louis Bonaparte, dans mon opinion, ne sert pas les intérêts de la République.

Voulez-vous que, de l'examen de ces antécédents, nous passions aux premiers actes politiques du président? Tout le monde les connaît.

Je ne trouve pas mauvais que MM. les membres du cabinet aient accepté des ministères, sous le régime républicain, des mains de M. Louis Bonaparte; mais ce que je trouve surprenant, et cela a été dit par d'autres que par moi, c'est qu'il ait choisi précisément des hommes qui, en toute honnêteté de conscience, avaient cru devoir voter contre la Constitution.

Plusieurs membres. Et qui donc?

Le citoyen Proudhon. M. Odilon-Barrot.

Le citoyen Odilon-Barrot. Contre la Constitution! Où avez-vous vu cela? (Interruption et rires.)

Le citoyen Proudhon. Vous n'avez pas voté contre la Constitution? (Non! non!)

Une voix. C'est vous qui avez voté contre la Constitution. (Bruit.)

Le citoyen Président. Tous les ministres ont voté pour la Constitution.

Le citoyen Proudhon. M. le président me fait observer que tous les ministres ont voté la Constitution: vraiment, c'est

reculer la question. M. le président du conseil sait tout aussi bien que moi quelle différence il y a entre la Constitution républicaine actuelle et le régime représentatif pondéré de l'ancienne charte; il sait très-bien que ce qui fait cette différence énorme, totale, c'est la dualité, ou même la trinité et l'équilibre des pouvoirs. M. Odilon-Barrot a soutenu ici la nécessité des deux chambres. (Eh bien!)

UNE VOIX. C'est une opinion.

LE CITOYEN PROUDHON. La dualité des chambres, c'est toute une constitution nouvelle. (Non! non!) C'est toute une constitution monarchique. (Non! non! Oui! oui!) J'en sais quelque chose, et vous aussi.

PLUSIEURS MEMBRES. Et les États-Unis?

LE CITOYEN PRÉSIDENT. C'est une affaire d'appréciation et d'opinion. On peut être parfaitement républicain et vouloir deux assemblées. (Exclamations à gauche.)

A DROITE. Oui! oui!

QUELQUES VOIX A L'EXTRÊME GAUCHE. Ce sont les monarchiques qui disent : Oui!

LE CITOYEN PRÉSIDENT. C'est, je le répète, une question d'appréciation : on ne peut pas appeler monarchiques ici ceux qui ont voulu deux chambres. (Non! non! — Exclamations à gauche.) Toute l'Assemblée, à l'unanimité, a crié : Vive la République! L'Assemblée, à l'unanimité, a voulu la République; tous ses membres sont républicains : ils l'ont juré. (Très-bien! très-bien!)

LE CITOYEN PROUDHON. Messieurs, s'il ne s'agissait que des intentions, je ne discuterais pas ici; j'accorde volontiers que vous avez tous la meilleure intention du monde d'être républicains; mais il s'agit des idées : c'est par les idées que les uns sont républicains et que les autres ne le sont pas. Je ne fais injure à personne en disant cela. Eh bien! j'estime que M. Odilon-Barrot, malgré qu'il en ait, n'est pas un républicain, puisqu'il veut deux chambres. (Interruptions diverses prolongées.)

Toute la question de la République gît dans ceci, qu'avait exprimé parfaitement l'amendement de notre honorable collègue, M. Grévy.

« Une Assemblée nationale, toute-puissante, gouvernant par des ministres délégués, » que ces ministres aient un président ou qu'ils n'en aient pas, peu importe! Mais la prépondérance de l'Assemblée, l'autorité souveraine de l'Assemblée... (Bruit.) voilà, selon moi, ce qui constitue le gouvernement démocratique.

Eh! citoyens, il faut bien trouver une ligne de démarcation entre la constitution démocratique pure et celle qui est monarchique ou qui tend à la monarchie.

Vous prétendez que la dualité de la représentation nationale n'implique pas la destruction du gouvernement républicain. D'après ce raisonnement, je suis en droit de vous dire : Mais la rééligibilité du président n'implique pas non plus la destruction du gouvernement républicain ; mais son inviolabilité n'implique pas davantage la destruction de la République; mais l'hérédité de la présidence n'implique pas la destruction de la République. (Rumeurs.)

En allant ainsi de proche en proche, la République existe toujours. (Rires approbatifs sur quelques bancs à gauche.)

La République, je le répète, n'est que dans l'autorité prépondérante et absolue de l'Assemblée nationale.

Je demande pardon à l'Assemblée de cette digression. Elle avait pour but d'expliquer comment, dans mon opinion, la formation du ministère actuel était un acte politique inquiétant pour l'opinion républicaine. Je puis me tromper, je ne le pense pas. Qu'aujourd'hui je sois en désaccord avec la plus grande partie de cette assemblée, c'est possible : la majorité paraît acquise au ministère depuis le 3 février; mais enfin, dans mon opinion, je suis convaincu que la formation de ce ministère, dans le premier moment, était inquiétante pour la République.

Si j'examine ensuite d'autres actes politiques du président de la République, je suis encore plus fondé à me méfier.

En effet, on a parlé assez souvent pour que je n'y revienne plus de la concentration des commandements militaires entre les mains du citoyen général Changarnier, et de la proposition Rateau, qui reviendra tout à l'heure... (Rumeurs.)

Or, qu'était-ce donc que la proposition Rateau? L'honorable M. Grévy vous l'a dit, c'était une signification faite de la part du président de la République à l'Assemblée nationale de se dissoudre.

Parmi les modifications légères que beaucoup de républicains d'intention croient pouvoir apporter à la Constitution, il en est une qui fait l'objet de tout ce débat, non pas du débat actuel, mais de la discussion relative à la proposition Rateau; cette modification, toute légère en apparence, c'est que le président de la République, chef du pouvoir exécutif, est l'égal de l'Assemblée.

Quant à moi, c'est là une opinion antirépublicaine, antidémocratique, et quand j'ai vu cette prétention de l'égalité entre les deux pouvoirs, élevée, soutenue à cette tribune par le

citoyen Odilon-Barrot, je me suis dit : Le président de la République n'est pas républicain.

PLUSIEURS MEMBRES A GAUCHE. Très-bien !

LE CITOYEN PROUDHON. Je ne veux pas aller plus loin dans la discussion des actes du gouvernement, parce que j'ai hâte d'en finir avec toute personnalité ; je ne cherche pas l'occasion d'un combat personnel avec le président de la République... (Exclamations diverses.)

C'est dans le sens politique que je le dis... (Oui ! oui ! — On le comprend bien !) Que j'aie à me défendre devant le jury pour attaque à la Constitution ou pour attaque au président de la République, cela m'est à peu près égal. Dans le cas qui est celui de la demande d'autorisation de poursuites, j'ai plus de chance d'être acquitté, parce que encore une fois les délits qu'on m'impute sont précisément ceux qui n'existent pas.

Mais ce que j'aurais voulu avant tout pour le respect de la Constitution et pour la dignité de l'Assemblée, permettez-moi de le dire, c'est que, dans cette demande d'autorisation de poursuites, il n'y eût pas de subterfuge ; que la demande d'autorisation fût loyale aussi bien que l'imputation des délits ; c'est que l'homme qui pourrait avoir à se plaindre, et je nie qu'il ait le droit de se plaindre, c'est, dis-je, que cet homme, reconnaissant la vérité de nos institutions nouvelles, se résignât à faire lui-même la plainte à laquelle il est obligé par la loi de 1819. (Bruits divers.)

Je répète que dans la demande qui vous est faite, et quant à la matière, et quant à la forme, et quant aux conséquences légales, il y a déloyauté, inconstitutionnalité, il y a enfin violation des droits de la presse.

Citoyens, j'attends la décision de l'Assemblée sans la moindre inquiétude. Je suis de ceux, sachez-le bien, qu'on peut tuer, ou qu'on réfute, mais qu'on ne punit pas... (Oh ! oh ! — Mouvements divers.)

VOIX A L'EXTRÊME GAUCHE. Très-bien ! très-bien !

LE CITOYEN PROUDHON. C'est à l'Assemblée de voir si elle veut prendre au sérieux la demande du procureur général, demande qui n'est pas vraie dans ses allégations, demande qui est dissimulée quant à son but, ou bien si elle veut tenir compte des observations que je viens de faire.

PLUSIEURS MEMBRES A L'EXTRÊME GAUCHE. Très-bien ! très-bien !

(N° 91. — 17 février.)

ERRATUM

Paris, 16 février.

Au correcteur du PEUPLE.

Citoyen,

Il faut collationner vos épreuves et ne pas transposer les phrases.

Dans la citation que vous avez faite, d'après le *Moniteur*, du discours que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale le 14 février, vous me faites dire :

« Sous la monarchie constitutionnelle, quand le monarque est inviolable, une assemblée élective peut déclarer que le ministère lui est suspect, qu'il n'a pas sa confiance, qu'il lui inspire de la méfiance. Mais quand, sous l'empire de la Constitution, le président de la République fait partie du gouvernement, partie intégrante et responsable du gouvernement, *la stabilité du système n'en est point ébranlée.* Dire que ce gouvernement n'a pas la confiance du peuple, c'est accuser tout le gouvernement, c'est dire au peuple tout entier : Nous sommes gouvernés par des gens qui conspirent. Alors la Constitution *n'aura* plus de représentant dans le pouvoir exécutif, il n'y a rien qui puisse empêcher le peuple de se défaire du gouvernement. »

Ce passage, tel que je viens de le transcrire sur le numéro du *Peuple* d'hier, est à peu près inintelligible.

Or, le *Moniteur*, qui vous a servi de copie, porte textuellement, ainsi que vous pouvez le vérifier vous-même :

« Sous la monarchie constitutionnelle, quand le monarque est inviolable, une assemblée élective peut déclarer que le ministère lui est suspect, qu'il n'a pas sa confiance, qu'il lui inspire de la méfiance, *la stabilité du système n'en est pas ébranlée.* Mais quand, sous l'empire de la Constitution (d'une constitution républicaine), le président de la République fait partie du gouvernement, partie intégrante et responsable du gouvernement, dire que ce gouvernement n'a pas la confiance du peuple, c'est dire au peuple tout entier : Nous sommes gouvernés par des gens qui conspirent ! Alors la Constitution *n'ayant* plus de représentant dans le pouvoir exécutif, il n'y a rien qui puisse empêcher le peuple de se défaire du gouvernement. »

Ceci s'entend, quoique assez mal exprimé. Il m'eût fallu la parole éloquente de M. Jules Favre, avec la précision rigoureuse de M. Grévy, pour développer cette idée-mère, l'une des plus fécondes de notre Constitution. Mais, chacun son métier, je ne suis point orateur...

Autrefois, la perpétuité du pouvoir ou, si vous aimez mieux, la permanence de la vie politique dans la nation, s'exprimait par la royauté héréditaire et l'inviolabilité du prince, deux choses qui, aux yeux du publiciste, n'en font qu'une.

Le roi était donc le représentant visible, sacré, de la Constitution. L'axe constitutionnel était placé dans le pouvoir exécutif, dans le chef inviolable et inamovible du pouvoir exécutif, en un mot dans le roi. Tout convergeait, tout gravitait vers le monarque, comme vers le foyer du système. Parlements, états généraux, assemblées nationales, chambres des pairs et des députés, les uns subalternes, les autres temporaires, tous inférieurs par quelque endroit à la majesté du prince, recevant de lui l'existence, l'autorité, la sanction, n'étaient que des institutions secondaires, des démembrements de la puissance royale. Ces grands corps pouvaient se corrompre, prévariquer, forfaire à leur mandat, soulever contre eux la colère des citoyens, encourir la réprobation nationale : tant que le roi restait debout, la Constitution, qu'il symbolisait en sa personnet était comme lui hors d'atteinte; le mouvement populaire pouvait aboutir à une réforme, jamais à une révolution. *La stabilité du système n'était point ébranlée.*

C'est ainsi que, d'après le principe de la charte de 1830, Louis-Philippe, incarnation de cette charte, étant inviolable, l'opposition faite à M. Guizot, accusé de félonie par M. Barrot et ses amis, ne pouvait, ne devait, aux termes de la charte, aboutir qu'à une réforme. — C'est à un principe supérieur à la charte de 1830 que Louis-Philippe a dû d'être renversé du trône et de partager le sort de ses ministres. — M. Barrot, en posant la question de méfiance contre M. Guizot, mais ne l'étendant point à Louis-Philippe, restait dans la légalité; il était fidèle à la charte; il protestait, de fait, contre la révolution qui allai, s'accomplir, comme il proteste, encore aujourd'hui, contre cette révolution accomplie.

Maintenant, nous avons changé de système. Ainsi que je l'ai dit à la tribune, le monde politique est retourné, la société a viré de bord. La perpétuité constitutionnelle, qui jadis était placée dans le roi, chef du pouvoir exécutif, a passé dans le pouvoir législatif, dans l'Assemblée.

La Constitution dit, art. 32 : L'ASSEMBLÉE NATIONALE EST

PERMANENTE. — En faisant remonter du pouvoir exécutif au législatif la perpétuité d'action, le gouvernement s'est, pour ainsi dire, spiritualisé. Ce n'est plus le corps qui domine, c'est l'intelligence. La Constitution du 4 décembre, dans tout son ensemble, mais surtout dans la détermination des rapports qu'elle a créés entre les deux pouvoirs, est en harmonie parfaite avec ce principe, pivot et clé de voûte du nouveau système.

Il suit de là que la stabilité de la Constitution et de la République tient, non plus au respect du président, chef temporaire et responsable du pouvoir exécutif, mais à l'inviolabilité, à la PERMANENCE de l'Assemblée; — que si le président de la République devient traître ou prévaricateur, il est *déchu de plein droit et mis en accusation* (art. 68), sans que la Constitution, sans que la République, sans que la société puisse en être le moins du monde ébranlée; — que si, par conséquent, l'Assemblée nationale, sans aller jusqu'à l'accusation, exprime à l'égard du président et des ministres un vote de méfiance, le président et les ministres doivent changer de conduite ou donner leur démission.

Ainsi donc il y a, entre les deux systèmes, contradiction absolue. Sous la monarchie, le roi et la chambre étaient-ils en désaccord? C'était le roi qui exprimait sa méfiance et qui, prononçant la dissolution du parlement, faisait appel au pays. Sous la Constitution de 1848, au contraire, les choses ne vont plus de même. L'assemblée est-elle mécontente du gouvernement? Le président, si la faute ne vient pas de lui, donne satisfaction à l'assemblée en changeant ses ministres; si c'est à lui que remonte le blâme, il doit, à peine de rébellion, se démettre, l'hypothèse d'un conflit entre lui et l'Assemblée ne pouvant constitutionnellement être admise.

Tel est le droit actuel, telle est la loi. En République, l'Assemblée est souveraine, et tout blâme exprimé par elle sur la politique du gouvernement est sans appel et entraîne nécessairement la chute du ministère. Si le président s'obstine, malgré le vœu de l'Assemblée, et soutient ses ministres, il est par ce seul fait en état de rébellion et d'usurpation, et l'Assemblée doit le décréter. Si, par une complaisance ou connivence coupable, l'Assemblée laisse passer, sans mot dire, un tel excès de pouvoir de la part du président, elle-même alors trahit ses devoirs, et tout peuple qui pourrait le souffrir serait un peuple lâche, indigne de la liberté.

J'avais donc raison de dire que l'ordre du jour motivé de M. Louis Perrée impliquait, dans le cas où le président de la

République ne renverrait pas immédiatement ses ministres, un appel à l'insurrection. En effet, l'Assemblée est souveraine; le président de la République n'est que l'exécuteur de ses volontés; dès l'instant que celui-ci, disposant de la force publique, d'une armée de 80,000 hommes, résiste aux ordres de l'Assemblée, il est rebelle, il usurpe, il devient traître et tyran.

Il est heureux que, le 4 février, personne, ni le président de la République, ni l'Assemblée, ni le peuple, n'ait eu l'intelligence de cette situation. La guerre civile en sortait fatalement.

Ce que je viens de dire de la permanence de l'Assemblée, substituée à l'hérédité du trône et à l'inviolabilité du prince, comme expression de la perpétuité et de l'indéfectibilité de la vie sociale, et qui constitue, au fond, toute la différence du régime monarchique au régime républicain, est en même temps la preuve la plus directe de la nécessité d'une assemblée unique.

Rappelons encore une fois le principe.

L'Assemblée nationale, dit la Constitution et le bon sens avec elle, doit être, comme la société elle-même, PERMANENTE. L'Assemblée est comme la vie, l'âme du corps politique. La suspension, pour elle, c'est l'abdication, la mort.

Supposez qu'il y ait deux chambres, comme le voudrait M. Barrot, laquelle des deux exprimerait cette permanence? Laquelle aurait le droit d'exprimer, vis-à-vis du pouvoir exécutif, un vote de satisfaction ou de méfiance, ainsi que cela est arrivé le 3 février? Laquelle pourrait mettre en accusation les ministres et déclarer traître à la République le président de la République?...

Il est inutile de multiplier les questions : l'absurdité d'une double représentation, conjointement avec la subordination du pouvoir exécutif, est flagrante.

Dieu, dit l'École, est un, ou il n'est pas : *Aut Deus unus, aut nullus.*

Il en est de même de la royauté : un seul roi, ou point de roi : *Aut rex unus, aut nullus.*

Il faut en dire autant de l'Assemblée nationale : la représentation doit être une, sans quoi elle n'est rien : *Aut Ecclesia una, aut nulla.*

La dualité des chambres — qui se comprend très-bien sous une monarchie dont le représentant porte en soi l'unité gouvernementale — implique contradiction en République. A cet égard, l'exemple des États-Unis et de la Constitution de l'an V

ne prouve pas plus contre la certitude et la nécessité du principe, que le polythéisme grec ne prouve contre le dogme de l'unité de Dieu. Je n'ai pas visité l'Amérique; je ne connais point les faits qui peuvent expliquer l'anomalie qu'on remarque dans cette fédération quasi-républicaine d'États fort peu démocratiques; tout ce que je sais, c'est que, en droit, le dualisme représentatif est déjà un signe de féodalité, mercantile ou nobiliaire, un premier degré vers la monarchie; — et qu'en fait, la Constitution politique et sociale des États-Unis est loin de réaliser l'idée que les peuples se sont faite dans tous les temps de la République.

Que les républicains sachent donc à quoi s'en tenir, et que les royalistes qui nous gouvernent prennent garde aux contresens que la mauvaise habitude pourrait leur faire commettre :

La *permanence*, l'*unité*, la *souveraineté* de l'Assemblée nationale, forment l'essence du gouvernement républicain.

Le jour où la permanence de l'Assemblée nationale serait entravée, où son unité serait mise en question, où le président de la République élèverait contre elle le conflit, ce jour-là la République serait en péril, l'insurrection deviendrait le premier des droits et le plus saint des devoirs.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

I

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE

(1849)

II

LE PEUPLE

(1848)

III

LE PEUPLE

(1849)

PARIS. IMPRIMERIE L. POUPART-DAVYL, RUE DU BAC, 30.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

I. — ŒUVRES COMPLÈTES DE P.-J. PROUDHON

LES CONTRADICTIONS ÉCONOMIQUES (3e édit.) 2 vol. in-18 jésus. 7 »
1er e 2e MEMOIRES SUR LA PROPRIÉTÉ (3e édit.). 1 vol. in-18 jésus. 3 50
CRÉATION DE L'ORDRE DANS L'HUMANITÉ (3e édit.). 1 v. in-18 jés. 3 50
AVERTISSEMENT AUX PROPRIÉTAIRES. — CÉLÉBRATION DU DIMANCHE. — DE LA CONCURRENCE. — LE MISERERE 1 vol. in-18 jésus. 3 50
MANUEL DU SPÉCULATEUR A LA BOURSE (3e édit.). 1 v. in-18 jés. 3 50
CONFESSIONS D'UN RÉVOLUTIONNAIRE (4e édit.). 1 vol. in-18 jés. 3 50

L'ordre des autres volumes sera indiqué ultérieurement.

II. — ŒUVRES POSTHUMES DE P.-J. PROUDHON

LA BIBLE ANNOTÉE, par PROUDHON.
LE NOUVEAU TESTAMENT. *Les Quatre Evangiles*, un fort v. in-18 jés. 4 »
— *Les Actes des Apôtres; les Epitres, l'Apocalypse*, 1 fort vol. in-18 jésus. 5 »
L'ANCIEN TESTAMENT. *La Genèse; l'Exode*. 1 vol. in-18.
— *Le Deutéronome. Le Lévitique. Les Nombres*. etc. 1 vol. in-18.
— *Les Rois, les Prophètes, les Psaumes*, etc. 1 vol. in-18.
THÉORIE DE LA PROPRIÉTÉ. — Un nouveau plan d'exposition universelle. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 50
LA PORNOCRATIE OU LES FEMMES. 1 vol. in-18.
GÉOGRAPHIE POLITIQUE ET NATIONALITÉS (en préparation ainsi que les suivants).
THÉORIE DU MOUVEMENT CONSTITUTIONNEL EN EUROPE, OU QU'EST-CE ENFIN QUE LA RÉVOLUTION?
HISTOIRE DE POLOGNE.
PARALLÈLE ENTRE NAPOLÉON Ier ET WELLINGTON (réfutation de Thiers).
LES NORMALIENS.
HISTOIRE CONDENSÉE DE NAPOLÉON Ier D'APRÈS THIERS.
CRITIQUE LITTÉRAIRE.
COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.
CONCLUSION SUR LES ÉVANGILES ET LA VIE DE JÉSUS. 1 vol. in-18.
HISTOIRE DE JEHOVAH, OU HISTOIRE DE LA CONSCIENCE JUIVE 1 vol. in-18.
FRANCE ET RHIN. 1 vol. in-18. . . . . 2 50

Paris — Imprimerie L. Poupart-Davyl. rue du Bac, 30.

